



COMPTE RENDU IN EXTENSO

**2^{ÈME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019
DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
27 ET 28 JUIN 2019
(JOURNEE DU 27 JUIN 2019)**

.....

MANDATURE 2018-2021



COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

2^{ème} SESSION EXTRAORDINAIRE
de l'ASSEMBLEE DE CORSE
REUNION DES 27 et 28 JUIN 2019

SOMMAIRE

Journée du 27 JUIN 2019

La séance des questions orales est ouverte à 11h10

QUISTIONE ORALE / QUESTIONS ORALES

- Question orale n° 2019/E2/063** posée par M. Julien PAOLINI au nom du groupe Femu a Corsica : **filière bois.** 10
- Question orale n° 2019/E2/057** posée par M. Petr'Antone TOMASI au nom du groupe Corsica Libera : Politique éducative de la Collectivité : **pour une stratégie Educ'azione 21.** 14
- Question orale n° 2019/E2/055** posée par Mme Marie-Anne PIERI au nom du groupe Per l'Avvene : **objectif zéro friche.** 18
- Question orale n° 2019/E2/058** posée par M. Joseph PUCCI au nom du groupe Partitu di a Nazione Corsa : **déchets.** 23
- Question orale n° 2019/E2/065** posée par M. Jean-Jacques LUCCHINI au nom du groupe Femu a Corsica : **Peste porcine africaine.** 26
- Question orale n° 2019/E2/059** posée par M. Pierre-Jean LUCIANI au nom du groupe La Corse dans la République : **Foyer Notre Dame d'Ajaccio.** 29

Question orale n° 2019/E2/064 posée par Mme Vannina ANGELINI-BURESI au nom du groupe Corsica Libera : Pulluzione cagjunata da i batelli detti di « croisières ».	34
Question orale n° 2019/E2/056 posée par Mme Chantal PEDINIELLI au nom du groupe Per l'Avvene : Extension du tarif fret « matières premières ».	39
Question orale n° 2019/E2/062 posée par M. François ORLANDI au nom du groupe Andà per Dumane : Equipement Numérique des Collèges.	41
Question orale n° 2019/E2/060 posée par M. Antoine POLI au nom du groupe Andà per Dumane : Réouverture de ligne de train entre Casamozza et Folelli.	44
Question orale n° 2019/E2/061 déposée par M. Jean-Charles ORSUCCI au nom du groupe Andà per Dumane : venue du premier Ministre en Corse.	47
Intervention du Président Jean-Guy TALAMONI : Hommages divers et minute de silence	53
Rapport n° 179 : Conventions de délégations de service public relatives au transport maritime de marchandises (incluant les matières dangereuses) et de passagers entre les ports de Corse et le Continent (du 1^{er} octobre 2019 au 31 décembre 2020).	
Présentation du rapport du Conseil Exécutif	53
DISCUSSION GENERALE	63
AMENDEMENTS	96
VOTE du rapport	97

**RAPPORT DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE /
RAPORTU DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

Rapport n° 149 : Prise en charge des frais d'hébergement, de transport et de restauration d'un intervenant extérieur dans le cadre des réunions de la commission ad hoc chargée d'étudier la faisabilité d'un revenu de base en Corse.

Présentation du rapport 98

VOTE du rapport 98

Rapport n° 187 : Comité de suivi et d'évaluation des candidatures de programmation de la Corse et des territoires volontaires à l'expérimentation « Territoire zéro chômeur de longue durée » (TZCLD).

RETIRE

**INFRASTRUTTURE - INFRASTRUCTURES / TRASPORTI -
TRANSPORTS**

Rapport n° 148 : RT20– Mise à 2X2 voies de la RT 20 entre le PR 0 (branche du giratoire de la Gravona) et le PR 11 + 800 (futur carrefour de Mezzana) et aménagement des giratoires intermédiaires de Caldaniccia, d'Effrico et d'Affà – Bilan de la concertation publique.

Présentation du rapport du Conseil exécutif 99

DISCUSSION GENERALE 100

AMENDEMENT 107

VOTE du rapport 112

Rapport n° 163 : Délégation de service public relative à l'aménagement et l'exploitation du Port de commerce de Prupia.

Présentation du rapport du Conseil exécutif 113

DISCUSSION GENERALE 113

AMENDEMENT 114

VOTE du rapport 117

Rapport n° 167 : Déclassement d'une portion de route ex-départementale n° 107 située sur la commune de Lucciana aux fins de reclassement dans la voirie communale.

Présentation du rapport du Conseil exécutif	117
VOTE du rapport	118
Rapport n° 168 : Cession à Monsieur Christophe Mariani d'une partie de la parcelle AC 466 (135m²) appartenant au domaine public ferroviaire (gare de Venacu).	
Présentation du rapport du Conseil exécutif	118
VOTE du rapport	119
Rapport n° 172 : Approbation du projet "Radio sol/train et sécurisation de cinq tunnels" et de son plan de financement.	
Présentation du rapport du Conseil exécutif	119
VOTE du rapport	120
Rapport n° 178 : Prorogation de la gratuité des transports scolaires pour l'année scolaire 2019-2020.	
Présentation du rapport du Conseil Exécutif	121
DISCUSSION GENERALE	122
VOTE du rapport	124
ACCUNCIAMENTU E SVILUPPU DI U TERRITORIU / AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE	
Rapport n° 181 : Programme de rénovation urbaine, commune de Portivechju.	
Présentation du rapport du Conseil Exécutif	125
VOTE du rapport	126
ACCUNCIAMENTU NUMERICU / AMENAGEMENT NUMERIOUE	

Rapport n° 164 : Avenant n° 10 à la convention de concession pour la création et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à haut débit sur le territoire de la Collectivité de Corse.

Présentation du rapport du Conseil Exécutif	126
DISCUSSION GENERALE	127
VOTE du rapport	129

Rapport n° 162 : Avenant n° 1 à la convention de délégation de service public relative à l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit FTTH.

Présentation du rapport du Conseil Exécutif	132
DISCUSSION GENERALE	133
VOTE du rapport	133

**AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION
GENERALE**

Rapport n° 145 : Proposition d'acquisition des thermes romains de Santa Laurina (Aleria) inscrits au titre des Monuments Historiques.

Présentation du rapport du Conseil Exécutif	134
VOTE du rapport	135

**GHJUVENTU - ATTIVITÀ SPURTIVE / JEUNESSE ACTIVITES
SPORTIVES**

Rapport n° 146 : Désignation du représentant de la Collectivité de Corse à la Commission Jeunesse, Sport et Vie Associative.

Présentation du rapport du Conseil exécutif.	136
Mme Lauda GUIDICELLI est élue à l'unanimité	136

**INSIGNAMENTU – FURMAZIONE - RICERCA / ENSEIGNEMENT –
FORMATION - RECHERCHE**

Rapport n° 147 : Complément de financement et prorogation d'un an pour le projet Eco-Epidémiologie de Xylella Fastidiosa porté par l'Institut National de la Recherche Agronomique.

Présentation du rapport du Conseil Exécutif	137
DISCUSSION GENERALE	137
VOTE du rapport	140

SUCIALE È SALUTE / SOCIAL ET SANTE

Rapport n° 165 : Elaboration du règlement des aides et des actions sociales et médico-sociales de Corse.

Présentation du rapport du Conseil Exécutif	141
DISCUSSION GENERALE	142
VOTE du rapport	143

Rapport n° 169 : Engagement de la Collectivité de Corse dans la mise en place du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne du Pumontu.

Présentation du rapport du Conseil Exécutif	143
VOTE du rapport	145

Rapport n° 170 : Colloque annuel des centres de planification.

Présentation du rapport du Conseil Exécutif	145
VOTE du rapport	146

Rapport n° 171 : Hébergement d'urgence pour les femmes victimes de violences.

Présentation du rapport du Conseil Exécutif	147
DISCUSSION GENERALE	148
VOTE du rapport	152

Rapport n° 177 : Approbation des conventions de financement des structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE).

Présentation du rapport du Conseil Exécutif	152
VOTE du rapport	155

Rapport n° 176 : Contractualisation entre l'Etat et la Collectivité de Corse dans une stratégie de lutte contre la pauvreté.

Présentation du rapport du Conseil Exécutif	155
DISCUSSION GENERALE	156
VOTE du rapport	161

RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES
--

Rapport n° 166 : Modification du tableau des effectifs Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (ATTEE).

Présentation du rapport du Conseil Exécutif	162
VOTE du rapport	165

Rapport n° 173 : Mise à disposition à titre gracieux de personnel de la Collectivité de Corse auprès de la maison des personnes handicapées de la Collectivité de Corse.

Présentation du rapport du Conseil Exécutif	165
VOTE du rapport	166

Rapport n° 174 : Renouvellement des mises à disposition à titre gracieux de personnels de la Collectivité de Corse auprès du syndicat d'énergie du Pumontu (Corse-du-Sud).

Présentation du rapport du Conseil Exécutif	166
VOTE du rapport	167

Rapport n° 175 : Renouvellement des mises à disposition contre remboursement de personnels de la Collectivité de Corse auprès du syndicat mixte du grand site des Iles Sanguinaires et de la pointe de la Parata.

Présentation du rapport du Conseil Exécutif	167
VOTE du rapport	168

Rapport n° 182 : Modification du dispositif « action sociale » des agents de la Collectivité de Corse.

Présentation du rapport du Conseil Exécutif	168
VOTE du rapport	171

Rapport n° 183 : Définition des temps de travail des personnels de la Collectivité de Corse et harmonisation des règles de gestion de leurs conditions d'emplois.

Présentation du rapport du Conseil Exécutif	172
DISCUSSION GENERALE	174
AMENDEMENT	176
VOTE du rapport	178

Rapport n°190 : groupement de commandes Collectivité de Corse – maison des personnes handicapées de la CdC (MPHCC) (titres restaurants et frais de déplacements)

Présentation du rapport du Conseil Exécutif	178
VOTE du rapport	179

Suspension à 21h00

La séance des questions orales est ouverte à 11 h 10.

Le Président TALAMONI

Nous allons donc commencer les questions orales.

Première question de Julien PAOLINI, vous avez la parole.

Question orale n° 2019/E2/063 déposée par M. Julien PAOLINI, au nom du groupe « Femu a Corsica » : Filière bois

M. Julien PAOLINI

Merci, M. le Président.

Chers collègues, M. le Président du Conseil exécutif,

La Corse, comme vous le savez, est la plus boisée des îles de Méditerranée. Avec une superficie d'environ 500 000 ha, la forêt couvre environ la moitié de la superficie de notre territoire.

Sous l'intitulé « filière bois », nous retrouvons un ensemble de secteurs d'activités - plus ou moins structurés aujourd'hui - autour du matériau bois.

Toutefois, le développement de cette filière reste un sujet complexe, associant une multitude d'acteurs, une diversité de thématiques, attractivité touristique des espaces forestiers, protection de la biodiversité, activités sportives de pleine nature ou encore, maintien du pastoralisme et de l'agriculture de montagne.

Le renouveau de cette filière est également considéré, à raison, comme un levier économique pour les territoires de l'intérieur notamment.

En 2016, la stratégie territoriale de la filière bois qui a été adoptée, acte la nécessité d'une démarche transversale au sein du Conseil exécutif pour le pilotage de ce dossier.

Aujourd'hui, grâce aux nombreux dispositifs déjà mis en place, de nombreux projets ont trouvé une issue favorable dans l'île : je citerai, par exemple, la construction de bâtiments publics dans certaines communes, ou encore le projet d'une marque de certification du bois corse, idem dans le bois-énergie avec la fabrication de pellets et de plaquettes énergétiques, dans

le domaine de la production du liège et dans des actions de formation et de recherche.

Malgré cela, force est de constater que des contraintes paralysent encore la filière, notamment : les désordres fonciers encore importants et une gestion perfectible des espaces forestiers, avec en corollaire bien sûr les risques inhérents à ces faiblesses, notamment les incendies et les problèmes sanitaires sur les peuplements végétaux. À cela, on peut ajouter un recul notable de l'accès à la ressource, même si elle reste bien entendu abondante, et par conséquent une quasi-absence de scieries et de fabrication de menuiseries en bois local.

Dans ce contexte, pourriez-vous, M. le Président, nous dresser un état d'avancement des opérations réalisées et celles à venir, notamment dans les secteurs de la transformation du bois et de sa valorisation énergétique ?

Pouvez-vous aussi nous indiquer de quelle manière les politiques publiques peuvent impulser une nouvelle dynamique à la filière et contribuer à sa structuration ?

Avant de terminer, je profite de l'occasion pour souligner qu'un débat sur le sujet se tiendra le 20 juillet prochain à Vezzani, dans le cadre de la foire du bois et bien sûr, je vous invite tous à venir y participer.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

A ringrazià vi. Donc, Lionel MORTINI pour le Conseil exécutif.

M. Lionel MORTINI

Merci, M. le Président.

Monsieur le conseiller,

Comme vous l'avez dit, la forêt sur le territoire de la Corse représente plus de 55 % de nos terres. Elle implique de nombreux acteurs et des enjeux multiples et complexes que ce soit pour la forêt publique ou la forêt privée.

Pour le développement des filières, les hauts bois d'œuvre, le bois d'énergie et le liège, elle est une source de production annuelle de plus de 60 000 m³. Nous importons tout de même 25 M€de bois tous les ans.

Donc, à travers ce rôle d'accueil du public, vous l'avez dit, la forêt assure une fonction sociale au regard des risques liés au changement climatique et aux incendies, elle constitue un environnement et un patrimoine naturel à protéger. Et pour les activités pastorales, elle peut être une source alimentaire.

L'ODARC est chargé par la Collectivité de mettre en œuvre la politique du développement de la filière avec les autres offices.

Nous conduisons aussi une action dans la recherche et aussi une recherche des équilibres entre les différents enjeux en associant chacun des acteurs du développement de la forêt en conformité avec les orientations définies dans cet hémicycle par la majorité en 2016.

L'ODARC inscrit son action avec une stratégie multiple, c'est-à-dire, une stratégie d'intervention sur chaque segment de la filière bois à travers les différents dispositifs de soutien mis en œuvre dans le cadre du PDR ou de fonds de la CDC.

- Sur le bois énergie, nous étudions actuellement la possibilité d'un investissement pour une unité de cogénération biomasse avec du privé qui pourrait traiter jusqu'à 35 000 m³ de bois par an. C'est un projet d'envergure nationale, nationale corse évidemment, donc c'est un projet que nous creusons aujourd'hui juridiquement pour voir comment nous pouvons le porter parce qu'il serait une sortie pour le bois énergie.

Nous avons aussi renouvelé le soutien aux investissements des entreprises de la filière aux travers d'appels à projets pour l'amont, donc l'exploitation, et en aval avec les scieries et les menuiseries. À cet égard, la programmation des aides est désormais effective pour la création de deux scieries, comme vous le savez, dont nous avons un besoin vital ; ces deux scieries qui se trouveront dans le sud de l'île.

Il s'agit pour nous de promouvoir une demande accrue sur la construction d'opérateurs publics avec la mise en place, vous l'avez dit, d'une certification de qualité et de l'origine des bois par la marque « Linium Corsica » déposée à l'INPI. Le référentiel qui a été établi avec les producteurs offre des garanties supérieures aux normes en vigueur et fait l'objet d'un conventionnement entre l'ODARC et le COFRAC, le COFRAC qui le Comité Français d'Accréditation afin que cette marque puisse être certifiée et opposable dans les marchés publics. C'est un point important. Cette certification se concrétise progressivement, vous l'avez dit, au travers de projets pilotes que l'ODARC accompagne de la forêt au produit

fini (bâtiments à Cristinacce, à Evisa) ou des aménagements piétonniers à BASTIA.

Donc, sans être exhaustif sur l'ensemble des démarches R&D (recherche et développement) en cours, nous faisons des études sur le classement mécanique du pin lariciu et du châtaignier : étude sur la durabilité du pin lariciu, étude du marché d'importation du bois en collaboration avec l'ADEC, démarches aussi avec l'Université de Corse sur les autres initiatives que nous menons aussi sur le foncier, l'identification et la prospection des territoires forestiers.

Il convient tout particulièrement de promouvoir la démarche portée par la coopérative forestière « A Silva » sur la filière liège. Cet acteur est accompagné à la fois dans la réalisation des travaux subagricoles et forestiers à travers le PDR, et aussi par une convention d'objectifs à trois ans pour la concrétisation de projets auprès des propriétaires.

Au-delà d'« A Silva », nous avons d'autres partenaires, que ce soit le CRPF, l'ONF évidemment, les COFOR (les communes forestières), le PEFC qui garantit au consommateur final que le bois soit issu des forêts gérées durablement, c'est un point important.

Donc, en conclusion, les solutions apportées à cette filière sont sensiblement les mêmes que pour la plupart des filières agricoles : promouvoir les démarches collectives, améliorer la technicité des acteurs, s'appuyer sur la qualité et l'identité des produits, innover, s'adapter et susciter notamment le marché local.

À cet égard, et pour faire écho à la récente visite du Ministre de l'Agriculture en Corse, on peut ajouter que la filière forestière fera partie intégrante des discussions que nous aurons avec le Ministère dans les six prochains mois afin d'améliorer l'approche conjointe du développement de cette filière qui fait partie intégrante de la PAC actuelle et après 2020.

Merci, M. le Conseiller.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Conseiller exécutif.

La question suivante va être posée par Petr'Antone TOMASI, avete a parolla.

Question orale N°2019/E2/057 déposée par Petr'Antone TOMASI, au nom du groupe « Corsica Libera : Politique éducative de la Collectivité : pour une stratégie Educ'azzione 21.

M. Petr'Antone TOMASI

Merci, M. le Président.

M. le Président du Conseil Exécutif,
M. la Conseillère Exécutive en charge des politiques éducatives,

Placer l'éducation au cœur des politiques publiques est un choix politique fort au moment où les arbitrages budgétaires la relèguent trop souvent au second rang.

Au plan international, le dogme de l'austérité budgétaire a trop souvent conduit à des coupes sombres dans les investissements éducatifs.

En France, les études se succèdent pour décrire un modèle qui creuse les inégalités de destin, favorisent le déterminisme et la reproduction sociale et perd en performance.

En Corse, un récent rapport du CESEC rappelle une tendance préoccupante : fort taux de décrochage, des sorties sans diplôme du système scolaire et, in fine, le chômage des jeunes.

Notre capacité à transformer en profondeur notre système éducatif est aujourd'hui très largement limité par le cadre de nos compétences.

Pour autant, sommes-nous démunis de moyens d'action pour influencer sur l'avenir des jeunes corses ?

Serions-nous cantonnés, comme certains semblent parfois l'entendre, à un rôle de maintenance technique des établissements ; rôle qui est par ailleurs nécessaire ?

Nous avons la conviction commune qu'investir fortement pour améliorer l'environnement de l'élève, promouvoir les innovations et soutenir l'excellence pédagogique, c'est aussi donner davantage de chances de réussite à tous et lutter pour une société corse juste.

L'accès aux arts et à la culture, à la pratique sportive, au développement des usages numériques, l'inclusion des personnes en situation de handicap, les défis de l'excellence écologique et du tri des déchets, de la

transition énergétique, de la promotion de l'alimentation bio et des circuits courts, la place de la langue corse dans le temps périscolaire, la mobilité des jeunes, la préparation de leurs projets professionnels sont autant d'enjeux qui concourent à la formation des futurs adultes et pour lesquels nos établissements scolaires apparaissent comme un formidable terrain d'expérimentation et d'innovation.

Les élus qui siègent dans les conseils d'administration peuvent d'ailleurs témoigner des initiatives innovantes souvent portées par la communauté éducative, et les élèves ne sont d'ailleurs pas les moins imaginatifs à cet égard. Saluons par exemple, la motion lauréate de la dernière Assemblea di i zitelli, des enfants du collège de Moltifau, concernant la promotion des circuits courts.

Il nous semble que le moment est propice pour donner une cohérence à toutes ces initiatives et leur permettre de prospérer par un accompagnement financier et une stratégie commune.

Madame la conseillère exécutive, vous disiez à raison, au moment du vote du PPI pour les EPLE que, je vous cite, « un établissement scolaire, ce n'est pas que des murs » et annonciez le lancement d'un travail pour redéfinir le rôle et les besoins d'un établissement scolaire en Corse au XXI^{ème} siècle.

Ma question est la suivante : le soutien à ces initiatives pourrait-il figurer parmi les objectifs de votre démarche ?

Per invintà a scola di u XXI^{simu} seculu, perchè micca una chjama à prugetti « Educ'azione 21 » ?

A ringrazià vi.

Le Président TALAMONI

A ringrazià vi. A risposta di a cunsigliera esecutiva. Avete a parolla.

Mme Josepha GIACOMETTI

Monsieur le Conseiller, Caru amicu,

Je ne reviendrai pas sur l'enjeu que vous posez en préambule de votre question, enjeu fondamental et engagement de notre majorité : placer l'éducation au cœur de nos priorités d'actions. Tout comme je ne reviendrai

pas sur le constat que je partage et qui démontre, s'il le fallait encore, l'échec du système éducatif français, d'autant plus marqué à de nombreux égards dans notre île.

Vous évoquez également et à juste titre, le déterminisme social et les inégalités que nous ne pouvons accepter. Alors, face à ce constat, il est vrai que beaucoup de nos volontés et de nos démarches se heurtent au cadre institutionnel actuel.

Nous n'avons cessé de demander, encore récemment, qu'enfin, un cadre spécifique adapté soit mis en place. Des possibilités semblent se profiler. Mais pour autant et pour aller dans le sens de votre intervention, devons-nous nous contenter de déplorer les limites d'un cadre inadapté ?

L'avons-nous d'ailleurs fait ? Non !

Vous rappelez les compétences qui sont les nôtres dans ce domaine et les actions que nous avons déjà initiées : PPI (plan pluriannuel d'investissement), avec une attention particulière apportée notamment à la rénovation énergétique, au bien vivre dans les établissements. Nous avons effectué un tour des établissements scolaires afin de préparer notre implication dans les projets d'établissements qui seront portés d'ici la fin de l'année.

Les appels à projets dont « *e so vite facenu a nostra storia* » ont initié notre volonté de faire entrer notre histoire, notre culture, et notre langue au cœur des établissements scolaires en encourageant des actions autour du développement durable. Là aussi, au travers notamment d'appels à projets, nous sensibilisons les plus jeunes à ces problématiques.

Un ensemble d'AAP (appels à projets) sera porté, liant éducation, art, culture et patrimoine dès la rentrée prochaine dans le fil de ceux qui ont été présentés en cette fin d'année.

Par ailleurs, et vous le soulignez, nous devons nous emparer de ces questions également dans notre propre gestion des établissements scolaires : mise en place d'initiatives avec l'Office de l'Environnement pour le tri des déchets, réflexion sur la mise en place des circuits courts et lutte contre le gaspillage alimentaire. Nous sommes d'ailleurs au travail avec Lionel MORTINI sur un projet pilote dans ce domaine, que nous espérons vous présenter dans les prochaines semaines.

La question de François ORLANDI qui suivra me permettra d'aborder les enjeux du numérique à l'école également.

Nous avons élaboré un cadre spécifique de soutien aux établissements ruraux, que je vous présenterai à la rentrée prochaine, comme je l'avais évoqué en réponse à la question d'Anne TOMASI. Nous devons, bien entendu, poursuivre notre investissement.

Lors de la présentation du PPI, j'avais effectivement souligné le fait que les bâtiments scolaires ne pouvaient être simplement considérés comme des murs dont nous serions chargés de l'entretien.

Le workshop « *quel établissement scolaire, ici, pour le 21^e siècle* » aura lieu à l'automne prochain, comme j'initierai des actions sur le décrochage scolaire en partenariat avec l'ensemble des acteurs, ainsi que sur la gestion du handicap en coordination avec Lauda GUIDICELLI et bien sûr les associations conventionnées qui, ici, ont une approche reconnue.

Dans le cadre des compétences qui sont les nôtres, vous le savez M. le Conseiller, les initiatives sont nombreuses et vous les avez soulignées. Mais, elles doivent être aujourd'hui beaucoup plus lisibles.

Je vous propose donc la création d'une instance dédiée, au sein de notre Assemblée afin d'en assurer le suivi.

Il est temps que nous partagions et que nous portions ensemble la nécessaire refonte du système éducatif et en tous cas que nous en ayons une vision moderne et adaptée à la Corse. Je suis bien entendu dans cet état d'esprit favorable à votre proposition pour la mise en place d'un cadre d'action global que nous nommerions « *Educ'azione 21* », da purtà in i fatti un prughjettu educativu novu.

A ringrazià vi.

Le Président TALAMONI

A ringrazià vi.

En principe, nous avons une conférence des présidents à 11 h 30 et là nous n'en sommes quand même qu'à la deuxième question orale... On interrompra les questions orales. On en fait encore une ou deux et puis ensuite nous interrompons.

La question orale suivante va être posée par Marie Anne PIERI, vous avez la parole, Chère collègue.

Question orale n°2019/E2/055 déposée par Mme Marie Anne PIERI, au nom du groupe « Per l'Avvene » : Objectif Zéro Friche.

Mme Marie Anne PIERI

Monsieur le Président, merci.

La récente décision de la Cour administrative de Marseille a confirmé l'annulation de la cartographie des espaces stratégiques agricoles (ESA) du PADDUC ; le travail de renouvellement de cette cartographie va être long du fait des délais et des démarches administratives, et surtout des consultations obligatoires.

Les ESA qui ont été sanctuarisés dans le PADDUC représentaient 105 000 ha. Il faut savoir que la SAFER sur les 10 dernières années a acquis 700 ha par année ; c'est-à-dire que cela représente 1 % des ESA qui étaient sanctuarisés dans le PADDUC. Ce chiffre est insuffisant, bien évidemment, pour installer des jeunes agriculteurs et également pour agrandir les structures existantes.

Les blocages qui existent aujourd'hui s'expliquent par le manque de transaction, mais aussi par l'indivision, l'absence de titres de propriété, les BND, les biens sans maître, les biens vacants.

J'ai un document intitulé « Pour un territoire insulaire zéro friche », la SAFER de Corse a proposé 10 mesures normatives, mais dans une première partie de ce document, il y a un état des lieux du foncier de la Corse et notamment de la définition qu'on devra apporter sur les friches.

Ce document dresse dans sa première partie un état des lieux. La SAFER a des mots très forts, elle parle d'une déprise du foncier agricole et on le constate notamment en plaine. Moi, je vois en plaine orientale où vous avez des territoires qui sont en friche, qui sont la propriété de personnes qui ne sont pas exploitants, qui ne sont pas loués. Ou alors, s'ils le sont, ils le sont dans le cadre de baux précaires pour la culture fourragère.

Au niveau de la montagne et du piémont, nous sommes confrontés au maquis, au BND, au morcellement, aux biens vacants et en agglomération également, on rencontre des zones en friche qui deviennent en fait des garages à ciel ouvert pour des carcasses de voitures. Donc, vous voyez que c'est vraiment un problème très, très important.

La SAFER donc, dans ses propositions, livre des leviers. Elle livre 10 propositions :

Tout d'abord, son manque de pouvoir à exercer son droit de préemption et ce manque est très criant, notamment en matière de bois et forêts. Il faut savoir que s'il y a une cession qui est faite sur une nature de terre en bois et forêts, le droit de préemption de la SAFER ne peut pas s'exercer. Et cette nomination, cette nature en bois et forêts, c'est une simple déclaration qui est faite par le propriétaire au cadastre. C'est-à-dire que sur la matrice cadastrale, vous avez la nature de la terre et la déclaration faite par le propriétaire en disant que sa terre est en bois et forêts bloque en cas de transaction de vente la préemption de la SAFER. Donc, la SAFER souligne ce point-là.

Autre point qui est également très, très important : il y avait eu une avancée par la loi sur l'agriculture en 2014 sur le démembrement de propriété. La SAFER peut exercer un droit de préemption quand il y a une vente d'un usufruit. S'il y a une vente d'une nue-propriété, elle ne peut pas exercer son droit de préemption et vous le comprenez, parce que la SAFER, si elle achète, c'est pour pouvoir installer un jeune agriculteur. Si elle achète une nue-propriété, elle n'a pas l'usus. Donc, ce qui s'est passé ces dernières années, après l'entrée en vigueur de cette loi de 2014 sur l'orientation agricole, la SAFER s'est trouvée confrontée à une vente sur deux ans de 900 ha de nue-propriétaire, sur lesquels elle n'a pas pu exercer son droit de préemption.

C'est pour cela qu'elle propose aujourd'hui, au travers de ces mesures, des propositions bien concrètes pour pouvoir exercer ce droit et installer les jeunes agriculteurs.

Autre carence également de la loi 2014 : cela concerne les propriétés qui sont dans le cadre de sociétés. Si vous avez une vente de la totalité des parts sociales, la SAFER a un droit de préemption. Mais s'il y a une vente qui est faite à tempérament, ou même si vous vendez uniquement 90 % des parts sociales, la SAFER n'a pas de droit de préemption. Donc, vous voyez, il y a toujours la possibilité de contourner.

La SAFER aujourd'hui se pose des questions. Elle pose véritablement sur la table les véritables questions et les difficultés qu'elle rencontre pour exercer ce droit de préemption.

Autre exemple : en matière d'habitat agricole. Quand un habitat agricole est désaffecté à sa vocation agricole, au bout de 5 ans il peut être vendu par le propriétaire, sans que la SAFER puisse exercer son droit de préemption.

Là-aussi, la SAFER se pose la question. Ce délai de 5 ans, il est inutile. Il faut que, d'entrée, elle puisse exercer son droit de préemption.

Même au bout de 10 ans, même si la vocation n'est plus agricole, qu'elle puisse avoir un droit de regard.

Donc, c'est vraiment une étude qui est très, très intéressante. Elle va même sur les terres incultes et sur les terres qui sont sous-exploitées, où là, la SAFER n'a pas la main, mais c'est l'agriculteur qui demain a besoin de terres et voit autour de lui des parcelles de terre qui sont en friche, qui ne sont pas exploitées et qui fait justement cette procédure, et qui se trouve demain arrêté parce qu'il suffit, en fait, d'un labour dans l'année pour que la procédure s'arrête devant le tribunal.

Donc, là-aussi, il y a des carences de la loi et la SAFER est soucieuse de tout cela.

En résumé, je pose la question au Président sur cette étude qui a été faite, qui a été commandée à un moment donné par le Président de la République quand il est venu en Corse en février 2018. Il a demandé aux acteurs économiques « faites-moi remonter les problématiques que vous rencontrez pour qu'il y ait un mieux-vivre en Corse ». Il y a eu une réunion qui s'est tenue en préfecture le 4 mai 2018 où la SAFER (et le monde agricole) était présente et a fait remonter justement ces carcans qui ne permettent pas demain à une SAFER d'exercer véritablement son droit de préemption.

Donc, la question que je vous pose, M. le Président :

Comptez-vous accompagner la SAFER et le monde agricole dans l'application de ce document stratégique, adopté à l'unanimité par son conseil d'administration, portant sur un territoire zéro-friche ?

Et, M. le Président, quand les idées ne sont pas vraies, les mots ne sont pas justes. Donc, je vous dirais tout simplement que c'est un gros travail qui a été fait par le monde agricole et par la SAFER. Donc, je vous pose la question : qu'allons-nous faire ?

Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. La réponse par Jean BIANCUCCI pour le Conseil exécutif.

M. Jean BIANCUCCI

Madame la Conseillère,

Effectivement, je vous remercie pour votre question au nom de l'exécutif. Je peux vous dire que la réponse a été faite en collaboration avec Lionel MORTINI et, en fait, elle recoupe deux champs.

Premier champ, à propos, justement, de justesse, deux inexactitudes dans votre appréciation :

- Tout d'abord, vous parlez des motifs d'annulation de la cartographie des ESA par la Cour Administrative de Marseille. La Cour Administrative de Marseille, Madame la Conseillère, n'a pas statué sur le fond mais, au contraire, a prononcé un non-lieu à statuer. Ce n'est pas tout-à-fait la même chose.

- Deuxième chose, vous signalez que les documents de planification, au premier rang desquels le PADDUC, ne suffisent pas à la maîtrise du foncier et la mobilisation en faveur de l'activité agricole. C'est vrai, mais en même temps ce n'est pas leur rôle ! Ce n'est pas leur rôle !

Une fois que ceci est mis au point, nous allons rentrer directement dans vos questions car, entre le document qui nous a été fourni et votre intervention aujourd'hui, il y a un petit delta. Ce petit delta, c'est le nombre de tiroirs que vous avez ouverts.

Je me bornerai bien entendu à me limiter à la question telle qu'elle a été écrite.

Aussi, vous dites qu'une part des terres sont aujourd'hui en friche, vous avez raison de le faire, ce qui témoigne à la fois de leur sous-mobilisation ancienne et bien entendu souligne aussi le fait que l'on doit remobiliser sur ces terres. L'ensemble des orientations qui est proposé par la SAFER, nous les faisons nôtres, il n'y a aucun problème là-dessus. Ces propositions, bien entendu, doivent être accompagnées d'évolutions législatives et vous le savez. Vous êtes bien placée pour le savoir. Donc, il faut à la fois assurer leur relai auprès du Gouvernement, et lorsque l'Assemblée de Corse sera consultée pour avis, à ce moment-là, bien entendu, demander officiellement que ces évolutions soient prises en compte. C'est le premier point.

Deuxième point : A plus court terme, procéder à la mise en place, et nous en sommes d'accord, de la commission territoriale d'aménagement foncier ; c'est une étape bien entendu indispensable à tous les projets d'aménagement que l'on a pu imaginer dans le PADDUC.

Je profite d'ailleurs de cette réponse pour vous rappeler que l'ODARC que préside Lionel MORTINI a fait un certain nombre de

propositions au Ministre de l'Agriculture. Donc, c'est tout-à-fait récent. Il y a 24 ou 48 heures. Ces propositions visent à la fois à lever les freins à la mise en place d'associations foncières de propriétaires.

Bien entendu, il faut agir pour que l'État abonde un fond foncier à l'installation et à l'aménagement qui serait mis en œuvre par la Collectivité de Corse pour essayer d'en assurer les effets les plus probants.

Troisième chose : Constituer, sans tarder, l'inventaire des friches par la CTPENAF dont c'est d'ailleurs l'une des missions. Nous y siégeons, donc il n'y a aucun problème.

On pourrait éventuellement y ajouter, vous y avez fait allusion en fin d'intervention : mener une réflexion, suite à cet inventaire, relative à la mise en œuvre de la procédure pour la récupération des terres incultes à objectif d'utilisation collective.

Voilà, j'ai essayé de répondre. Je ne suis peut-être pas tout à fait dans les tiroirs, veuillez m'en excuser.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Conseiller exécutif.

Alors là, il y a encore beaucoup de questions orales et je ne sais pas s'il est possible de continuer les questions orales pendant la conférence des présidents, compte tenu du fait qu'il y a des questions qui peut-être concernent le Président du Conseil exécutif, et je suppose qu'il veut participer aussi à la conférence des présidents ? Donc, ça veut dire qu'il faut interrompre.

A moins que nous allions jusqu'à la question orale... Mais à ce moment-là il faudrait être beaucoup plus bref et respecter les temps de parole habituels, même s'il n'y a pas la télévision aujourd'hui. A ce moment-là, on irait jusqu'à la question de Jean-Charles ORSUCCI, vous répondez...

(Brouhaha)

On la fait passer tout de suite et on va en conférence des présidents ?

On la reporte à la reprise alors ?

Nous suspendons la séance jusqu'à 14 h 15...

Le Président SIMEONI

Peut-être peut-on passer, si vous laissez présider la séance par un de vos vice-présidents(es), aux autres questions orales et comme ça on termine après la conférence des présidents ?

Le Président TALAMONI

La vice-présidente ne peut être que Mattea CASALTA puisque l'autre vice-président est aussi président de groupes, donc il va venir à la conférence des présidents.

Donc, Mattea CASALTA va me remplacer à cette tribune pour les questions orales autres que celles de Jean-Charles ORSUCCI, comme ça nous gagnons un peu de temps.

Donc conférence des présidents dans mon bureau tout de suite.

Mme Mattea CASALTA préside la séance en l'absence du Président TALAMONI.

Mme Mattea CASALTA

Nous allons donc poursuivre, si vous le voulez bien.

La parole, pour la prochaine question orale, sur un sujet que nous connaissons bien, les déchets, à Joseph PUCCI.

Question orale n° 2019/E2/058 posée par M. Joseph PUCCI au nom du groupe Partitu di a Nazione Corsa : déchets.

M. Joseph PUCCI

Merci, Présidente.

Cari Presidenti,

La problématique des déchets constitue un enjeu majeur de notre société actuelle. L'héritage d'un certain immobilisme des politiques passées nous conduit à une situation complexe qui pourrait s'amplifier si nous ne trouvons pas, au plus vite, les solutions adaptées au traitement de la problématique.

Le constat étant posé, notre Collectivité, dont les compétences demeurent limitées en la matière, a proposé un plan de prévention et de

gestion des déchets non dangereux (PPGDND) assorti d'un plan d'action sur les déchets dont nous avons voté la dernière déclinaison au mois d'octobre 2018.

Notre politique consiste à mettre l'accent sur le tri afin de limiter le tonnage des déchets actuellement enfouis. Cela paraît effectivement être la solution la plus cohérente pour traiter la problématique. Cependant, eu égard aux retards accumulés sur le dossier depuis des décennies, l'efficacité de cette politique ne montrera des résultats importants que d'ici quelques années. D'ici là, nous devons toujours traiter des tonnages en quantité importante.

La commune de Vighjaneddu, dont je suis le maire, abrite le principal centre d'enfouissement de Corse. En 2018, ce sont 126 000 tonnes de déchets issus de tout le territoire qui ont été enfouies et 110 000 tonnes le seront cette année.

Cela induit des nuisances certaines, qu'elles soient sanitaires, sonores, olfactives ou autres... Nous avons, néanmoins, toujours joué le jeu, conscients des enjeux pour l'ensemble du territoire. Aujourd'hui, nous arrivons à saturation.

Le dernier plan d'action proposé fait état de la création de centres de tri ainsi que de l'ouverture de nouveaux centres de stockage de déchets ultimes. Il conviendrait que ce plan d'action soit réellement pris en compte et mis en œuvre par l'ensemble des acteurs. Cela permettrait, notamment, de responsabiliser l'ensemble des EPCI dans la gestion et le traitement de leurs déchets, de respecter l'engagement pris de fermer définitivement le site de Vighjaneddu et de limiter les distances de transport des dits déchets. Pour autant, la préfète nous a clairement fait comprendre que notre commune aurait vocation à accueillir des quantités plus importantes dans les années à venir.

Ainsi, Monsieur le Président, qu'en est-il de l'avancement de la création de ces nouveaux centres ? Pouvons-nous enfin espérer une meilleure répartition de la charge de chaque territoire dans la gestion et le traitement des déchets ?

A ringrazià vi.

Mme Mattea CASALTA

Merci. La parole à M. SARGENTINI.

M. François SARGENTINI

Merci, Mme la Présidente.

Monsieur le Conseiller,

Comme vous le soulignez dans votre question, le traitement des déchets constitue un enjeu majeur pour notre société. Notre Collectivité, sur proposition de notre majorité, a voté dans le cadre de ses compétences, en octobre 2016, un plan stratégique qui repose sur la généralisation du tri à la source, et au mois d'octobre 2018, sa dernière déclinaison qui prévoit la mise en place des différentes structures nécessaires au traitement des déchets.

Le tri, axe majeur de notre plan doit nous permettre dans un avenir proche de réduire considérablement la nécessité de stockage. Néanmoins il nous reste, pour atteindre cet objectif, un minimum de trois années qui sont incompressibles et pour lesquelles nous devons trouver avec l'ensemble des acteurs (SYVADEC, EPCI, Etat) les moyens de passer ce cap avant l'entrée en fonction du plan.

Pour cela, nous avons initié un travail de fond, notamment avec les EPCI afin de généraliser la prise en compte de la question des déchets, pour en répartir équitablement le poids sur l'ensemble du territoire.

Votre commune subit des nuisances depuis de nombreuses années et je peux comprendre votre lassitude. Vous affirmez aussi avoir joué le jeu, comme d'autres territoires, conscients des enjeux pour la Corse. Mais vous êtes surtout tributaires d'une gestion erratique de la problématique des déchets et cela depuis plusieurs années.

Afin de répondre plus précisément à votre question, les centres de tri valorisation des déchets sont actuellement en cours d'étude de définition par le SYVADEC pour deux bassins Nord (grand Bastia) et du sud Corse (Purtivechju) et par la CAPA pour le bassin ouest.

A ce jour, des sites ont été identifiés pour les plateformes de compostage dans les régions du grand Aiacciu, de la Balagne et du sud Corse ou déjà en fonctionnement dans le Centre Corse (Corti).

L'inventaire se poursuit pour les installations de stockage. Les études sur le site de Moltifau se poursuivent. Le groupement des quatre intercommunalités du grand Aiacciu propose son projet de création d'un centre de stockage, ainsi que le territoire de Casinca-Castagniccia.

Monsieur le Conseiller, nous travaillons sans relâche avec l'ensemble des organismes compétents et avec les élus des différents territoires pour apporter au plus vite des réponses pertinentes à vos questions.

Je vous remercie.

Mme Mattea CASALTA

Je vous remercie. La prochaine question orale sera posée par Pierre-Jean LUCIANI, au nom de la Corse dans la République. Il s'agit du foyer Notre-Dame d'Ajaccio. Nous vous écoutons, M. LUCIANI.

M. Pierre-Jean LUCIANI

J'attends qu'on m'emmène mon texte car je l'ai fait photocopier.

Donc passez la parole à quelqu'un d'autre. J'ai demandé au secrétariat de me faire une photocopie, ils ne sont pas encore revenus.

Mme Mattea CASALTA

Nous avons pourtant une question orale...

M. Pierre-Jean LUCIANI

Oui qui est courte, mais moi j'ai mon texte après, d'explication.

Mme Mattea CASALTA

Comme nous sommes indulgents, vous le savez, nous allons donc donner la parole à M. Jean-Jacques LUCCHINI.

Question orale n° 2019/E2/065 posée par M. Jean-Jacques LUCCHINI au nom du groupe Femu a Corsica : Peste porcine africaine.

M. Jean-Jacques LUCCHINI

Merci, Mme la Présidente.

M. le Président du Conseil exécutif,

M. le Président de l'ODARC,

En avril 2019, la Préfète de Corse a envoyé aux éleveurs porcins du *Pumonti* un courrier soulignant les dangers sanitaires réglementés qui seraient susceptibles d'affecter les élevages de porcs en Corse.

Par ailleurs, un arrêté du 16 octobre 2018 précise les mesures bio-sécuritaires applicables sur les exploitations porcines dans le cadre de la prévention de la peste porcine africaine et d'autres dangers sanitaires réglementés.

Dans cette lettre, il est demandé aux éleveurs porcins de délimiter les zones d'élevages en les clôturant par des murets au plus tard au 1er janvier 2021. Il leur est également demandé d'établir des doubles clôtures dont le grillage doit mesurer plus de 1,5 m de hauteur afin d'empêcher tout contact avec les animaux sauvages (sangliers, renards, etc.) ou avec d'autres espèces animales (bovins, caprins, ovins, etc.).

Les mises en estives collectives des porcins sont proscrites car ces mesures ne peuvent pas s'y appliquer. De plus, ces dernières sont incompatibles avec notre mode d'élevage porcine séculaire sur parcours libres et en estives, elles ne tiennent pas compte du cahier des charges de l'AOP *Porcu Nustrale*.

Construire des doubles clôtures autour d'élevages porcins, sur les exploitations et estives, représente un cout important et, bien souvent, la nature du terrain et l'étendue des parcours nécessaires au cahier des charges de l'AOP rendent impossible cette mesure. À terme, cela condamne non seulement les élevages en AOP mais aussi les éleveurs traditionnels. C'est ainsi un mode d'élevage ancestral et identitaire qui serait condamné à disparaître.

Comme chacun sait, actuellement, la Corse n'est pas touchée par la peste porcine africaine, bien que celle-ci soit présente en Sardaigne depuis 40 ans et qu'elle ait été récemment détectée sur des sangliers en Belgique.

M. le Président, nous connaissons votre souci de préserver les modes d'élevage ancestraux, qui ont façonné la Corse depuis des siècles, et votre volonté de prendre en compte les spécificités de notre agriculture dans la mise en œuvre des politiques publiques.

Ainsi, ne pensez-vous pas qu'il serait plus opportun et pertinent de mettre en place un dispositif adapté à nos frontières maritimes et à la réalité insulaire ?

Ne serait-il donc pas plus judicieux de prendre en compte notre insularité, qui dans ce cas précis est un véritable atout ?

Enfin, ne serait-il pas souhaitable d'élaborer, avec la filière porcine, la Collectivité de Corse et ses différents offices et agences, les chambres

d'agriculture, les syndicats agricoles, le collectif des éleveurs porcins de Corse, le syndicat de l'AOP *Porcu Nustrale*, ainsi qu'avec les services de l'État qui en ont la prérogative, un plan sanitaire spécifique à la Corse, qui tienne compte de notre mode d'élevage séculaire, unique et identitaire et de l'AOP *Porcu Nustrale*, et ce, dans le respect de la réglementation européenne ?

À cet égard, je tiens à préciser que M. le Ministre a convenu, lors d'échanges qu'on a pu avoir lors de sa venue, que le plan sanitaire pour la Corse ne peut être que spécifique, du fait de l'insularité et de notre mode d'élevage particulier.

Merci.

Mme Mattea CASALTA

Je vous remercie.

La réponse de M. Lionel MORTINI

M. Lionel MORTINI

Oui, effectivement nous sommes indemnes aujourd'hui de PPA, mais sous la menace de cette épidémie de peste porcine. La France a accéléré l'adoption de mesures préventives dont vous venez de parler avec des instructions techniques parues il y a quelques mois, qui précisent ce que doivent être les mesures de protection des élevages de plein air, notamment en termes de clôtures vis-à-vis des sangliers et des renards et d'autres espèces.

Ce sont des propositions inadaptées à nos territoires et à nos particularismes, qui ne s'arrêtent pas à la Corse du reste, à notre particularisme de plein air en rotation parcellaire extensif ou présent dans des zones difficiles.

Donc ces nouvelles obligations doivent entrer en vigueur en 2021. Cette échéance doit nous laisser le temps de faire des contre-propositions, dont nous avons parlé ces derniers jours avec le Ministre, pour valider des expérimentations en vue d'aboutir à des mesures de biosécurité adaptées à la diversité de l'élevage et de la production porcine.

Un groupe de travail est déjà mis en place avec le syndicat Salameria et la SOJO Porcu Nustrale, l'INRA, les Chambres d'Agriculture, le FRGDS qui a un rôle central, évidemment l'ODARC, la Collectivité. Ils se

sont réunis déjà à plusieurs reprises. Ils travaillent à la rédaction d'un document.

Ce groupe de travail s'est fixé quatre objectifs :

- garantir la spécificité de l'élevage porcin en Corse,
- protéger les élevages des maladies transmissibles,
- limiter les risques de diffusion entre élevages,
- empêcher l'entrée des pathogènes en Corse.

Pour aller dans votre sens et dans le sens de votre question, nous allons remettre un document, dans les prochains mois ou les prochaines semaines, au ministère et au Ministre, pour avoir un véritable plan sanitaire pour la Corse, qui soit différent évidemment peut-être du continent pour nous protéger un peu plus.

Donc, oui nous sommes en action pour anticiper un futur désordre sanitaire qui pourrait être mortel pour la filière porcine et, d'une manière générale, pour l'ensemble de l'élevage.

Merci.

Mme Mattea CASALTA

Merci, M. le Président.

La parole maintenant à Pierre-Jean LUCIANI, s'il le veut bien, pour sa question orale.

Nous vous écoutons, Cher collègue.

Question orale n° 2019/E2/059 posée par M. Pierre-Jean LUCIANI au nom du groupe La Corse dans la République : Foyer Notre Dame d'Ajaccio.

M. Pierre-Jean LUCIANI

Ma question est très courte, il paraît que j'ai même eu la palme pour cela.

Donc c'est : quel avenir pour le Foyer Notre-Dame d'Ajaccio ? Je vais essayer de donner moi-même quelques explications.

Suite à la parution de nombreuses interventions dans la presse et sur les réseaux sociaux, je me devais, en tant qu'ancien Président du Conseil départemental 2A, de rappeler l'historique de l'établissement départemental

« Notre-Dame », appelé communément « Foyer Notre-Dame », et présenter les faits.

Dénommé « asile des vieillards », autorisé par le Conseil général de la Corse, le Comité de secours d'alors, présidé par Monseigneur Luis a permis, à l'aide de fonds recueillis par une souscription publique et des dons anonymes, la réalisation et l'agrandissement de cette maison de charité en 1933. Deux plaques, relatant ces souscriptions, sont d'ailleurs apposées sur les murs des jardins de la structure.

Pendant de nombreuses années, « l'Asile des vieillards », appelé par la suite « Foyer Notre-Dame », a été administré par les sœurs de la Confrérie de Notre-Dame de la Merci et ce, jusqu'au 30 juin 2010, date de leur départ.

À compter du 1^{er} juillet 2010, j'étais à l'époque Conseiller général, Vice-Président en charge du social, il a été créé, malgré ce que l'on dit, l'établissement départemental « Notre-Dame », petite structure de 24 lits appelée EPA – puisque dans les EPA, on ne peut mettre que 24 lits, le reste s'appelle des EHPAD –, mise en place afin de maintenir sur place les personnes âgées s'y trouvant et d'en accueillir d'autres étant démunies, par une prise en charge totale à l'Aide Sociale.

Des travaux urgents ont été réalisés afin d'améliorer leur confort en respectant les obligations de sécurité en la matière. La responsabilité et la direction ayant été confiées à l'époque à Monsieur NICOLI. La Commission communale de sécurité, après vérification, avait donné son autorisation de fonctionnement. Cinq ans après, en avril 2015, dès ma prise de fonctions en qualité de Président, je me suis occupé de la situation de l'établissement, et deux éléments apparaissaient alors.

Le premier : la plupart des résidents présents étaient en perte d'autonomie et devaient être placés dans des EHPAD (Établissement d'Hébergement des Personnes Âgées Dépendantes) adaptés à la prise en charge de leur handicap.

Deuxième point : l'état de vétusté de l'établissement départemental Notre-Dame nécessitait d'importants travaux de rénovation et de remise aux normes, afin de pouvoir obtenir la prolongation d'autorisation d'accueil des personnes âgées et du public de la part de la Commission communale de sécurité.

Sur la base de ce constat, j'ai rencontré, à l'époque, Monsieur le Directeur de l'ARS (Agence Régionale de la Santé), il a été décidé le placement des résidents dans les différents EHPAD de la région ajaccienne,

ainsi que la réalisation de travaux de rénovation du rez-de-chaussée de la bâtisse, afin d'y installer une partie des services d'aide sociale à l'enfance, plus communément appelés « ASE ».

Par la suite, fin 2017, j'abrège parce que c'est tout un historique...

Mme Mattea CASALTA

Oui, s'il vous plait, parce que là, vous avez dépassé le temps, d'autant que ce texte, nous aurions été ravis de le lire avant, alors je vous en prie.

M. Pierre-Jean LUCIANI

Il y en a pour quelques lignes encore.

Par la suite, fin 2017, un bail emphytéotique de 30 ans a été conclu avec la Mairie d'Ajaccio, lui attribuant le premier étage, moyennant un loyer de 44.000€par an.

Pour conclure, contrairement à ce qui a été affirmé et écrit, l'activité du Foyer Notre-Dame a commencé à compter du 1^{er} juillet 2010 et n'a jamais cessé. Ce bâtiment n'a jamais été désaffecté ; différents projets ont été envisagés, leur réalisation n'a pu aboutir. Je n'ai, hélas, disposé que de deux années, temps relativement trop court au vu des nombreux travaux importants. La rénovation qu'il y avait lieu de réaliser afin de conserver et perdurer ce qui n'a jamais cessé d'être le Foyer Notre-Dame, un lieu d'accueil pour nos aînés, patrimoine important cher aux Ajacciens, sans oublier son église, toujours lieu de culte actuel.

Une idée saugrenue, je l'avoue, mais qui peut faire rigoler parce que j'ai toujours eu un peu d'humour, vous pourriez y parquer tous les aliborons de Corse, pourquoi pas...

Alors, vous qui en avez hérité, feti per u megliu !

Mme Mattea CASALTA

Très bien, alors la réponse de Mme FAZI, si vous le permettez. Nous sommes à 5'35, donc Mme FAZI va vous répondre. Merci.

Mme Bianca FAZI

Merci, Chère collègue.

M. LUCIANI, merci de votre question qui soulève, une nouvelle fois, le sujet de l'avenir du foyer Notre-Dame qui, effectivement, il y a moins d'un mois, a soulevé, sur l'espace des réseaux sociaux, des prises de position de la part de membres de la société civile.

Je me suis déjà exprimée publiquement sur le sujet et je renouvellerai ici les engagements que j'ai déjà portés.

Je vous remercie de poser cette question publiquement, parce que cela témoigne de l'importance du sujet et, d'autre part, parce que j'espère qu'à travers ma réponse, devant cette assemblée, aucun doute ne subsistera sur l'engagement du Conseil exécutif dans le projet du foyer Notre-Dame.

On ne peut parler de l'avenir de ce foyer sans une rapide rétrospective, que vous avez faite par ailleurs et qui, effectivement, nous rappelle que le foyer a hébergé, pendant plusieurs années les personnes âgées en situation de précarité. Cette activité s'est éteinte progressivement jusqu'en décembre 2015, où ne subsistaient que 2 personnes. Le diagnostic réalisé à l'époque, attestait de conditions d'accueil non conformes, au regard de l'évolution des normes pour l'accueil du public.

Depuis cette date, le Conseil départemental de Corse-du-Sud, alors propriétaire des lieux, n'a pu porter aucun projet qui vienne réinstaller une mission sociale du foyer.

En décembre 2017, le même Conseil départemental, à la veille de la Collectivité unique, décide de céder le bâtiment à la Mairie d'Aiacciu, par bail emphytéotique.

Au 1^{er} janvier 2018, la nouvelle collectivité de Corse se retrouve, ainsi propriétaire d'un bien cédé, dont elle n'a la jouissance que du rez-de-chaussée, et où a été installée quelques mois auparavant une partie des services sociaux à l'issue de rapides travaux.

Le projet de la Mairie d'Aiacciu, était d'installer, dans les locaux du Foyer Notre-dame, les bureaux du CIAS du Pays Ajaccien. Ce projet, comme chacun le sait, n'a pu aboutir du fait de la partition des locaux entre les deux collectivités.

Cette partition se règle par une demande de résiliation de ce bail, de la part de la Mairie d'Aiucciu, qui intervient 29 mars 2019. Il y a donc moins de 3 mois, donc, la Collectivité de Corse pouvait enfin envisager d'installer un véritable projet au cœur de la ville, eu sein de ce foyer.

Il n'a pas été possible, tout le monde le comprendra, de compenser au cours des 3 derniers mois, des années d'absence d'investissement et d'entretien de ces locaux. J'attends très prochainement une évaluation du coût global de réhabilitation, qui se chiffre néanmoins à plusieurs millions. Les visites des services techniques sur site ont ainsi déjà identifié les principaux axes de la remise aux normes permettant d'accueillir du public en rez-de-chaussée comme en étage.

Ce temps a cependant été mis à profit pour dessiner les contours de ce que nous nommons collectivement l'avenir du foyer Notre Dame, et je réaffirme donc notre ferme intention de conserver à ce bâtiment toute sa dimension sociale.

La protection de l'enfance, quoique souvent méconnue du grand public est une compétence majeure de la Collectivité de Corse, héritée des anciens départements. Ainsi, environ un millier de mineurs et leurs familles sont accompagnés par les services de l'aide sociale à l'enfance en Corse.

Actuellement, je considère que les conditions d'accueil des familles et des enfants pour la réalisation, en particulier de mesures éducatives, méritent encore plus d'attention et de moyens.

Je regrette également que la Corse ne dispose à ce jour d'aucun centre maternel infantile, permettant d'accueillir, en leur apportant confort et soutien psychologique, les femmes enceintes et mères isolées avec de jeunes enfants, sans domicile.

Je constate également, tous les jours, le manque cruel de places d'accueil pour les enfants qui nous sont confiés, l'absence de foyer et d'équipements, qui rendent la tâche des éducateurs et des travailleurs sociaux de la protection de l'enfance, plus difficile encore. Et si nous nous attachons, à rattraper ce retard structurel, les réponses ne se construisent ni en un jour, ni en quelques mois.

Je soutiens donc le projet de créer un véritable pôle autour du soutien à l'enfance en danger, à la parentalité, à la prise en charge des femmes enceintes et des mères isolées,

Le foyer Notre-Dame conservera sa vocation d'accueil et de protection des plus faibles, dans un domaine où la Collectivité a pleine compétences et pleine responsabilité.

Ce projet est ambitieux et se déroulera sur plusieurs années, notamment du fait des importants travaux que j'ai déjà cités. Le besoin doit

encore être précisé, et des diagnostics seront lancés, comme les consultations des acteurs et experts du domaine, mais l'idée d'installer en une même unité de lieu, un véritable centre de ressources autour de l'enfance en danger est actée.

Soyez convaincu, M. le Conseiller, que le Conseil exécutif et moi-même sommes, conscients de l'importance de la mission qui nous a été confiée par les Corses : celle de leur permettre de vivre mieux dans cette île.

Dans le domaine qui est le mien, le social et la santé, je m'attache à le faire en partenariat avec l'ensemble des acteurs sociaux. Vous l'aurez compris, notre action s'inscrit en conformité avec nos choix politiques, qui instituent la lutte contre la pauvreté, la solidarité, et le renforcement du lien social comme une priorité absolue.

Je suis convaincue de l'adhésion de tous au projet que nous portons, la protection de l'enfance ne pouvant souffrir de divergences politiques. La mission qui incombe à tous les élus que nous sommes est bien d'apporter des solutions pérennes aux problèmes économiques, environnementaux, politiques et bien sûr sociaux de tous les Corses.

Je remercie par ailleurs, la directrice adjointe, Mme Françoise de La FOATA, de l'ASE, et ses services qui s'engagent tous les jours autour de l'enfance et de la parentalité.

Je vous remercie.

Mme Mattea CASALTA

La parole est Vannina ANGELINI-BURESI.

Question orale n° 2019/E2/064 posée par Mme Vannina ANGELINI-BURESI au nom du groupe Corsica Libera : Pulluzione cagiunata da i batelli detti di « croisières ».

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

A ringrazià vi, Mma a Presidente.

Sgiò Presidente,

A Corsica hà cunnisciutu è cunosce oghje dinù, una stonda di pulluzione fora di norma. A ci dicenu tutti troppu spessu e misure di Qualit'air Corse.

A repetizione di st'evenimenti ci impenserisce assai par a salute di i ciuccii, di e parsonne anziane, asmatiche o altre. L'aria hè un bisognu fundamintale, n'avemu tutti bisognu. Ci sò e pulluzione prudutte ind'è noi, è quell'altre purtate da i venti. Ci tocca à fà calà u più pussibile quelle cagionate da l'attività umana ind'è noi.

À u livellu internaziunale, dicenu i scintifici ch'elli pruducenu assai gasi periculosi par a salute i battelli : ferry o battelli di cruciera. Certe cumpagnie anu attaccatu à verdisce i motori è certi porti permettenu à i battelli di brancà si nant' à u currente di a cità quandu elli si ne stanu in portu.

Sapendu ch'è i porti sò a pruprietà di a Cullettività di Corsica,

Sapendu ch'ella ci tocca à rivede a Prugrammazione Pluriannuale nant' à l'Energia, di modu à entre più lesti in a trasizione energetica da ghjunghje à un' indipendenza energetica cù 100% d'energia rinnuvevule,

Sapendu ch'è sti pochi ghjorni, l'attualità hè stata soprattuttu accupata da a pulluzione, quella da « a pulvaretta » purtata da u sciroccu,

Sapendu ch'è no circhemu à ghjestisce è à cuntene l'impattu negativu di a sopra friquentazione nantu à l'ambiu,

Sapendu ch'è in lu mare di u Nordu è nantu à e coste americane, sò imposti avà, i « carburanti puliti », per via di a zona SECA/NECA, par a quale a nostra Assemblea hà vutatu dighjà.

Sapendu ch'è l'elettrificazione di e calate, vale par i batelli « ferries », ùn ponu bastà par sti batelli giganti.

Cumu si pudaria fà da tene contu di l'aria ch'omu respira in e vicinanze di i nostri porti di cummerciu : Aiacciu, Bastia, L'Isula, Purtivechju o Pruprà ? Sapendu ch'è e CCI volenu avanzà per mudernizà i porti di cummerciu, cosa puderate mette in ballu da sustene l'attrazzera di i nostri porti in brancamenti elettrichi in energia rinnuvevule ? Ch'è puderate mette in ballu di manera à scrive un quaternu di e cariche in u filu di ciò ch'ella ci cummanda a primura di a salute di a nostra ghjente è i bisogni di a trasizione energetica ?

Hè una quistione di salute publica, d'accettabilità suciale di a prima attività economica di l'isula : u turisimu, è d'attrattività di a Corsica, a nostra isula verde.

Un ringraziu quantunque à Dany ANTONINI, chì ghjè a Presidente di a cummissione « salute », chì avemu avutu bisognu d'infurmazione ; infurmazione raccolte dunque à l'ultima cummissione di a salute, induve eranu prisenti QUALITAIR CORSE è dinò u Duttore PERNIN, chì hè venutu à dà cunferma à certe infurmazione.

A ringrazià vi.

Mme Mattea CASALTA

Ghjustu un puntu quantunqua pà dì chi, di sicura oghji ùn sò più 2'30 pà ognunu, mà semu un pocu più...

(Brouhaha)

Mi pari... Vannina, eramu d'accunsentu arimani pà esse un pocu più discreti...

Allora l'Esecutivu hà da risponde, mi pari. Jean BIANCUCCI.

M. Jean BIANCUCCI

Allora, aghju da circà à risponda parchì hè una problematica generali, quidda di a pulluzione : a polluzini di i porti, mà danò d'una manera generali.

Je dois vous donner des chiffres qui doivent, bien entendu, nous alerter sur les risques encourus.

En Europe, chaque année, près de 800 000 personnes meurent victimes de la pollution.

On estime à l'échelle de la planète que près de 9 millions de personnes meurent aussi de la pollution.

Donc, cela veut dire simplement, et ce sont, une fois de plus, des chiffres lourds, que la pollution est responsable d'un mort sur six dans le monde. C'est dire le poids de cette problématique.

Même si votre question pose la problématique des navires de croisière, je me bornerai, bien entendu, à répondre pour ce qui intéresse les compétences de la Collectivité, parce que bien entendu vous savez que c'est une question que vous pouvez poser aussi aux chambres de commerce et ce n'est pas à moi d'y répondre.

Je vais essayer de vous dire d'abord, et en direction aussi du reste de l'Assemblée, que notre majorité s'est très largement impliquée sur la thématique de la qualité de l'air, et pas uniquement dans la dénonciation, mais aussi dans un certain nombre de propositions.

On ne va pas revenir, Vanina, sur la convention MARPOL, annexe 6, sur les rejets atmosphériques, on y reviendra un autre jour. Mais il faut que l'on considère aujourd'hui qu'il y a plusieurs niveaux de pollution.

Premier niveau de pollution : les oxydes de soufre.

Vous savez que la teneur en soufre des carburants est limitée à 3,5 %, sauf pour les navires à passagers dans les eaux européennes pour lesquels cette teneur est limitée à 1,5 %. Ces taux passeront à 0,5 % en 2020 dans les eaux européennes, et en 2020 ou 2025 en dehors des eaux européennes.

Ces taux sont réduits à 0,1 % dans deux situations :

- Pour les navires à quai dans les ports européens au-delà d'une escale prévue initialement à 2 heures dans le port ;
- Dans les zones SECA.

Deuxième point : les Oxydes d'azotes (NO₂).

Depuis 2011, les émissions des nouveaux moteurs ont été diminuées de 20 % par rapport au niveau de référence en 2000. Dans les zones de réduction dites NECA (NO_x Emission Control Areas), les émissions des nouveaux moteurs installés doivent être réduites de 80 % par rapport au niveau de référence de 2000.

Troisième point, et c'est peut-être là que le bât blesse : les particules fines.

Eh bien, je suis désolée, mais pour le moment, vous y faites allusion, il n'y a pas de réglementation à ce jour. Donc, il va falloir, bien entendu, qu'on avance sur ce champ. N'ayant pas de réglementation, il ne peut pas y avoir de références, d'études, en dehors de privés ou d'associations qui se battent pour la qualité de l'air.

Je dois rappeler, comme je vous l'ai dit de manière introductive, que l'Assemblée a validé un certain nombre d'initiatives, parmi lesquelles, et je me permets de les rappeler :

la création d'une zone SECA/NECA pour la Méditerranée, suivant la délibération n°17/336, adoptée à l'unanimité le 26 octobre 2017, pour réduire les émissions de soufre, d'azote et d'également de particule.

une motion, déposée par Monsieur le Président de cette Assemblée, a été adoptée par l'Assemblée de Corse le 26 octobre 2018. Elle réaffirme la demande de création d'une zone SECA/NECA.

Autre question écrite déposée par Romain COLONNA à la session de février dernier et, vous l'avez vu, cela m'a donné l'occasion de vous présenter les résultats de l'étude ECAMED.

Également, une motion déposée par monsieur Colonna, adoptée par l'Assemblée de Corse le 26 octobre 2018, avait conduit notre Assemblée à affirmer l'intérêt et l'urgence de prendre toutes les dispositions concourant à diminuer la pollution de l'air liée aux navires.

Pour le court terme, nous envisageons :

1^{er} point. La modulation des taxes portuaires par la Collectivité de Corse et les Chambres de Commerces et d'Industrie en fonction des performances environnementales des navires pour tous les ports ;

2^{ème} point. De mettre en œuvre toutes actions via les contrats de concession, les délégations de Service Public (horaires des rotations, temps de débarquement, etc.) ;

3^{ème} point. Prévoir la réalisation d'une campagne complémentaire de mesures de la qualité de l'air, afin de suivre l'évolution des paramètres les plus sensibles (PM10 et PM2,5) ;

4^{ème} point et nous aurons l'occasion de travailler ensemble : la révision de la PPE sur ce sujet.

L'état des lieux de ces initiatives sera présenté lors d'un prochain Conseil de l'Énergie de l'Air et du Climat (CEAC), qui devra se tenir, je pense, avant la fin de l'année. Nous pourrons, à ce moment-là, débattre de toutes ces mesures à mettre en œuvre pour la réduction des émissions de polluants.

Je vous remercie.

Mme Mattea CASALTA

Merci. Donc, la prochaine question est posée par Mme Chantal PEDINIELLI. Nous vous écoutons.

Question orale n° 2019/E2/056 posée par Mme Chantal PEDINIELLI au nom du groupe Per l'Avvene : Extension du tarif fret « matières premières ».

Mme Chantal PEDINIELLI

Je vous remercie, Mme la Présidente.

Mme la Présidente de l'Office des Transports de la Corse,

Je reviens vers vous à propos de l'extension du tarif fret « matières premières » à l'import de foin et d'aliments pour bétail.

Pour rappel, je vous avais présenté cette motion lors de la session du 26 octobre dernier, mais après plusieurs renvois à la demande de la majorité, la motion a finalement été rejetée.

Pourtant, la DSP relative à la desserte maritime entre la Corse et le continent, prévoit un tarif fret « matières premières ». Ce tarif s'adresse, je cite « *aux matières premières à destination de la Corse et destinées à être transformées en Corse* ». Il se trouve que l'aliment pour bétail et le fourrage sont exclus de ce tarif préférentiel.

En 2017, la DSP avait, à titre transitoire et exceptionnel, autorisé cette tarification pour le fourrage en période de sécheresse.

Vu la situation économique qui est la nôtre et les difficultés rencontrées au quotidien par les agriculteurs, l'objet de ma motion était de faire un avenant, si possible, à la prochaine DSP, pour que ce tarif « matières premières » soit étendu de façon pérenne au fourrage et à l'aliment pour bétail.

Dans les motivations de votre refus, Mme la Présidente, vous évoquiez des procédures judiciaires en cours, ainsi que l'attente des retours de juristes, notamment de l'expert en droit européen François PIQUOT, pour savoir si cette extension était conforme au règlement européen, puisqu'il s'agirait d'une aide s'ajoutant à celles existantes de la PAC.

C'est dans ce contexte d'attente et d'insécurité juridique que vous vous étiez proposé de réunir dès le mois de novembre, tous les acteurs concernés pour essayer de trouver une solution.

Plus de six mois après, à l'aube d'une saison estivale qui risque également d'être marquée par la sécheresse, je vous interroge à nouveau pour savoir si vous avez avancé sur ce dossier crucial pour le monde agricole, d'une part, dans la concertation avec les autorités compétentes, et d'autre part, pour connaître la viabilité juridique de l'extension du tarif fret « matières premières » à l'import de foin et d'aliment pour le bétail.

Je vous pose cette question, Mme la Présidente, et les agriculteurs attendent votre réponse.

Je vous remercie.

Mme Mattea CASALTA

La réponse de l'Exécutif : Vanina BORROMEI.

Mme Vanina BORROMEI

Merci, Mme la Présidente.

Madame la Conseillère, Chère collègue,

Votre question proposant l'extension du tarif fret « matières premières » à l'import de foin et d'aliments pour le bétail, a déjà fait l'objet, effectivement, de nombreux échanges entre nous.

Comme vous le rappelez, j'avais attiré votre attention sur les contentieux et procédures judiciaires en cours.

Par ailleurs, je vous informais de mon souhait d'effectuer une consultation juridique dédiée et parallèlement, je vous rappelais que nous travaillons avec l'ODARC et, l'Office hydraulique au développement et au soutien de l'agriculture de production.

Je porte à votre connaissance aujourd'hui que ce dossier « fourrage », outre les procédures toujours en cours, a connu une certaine évolution et fait l'objet d'une nouvelle procédure devant la Cour de Discipline Budgétaire et Financière de la République.

Eu égard à ce nouvel élément, il m'est donc aujourd'hui impossible en l'état de procéder à toute nouvelle investigation et adaptation éventuelle de la délibération du 27 juillet 2018, portant règlement pour le traitement des

tarifs Export, Export Plus et matières premières dans le cadre du transport maritime fret.

Mme Mattea CASALTA

Merci. La prochaine question orale sera posée par François ORLANDI.

Question orale n° 2019/E2/062 posée par M. François ORLANDI au nom du groupe Andà per Dumane : Équipement Numérique des Collèges.

M. François ORLANDI

Merci, Mme la Présidente.

Si vous me le permettez, avant de donner lecture de ma question orale, je voudrais, à la demande de notre collègue Cathy COGNETTI, qui est absente aujourd'hui, évoquer le drame terrible qui s'est produit sur la Balanina, et notamment dans la région qu'elle habite, et faire partager, ce dont je en doute pas, à tous les collègues de l'Assemblée l'émotion que procure un drame aussi cruel et douloureux, comme tous les drames qui surviennent dans ces circonstances.

Donc, je voulais associer Cathy et l'ensemble de notre assemblée à cette pensée, à ce moment d'émotion.

Venons-en à la question.

Ma question s'adresse, et Mme la Conseillère exécutive devait annoncer qu'elle a déjà pris en compte les éléments posés dans cette question, l'équipement des établissements scolaires.

Le collège est l'étape clef permettant au collégien de basculer progressivement vers le Lycée.

C'est un outil éducatif majeur et notre collectivité doit assumer une responsabilité importante vis-à-vis de celui-ci.

Lors d'une réunion du conseil d'administration du collège de Luri, auquel nous assistons avec assiduité avec Anne-Laure SANTUCCI, nous avons reçu Mme la Rectrice et M le Directeur de l'Académie en Haute-Corse. Nous avons été alertés de la problématique relative aux équipements informatiques des collèges, parce que visiblement, c'est un sujet qui est partagé dans d'autres établissements.

De manière générale, l'équipement numérique des collégiens est capital au regard de l'importance de ces outils au quotidien.

Cela permet notamment aux collégiens de comprendre que ces outils numériques sont des moyens de communications voire des moyens ludiques, mais qu'ils sont aussi et surtout des outils d'apprentissage et de travail.

L'engagement financier sur ces équipements relève de la responsabilité de la Collectivité de Corse ; pouvez-vous nous informer de l'état des lieux, qui doit révéler une attente forte en matière de modernisation et des engagements qu'il convient de prendre ?

Je vous remercie.

Mme Mattea CASALTA

La réponse de Josépha GIACOMETTI pour l'Exécutif.

Mme Josépha GIACOMETTI

Merci, Mme la Présidente.

Monsieur le Conseiller,

Bien entendu, avant de commencer à répondre à votre question, nous nous associons à l'émotion dont vous avez fait part en préambule de celle-ci et bien entendu, nous partageons la peine des familles de l'ensemble de ceux touchés par ce drame et je crois que nous le sommes tous.

Donc, pour revenir à la question, nos élèves, effectivement, vous l'avez souligné, évoluent dans un monde de plus en plus digital. L'éducation par le numérique et au numérique est donc un enjeu sociétal absolument fondamental.

C'est un sujet important et un souci qui est partagé, je le disais dans ma réponse à Petr'Anto TOMASI il y a quelques minutes, par l'ensemble des établissements, puisque nous avons effectué un tour des établissements, et ceux qui siègent avec assiduité, dont vous êtes, dans les conseils d'administration le savent, effectivement, c'est un sujet qui préoccupe les chefs d'établissements.

Par ses compétences, notre Collectivité a des responsabilités importantes, à la fois en termes d'équipement mais aussi de maintenance numériques des EPLE.

Ainsi elle :

- structure les réseaux informatiques et fournit un accès au THD (aujourd'hui la quasi-totalité des établissements est reliée au THD) ;
- équipe et assure la maintenance des matériels ;
- fournit des services à travers par exemple l'Environnement Numérique de Travail (ENT) « Leia ».

Historiquement cependant, le numérique éducatif s'est développé dans les établissements scolaire de manière très diverse et parfois anarchique, sans véritable pilotage, il faut le dire : achat de matériels directement par les EPLE en complément de la dotation de la Collectivité, réseaux non répertoriés, administration des systèmes par des enseignants en parallèle avec les agents de la Collectivité, mais aussi par des assistants d'éducation de l'Éducation nationale.

Nous construisons aujourd'hui une architecture raisonnée et optimisée qui permet d'assurer une gestion exclusive et pérenne des dispositifs et des équipements, ainsi que de mettre en adéquation les besoins et les moyens, mais aussi d'affirmer une stratégie d'ensemble pour le numérique éducatif, autour de 4 missions principales :

- la structuration et la gestion du numérique éducatif ;
- la structuration et la gestion des réseaux et infrastructures ;
- celle des équipements numériques ;
- et la supervision, enfin, d'un plateau d'interventions techniques à travers la gestion directe des EMAT, c'est-à-dire les équipes d'agents techniques mobiles informatique.

L'objectif est de prendre la main, vous l'aurez compris, sur les infrastructures et les équipements numériques dans les EPLE.

Pour entrer dans le cœur de votre questionnement, dans le cadre du nouveau contrat d'objectifs et de moyens de notre collectivité, que nous mettons en œuvre avec chaque établissement scolaire en cours d'élaboration et qui vous sera présenté avant la fin de l'année, le volet numérique aura une place essentielle. Un dialogue de gestion avec chaque établissement revêt une importance capitale et c'est pour ça que j'évoquais tout à l'heure le tour des établissements que nous avons effectué.

Ainsi, il s'agit, en fonction de chaque projet, de définir les infrastructures et les outils nécessaires au développement des pratiques pédagogiques intégrant un volet numérique.

En effet, les élèves doivent évoluer dans un environnement adapté aux usages ; l'équipement en outils informatiques n'est pas une fin en soi mais reflète l'évolution des méthodes d'enseignement.

Dans le cadre du Plan pluriannuel d'équipement, pour la rentrée scolaire 2019, il est prévu de livrer plus de 1 200 ordinateurs dont 268 pour le seul collège du Stiletto et ce, pour près de 1 M€ Pour les seuls collèges, sujet que vous posez particulièrement, l'enveloppe affectée à l'équipement des élèves est augmentée de plus de 50 %.

Ce plan d'équipement s'accompagne d'un suivi et d'une évaluation indispensables concernant les usages pédagogiques, on parle des outils mais il faut parler des usages, qui à ce jour sont trop parcellaires. Le suivi à l'évaluation est aujourd'hui trop parcellaire de la part des autorités académiques (par exemple, pour les retours que nous avons demandés sur les 4 000 tablettes dont nous avons doté les établissements).

L'investissement financier de notre Collectivité dans ce domaine, vous l'aurez compris, doit continuer de croître ; mais il me paraît toutefois utile de rappeler que la formation des enseignants (qui d'ailleurs sont très volontaires) et le développement des usages pédagogiques numériques relevant de la compétence de l'Éducation nationale, sont tout aussi essentiels. Pour être efficaces, outils numériques et usages ne peuvent être déconnectés.

Donc, vous le voyez, Monsieur le Conseiller, nous ne pouvons, et nous ne voulons plus être considérés aujourd'hui comme de simples financeurs, même si notre investissement reste important, et je le dis puisque je viens de l'évoquer, nous augmentons notre enveloppe. Mais il faut vraiment, aujourd'hui mettre en coordination outils et usage.

Mme Mattea CASALTA

Merci. La dernière question sera posée par Antoine POLI.

Question orale n° 2019/E2/060 posée par M. Antoine POLI au nom du groupe Andà per Dumane : Réouverture de ligne de train entre Casamozza et Folelli.

M. Antoine POLI

Merci, Mme la Présidente.

Mme la Présidente de l'Office des Transports,

En avril 2018 s'est tenue une réunion à Vescovato afin de présenter le projet de réouverture de la ligne entre Casamozza et Folelli. Lors de cette présentation, il a été annoncé aux élus locaux que le projet verrait le jour d'ici six ans. Le train devait desservir en mode train-tram toutes les communes du parcours avec un tracé à plusieurs variantes possibles, mais pratiquement acté jusqu'à Vescovato pour un coût de plus de 40 millions d'euros. Une réunion avec la population avait été prévue à Folelli dans les trois mois à venir.

Or, depuis cette annonce, plus d'une année s'est écoulée et nous n'entendons plus parler de la réouverture. Ce silence nourrit des inquiétudes légitimes de la part de la population et des élus locaux, que vous pouvez aisément comprendre.

En effet, vous n'êtes pas sans savoir que l'arrivée du train à Folelli a obtenu l'adhésion de l'ensemble de la population ainsi que celle des élus locaux, car il s'agit d'un projet important du développement économique du territoire de la Casinca ainsi que celui de la Costa Verde. Mais il est surtout primordial pour des microrégions comme l'Orezza, l'Ampugnani et la Castagniccia en général.

Cette adhésion n'évite pas pour autant les interrogations relatives au tracé de ce nouveau chemin de fer. Les deux possibilités présentées étaient les suivantes : faire passer le train en parallèle de la future voie rapide Vescovato-Folelli, ou emprunter le tracé historique.

Votre majorité a choisi d'opter pour la deuxième solution avec quelques variantes sur les zones déjà fortement urbanisées expliquant que la priorité a été la recherche du moindre impact et du trajet le plus court possible. Cette option inquiète légitimement les habitants qui résident le long de l'ancienne voie ferrée.

Si le train ne passe pas par ces zones urbaines, le tracé conduira peut-être à le faire empiéter sur des zones agricoles, lesquelles sont essentielles dans ce territoire.

La question de la destination de ce train s'est également posée, sera-t-il un train express ou un train de proximité ? Là encore vous semblez avoir opté pour un train de proximité avec le concept du train-tram, mais ce choix implique d'autres conséquences, notamment sur le tracé.

C'est pour toutes ces raisons que je vous interroge, afin de savoir si des réunions d'informations sont programmées sur l'ensemble des communes concernées ? Dans le cas contraire, pouvez-vous vous engager à les programmer d'ici la fin de l'année pour écouter et rassurer la population dans

la mise en œuvre de ce projet qui demeure essentiel pour la dynamisation d'une partie du territoire.

Je vous remercie.

Mme Mattea CASALTA

La réponse de Vanina BORROMEI pour l'Exécutif.

Mme Vanina BORROMEI

Merci, Mme la Présidente.

Cher collègue,

Le projet de réouverture de la ligne de la Plaine Orientale est un projet structurant et inscrit en tant que tel dans le PADDUC, cette ligne devant constituer l'ossature des transports et de la planification de l'urbanisme sur ce secteur.

La Collectivité a voté en 2012 une délibération afin de geler toute vente de parcelles sur cette emprise et engager les études de faisabilité sur la réouverture de Casamozza à I Fulleli qui ont menées aux concertations d'avril 2018.

Par ailleurs, la délibération de janvier 2017 précise que le conseiller exécutif en charge de l'aménagement dans le cadre du PADDUC doit mener une étude sur le tracé et la faisabilité technique, foncière et financière de l'ensemble du tracé de Casamozza à Bunifaziu.

Ainsi ce marché d'études a été récemment notifié. Les premières réunions de concertation avec les représentants des territoires de la Costa Verde, de la Casinca et de la Castagniccia auront lieu en juillet 2019 sous l'égide de l'AUE.

Au-delà d'U Viscuvatu, il ne peut donc être fixé à ce jour de tracé préférentiel car les choix de tracé (historique ou parallèle d'une future voie rapide) impliquent des matériels (train ou tram-train) et des usages différents qu'il y a lieu de débattre.

Si les réunions de concertation d'avril 2018 ont permis d'ouvrir les possibilités de variantes plus larges, un consensus se dégage largement aujourd'hui pour que cette réouverture se fasse déjà dans le planning annoncé jusqu'à U Viscuvatu.

En effet, la réouverture de cette portion de ligne est compatible quels que soient le tracé et les objectifs de la prolongation de la ligne au-delà en desservant d'ores et déjà la première centralité plus proche de la Casinca.

Je vous remercie.

Mme Mattea CASALTA

Très bien.

Avant de suspendre, je voudrais vous rappeler que la commission violence se réunira à 14 h 30 en salle 5. Par contre, pour tous les autres, il vous est rappelé que la reprise se fera à 14 h 30 précises et vu le nombre de rapports que nous avons à étudier, je pense que tout le monde est conscient de l'importance de maintenir cet horaire de reprise à 14 h 30.

Je vous souhaite un bon appétit. A tout à l'heure.

La séance est suspendue à 12 h 37 et reprise à 15 h 17.

Le Président TALAMONI

Nous allons reprendre avec la question de Jean-Charles ORSUCCI adressée au Président du Conseil exécutif ; question relative au déplacement en Corse du Premier Ministre de la France.

Vous avez la parole, Cher collègue.

Question orale n° 2019/E2/061 déposée par M. Jean-Charles ORSUCCI au nom du groupe Andà per Dumane : venue du premier Ministre en Corse.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci de la précision, Président. On ne sait jamais... J'espère que je ne vais contrarier personne et que la réponse sera aussi positive pour nous tous...

M. le Président du Conseil exécutif de Corse,

Depuis plus d'un an, vous organisez des manifestations la veille de chaque visite d'un haut représentant de l'État en Corse.

Certain du bienfondé de votre action, le mouvement majoritaire de votre alliance, Femu a Corsica, lance un nouvel appel à la mobilisation pour le 29 juin prochain visant à dénoncer – et je vous cite – « la guérilla du Gouvernement contre la politique des nationalistes ».

Si les mouvements nationalistes ont une capacité à mobiliser qui n'est plus à démontrer, force est de constater que la récurrence de ces manifestations, de moins en moins importantes, n'a jamais abouti à la construction d'une solution politique pour la Corse. Bien au contraire, elles n'ont entraîné qu'une hausse des tensions entre l'État et la majorité que vous représentez.

À partir du moment où chacun peut partager ce constat, allez-vous donc demeurer dans la défiance, conduisant ainsi la Corse dans une impasse certaine ?

Ne pourrait-on pas changer de logiciel et assister à un changement de méthode de votre part ?

M. le Président de l'Exécutif, il n'est pas question ici de renier les fondamentaux de votre famille politique. Votre coalition a été élue à une large majorité des suffrages et tout démocrate doit le reconnaître. Mais de l'autre côté de la Méditerranée, des élections, dont la légitimité est au moins aussi importante que la vôtre, ont placé un homme politique à la tête de la 5^{ème} puissance mondiale.

Chacun doit occuper la place qui est la sienne.

Si vous êtes déterminés à obtenir des réponses sur les totems qui sont les vôtres, alors chacun doit savoir faire un pas envers l'autre.

Le Gouvernement a déjà effectué le rapprochement des prisonniers insulaires hors crimes de sang, mettant en œuvre un engagement ancien, jamais réalisé jusque-là. Vous ne pouvez pas le nier et en politique il faut savoir reconnaître les avancées même si elles nous semblent parfois insuffisantes sur le moment. Et en la matière, je demeure convaincu que la loi doit s'appliquer de façon pleine et entière.

Mais je crois qu'il faut mettre fin à votre stratégie visant à minimiser les victoires qui sont les vôtres pour perdurer dans la victimisation et la tension vis-à-vis de l'État.

Je veux citer deux exemples : la langue corse et l'inscription de la Corse dans la Constitution.

Le Président de la République a dit qu'il n'était pas favorable à un statut de résident que nous sommes nombreux à avoir défendu dans cet hémicycle. Dont acte. Ne pourrait-on pas alors travailler ensemble, tous groupes politiques confondus, sur une proposition de modification législative qui permettrait aux Maires, dans l'élaboration de leur PLU (plan local d'urbanisme), de pouvoir faire la différence entre résidence principale et secondaire dans les zones à urbaniser ?

Nous poursuivons tous cet objectif : faire qu'un Corse puisse vivre dignement sur sa terre. Je suis convaincu que cette disposition serait consensuelle en Corse et nous montrerions que sur des sujets aussi importants que le foncier, notre île est capable de parler d'une seule et même voix. Et alors que l'on espère voir le Gouvernement s'engager dans un processus de décentralisation en direction des élus locaux, nous devons convaincre le Premier Ministre de nous entendre sur cette problématique.

Il est grand temps que le dialogue redevienne fécond entre la majorité territoriale et l'État. Nous avons déjà œuvré en ce sens, et certains d'entre nous en assument les conséquences. Mais nous continuerons à le faire, car il en va de l'intérêt général de la Corse et des Corses.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher Collègue, pour cette question à laquelle va s'empresser de répondre le Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Merci, M. le Président.

Comme c'est une session un petit peu bouleversée, d'habitude lorsque nous avons un certain nombre d'hommages à rendre, nous le faisons en fin de matinée et j'ai peur qu'ensuite ce soit un peu décalé. Je voudrais d'abord m'incliner une nouvelle fois avec vous tous sur les tombes prématurément ouvertes de Nicolas SIMONPIERI et Antoine SUSINI, les deux jeunes gens qui sont décédés malheureusement dans ce dramatique accident, penser à leurs familles, penser à eux, penser également au jeune Thomas OTTOBRINI qui est actuellement blessé, en formant des vœux de prompt rétablissement et en disant qu'au-delà de ce nouveau drame, nous

savons que c'est toute notre jeunesse qui malheureusement est frappée de façon récurrente. Et je crois que, même si nous faisons déjà, nous devons faire encore plus avec toutes les associations, avec toutes celles et tous ceux qui ont quelque chose à dire ou à faire, en nous adressant aux jeunes, en les impliquant pour que cela s'arrête, si possible, en tout cas que ce fléau recule. Sans doute devons-nous faire plus et mieux.

Je voudrais également avoir une pensée pour tous les agents de la Collectivité de Corse qui ont perdu un être cher et vous donner des nouvelles de notre ami Serge NATALINI, Secrétaire Général adjoint du Conseil exécutif de Corse dont vous savez qu'il a fait un grave infarctus la semaine dernière. Dieu merci les choses vont mieux. Donc en notre nom à tous aussi des vœux de prompt rétablissement à Serge et de soutien à l'ensemble de sa famille.

Ceci étant dit, je vais vous répondre, M. le Président de groupe.

Il faudrait beaucoup plus que le temps d'une question orale. Alors je vais envoyer un certain nombre de messages et nous aurons l'occasion de développer et de décliner.

D'abord, ma volonté, notre volonté n'est pas d'être dans un rapport de force permanent avec l'État. La volonté jamais démentie, sans cesse réaffirmée est de réussir à ouvrir un véritable dialogue – un véritable dialogue ! - pour construire une solution politique.

Je ne reviens pas sur ce qui s'est passé depuis des mois, nous avons dressé ensemble le constat, mais je voudrais quand même réaffirmer que la première des choses en démocratie, c'est de tenir compte du fait démocratique.

Nous, bien évidemment, vous l'avez rappelé, nous tenons compte du fait démocratique tel qu'il s'est exprimé à l'échelle française, aussi bien à l'occasion de l'élection présidentielle, qu'à l'occasion des élections législatives.

Ce que nous attendons en retour, avec beaucoup d'humilité, c'est que le que le Gouvernement, le Président de la République et l'État tiennent compte du fait démocratique tel qu'il s'est exprimé en Corse, notamment en décembre 2015 et en décembre 2017, premièrement.

Deuxièmement, il y a un certain nombre, non pas de totems, mais de revendications qui sont fondamentales pour nous parce qu'elles ont structuré notre engagement depuis un demi-siècle pour la période

contemporaine. Nous ne prétendons pas que ces demandes ou ces revendications soient totalement prises en compte. Nous n'imposons rien, ni sur le fond, ni en termes de calendrier, mais nous constatons que pour l'instant c'est une fin de non-recevoir malheureusement définitive qui nous a été opposée et ça, pour nous, c'est une erreur, voire une faute politique parce que lorsqu'il y a un problème politique, il doit se traiter de façon politique.

Mais, notre disponibilité pour le dialogue ne s'arrête pas à ces revendications fondamentales. Là aussi, et je termine, il faut tordre le cou à un certain nombre de malentendus.

Nous, nous sommes prêts à discuter de tout, y compris, bien évidemment, avec la même force, avec la même énergie et la même détermination de toutes les questions qui conditionnent la vie des Corses au quotidien. Toutes ! Qu'il s'agisse du social, nous allons l'aborder aussi cet après-midi à travers la question de la future délégation de service public de transport maritime, qu'il s'agisse de l'urbanisme et de ses corollaires, qu'il s'agisse du foncier (le foncier agricole et le foncier en général), qu'il s'agisse des déchets, qu'il s'agisse du statut fiscal, qu'il s'agisse de l'énergie, qu'il s'agisse de la santé.

Mais dans tous ces domaines, me semble-t-il jusqu'à aujourd'hui, nous nous sommes adressés au Gouvernement avec un certain nombre de propositions qui sont peut-être à compléter, à faire évoluer et à enrichir. Le paradoxe est que l'on nous dit que sur les fondamentaux il n'y a pas de place pour discuter et, sur les questions techniques auxquelles on nous renvoie, lorsqu'on arrive avec des propositions, on nous dit « on ne peut pas les traiter ».

Donc aujourd'hui, nous sommes véritablement dans une situation de blocage politique qui est plus que regrettable, qui est dommageable et qui est dangereuse, et il faut en sortir, et il faut en sortir par le haut.

Donc, moi je n'ai rien à enlever malheureusement au moment où je parle à ce que j'ai eu l'occasion de dire, y compris depuis cette place lors de sessions précédentes.

Nous avons eu, ce matin, une réunion avec l'Association « L'ora di u ritornu » que je considère être extrêmement importante, parce qu'au-delà de nos différences importantes, de nos désaccords, il y a profondément je crois en Corse, et dans la classe politique, et dans l'ensemble du peuple corse, une volonté forte de construire ensemble un chemin et ça, vous savez que nous y tenons particulièrement et que nous ferons tout pour cultiver cet état d'esprit et pour le développer.

Donc ce matin nous avons envoyé un signal fort, nous le ferons également demain à travers un certain nombre de décisions que nous avons prises et qui se traduiront, je l'espère et je le pense, par une motion que nous aurons l'occasion de rédiger et de voter ensemble.

Là aussi, et je termine par-là, le Premier Ministre va venir. Je crois que chacun s'exprimera. Nous, nous sommes disponibles pour le dialogue, mais le dialogue ce n'est pas seulement de se recevoir, de se serrer la main et de se dire « Monsieur le Premier Ministre... », « Messieurs les Présidents... » et de se quitter sans avoir rien abordé.

Le dialogue c'est : identifier les problèmes, définir une méthode, se fixer un certain nombre d'objectifs partagés et placer la barre au bon niveau.

La visite du Ministre de l'Agriculture a été porteuse d'un certain nombre de signes positifs, acceptons-en l'augure.

Au moment où je parle, il n'y a rien qui nous permette de penser que le Premier Ministre inscrira sa venue dans l'île dans la recherche d'un acte II des relations entre la Corse et l'État.

En ce qui nous concerne nous souhaitons véritablement que cela soit un acte II, que l'on laisse de côté ce qui s'est passé depuis plus d'un an, un an et demi, et que l'on ouvre une nouvelle période qui nous permette d'avancer de façon significative.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Nous allons donc procéder à l'appel.

Mme Laura FURIOLI, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseillers.

Le Président TALAMONI

Merci. Le quorum est atteint.

La séance est ouverte.

Le Président TALAMONI

Nous allons donc passer rapidement à l'ordre du jour, d'autant qu'il y a une assistance nombreuse pour un dossier important.

Je voulais simplement me joindre aux mots qui ont été prononcés par le Président du Conseil exécutif qui saluait la mémoire de ces jeunes gens, Nicolas SIMONPIERI et Antoine SUSINI.

Je voudrais également évoquer la mémoire de Pierre-Jean ALBERTINI, notre collègue, ancien conseiller communiste à l'Assemblée de Corse entre 1986 et 1992. Nous pensons à lui et à sa famille.

Je vous demande d'observer une minute de silence.

(Une minute de silence est observée dans l'hémicycle).

Je vous remercie.

Nous allons donc engager les débats sur le rapport n°179

**INFRASTRUTTURA - INFRASTRUCTURES
TRASPORTI – TRANSPORTS**

Rapport n° 179 : Conventions de délégations de service public relatives au transport maritime de marchandises (incluant les matières dangereuses) et de passagers entre les ports de Corse et le Continent (du 1^{er} octobre 2019 au 31 décembre 2020).

Le Président TALAMONI

Rapport particulièrement important que va-nous présenter la conseillère exécutive en charge des transports, vous avez la parole.

Nous notons au procès-verbal que **Francis GIUDICI quitte l'hémicycle** et par précaution, nous attendons qu'il l'ait fait vraiment avant de commencer la présentation du rapport.

M. Francis GIUDICI quitte l'hémicycle.

Voilà, vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

Mme Vanina BORROMEI

Merci, M. le Président.

Effectivement, un rapport qui, au vu de l'actualité, a pris une importance assez inattendue.

Je vais faire, dans un premier temps, si vous en êtes d'accord, un rappel du règlement de consultation et de la convention que nous avons proposée dans cet hémicycle et que nous avons validée à l'unanimité.

Donc, c'est une DSP transitoire de 15 mois, du 1^{er} octobre 2019 au 31 décembre 2020, 5 lots pour 5 lignes, les 5 ports de Corse à destination du port de Marseille.

L'allotissement a été prévu par la directive « concession » et nous avons bien sûr respecté et, je le rappelle, je l'avais martelé mais c'est très important, co-construit ce cahier des charges, ce règlement de consultation avec le SGAE, les services de l'Etat et la Commission européenne, notamment la DG COMP, la concurrence, et la DG MOVE en ce qui concerne les transports.

Nous avons très précisément réévalué et défini le besoin de service public, et je crois qu'aujourd'hui ce périmètre, même si ce n'est pas le service public et ce que nous attendons nous de notre île, en tout cas ce besoin de service public aujourd'hui est juste et tout à fait réaliste par rapport aux besoins de notre société.

Donc, un nouveau périmètre basé essentiellement sur le fret, à l'exception de Prupia où le passager sera pris en compte et compensé, et de manière plus générale 25 000 pax qui sont pris en compte sur ces allotissements.

Des fréquences de rotation 7j /7 pour les ports principaux, 3j/7 pour les ports secondaires. Une baisse significative de 25 % pour le tarif résident et une baisse très significative également en ce qui concerne le prix du mètre linéaire pour le fret qui était, je vous le rappelle, en 2016 à 45 € le mètre linéaire, il est actuellement à 40 € et à partir du 1^{er} octobre 2019, 35 € le mètre linéaire. Donc, c'est quelque chose d'assez important pour notre économie, évidemment.

Les tarifs Export et Export Plus « matières premières », au vu du franc succès de l'aide des entreprises que nous avons pu répercuter à travers ces tarifs, est bien sûr renouvelée et intégrée de manière définitive dans ce contrat de délégation de service public.

Je rappelle également que lors de cette co-construction, a été reconnue l'exceptionnelle qualité de service que nous avons sur ces

transports maritimes. Je crois qu'il est important de le dire, de le souligner et de saluer, mais j'aurais l'occasion d'y revenir, tous les acteurs, en tout cas une grande partie des acteurs qui sont ici aujourd'hui, parce que cette reconnaissance c'est vrai a été saluée à plusieurs reprises et pour nous, c'est quelque chose de très important. Et l'objectif, bien sûr, c'est de maintenir cette qualité de service.

Toutes les négociations, c'est important de le préciser, se sont déroulées avec huissier de justice et différents éléments de notation (4) en ce qui concerne le carburant, les charges d'exploitation, le développement durable et la rémunération de l'outil naval.

Cela, c'était pour le cahier des charges, un petit rappel puisque nous l'avons validé tous ensemble, mais le rappel, je pense, est assez indispensable.

En ce qui concerne les différentes candidatures, nous avons eu 3 candidatures sur l'ensemble des lots, 3 plis. A l'ouverture des candidatures, la commission de délégation de service public présidée, et je le salue et là-aussi j'aurais l'occasion de saluer l'ensemble de ses membres un petit peu plus loin, parce que je crois que le travail a été exemplaire... La Commission de délégation de service public a constaté l'absence de clé USB concernant la candidature de la Corsica Ferries. Ces clés étaient expressément demandées dans le règlement de consultation. La candidature n'a donc pas pu être retenue à ce stade et cette décision a été confirmée par la juridiction administrative et par le Conseil d'Etat. Le débat est clos. J'y reviendrai, si vous me le permettez, un petit peu plus loin lorsque j'aurai définitivement présenté cette analyse technique.

Donc, malheureusement, les offres de la Corsica Ferries n'ont pas pu être ouvertes.

En ce qui concerne toujours l'examen des candidatures, la compagnie Méridionale précise qu'elle dispose de l'ensemble des capacités à assurer le service pour les 5 lignes. Pour rappel, la compagnie a en pleine propriété 3 navires : le Piana, le Girolata et le Kallisté.

La Corsica Linea garantit également l'intégralité de la maîtrise de l'outil naval.

La Commission de délégation de service public a autorisé des négociations avec différentes phases, des échanges par voie postale et des négociations en présentiel qui ont eu lieu à deux reprises.

2 candidatures sont donc retenues à ce stade-là pour procéder à l'ouverture des offres.

Je vais faire une étude assez synthétique, mais quand même je pense qu'elle s'impose, lot par lot, et je vais vous la présenter par ordre croissant :

- Lot n°1 : port d'Ajaccio à destination de Marseille

La Méridionale, pour ce lot-là, proposait 2 navires (le navire Kallisté et un navire affrété, l'Oscar Wilde. Ces 2 navires respectaient parfaitement le règlement de consultation.

Lors des discussions, la Compagnie Méridionale nous a informés que le navire affrété n'était plus disponible. Elle a proposé un changement de navire avec le Baja Star, mais ce dernier n'était plus conforme au règlement de consultation : défaut de prises et tout un tas d'éléments techniques qui faisaient que ce navire proposé ne correspondait plus à ce que nous avions demandé en termes de garantie de besoins de service public.

Cette nouvelle offre n'a donc pas pu être retenue, il y avait non-conformité du navire proposé. La Méridionale a logiquement introduit un référé afin d'obtenir sa réintégration. Là-aussi la juridiction administrative a été très claire, la demande a été rejetée et cela a été confirmé le 24 juin par le Conseil d'Etat. Le navire proposé n'était donc pas substituable pour assurer le service demandé.

Il restait donc 1 seule candidature sur ce lot : la candidature de Corsica Linea qui proposait le Jean Nicoli et le Paglia Orba.

Différentes phases de négociations ont permis d'améliorer l'offre initiale qui était faite sur, notamment la performance énergétique avec la pose de scrubbers, sur le coût net évité ; coût net évité qui aujourd'hui est imposé par l'Europe, ce calcul qui n'était pas forcément précisé auparavant, et sur les clés de répartition.

Donc, sur ce lot, le montant de compensation proposé est de 32 272 669 €, environ 24 M€ sur 12 mois. En comparaison, il y a une légère baisse par rapport à la DSP actuelle et à la compensation actuelle qui est de 25 M€. Donc, nous devons aussi prendre en compte, je vous le disais tout à l'heure, la baisse du tarif fret de 5 € le mètre linéaire dont nous avons évalué le montant à environ 3 M€

Donc, ce différentiel supposé est gommé par la performance commerciale de la compagnie sur ce lot. L'analyse financière, je dois le dire, a été extrêmement précise, extrêmement poussée, les recettes des passagers ont été optimisées, la Compagnie a réduit significativement ses charges et le calcul du coût net évité imposé par l'Europe est clairement calculé.

Donc, cette offre pour nous aujourd'hui, pour ce lot-là est conforme en termes de besoins de services et de juste compensation.

- Lot n°2 : Port de Bastia – Port de Marseille

Toujours 2 candidats : La Méridionale et la Corsica Linea.

Concernant la Méridionale : elle proposait 1 navire en pleine propriété, le Piana, et un navire affrété.

Ces 2 navires proposés étaient parfaitement conformes et adaptés au service proposé et aux besoins que nous avons définis pour ces ports.

Nous avons essayé d'avoir une preuve de l'affrètement de ce navire, pas forcément un contrat d'affrètement mais en tout cas un engagement réel et sérieux, une garantie de la mise à disposition de ce service au 1^{er} octobre 2019. Après différentes propositions, la Compagnie nous a informés, lors de la remise des offres finales, que le bateau affrété ne serait finalement pas disponible.

De plus, je précise que nous demandions des traversées supplémentaires dans le règlement de consultation et la compagnie a remis en cause la pertinence de ces traversées et n'a donc pas souhaité les chiffrer.

Il est important de rappeler, lors de ces phases de négociation, que la compagnie a également proposé une variante avec le Kallisté. Le Kallisté était le navire qui était proposé sur le port d'Aiacciu, avec une procédure qui était donc pendante au Conseil d'Etat, puisque la décision du Conseil d'Etat est intervenue en début de semaine, la commission de délégation de service public n'avait donc pas la possibilité d'étudier cette variante, puisque si la décision du Conseil d'Etat réintégrait bien sûr la candidature de la compagnie, le Kallisté aurait été évidemment affrété sur la ligne d'Aiacciu. Donc, la CDSP n'a pas eu la capacité juridique à ce moment précis d'étudier cette variante.

Je précise également que lors de la remise de l'offre finale, cette variante n'a pas non plus été proposée.

En ce qui concerne la candidature de Corsica Linea, là-aussi 2 navires, le Pascal Paoli et le Vizzavona, conformes au règlement de consultation. L'offre qui est proposée intègre les 15 rotations complémentaires et le montant de compensation qui est proposé, rotations complémentaires incluses, est de 31 800 000 €. On constate là-aussi un écrasement de la compensation des 5 €/ml pour le fret et la compagnie compense également là-aussi avec sa performance commerciale ; la marge sur les bénéfices raisonnables autorisés sur ce type de lots est entre 1 et 3 % et la compagnie retient 1 %.

Cette optimisation du chiffre d'affaires nous permet d'obtenir donc sur 12 mois une compensation de 22 M€

- Lot n° 3 : Porto Vecchio à destination de Marseille.

Aujourd'hui, la compensation sur 12 mois s'élève à 11 M€

La Méridionale propose le Girolata, parfaitement adapté aux besoins de service et aux ports, aucun problème de maîtrise de l'outil naval.

La Corsica Linea propose un ferry, le Daniel CASANOVA qui n'est donc pas ro-pax, il n'y a pas de modifications dans ce que nous proposons du périmètre du service public par rapport au service public que nous proposons à l'heure actuelle. Pourtant, nous constatons dans les deux offres une inflation très forte sur le montant de compensation demandée.

Pour la Corsica Linea, le ferry est effectivement conforme aux caractéristiques pour exploiter le service, mais surdimensionné pour cette ligne en termes de coût.

La Méridionale propose un roc-pax, mais sa proposition financière reste trop importante, 23 M€ et sur douze mois, 18 M€. Je vous rappelle que l'Union européenne est très vigilante. Sur la notion de compensation, nous ne pouvons pas surcompenser puisque de toute façon ça serait sanctionné par la commission européenne, c'est pourquoi, nous vous proposons, aujourd'hui, dans ce rapport, de déclarer ce lot infructueux. Effectivement, la juste compensation est la règle pour définir ces lots et pour pouvoir les attribuer.

En ce qui concerne le lot entre Propriano et Marseille, la compagnie Méridionale propose un navire affrété puis une modification de navires en cours de négociation entre le Nova star et le Bithia, cette offre arrive tardivement et est non conforme au règlement de consultation.

Le second bateau apparaissait surdimensionné. Là encore, le tribunal administratif a confirmé la décision de la commission de délégation de service public et a considéré cette offre comme une offre nouvelle, de même que le Conseil d'Etat qui a conforté la décision de la CDSP de ne pas retenir l'offre de la compagnie Méridionale.

En ce qui concerne l'offre de la Corsica Linea, elle propose un ferry caractérisé par une surcapacité pour la ligne et à notre avis un surcoût de compensation car le coût d'exploitation de cet outil est bien trop important par rapport aux besoins de service, même si le ferry, effectivement, est conforme au périmètre de service public demandé.

Aujourd'hui pour Propriano, le montant de la compensation est de 11 M€ sur douze mois et la Corsica Linea proposait 20 M€ sur douze mois. Nous vous proposons donc, concernant ce lot, de le déclarer également infructueux.

En ce qui concerne Ile-Rousse/Marseille, je précise que le port d'Isula-Rossa est le seul port habilité en Corse à recevoir les matières dangereuses. La Méridionale propose un bateau affrété, parfaitement conforme au règlement de consultation. Mais la compagnie a voulu modifier le périmètre de service public et ne pas assurer les dix rotations supplémentaires car, selon elle, la capacité de ce navire permettait d'assurer l'intégralité du service et ces rotations apparaissaient inutiles.

La Corsica Linea propose le Monte d'Oro qui est actuellement exploité sur cette ligne et qui également parfaitement adaptée aux besoins. Sur cette proposition, la Méridionale, sur douze mois, proposait une moyenne de 16 M€; la Corsica Linea, sur les douze mois, 11,2 M€ avec les 15 rotations complémentaires.

On observe là aussi du côté de la Corsica Linea une optimisation de l'outil naval et un développement de l'activité passagers. Voilà, pour ces différents lots.

Pour les lots infructueux, il vous est proposé de relancer la procédure immédiatement, nous l'avons anticipée, si votre Assemblée décidait d'aller dans ce sens, avec les délais que cela implique, à compter du 1^{er} octobre 2019 jusqu'au 1^{er} février 2020. Si vous validez ces 2 lots infructueux, il vous est proposé de reconduire la co-délégation actuellement en cours pour assurer une continuité de service public.

Voilà pour cette présentation technique, lot par lot. Effectivement, je reconnais que même si le rapport est assez limpide, il est quand même très

long, même si je pense que c'est un des rapports qui a été sans doute le plus lu depuis l'histoire de nos délégations de service public maritime, et je m'en réjouis d'ailleurs. Voilà donc pour cette présentation technique.

Logiquement, si le contexte n'avait pas été chamboulé, ni l'actualité, mon intervention aurait dû s'arrêter là. Mais, mes chers collègues, je dois quand même vous dire, vous l'imaginez aisément, que le Président du Conseil exécutif et moi-même avons été contraints à un silence imposé durant toute cette procédure. Aujourd'hui, il est important pour nous tous, pour l'ensemble de cette Assemblée, d'éclaircir certains points.

Je dois, je le disais tout à l'heure, cher Jean, compte tenu de ce contexte, saluer, j'insiste bien, le travail exemplaire de l'ensemble des membres de la commission de délégation de service public. J'insiste vraiment, les élus, majorité, opposition, les représentants des services de l'Etat, les membres de l'AMO, de l'office des transports et des services de la Collectivité de Corse, la commande publique, les services juridiques entre autres. J'insiste d'autant plus que j'ai la lourde tâche et l'honneur de présider la commission d'appel d'offres de la Collectivité depuis 2 ans et j'en profite pour saluer leur travail et saluer notre travail au quotidien parce que c'est vrai que les prises de décision sont parfois très complexes et malheureusement, nous sommes contraints à des procédures. Je dois dire que le travail, aujourd'hui, même s'il n'est pas aisé, fait partie de notre responsabilité, nous l'assumons complètement. Je le salue parce que j'avoue que pour ce dossier-là, peut-être plus que d'autres, le travail a vraiment été exemplaire.

La qualité du rapport d'ailleurs qui est proposé aujourd'hui, est à l'image du travail que vous avez fourni.

Je m'interroge quand même avec vous, est-ce nécessaire de revenir dessus quand même un peu, permettez-moi quelques écarts et quelques interrogations. Tous les candidats avaient-ils la possibilité de fournir des clés USB ? La réponse est oui.

La commission de délégation de service public avait-elle d'autres choix que de rejeter la candidature de la compagnie qui ne les a pas fournies ? La réponse est non. Le règlement de consultation est le même pour tout le monde, il est très clair, très précis, le conseil d'état a définitivement tranché cette question ubuesque il y a quelques semaines.

D'autres interrogations, mais il est important qu'on les partage, toutes les entreprises avaient-elles le loisir de répondre ou non à ces consultations ? Bien sûr que oui.

Toutes les entreprises candidates avaient-elles la capacité de répondre à cette consultation et d'obtenir un ou plusieurs lots ? Je pense que oui, l'ensemble des candidats avait tout à fait cette capacité.

Ces entreprises ont répondu de manière stratégique sans doute, de manière transparente, libre et de manière éclairée.

Une fois ces quelques interrogations posées, je crois qu'on doit s'interroger aujourd'hui sur notre rôle. Il est multiple. Nous devons aujourd'hui, sur ce rapport-là, valider une procédure juridique, claire, juste et sans équivoque. Notre rôle à cet instant, c'est celui-là.

Quelles sont nos options en tant qu'élus ? Approuver ce rapport ou nous démontrer, et c'est tout à fait votre droit et votre rôle, qu'il y a des motifs réels et sérieux qui remettraient en cause les propositions qui vous sont faites dans ce rapport. Notre rôle aujourd'hui est strictement celui-là.

Je me dois et j'insiste bien, de vous mettre en garde, permettez-moi de le faire, de ne pas outrepasser ce rôle. Nous avons une responsabilité d'élus. Je ne laisserai pas le doute s'immiscer dans l'opinion publique, je ne laisserai plus le doute s'immiscer. Ça a été très lourd, nous avons assumé ce silence. Je crois que les choses doivent être claires, il ne nous est pas possible de ne pas assumer notre rôle de décideur. C'est notre rôle. Il ne nous est pas permis de laisser penser que nous pourrions influencer, valider au gré de l'actualité, une procédure d'appel d'offres. Ce n'est pas possible. Ça s'appelle du favoritisme, c'est répréhensible pénalement. Aujourd'hui, je crois que nous en avons tous conscience, j'avoue que même si le contexte est lourd et pesant, mes chers collègues, je me tourne vers vous tous, pas uniquement vers la majorité, je sais que pour beaucoup d'entre vous, vous avez aussi des mandats d'élus locaux, vous savez quelle est cette responsabilité, je crois que nous ne devons pas tout mélanger, vous le savez bien, même si l'exercice n'est pas aisé, nous sommes là pour ça.

Je voudrais insister sur certains points parce que j'ai lu quelques aberrations, ce rapport n'est pas une décision souveraine du Président du Conseil exécutif. Ce rapport, c'est une proposition construite en toute transparence, avec des propositions concrètes formulées par des entreprises qui ont fait des choix qui sont discutés avec des services, avec des élus et qui proposent à l'Assemblée de Corse de valider ou non cette procédure.

Donner notre avis politique ou notre avis personnel, en tout cas sur ce vote, cela n'est pas permis. Ce n'est pas simple, mais cela n'est pas permis.

Je distingue, vous l'avez bien compris, notre rôle de décideurs et notre rôle d'élus au sens large. Voter ce rapport ne nous exonère pas, et nous l'avons tous fait et j'espère que nous continuerons tous de le faire, d'être auprès des employés d'une entreprise qui verraient leur avenir prendre une tournure incertaine. Ça, c'est notre rôle aussi.

Je ne souhaite pas polémiquer, mais là aussi, des propos très graves ont été tenus ces dernières semaines, donc je l'assume, je le répète, cette procédure est juste, cette procédure est équitable, cette procédure est transparente.

Toutes les procédures le sont, en tout cas depuis que nous sommes aux responsabilités, c'est la méthode que nous avons choisie. Nous l'assumons, même si parfois cela peut paraître très lourd.

Je crois que c'est également cela, se battre pour l'intérêt général de la Corse et des Corses, c'est cela aussi, c'est leur garantir que les procédures sont justes, transparentes et équitables. Là, évidemment, majorité, opposition, je pense que nous ne pouvons que nous rejoindre, nous nous devons de garantir au peuple corse que les règles sont claires.

Les gabegies administratives d'un passé qui n'est pas si lointain font peser des contentieux, je vous le rappelle, d'environ 180 M€ sur notre Collectivité et donc, sur l'avenir de la Corse. Nous avons fait le choix de ne plus hypothéquer l'avenir de notre peuple. Nous l'assumons.

J'ai été interpellée plusieurs fois, et je l'entends et je le comprends, sur la notion d'intérêt général qui aurait pu stopper cette procédure. Je précise à toutes fins utiles, qu'il aurait fallu pour cela qu'il y ait un défaut de concurrence dès la remise des offres initiales, ce qui n'a pas été le cas puisque nous avons eu 3 candidatures et que donc, nous n'avions plus cette faculté de pouvoir mettre en oeuvre l'intérêt général comme cela nous avait été proposé. C'est évidemment la décision juridique, mais nous aurions pu difficilement remettre en cause les choix des compagnies de répondre comme elles l'ont souhaité à cet appel d'offres.

Je vous demande, mes chers collègues, de ne pas faire resurgir les spectres du passé et pour cela, de participer de manière sincère au vote de ce rapport.

Je vous demande également à tous d'être au plus près des marins qui sont ici aujourd'hui, de l'ensemble du peuple corse à chaque fois que leurs droits ou leurs revendications pourront être bafoués, et ça, je pense que nous serons toujours présents.

Je crois qu'aujourd'hui, ce qui s'est passé ces dernières semaines et ce scénario assez surprenant pour nous tous, la maîtrise des transports maritimes dans un cadre adapté à nos besoins, tel que nous l'appelons de nos vœux, prend tout son sens. Aujourd'hui, c'est très clair, j'aurais l'occasion de revenir vers vous très bientôt pour débattre des SEMOP et de la compagnie régionale, aujourd'hui donc, je me réjouis comme nous tous, je pense, de la reprise du travail du fait que les bateaux aient tous repris la mer. C'est un élément essentiel. Jusqu'à ce jour, je le disais tout à l'heure, le service public était un service public de qualité, je vous en remercie. Je crois que nous avons tous un rôle à jouer aujourd'hui pour l'avenir également.

En ce qui me concerne, j'ai toujours été disponible, le Président du Conseil exécutif aussi, je crois que tout le monde pourra être associé à cette réflexion que nous aurons à l'avenir pour notre compagnie que nous souhaitons de nos vœux. C'est un avenir très proche. Aujourd'hui, c'est une transition de 15 mois qui va nous permettre de construire un avenir qui sera bien plus serein.

Je vous salue tous et vous remercie de votre présence. Je vous encourage et je vous garantis que nos objectifs aujourd'hui sont les mêmes : un service public à la hauteur des besoins de notre île.

Merci, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la conseillère exécutive pour ces explications tout à fait précises et bienvenues.

Il y a 2 rapports de commissions écrits. Un rapport de la commission du développement. Julien PAOLINI va nous présenter cet avis de la commission du développement.

M. Julien PAOLINI

Merci, M. le Président.

Au cours de la commission, j'ai moi-même rappelé la qualité du rapport du Conseil exécutif qui, malgré son caractère complexe, s'est illustré par le respect des procédures et des règles, et cela à toutes les étapes de l'appel d'offres.

J'ai mis l'accent sur la maîtrise du montant de la compensation en dépit de la baisse des tarifs du fret, en insistant sur la notion de bonne utilisation des deniers publics.

J'ai aussi rappelé que les décisions des tribunaux sont venues confirmer les choix opérés par la Collectivité qui est aussi la reconnaissance du sérieux du travail accompli dans ce domaine.

Par ailleurs, j'ai fait part de mon inquiétude en premier lieu à l'égard de l'avenir des personnels, rappelant que la responsabilité n'incombe en rien à la Collectivité, mais plutôt à une défaillance du respect du cahier des charges, mais également à une volonté de la compagnie écartée de naviguer dans le cadre d'OSP, faisant courir un risque de la suppression du service public maritime.

Enfin, j'ai souhaité savoir si la Collectivité disposait de garanties permettant d'assurer la représentation d'offres correctes des compagnies dans le cadre du lancement d'une nouvelle procédure pour les ports de Propriano et de Porto-Vecchio, moins attractifs d'un point de vue financier.

A cette question, M. Jean-François SANTONI, directeur de l'OTC, a fait observer que le manque d'attractivité de ces ports est contrebalancé par une compensation financière importante, 11 M€ pour chacun d'eux actuellement. Pour le prochain appel d'offres, il pense que le contexte sera différent et qu'il opposera au moins trois candidats sur chaque port, chacun étant tenu de prendre en compte les conséquences de l'expérience récente de manière à se doter d'un outil naval pertinent.

Il n'a pas fait part de craintes particulières quant à la présence de candidats sérieux potentiels pour les lignes qui feront l'objet d'une nouvelle procédure.

Pour sa part, Pierre-Jo FILIPPETTI a salué la qualité du travail effectué et la justesse des conclusions.

Jean-Charles ORSUCCI, membre du bureau de l'office des transports, a fait part de son souhait de réserver ses déclarations publiques et le choix de son groupe lors de cette séance publique.

Marie-Thérèse MARIOTTI a souhaité connaître le montant de la compensation proposée par Corsica Linea sur les ports secondaires. La réponse de Jean-François SANTONI a permis de préciser que pour le lot 4 sur Propriano, la proposition de la compagnie pour 15 mois s'élève environ à 25 M€ et donc, 20 M€ sur 12 mois.

Sur Porto-Vecchio, les chiffres représentent également environ 25 M€ sur 15 mois et environ 21 M€ pour l'année.

Par ailleurs, considérant la possibilité évoquée par la compagnie non retenue dans l'appel d'offres de se positionner sur les lignes par le biais des OSP, elle a souhaité savoir si la compagnie serait uniquement tenue de respecter le nombre de rotations ou bien si le nombre de prises était également pris en compte.

Vanina BORROMEI a confirmé que le cahier des charges de la DSP est très contraignant, nombre de mètres linéaires, tarif résidant, horaires contraints, et contrôlé mensuellement, alors que sous OSP, l'absence de compensation restreint de fait les contraintes qui se bornent principalement à un nombre de rotations minimum par semaine.

Toutefois, adhérer au système des OSP en saison creuse permet de se soustraire à la concurrence d'autres compagnies en période estivale.

Enfin, en réponse à Mme MARIOTTI qui souhaitait connaître la nature de la stratégie à long terme projetée par la majorité territoriale, elle a confirmé que même s'il reste à trancher le nombre de SEMOP, le principe de recours à ce montage juridique est acté et fait l'objet d'une étude avec l'AMO qui a été désignée afin de présenter prochainement le schéma le plus juste.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Il y a également un avis de la commission des finances. La rapporteure est Anne TOMASI et elle va nous présenter ce rapport.

Mme Anne TOMASI

Merci, M. le Président.

La conseillère exécutive a remercié M. SANTONI, directeur de l'Office des transports pour la présentation du rapport.

Elle a salué le travail effectué par ses services, par l'AMO et par la commission de délégation de service public.

M. VANNI a également souhaité saluer la qualité du travail ainsi que l'analyse très synthétique et très claire qui a été faite à chaque étape du dossier.

Il a indiqué que cela n'empêchait pas de faire naître des inquiétudes pour les personnels de la Méridionale.

M. Pierre POLI a remercié les services et le directeur de l'OTC pour le travail mené et la qualité de la présentation du rapport.

Il a indiqué que les inquiétudes du personnel de la Méridionale étaient comprises et partagées. Toutefois, il a précisé qu'il ne faudrait pas que la Collectivité de Corse porte la responsabilité, si demain des emplois venaient à disparaître.

M. Petr'Antone TOMASI s'est associé aux compliments précédents quant à la présentation de ce rapport.

M. le président ARMANET s'est également dit préoccupé par la situation des personnels de la compagnie maritime en soulignant toutefois que cette situation de fait était malgré tout subie.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport (Non-participation des groupe « Andà per dumane », « Per l'avvene », abstention du groupe la « Corse dans la République »).

MM. François BERNARDI et Paul MINICONI n'ont pas participé au vote en leur qualité de membres de la commission de délégation de service public.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue.

Je suis saisi d'un amendement déposé par le groupe « Per l'avvene ». La discussion générale est ouverte. La parole est à qui la demande. Si personne ne souhaite intervenir, nous pouvons passer au vote. Hyacinthe VANNI a demandé la parole, il l'a.

M. Hyacinthe VANNI

Sans alourdir les débats, bien entendu, puisque je pense que le rapport et la présentation qui a été faite par la conseillère exécutive sont d'une qualité sans appel.

Ça nous change un peu puisque je siége à l'office des transports depuis 2010, je pense que je suis le seul à avoir siégé de 2010 à aujourd'hui, jamais je n'ai vu un rapport d'une telle qualité, d'une telle précision et j'ai envie de dire d'une telle clarté, mais ça n'engage que moi.

Pour rappel, lorsque nous sommes arrivés aux responsabilités à l'office des transports, nous avons trouvé une situation avec un déficit à peu près de 30 M€ Jean-Félix ACQUAVIVA et Vanina BORROMEI se sont employés dans un premier temps à rétablir les finances de l'office des transports qui, aujourd'hui, se porte plutôt bien puisqu'on dégagne aussi un excédent qui nous permet d'investir sur les routes, le train bien entendu et la montagne. C'est aussi quelque chose qu'il faut souligner. On est passé de moins 30 M€ à, à peu près, plus 15, 20 ou plus 30 M€, ça fait à peu près 50 à 60 M€ C n'est pas rien. Ce n'est pas rien, c'est-à-dire que nous sommes passés d'une situation catastrophique à la situation que l'on vit aujourd'hui, avec des difficultés, pas les mêmes, mais encore avec des difficultés.

Je tenais quand même à le souligner et à féliciter Jean-Félix ACQUAVIVA et Vanina BORROMEI par la suite, qui ont effectué ce travail.

Aujourd'hui, on va se prononcer sur un rapport, sans appel, on l'a dit, mais ne pas non plus faire comme s'il ne s'était rien passé. Cette période transitoire de 15 mois, et je rappelle qu'elle ne sera que de 15 mois, a failli quand même amener des marins à perdre leur emploi et dans des inquiétudes, je les salue, des semaines très difficiles pour eux et pour leurs familles. Il y a une compagnie aussi qui a toujours assuré le service public depuis plus de 40 ans et ça, c'est quand même quelque chose qu'il faut prendre en compte. Il faut garder en mémoire ces situations-là, ni nous, ni eux, nous ne devons les revivre. Il faut trouver les voies et les moyens d'aller vers le schéma qu'on s'est fixé et que vous avez rappelé, Mme la conseillère exécutive, mise en place des SEMOP, compagnie régionale, la SEM d'investissement et sans plus tarder, j'ai envie de dire, dès demain matin, il faudra se mettre au travail. Je sais que vous l'êtes, je sais que les services le sont, et je tiens encore à les féliciter, pour qu'on ne se retrouve plus jamais dans une telle situation, ni pour la Méridionale, ni pour demain d'autres compagnies.

Je pense que ces préoccupations de l'emploi, ces préoccupations de ces gens qui travaillent au quotidien et qui travaillent pour l'avenir de notre pays, on doit aussi s'en préoccuper. Jamais plus nous ne devons revivre ce que nous avons vécu ces dernières semaines : des familles dans l'angoisse, des nuits blanches, etc.

Je tiens à féliciter et à redire la transparence d'un bout à l'autre de ce rapport, du travail qui a été fait par les équipes. Je tiens aussi à rappeler que la seule issue, c'est le dialogue, se mettre autour d'une table et de trouver des solutions. C'est la seule méthode qui paye, j'ai envie de dire.

Que ces dernières semaines nous servent de réflexion et construisons pour la Corse la maîtrise de nos transports. Ce que nous voulons, nous le savons, vous l'avez dit, Mme la Présidente.

En tout cas, encore bravo pour ce rapport, bravo pour avoir réussi à nous le présenter. Cette période doit être de 15 mois et on doit mettre en place ce pourquoi nous avons été élus, les SEMOP, la SEM d'investissement.

Encore une fois, j'ai une pensée pour les agents de la Méridionale qui ont passé des semaines difficiles et ça ne doit plus arriver. J'espère que ça n'arrivera plus.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. M. ORSUCCI demande la parole et ensuite, M. POLI.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci, M. le Président.

Nous allons donner la position de notre groupe ou en tout cas, la réflexion qui est la nôtre à ce moment des discussions.

Nous avons entendu le discours de la présidente de l'Office des Transports de la Corse. Je voudrais simplement dire une chose : à aucun moment, en tout cas pour notre groupe, il y a eu une question de probité qui a été mis en avant vis-à-vis de qui que ce soit. Ça, c'est très clair, on voudrait le dire.

Secundo, j'allais vous féliciter mais je vais me bloquer un petit peu sur les félicitations parce que mon ami Hyacinthe VANNI vient de me rappeler qu'il faut quand même à chaque fois insister sur le côté humilité. J'allais vous dire, j'ai bien aimé le ton de la présentation, de la façon dont vous avez amené les choses, j'ai trouvé cela assez fin, assez humble. Ça changeait, et je veux bien entendre Hyacinthe VANNI m'expliquer qu'avant 2010, c'était catastrophique. Rappelez-vous, c'était avant le 13 décembre 2015. Depuis 38 mois, plus de grèves, subvention économisée, baisse radicale des tarifs, tant pis pour les esprits chagrins, il y aura bien les compagnies territoriales de navigation sous forme de SEMOP, en janvier 2021.

Je voudrais vous dire que je préfère l'humilité. Ce que nous a rappelé la situation actuelle c'est que, tant mieux si on trouve des solutions.

Votre rapport est un bon rapport et on trouve des solutions, mais soyons toujours très humbles face la tâche qui est la nôtre, face à l'avenir.

Vous savez, c'est facile de dire « nous, on est bon et avant, c'était catastrophique ». Ce que je veux vous dire c'est qu'encore une fois d'ailleurs, il y a une contradiction dans ce que vient de dire le président de « Femu a Corsica » et ce que vous nous proposez.

Il faut que j'arrive à comprendre quelque chose. Vous m'expliquez que vous avez un très bon rapport, que vous avez fait une très bonne délégation de service public, et je le dis maintenant, nous avons l'intention de voter ce rapport et le travail que vous avez fait qui est de qualité. Mais alors, encore une fois j'entends dire, « nous allons faire une compagnie régionale. Il faut faire une compagnie régionale ».

Mais si le rapport que vous nous présentez est bon, si le système que vous mettez en place est bon, pourquoi alors vouloir le changer ? Je n'arrive toujours pas à comprendre ce paradoxe. Sincèrement, il faudra m'éclairer sur le sujet.

Deux ou trois petits points par rapport à ce qui s'est passé.

D'abord, par rapport au cahier des charges que nous avons validé, mais je le dis, nous, nous devons rester humbles. Les six élus que nous sommes, nous ne sommes pas des spécialistes des transports maritimes. Nous ne sommes pas des spécialistes des marchés publics, mais nous constatons qu'à la fin, lorsque nous allons voter ce rapport, et c'est vrai, nous allons le voter, surtout parce qu'il est très court, mais nous sommes quand même très interrogatifs sur le fait que, non pas de votre faute, je le dis très clairement, mais que nous nous retrouvons quasiment dans une situation de monopole.

Notre groupe dont bon nombre sont issus de la gauche, n'acceptait pas le monopole de service public et le monopole public sur les transports maritimes. Mais notre groupe le dit avec grande force, il n'acceptera pas davantage et encore moins un monopole privé de qui que ce soit. Nous devons trouver les voies et moyens juridiques pour qu'un marché public pour une délégation de service public n'arrive pas à cette situation de monopole.

Aujourd'hui, mezza bastunata, on va s'en tirer avec une offre qui va dans l'intérêt de la Corse, c'est d'ailleurs pour cela que nous allons la voter. Quels sont les intérêts de la Corse et du peuple corse ? D'avoir des bateaux, d'avoir une fiabilité sur les bateaux et d'avoir des tarifs intéressants. C'est pour ça que nous voterons ce rapport parce que l'offre qui nous est présentée correspond à ces critères, parce que le travail des dirigeants de la Corsica

Linea était de qualité et l'effort qui est le leur aujourd'hui est à saluer et à applaudir des deux mains. Petit bémol, j'espère que l'on retrouvera, comme je sais que parmi ces chefs d'entreprises, il y a des gens qui ont des activités diverses et variées, j'espère simplement que l'on retrouvera cette diminution du prix des transports dans le panier de la ménagère. C'est tout ce que je nous souhaite parce que si c'est pour payer moins de transport maritime, mais pour qu'on me répercute ça sur ma tomate ou mon yogourt, ça m'embêterait fortement. Donc, je le dis aussi, à bon entendeur, salut.

Sur le reste, quelle est la situation qui est la nôtre ? Nous, on va le voter. Je ne vous cache pas qu'hier soir à 19 heures, nous avions plutôt l'intention de nous abstenir sur ce rapport. Pourquoi ?

Premièrement, parce que vous avez une majorité absolue qui permettait de ne pas mettre en péril les intérêts supérieurs de la Corse, sinon nous aurions été obligés de réfléchir à deux fois. Mais on devait s'abstenir parce que pour nous, il était bien sûr primordial de défendre l'intérêt de la Corse et des Corses que nous mettons avant toute chose, l'intérêt général avant toute chose, mais quand même. Dans une région de 300 000 habitants, comment faire abstraction de la casse sociale qui s'annonçait ? Comment ne pas entendre la détresse des marins de la CMN dont je rappelle quand même qu'elle a été la compagnie la plus fiable de ces 40 dernières années, la plus vertueuse en termes de qualité de service, en termes de prix pratiqués, à tous les niveaux. Je crois que si nous avions à mettre des satisfécits, nous aurions salué le travail de la CMN. Et là, ici dans cet hémicycle, nous aurons balayé d'un revers de la main l'avenir de ses salariés ? Franchement, ça n'aurait pas été acceptable.

C'est pour cette raison que nous avons l'intention de nous abstenir. Mais hier soir, nous avons fait notre travail aussi d'élus, nous avons cherché à comprendre et à savoir. De la part de Corsica Linea, on nous garantit qu'aujourd'hui, tous les efforts seront faits pour qu'il n'y ait pas de casse sociale, pour que ceux qui travaillent en Corse et pour nous, y compris pour ceux qui travaillent à Marseille, leur avenir professionnel soit garanti.

Cette garantie nous a été donnée oralement. Dans notre île, pour notre peuple, une parole donnée, c'est une parole et nous l'avons entendue.

Donc, nous allons donner quitus à Corsica Linea, nous allons donner quitus aux dirigeants de la CMN qui ont été mauvais sur le sujet et quand je dis mauvais, j'espère qu'ils ont été mauvais. J'espère qu'en réalité, derrière la remise d'offre qui a été la leur, il n'y avait pas d'autres buts recherchés. Nous savons tous ici, dans cet hémicycle, qu'on se pose de grandes questions sur le sujet. Est-ce qu'en réalité, la maison mère n'avait pas

tout simplement l'intention de quitter notre île, de récupérer les sommes importantes qui ont été créées par cette compagnie qui avait été jusqu'à un passé très récent vertueusement gérée et de vouloir partir pour peut-être faire autre chose. Est-ce qu'aujourd'hui d'ailleurs à ce sujet, on s'étonne, comment la Corsica ferries, là y compris où on a des dirigeants dont on sait qu'ils sont d'un haut niveau, comment ces dirigeants de la Corsica ferries ont pu ne pas répondre correctement et ne pas mettre cette clé USB dans leur offre ? Sincèrement, nous, nous en sommes encore à nous poser des questions, des questions qui nous intéressent. Les mauvaises langues disent en Corse qu'il pourrait y avoir un accord entre ces trois compagnies. Le départ de la CMN, l'accord « tu prends le fret, je prends le passager » entre les deux dernières compagnies. J'ose espérer que les intérêts de la Corse ne seront pas sacrifiés sur cela. J'ose espérer que nous, élus dans cet hémicycle, vous exécutif en charge de ce dossier, vous ferez tout pour que nous ne soyons pas dans cette situation.

Balayons d'un revers de la main les « on dit ». Regardons factuellement ce qui nous est proposé. Je le répète, vous nous proposez aujourd'hui des bateaux fiables, de la régularité assurée, une tarification en baisse. A partir de ce moment-là, nous voterons la délégation de service public.

Le seul petit bémol que j'émetts, c'est concernant les lignes de Propriano et de Porto-Vecchio où vous comptez relancer la DSP. Je suis convaincu, je me trompe peut-être et tant mieux si je me trompe, j'aimerais me tromper, que vous ne serez pas en capacité de mettre en place cette nouvelle DSP dans le temps qui vous est imparti. Je pense que techniquement, vous n'y arriverez pas. Je veux bien me tromper.

En attendant, j'ose espérer qu'en votant ce rapport, en ayant entendu le message que je trouve là, encore une fois, vertueux de la part de ces gens. Hyacinthe, je me permets souvent de le dire, je veux bien qu'en 2015, l'arrivée des nationalistes au pouvoir ait permis de régler bon nombre des problèmes de la Corse en matière maritime. J'ose croire que les chefs d'entreprises qui se sont investis, qui ont fait des choix, je pense qu'ils ont une petite part de responsabilité dans la réussite qui est la leur aujourd'hui. Je pense pouvoir le dire et nous le savons ici, qu'ils ont des amis politiques sur tous les bancs de cette Assemblée et que, je crois qu'il faut quand même leur reconnaître cela aujourd'hui et je le répète, faire preuve d'humilité.

En attendant, notre groupe, une fois n'est pas coutume, mais il le fait assez régulièrement, soutiendra la majorité territoriale parce qu'il en va de l'intérêt de la Corse et le fera en toute humilité.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègues. Pierre POLI a la parole.

M. Pierre POLI

Merci, M. le Président.

Je tenais tout d'abord à souligner la présence des employés de la Méridionale qui vivent des moments très difficiles, pour leur dire que nous partageons leurs soucis et leurs inquiétudes.

Comme je l'ai dit en commission des finances, la Collectivité de Corse ne peut pas être juge et responsable de la situation devant laquelle nous nous trouvons aujourd'hui.

La conseillère exécutive avec brio a détaillé le processus où toutes les règles ont été respectées. Pour preuve, la décision du tribunal administratif et du conseil d'état que nous ne pouvons pas soupçonner de vouloir favoriser la Collectivité de Corse.

Les dirigeants des différentes compagnies doivent prendre leurs responsabilités. Il va de soi que pour nous, la priorité reste la défense de l'emploi et nous serons vigilants à la suite de ce dossier.

Il est très important que les Corses doivent savoir aujourd'hui que la Collectivité de Corse travaille dans la transparence, en respectant les lois et les règles qui la régissent.

Nous allons bien entendu voter ce rapport et nous félicitons les services parce que c'est vraiment un rapport de qualité. Merci.

Le Président TALAMONI

Pas seulement les services d'ailleurs, les élus également. La parole est à Petr'Antone TOMASI pour le groupe « Corsica libera ».

M. Petr'Antone TOMASI

Merci, M. le Président.

Chers collègues, je voudrais à mon tour saluer la présence dans le public des salariés de la Méridionale et leur mobilisation. Je voulais saluer le

travail de la conseillère exécutive, des élus et de l'ensemble des services dans le cadre de l'élaboration de ce rapport.

C'est un rapport qui est finalement assez paradoxal puisque nous débattons aujourd'hui d'un secteur qui est un secteur stratégique pour la Corse, d'intérêt national. Nous en débattons dans une ambiance qui laisse ou qui laissait planer un risque important sur l'emploi et sur l'avenir de dizaine de familles corses.

Dans le même temps, nous arrivons à la fin d'un processus et nous avons en la matière, face à l'examen de ce rapport, une marge de manœuvre qui est assez limitée.

Quel est notre rôle en tant qu'élus dans cette affaire ? Je crois qu'il y a deux temps et il est toujours bon de le rappeler. Il y a d'abord la vision politique. Elle ne se définit pas aujourd'hui, elle se définit au moment où on établit le cahier des charges de la délégation de service public.

La deuxième partie de notre action, c'est qu'une fois qu'on a voté ce cahier des charges, vous êtes assurés que sa mise en œuvre, que la mise en concurrence soit régie par des principes d'équité, de probité et de transparence. C'est ce que nous validons à travers ce rapport.

Et puis au fond, quel est notre rôle dans cette affaire à la fois en tant qu'élus de la Corse et en ce qui me concerne, en tant que militant nationaliste ?

C'est d'abord de façon prosaïque, et bien que dans le cadre de cette délégation de service public, on vise à une juste compensation en tant que garant des intérêts de cette Collectivité et de l'argent public de la Corse. C'est d'être garant du service public, pour reprendre ces mots que l'on prête à Jaurès, « ce service public qui est le patrimoine de ceux qui n'en ont pas ». C'est ce patrimoine aujourd'hui, que nous voulons défendre et non pas, ni les intérêts de patrons, y compris de patrons corses, ni les monopoles, ni les diktats ou les stratégies commerciales de grands groupes extérieurs à la Corse.

Ce que nous souhaitons défendre et ce que nous défendons dans notre action, c'est l'intérêt général, c'est le besoin en service public. Pè dila in corsu, ghjè u cummuni. Je crois que c'est quelque chose qu'il est important de redire avec force parce que nous avons nous aussi entendu, élus, des déclarations qui s'interrogeaient parfois, qui accusaient aussi souvent la majorité territoriale et qui remettait en cause l'équité de la procédure.

Je ne veux pas rentrer dans le détail technique du rapport, ça a été fait avant moi et chacun en a eu connaissance. Je crois qu'on a quand même la démonstration ici qu'il y avait la place pour une concurrence plurielle, qu'il y avait la place pour des compagnies ou une compagnie, pour revenir à l'actualité, qui a été écartée, eh bien pour se positionner dans le cadre de la consultation du besoin de service public et de ce qui était demandé par la DSP et le cahier des charges. On le voit de façon bien claire puisque parfois, les offres initiales étaient tout à fait dans les clous de la consultation et que pour des raisons qu'il ne nous appartient pas de juger aujourd'hui, nous n'avons pas tous les éléments, un certain nombre de décisions ont conduit à l'éviction d'une compagnie. Aujourd'hui, c'est dans le débat public et chacun peut s'en faire une idée.

A l'heure qu'il est, nous ne pouvons que nous réjouir d'une situation qui semble s'améliorer, y compris sur le front social. A l'heure qu'il est, nous nous devons toutefois de rester vigilants sur la façon dont les choses évolueront. Notre rôle dans les mois à venir et en attendant ce qui sera le début d'une nouvelle histoire, nous l'espérons, avec la mise en place d'une compagnie maritime maîtrisée par la puissance publique à travers notamment les SEMOP d'exploitation et la SEM d'investissement, ce sera d'accompagner cette transition vers, nous l'espérons et nous en sommes convaincus, cette dernière DSP de raccordement.

Aujourd'hui, le seul regret que l'on peut avoir collectivement, c'est que du fait d'un certain nombre d'aléas, notamment d'aléas juridiques, nous ayons été contraints de recourir de nouveau à une DSP de raccordement et de repousser la mise en oeuvre des SEMOP d'exploitation telle que nous l'avions au départ fixée.

Mais est-ce que pour autant cela remet en cause l'ensemble du processus ? Est-ce que ça remet en cause la vision de la majorité territoriale ? Est-ce que le fait que ce rapport ait été bien mené, est-ce que ça remet en cause le principe de la compagnie maritime maîtrisée par le public ? Je ne le crois pas. Je ne le crois pas parce que cette compagnie maîtrisée par le public, à travers le schéma que nous avons voté, eh bien c'est aussi une garantie supplémentaire de ne pas être prisonnier des stratégies commerciales, des diktats de compagnies ou d'éléments qui ne relèvent pas de l'intérêt collectif et de l'intérêt commun, mais d'intérêts qui sont des intérêts privés, que nous respectons, mais dont nous pensons qu'ils ne peuvent pas dicter la ligne de conduite d'une collectivité publique comme la Collectivité de Corse et qui ne peuvent pas avoir seuls un effet de prépondérance sur notre vision de la desserte maritime de la Corse.

Quelques mots pour en conclure. Veiller au maintien de l'emploi pendant la période transitoire, refuser avec force à la place qui est la nôtre avec les moyens qui sont les nôtres, toute tentation de se diriger vers des obligations de service public, parce qu'à terme, ces obligations de service public, c'est la mort du service public de continuité territoriale.

On peut faire un coup sur quelques mois en se maintenant sur des lignes, on peut risquer vis-à-vis de Bruxelles de faire tomber la DSP, mais à long terme, on ne peut pas maintenir un service public de qualité qui desserve la Corse, les Corses et leurs intérêts à travers ces obligations de service public.

Enfin, redire notre volonté, notre détermination et notre soutien à ceux qui ont en charge de ces dossiers pour que cette compagnie maritime publique de la Corse, ou en tout cas maîtrisée par la puissance publique de la Corse, voit le jour dans toutes ses dimensions, la SEM d'investissement, les SEMOP d'exploitation, en poussant le débat, bien sûr, sur le pacte d'actionnaires, en allant plus loin dans les détails de cette mise en œuvre. Mais ça sera pour nous une garantie supplémentaire pour éviter des situations que nous n'avons pas souhaitées et qui aurait pu, si chacun ne s'était pas mobilisé et n'avait pas fait preuve de responsabilité, avoir des conséquences extrêmement graves pour la Corse, pour les travailleurs corses de la Méridionale, pour l'emploi et pour l'intérêt général.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Jean-Martin MONDOLONI et Pierre GHIONGA dans quel ordre ? Il me semble que Pierre GHIONGA avait levé la main avant, mais là, il est en grande discussion ! Alors, Jean-Martin MONDOLONI.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, M. le Président.

Nous arrivons au terme d'une procédure, laborieuse par nature, dont la temporalité est un peu gênante puisqu'elle intervient à l'aune de la saison touristique, dont les troubles que nous avons vécus étaient évidemment prévisibles. Il ne s'est jamais déroulé dans cet hémicycle de vote en direction d'un délégataire sans qu'évidemment, les tribunes ne soient fournies de syndicalistes et pour cause.

Par nature, il s'agit de désigner le gagnant d'un marché et donc, les perdants. Il est normal que des syndicalistes s'émeuvent d'être laissés sur le

carreau. A notre tour, nous voulons nous manifester humainement à leur côté. Mais ça ne suffit pas. Ça ne suffit pas parce qu'il faut avoir le courage, l'honnêteté de reconnaître que nous sommes, sinon engoncés, en tout cas tenus par des procédures desquelles on ne peut pas se soustraire.

Première question qui doit nous venir à l'esprit : est-ce que la procédure s'est déroulée correctement ? Trois fois oui. D'abord, parce lorsqu'elle a été contestée, elle l'a été devant des tribunaux et les requérants ont été déboutés.

Deuxièmement, ça serait quand même, de la part d'un des groupes de la majorité ou de l'opposition, de se tirer une balle dans le pied puisque nos représentants ont activement et de façon assidue, suivi les travaux de la commission de délégation de service public et ont eu tout loisir à un moment ou à un autre de dire si les choses n'allaient pas correctement, de le dénoncer. Ça n'a jamais été fait. Donc, on arrive au terme d'une procédure qui, de notre point de vue, est irréprochable et c'est heureux, puisque nous avons dit et rappelé, ça a été rappelé par Vanina, que lorsqu'elles ne le sont pas, tout cela représente un coût et nous sommes les héritiers de situations passées.

Il n'appartient pas ici de juger le passé ou de le stigmatiser, mais on est héritier d'une situation qui nous conduit à hériter d'une structure financière fragilisée par des recours. On parle là de nombres à 8 chiffres. On parle de centaines de millions d'euros qui peuvent à terme représenter une hypothèque pour la santé financière de notre Collectivité, pour ceux qui nous écoutent et qui ne sont pas forcément des adeptes de la chose financière. Si demain au terme des recours, des expertises judiciaires, nous sommes contraints de payer les sommes dont les recours successifs nous obligent à nous acquitter, il y a des politiques qui ne pourront plus être mises en œuvre. Donc, ce n'est pas des petites histoires. Etre dans les clous, juridiquement, ce n'est pas un supplément d'âme, c'est une obligation et on doit reconnaître, pour notre part, on est les premiers à se satisfaire de la qualité des travaux du point de vue juridique. Il faut avoir le courage de ne pas céder à ces formes de populisme de mauvais aloi qui nous expliquent que les procédures sont infructueuses et qu'il faudrait tout remettre sur la table parce qu'il y a des perdants et il y a des gagnants. Ça ne se passe pas comme ça.

Donc, je crois qu'il faut, au terme de cette procédure, rappeler les choses. Il y a eu un test de marché. Peut-être que de notre part, avons-nous manqué de lucidité, peut-être que ce test de marché ou en tout cas, les conclusions que vous en avez tirées étaient un peu hâtées, mais en tout cas, nous les avons votées, dont acte. Que dit ce test de marché ? Eh bien voilà, il y a la place pour une délégation de service publique, il y a la place pour des OSP, il a des cahiers des charges qui sont élaborés et puis, il y a des candidats

qui répondent, certains favorablement et d'autres qui sont écartés. Mais ils ne sont pas écartés parce qu'il y aurait comme la vox populi essaye de le distiller notamment sur les réseaux sociaux, ou ont intérêt pour une partie d'entre elles à les refuser. Le but, ce n'est pas de faire plaisir aux copains et d'écartier les coquins. Le but, c'est de satisfaire à l'intérêt général ou à l'idée que le cahier des charges et que le règlement de consultation tel que nous l'avons partagé ensemble, se fait de l'idée de l'intérêt général.

Passons sur l'épisode ubuesque qui a initié ces travaux, il reste deux concurrents et là, il y a des interrogations, je dois le dire, à l'égard d'un concurrent dont les représentants du personnel sont ici présents, il faut de nouveau leur rendre hommage. Je veux leur rendre hommage dans la façon dont ils ont manifesté au cours de cette semaine leur mécontentement. Moi, je n'étais pas d'accord avec l'idée de bloquer les ports et bloquer l'activité.

Par contre, vous avez visé juste en allant manifester votre mécontentement en direction de ceux qui sont responsables de la qualité de l'offre qui a été déposée, parce que c'est bien ça qui est en cause. Si une offre a été retenue, c'est qu'elle est meilleure et s'il y a une offre qui est écartée à la faveur de trois arguments, on le voit bien. La première, vous avez dit et ça a été parfaitement et de façon très pédagogique expliqué par Vanina, le principe de la juste compensation. Quand on est hors les clous, on est hors les clous.

Donc, on peut quand même s'étonner qu'un transporteur, leader, on n'est pas sur une petite compagnie, dans le transport frigorifique dépose une offre qui ne se rapproche pas de la juste compensation, qui dépose une offre où on s'aperçoit au cours de l'élaboration de nos travaux, que les bateaux ne sont pas adaptés, voire inexistants et qui écrit, à un moment de la procédure, que si c'est comme ça, on va aller appareiller sur obligation de service public. Appareiller sur obligation de service public pour le quidam, ça veut dire quoi ? Ça veut dire qu'on considère que le test de marché que nous avons validé ensemble, tombe. S'il tombe, à ce moment-là, il n'y a pas de délégation de service public. Donc, à ce moment-là, ce n'est pas la peine de présenter une offre.

Donc, vous voyez, les paradoxes qui ont été nourris et qui participent, non pas de la médiocrité, mais du caractère étrange d'une offre sur laquelle on est obligés de s'interroger.

Et puis, il y a un gagnant. Alors, Vanina, le gagnant de ce marché, on n'est pas là pour dire qu'ils sont les meilleurs parce qu'ils ont fait des efforts en matière d'environnement, parce qu'ils ont fait des efforts en termes de formation, ce sont les premiers à s'intéresser notamment au lycée maritime. On n'est pas là pour dire qu'ils sont les meilleurs parce qu'ils ont

été les premiers, mon cher Hyacinthe, 150 d'entre eux, pas 5 comme on le dit, 150 d'entre eux se sont levés un matin par concordance des temps en disant « c'est le bordel dans la desserte maritime, on va se retrousser les manches, on va mettre 2 francs, 3 sous dans cette histoire et on va s'occuper de nos affaires.

Ce sont ceux qui nuitamment, et ce n'est pas à charge ou à décharge de l'exécutif, ce n'est pas votre responsabilité, ce sont ceux-là qui cette nuit créent les conditions pour apaiser l'inquiétude qu'on ne connaît pas, dont nous avons été destinataires par des voies informelles. Mais ce n'est quand même pas le travail de l'exécutif, ça. C'est le travail de l'autorité prétendument ou hypothétiquement concessionnaire.

Il y a un gagnant, il y a un perdant et ce n'est pas en vertu de cela qu'ils sont choisis, ce n'est pas au bénéfice de ces vertus que je viens d'énoncer. C'est parce qu'ils répondent à un cahier des charges strict et en vertu d'une procédure qui, de notre point de vue, reste irréprochable.

On pourrait s'arrêter là.

Il y a un grand penseur indien, Krishnamurti qui dit la chose suivante qu'on peut adapter, il dit, puisqu'on est manifestement dans une offre adaptée, qui dit « être adapté à une société malade n'est pas forcément un signe de bonne santé ». « Etre adapté à une société malade, n'est pas forcément un signe de bonne santé ». Et par transposition, « avoir une offre adaptée à un modèle malade », pour nous, « n'est pas un signe de bonne santé ».

Oui, Corsica Linea mérite de repoter cette offre. Ce n'est pas fini, on est dans l'avant-match. Il va y avoir un match, le 2020/2026, et puis vous avez annoncé publiquement et vous ne reniez en rien ce qui de façon péremptoire avait été annoncé, le point levé, par votre prédécesseur, qu'il y aura bien une société d'investissement et 2 SEMOP.

S'il s'agissait uniquement de désigner un délégataire, nous, on est d'accord pour que Corsica Linea soit désigné, il n'y pas de problèmes, on s'arrête là. Mais tout cela s'inscrit dans une perspective. Il s'inscrit dans l'idée que vous vous faites collectivement de la desserte maritime et vous êtes au coeur d'un paradoxe parce que vous nous dites, et cela a été pointé par Jean-Charles, ça fonctionne bien, la procédure a bien fonctionné, il y a un gagnant, il y a un perdant, en plus ils vont s'arranger, tout va bien. Mais on va quand même essayer de nationaliser une partie de la desserte maritime, de fonctionnariser un peu tout cela, et puis on va créer une société d'investissement.

Nous, on le dit depuis le départ et de façon constante, on pense que ce que n'est pas le métier d'une collectivité que d'investir dans des bateaux et de créer les conditions pour que la puissance publique organise des marchés dans lesquels des compagnies publiques issues de cette maison seront candidates.

Vous vous imaginez les salariés de votre compagnie publique régionale là-haut dans les tribunes ? Est-ce que vous avez imaginé ce scénario ? Nous, on ne veut pas l'imaginer.

Donc, autant on est d'accord sur la procédure, autant on est d'accord pour dire que dans le cadre de cette procédure, c'est bien le meilleur qui remporte l'offre, autant nous allons déposer un amendement pour que nous soyons au clair sur l'idée que vous vous faites de l'avenir de la desserte maritime, c'est-à-dire, est-ce que oui ou non, publiquement, puisqu'il y a des voix off, il y a des voix on, « oui, on ne va pas le faire, mais on ne va pas le dire ». Non, non, on est dans l'expression publique. Il y a des gens convaincus, ils ont le droit de l'être, il y a des gens qui en doutent, ils ont le droit d'en douter, il y a des gens qui sont contre, on en fait partie, on veut que ces choses-là soient claires. On veut que clairement vous renonciez à ce qui est un marqueur de la mandature, que vous sortiez d'une façon dogmatique d'appréhender ce domaine.

Je pense qu'au terme de ce débat, à la fois nous aurons fait les meilleurs choix possibles en préservant ce qui doit être préservé et encore une fois, j'insiste beaucoup, ce n'est pas le fait de la majorité si les choses s'apaisent, c'est bien le fait de l'autorité prétendument, ou en tout cas de façon hypothétique qui le sera dans quelques minutes, concessionnaire, ce n'est pas le fait de l'autorité délégante, par contre l'autorité délégante, son job c'est d'organiser l'idée qu'elle se fait de la desserte maritime. Et notre accord, à nous, s'arrête là, puisque vous souhaitez aller vers l'organisation d'une compagnie maritime publique!

Nous vous demandons de renoncer à ce marqueur, à ce totem et, une fois n'est pas coutume, de renoncer à votre appréhension dogmatique d'un dossier, celui-là, comme d'autres, et d'arriver à gérer ce dossier de façon beaucoup plus pragmatique.

Le Président TALAMONI

Ce n'est quand même pas quelque chose de complètement inconnu et spécialement inquiétant qu'il y est des salariés d'une compagnie liés à notre Collectivité, parce que c'est un peu ce qui se passe avec Air-Corsica, je vous le rappelle.

Donc, ce n'est quand même pas quelque chose qui devrait être un épouvantail fermant de manière définitive cette voie que nous voulons emprunter. Même si vous l'avez dit avec beaucoup de fougue et de force de conviction, cette force de conviction n'a pas pénétré notre cuirasse, non pas idéologique, mais notre cuirasse formée de nos propres convictions.

Bien, donc nous allons, je crois, donner la parole à Pierre GHIONGA qui l'a demandée depuis un petit moment et qui a fini son colloque avec M. Pierre-Jean LUCIANI, donc je crois qu'il est tout à fait prêt pour nous livrer les fruits de cette réflexion collective. Merci. Vous avez la parole.

M. Pierre GHIONGA

Merci, Président. Mme la Présidente, la procédure d'attribution de la DSP est sans contexte claire et légale. Nous la voterons en vous demandant expressément de nous rassurer sur le fait qu'il n'y aura pas de suppressions de postes à la CMN. On ne l'a pas trop entendu dire, parce que nous on entend dire qu'il y a eu un engagement de la CMN qu'il n'y aurait pas de suppressions de postes, pendant les 2 ans, dans cette compagnie. Donc, nous voudrions être rassurés sur ce point.

Mais en dehors de cela, je dirai que les perspectives, et là je rejoins Jean-Charles ORSUCCI, d'attribution de cette DSP, font naître en nous des doutes quant à l'avenir du transport maritime Corse - continent français. Comment expliquer que deux pétitionnaires solides puissent oublier, pour l'un une clé USB, pour l'autre ne trouve pas de bateau adéquat à affecter ? Y a-t-il volonté de désengagement à long terme de ces compagnies de la desserte Corse - continent français ? C'est la question que l'on se pose et que beaucoup de Corses se posent.

De plus le bon choix de la Corsica Línea, ne condamne-t-il pas la compagnie régionale pour laquelle, à titre personnel, je suis le seul du groupe, je suis pour ?

Voilà, donc ce sont des interrogations que je voudrais éclaircir.

Et enfin, je vais répondre sur un point qui m'a un peu touché, on a parlé un peu de malhonnêteté dans l'ancienne mandature. Moi, j'ai eu l'honneur de présider la CAO de 2010 à 2015, aucun de mes marchés, pour l'instant, n'a été attaqué par la justice. Je voudrais qu'on m'en rende grâce. Merci, MM. les Présidents.

Le Président TALAMONI

Cher collègue, il n'a pas été question de malhonnêteté, et d'ailleurs je ne l'aurais pas accepté en tant que Président de cette Assemblée, il n'a pas été question de malhonnêteté, voilà.

Nous prenons des précautions un petit peu extraordinaires, compte tenu du caractère extraordinaire de ce dossier et de la situation qui est la nôtre, c'est la raison pour laquelle nous allons faire ce que nous n'avons pas fait jusqu'à présent, c'est-à-dire demander aux membres de la commission de délégation de service public ayant pris part aux réunions de celle-ci, de quitter l'hémicycle, c'est une précaution...

M. Jean-Charles ORSUCCI

Président, excusez-moi, est-ce qu'avant de passer au vote, on peut obtenir une suspension de séance, s'il-vous-plait ?

Le Président TALAMONI

Attendez, nous n'allons pas voter, d'abord il y a la réponse de l'Exécutif. Maintenant, si vous tenez à avoir une suspension maintenant, elle est de droit. Petr'Antone TOMASI, vous avez la parole.

M. Petr'Antone TOMASI

Juste un mot sur le déroulé du vote, je vous demande simplement de porter au procès-verbal, la non-participation de Laura-Maria POLI, membre de la CDSP, dont j'ai le pouvoir, donc qui ne peut pas, par définition quitter la salle, mais qui ne participe pas au vote.

Le Président TALAMONI

Alors, elle ne quitte pas la salle, parce qu'elle n'est pas dans la salle, mais en revanche elle ne participe pas au vote.

Donc, nous demandons à Christelle COMBETTE, nous demandons à Romain COLONNA, à Paul MINICONI et à François BERNARDI, à titre de précaution, de quitter l'hémicycle et de ne pas revenir avant le vote, ce n'est pas maintenant, mais je pense que c'est bien si vous partez maintenant, c'est mieux.

Nous allons donner la parole à la Conseillère exécutive qui va répondre aux différentes interventions et interpellations et ensuite suspension

de séance à la demande de notre collègue Jean-Charles ORSUCCI. Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

Mme Vanina BORROMEI

Merci, M. le Président, je crois que le Président du Conseil exécutif dira deux mots également.

Finalement tout a été dit. Les interprétations sur l'avenir, évidemment, peuvent varier, mais je crois que ce qu'il est important aujourd'hui de retenir c'est qu'à situation exceptionnelle, nous nous rejoignons tous sur nos interrogations, sur nos inquiétudes, quand l'intérêt général et l'intérêt individuel, en l'occurrence là de salariés, quand le service public est en danger, évidemment je crois que nous nous retrouvons tous et c'est bien là l'essentiel.

Ensuite, peut-être une précision, vous dire que l'allotissement tel qu'il a été prévu et imposé par l'Union Européenne, était bien à la base imposé pour garantir une saine concurrence, c'est-à-dire qu'il y avait cet allotissement, cinq lots, auparavant on devait répondre de manière globale sur l'ensemble des ports, et la commission européenne impose depuis peu ce système d'allotissement justement pour pouvoir permettre à l'ensemble des entreprises de soumissionner sur des lots différents et indépendants. Et, je crois que c'était là une certaine garantie.

Donc, aujourd'hui je ne vais pas revenir sur tout ce que vous avez dit, les intentions, les non-intentions, les erreurs intentionnelles ou pas, je crois qu'aujourd'hui le résultat est là.

Nous engager aujourd'hui, comme le disait notre ami Pierre GHIONGA, sur le fait qu'il n'y aura pas de suppressions d'emplois, je n'ai pas cette capacité malheureusement, en tout cas je crois que nous sommes tous associés dans cette esprit-là, de dire qu'effectivement nous souhaitons qu'il n'y ait pas de suppressions d'emplois, nous travaillerons en ce sens, nous serons à leurs côtés, nous l'avons dit. Mais effectivement, je n'ai pas la capacité, je n'ai pas participé aux discussions qu'il y avait évidemment ces quelques jours entre les compagnies actuellement délégataires.

Saluer leur travail, saluer l'investissement comme l'a fait Jean-Martin, comme vous l'avez tous fait d'ailleurs, des deux compagnies, leur parcours est tellement différent, leur expérience aussi, mais je crois qu'aujourd'hui, ces deux compagnies ont un rôle absolument essentiel dans la qualité de notre service, nous l'avons tous salué.

Le regret bien sûr, et les interrogations sur l'absence de la troisième compagnie qui était tout à fait en capacité de répondre également.

Quant à l'avenir sur les SEMOP, moi je crois, vous l'avez bien compris, qu'aujourd'hui la maîtrise de nos transports c'est l'avenir, c'est ce que nous avons choisi de faire et je crois que c'est ça qui nous garantira de ne plus nous retrouver dans des situations telle que celle-ci.

Bien sûr, comme on l'a rappelé, la règle de la procédure d'appel d'offres est très claire, si les entreprises ne veulent pas se retrouver dans ce type de situation, elles ne se positionnent pas, c'est exactement ce qu'a dit le Conseil d'Etat. La règle est très dure, mais c'est la règle, voilà.

Et forcément, je dois le redire et là je me tourne effectivement vers Pierre, quand on préside la commission d'appel d'offres, aujourd'hui ça prend une dimension très importante parce qu'il y a énormément d'emplois en jeu, mais c'est tous les jours à une échelle moindre, pour une entreprise de 3, 4, 5, 10 salariés, tous les jours nous faisons des choix et malheureusement il peut y avoir des conséquences très importantes, mais les entreprises qui décident de se positionner sur ce type de contrat, connaissent la règle et elles doivent en assumer, bien sûr, celle-ci.

Donc, l'avenir pour nous, je le répète, c'est les SEMOP. Mais je crois qu'aujourd'hui il est important de dire que là nous décidons sur une période transitoire, le travail des SEMOP va commencer ensemble, avec vous, dès le mois de septembre. La maîtrise de notre outil naval, je crois que nous aurons l'occasion d'en parler dans la commission de faisabilité de la compagnie régionale, et je vous invite tous à y participer parce que, pour ou contre, je crois, comme le disait Hyacinthe VANNI, l'homme du dialogue, il est important que nous puissions échanger systématiquement pour trouver le bon chemin, pour trouver le juste équilibre.

Alors, vous n'êtes certainement pas convaincus, nous non plus par vos arguments sur l'avenir de la compagnie maritime ou son intérêt. Moi je crois qu'aujourd'hui ce qui est important c'est de se dire qu'on va trouver l'équilibre en marchant, nous allons discuter ensemble, travailler ensemble et je suis sûre, en tout cas, que l'avenir sera bien plus serein que les quelques semaines que nous avons passées. Merci, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci Mme la Conseillère exécutive. Donc, le Président du Conseil exécutif va intervenir.

Le Président SIMEONI

Merci, M. le Président. Je pense que tout a été dit mais je ne peux pas laisser passer l'occasion de m'exprimer au nom du Conseil exécutif de Corse avant le vote.

D'abord je veux, bien sûr, cela a été fait par nos collègues avant, mais je veux rendre hommage au travail de qualité, d'extrême qualité qui a été mené par la Conseillère exécutive en charge de ce délicat dossier, Vanina BORROMEI, appuyée, bien sûr, par l'office des transports, son directeur, Jean-François SANTONI et l'ensemble des personnels et également les techniciens qui nous ont accompagné au plan économique, juridique et financier.

C'est l'usage de le faire, mais eu égard à la technicité de la matière, à sa complexité et aux enjeux, voyez dans cet hommage public et à l'élu en charge directement de ce dossier et aux hommes de l'art qui l'ont accompagné, voyez dans cet hommage public bien plus qu'une simple formule protocolaire.

Deuxième observation, m'adressant à vous mes chers collègues, m'adressant à vous Mmes et MM. les syndicalistes et salariés de la Méridionale présents physiquement, m'adressant également à l'ensemble des concurrents, m'adressant aux Corses, je voudrais dire que ça été pour nous une grande frustration et, quelquefois même, une forme de souffrance, que de ne pas pouvoir nous exprimer publiquement depuis le début de cette procédure. Pour des raisons juridiques, nous ne pouvions pas parler, le Conseil exécutif de Corse ou les membres de la commission de délégation de service public, ne pouvaient pas parler, y compris lorsque des éléments, vrais ou faux, pouvaient être évoqués dans des conditions qui nous échappaient totalement parce que, pour ce qui nous concerne, nous avons tout fait jusqu'au bout et en toute occasion, pour conserver la confidentialité de cette procédure, nous n'avions pas le droit de parler.

Et, croyez bien que de devoir nous taire tantôt face à des critiques infondées, tantôt face à des inquiétudes légitimes, de devoir nous taire alors que nous avons tant à dire, ça été pour nous véritablement extrêmement pénible.

Et, ce que je voulais dire publiquement, c'est qu'avec les explications que je viens de donner, je voudrais vraiment que les salariés, leurs familles et les Corses qui nous écoutent aujourd'hui ou qui liront demain la retranscription de ces débats, sachent que, bien sûr dans le plus pur respect des règles qui régissent la matière, c'est-à-dire les règles de la concurrence

dans le cadre d'un appel d'offres, dans le strict respect de ses règles, nous avons bien sûr eu toujours à l'esprit, toujours à l'esprit, parce que c'est notre engagement politique, la dimension sociale des choix que nous avons été amenés à faire et que nous serons amenés à faire, la dimension sociale et consubstantielle de notre engagement, qu'il s'agisse du maritime, qu'il s'agisse de l'aérien, qu'il s'agisse du secteur public ou qu'il s'agisse du secteur privé, nous avons toujours, je parle du Conseil exécutif de Corse, je parle de la majorité territoriale, quelquefois dans sa diversité, le souci prioritaire de la dimension sociale de nos choix.

Ceci étant précisé, les explications ont été longues et complètes. Nous sommes allés, Jean-Charles, vers ce dossier, comme vers tous les autres, avec beaucoup d'humilité et nous avons conscience du chemin qui reste à parcourir important, et nous ne sommes pas là pour ânonner en permanence le passé, Jean-Martin, mais je crois que si on ne met pas en perspective le vote que vous vous apprêtez à émettre, avec l'histoire du transport maritime en Corse, et notamment des délégations de service public, on passe à côté de l'essentiel.

Moi, je ne vais pas vous parler du demi-siècle qui vient de s'écouler, à ce stade-là, je ne vais pas vous parler du monopole du port de Marseille, de l'ancienne SNCM, de la CGT, c'est une partie de l'histoire et je la laisse aux historiens. Moi, je vais remonter à l'échelle du temps politique qui est le nôtre, depuis 2007, nous sommes en 2019, 12 ans, et donc avant cela en gros, deux délégations de service public de pleine durée. DSP, je me tourne vers vous, parce que vous étiez à l'époque dans la majorité, DSP 2007 - 2013, Jean-Charles, nous on ne prétend pas que c'était affreux hier et que c'est idyllique aujourd'hui, mais quand même, DSP 2007 - 2013, votée par délibération du 7 juin 2007, annulée de façon définitive par un arrêt de la Cour administrative d'appel du 4 juillet 2016.

Bombe à retardement pour la Corse, bombe à retardement avec une condamnation pour nous, Collectivité de Corse, à 84 M€ par le juge de première instance, que nous contestons en appel mais qui continue de peser.

C'est pour cela que les choix que nous faisons aujourd'hui en 2019, sont des choix qui engagent aussi celles et ceux qui viendront en 2025 et en 2030. Ce n'est pas vous Jean-Martin, mais limite, peu importe qui a pris la décision, mais la décision qui a été prise en 2007, elle a été annulée de façon définitive et le service complémentaire il a coûté, ou il devrait coûter, selon le jeu administratif, 84 M€ de condamnation à la Collectivité de Corse, et il y a également 250 M€ d'aides d'Etat qui restent à recouvrer, y compris peut-être sur nous.

Et lorsque nous sommes arrivés nous avons, et je parle sous le contrôle du directeur, relancé une procédure qui était oubliée, précisément pour produire notre créance et pour que la commission européenne ne puisse pas venir nous rechercher pour ces 250 M€ Donc, ça c'est la période 2007 - 2013.

Période 2013 - 2020 normalement, 2023 puisque la DSP qui avait été votée en 2013 elle était prévue pour durer 10 ans, nous nous en rappelons, annulée par le tribunal administratif, confirmation par la Cour administrative d'appel, confirmation par le Conseil d'Etat. Le fait d'avoir écarté dans des conditions jugées définitivement illicites la Corsica Ferries, nous a valu une condamnation en première instance et on nous demande aujourd'hui en appel la somme de 45 M€

Donc, 80 plus 45 plus éventuellement 250, ça peut rester une abstraction, mais ça ne l'est pas, 80 plus 45 : 125, plus 250 : 375.

Moi je ne serai pas le Président du Conseil exécutif, y compris pour de très bonnes raisons sociales, qui aura signé une convention illégale, qui coûtera ou qui coûterait 100 M€ à celles et ceux qui viendront dans 5 ans, dans 6 ans, dans 7 ans. Ce n'est pas la conception que je me fais de la fonction qui est la mienne. Et, je le dis en regardant les salariés de la Méridionale en face.

Ce n'est pas le seul argument, mais ça c'est un argument que je devais vous dire à vous aussi.

Alors, ça c'est le passé. Je dis quand même aussi, rappelons-nous, que lorsque le TA de Bastia, a annulé le 7 avril 2015 avec une décision qui était exécutoire, la convention de délégation de service public qui était en cours, il a dit que cette annulation prendrait effet le 1^{er} octobre 2016. Lorsque nous sommes arrivés, le 1^{er} janvier 2016, rien n'avait été préparé, rien n'avait été préparé pour prendre la suite de la convention de délégation de service public annulée. Ce qui m'a notamment valu, je le rappelle pour mémoire, nous avons été élus en décembre, de passer et de recevoir un certain nombre de protagonistes de l'affaire, le jour du 31 ici, pour essayer de rattraper par les cheveux des délais qui étaient en train de courir. Ça fait partie aussi de l'histoire de la délégation de service public.

Et donc, à partir de là, nous avons essayé de construire un système de court terme, la première DSP de deux ans, et c'est la DSP de transition et de construire un système de moyen et de long terme en cohérence avec notre vision politique.

Un mot maintenant sur la DSP de transition. Qu'est-ce que nous avons fait ? D'abord nous avons essayé de sécuriser juridiquement la démarche avec l'Etat, avec le SGAE, le secrétariat général aux affaires européennes et avec la commission européenne qui, eut égard à cette antériorité, regarde avec une présomption quasi irréfragable de faute, tout choix de la Collectivité de Corse.

Donc, nous avons essayé de construire un chemin qui soit juridiquement sécurisé. Il a fallu d'abord valider la notion même d'une délégation de service public puisque cela était contesté. On a redéfini le périmètre des obligations de service public et on a justifié, à travers des études de marché, à travers la notion de non-substituabilité entre le port de Marseille et de Toulon, on a convaincu la commission européenne, eh bien, qu'il y avait un vrai besoin de service public qui ne pouvait être comblé qu'à travers une DSP sur le fret et pour une partie désormais quasi marginale, pour les passagers. Ça c'est la première chose.

Deuxièmement, on a construit un cahier des charges, ça été dit par Vanina, mais je le rappelle. Le fait de faire 5 lignes, 5 appels d'offres distincts, c'était une des conditions sine qua non posée par la commission européenne, qui disait qu'en faisant un appel d'offres groupé, eh bien on donnait un avantage à ceux qui avaient un outil capitalistique plus important.

Les critères qui ont été mis en œuvre dans le cahier des charges, les 4 critères, sont des critères qui ont été validés, non seulement par notre AMO, mais également par le professeur PICOD, le professeur PICOD je le cite parce que c'est le rédacteur, un des rédacteurs et le principal responsable du JurisClasseur de droit européen, donc c'est en quelque sorte une référence en la matière, il a produit un certain nombre de notes, que nous avons transmises à l'appui de nos démarches auprès de la commission européenne, et notamment tous les critères du cahier des charges et également la fameuse notion de coût net évité qui vient justifier qu'on ne finance pas à travers une surcompensation, un service qui est rendu.

Donc, tout cela on l'a construit. A partir de là, les choses sont simples, il y a une situation que vous connaissez, à partir du moment où on est dans un appel d'offres, n'importe quelle entreprise peut se porter candidate. Il y en a historiquement trois : la SNCM, devenue Corsica Línea avant que nous n'arrivions aux responsabilités, la CMN, devenue la Méridionale et la Corsica Ferries. Il peut théoriquement y en avoir d'autres.

Vous avez 5 lignes, je vais le dire encore une seconde pour que ça soit clair, c'est clair pour tout le monde, vous avez lu le rapport, vous avez 5 lignes, vous avez deux ports principaux et vous avez trois ports secondaires,

ça été dit. Il faut deux bateaux au minimum pour chaque port principal et il en faut un pour un port secondaire. Chacun doit se positionner avec ces moyens et notamment les moyens qui sont demandés par le cahier des charges, on ne peut pas reprocher à la Collectivité de Corse, autorité délégante, pour une DSP qui est courte, de sécuriser l'outil naval. C'est la moindre des choses qu'une compagnie maritime qui vient se positionner pour desservir une ligne, puisse garantir qu'elle aura un outil naval en son principe et en ses caractéristiques.

A partir de là, y a-t-il eu concurrence ? Oui il y a eu concurrence. Les trois opérateurs historiques se sont positionnés par rapport à l'appel d'offres.

A partir de là commence les épisodes étonnants. Premier épisode étonnant, ça été dit, il y a un règlement qui est clair, qui est impératif, qui demande que soit produit également une clef USB, un des candidats, la Corsica Ferries, ne produit pas dans son envoi la clef USB.

Qui le constate ? Est-ce que je le constate moi ? Est-ce que Vanina BORROMEI le constate ? Ce n'est pas comme ça que ça se passe, ça se passe dans une CDSP, en présence du représentant de l'autorité et de la concurrence et d'un huissier. Ça n'a pas empêché que soit véhiculé un certain nombre de rumeurs. Allions-nous, nous amuser à faire disparaître une clef USB produite par un candidat ? La réponse est non. Cette clef USB ne figurait pas dans le dossier. Pourquoi ne figurerait-elle pas dans le dossier ? Je ne le sais pas et je me refuse à toute spéculation. Avions-nous un autre choix que celui de constater l'irrégularité ? Nous n'avions pas d'autre choix parce qu'écarter quelqu'un à tort, c'est fautif, mais accepter quelqu'un à tort, c'est fautif aussi.

Donc, par application des règles qui régissent la matière, nous avons écarté ce candidat. Qu'a dit la juridiction ? Elle a confirmé le choix de la Collectivité de Corse en premier instance et devant le juge de cassation.

Deuxièmement, on se retrouve devant l'examen, je ne vais pas être long, mais quand même, les choses sont claires là aussi, le choix stratégique qui a été fait et qui est revendiqué comme tel, ça nous est écrit dans un courrier de la Méridionale, c'est de se présenter sur les 5 lignes, eh bien, à partir du moment où on s'est présenté sur les 5 lignes et que l'on a que 3 bateaux en propriété, on s'est exposé à un certain nombre de difficultés.

Nous sommes nous contents des faiblesses du dossier présenté ? Je vous rappelle, sous votre contrôle Vanina, que la CDSP, à deux reprises, dans le strict respect du cahier des charges et de la réglementation, a donné la possibilité à la Méridionale soit de compléter son offre, soit de la préciser,

alors que nous n'étions pas, et que la CDSP n'était pas obligée de le faire, elle a choisi de le faire dans le strict respect des textes.

La décision qui a été prise, à savoir de constater que l'offre n'était pas conforme aux exigences du cahier des charges, avions-nous un autre choix que celui-là ? Non, nous n'avions pas d'autres choix. Prendre quelqu'un qui n'a pas le droit d'être pris, c'est fautif.

La Méridionale a fait un recours, c'était son droit de le faire, nous avons respecté, bien évidemment, l'exercice de ce droit. Le juge des référés a confirmé le bienfondé de la décision de la Collectivité de Corse en disant que nous n'avions pas d'autre choix. Le conseil d'Etat a confirmé la décision du juge des référés. A deux reprises les juridictions ont statué de façon définitive pour dire que nous avons appliqué le droit et que nous l'avions bien appliqué.

Dernier point, avions-nous la possibilité d'abandonner la procédure ? Avions-nous la possibilité juridique d'abandonner la procédure ? Nous avons questionné, nous nous sommes interrogés, non pas pour faire un avantage à qui que ce soit, parce qu'un moment donné nous étions dans une situation qui est une situation particulière.

Une situation particulière puisqu'il y a trois candidats qui se présentent, il y en a un qui est écarté, ex ante, il en reste deux. Et puis, sur les deux qui restent, il y en a un dont les offres ne sont pas régulières. Et donc de facto, on se retrouve, pas sur tous les lots, mais sur des lots avec un seul candidat et avec un arrière-plan, un certain nombre de risques, économiques, financiers, sociaux.

Donc, légitimement nous nous sommes interrogés pour savoir si nous pouvions abandonner la procédure d'attribution d'une délégation.

Là aussi, la jurisprudence est extrêmement claire, il y a trois cas où on peut abandonner la procédure, soit en cas de défaut de concurrence, s'il n'y a qu'une entreprise au départ, soit en cas de difficultés financières, soit pour le cas où l'offre ne permet pas d'être satisfaisante par rapport aux exigences du cahier des charges et à la prestation attendue.

Nous n'étions dans aucun de ces cas et si nous avons choisi l'option qui était demandée, eh bien nous aurions commis une faute. Alors je comprends que les salariés puissent le demander, j'allais dire que quand on est dans un combat syndical, on a tout fait le droit, y compris d'être excessif ou de considérer que la force majeure sociale prime le droit.

Je comprends moins que la direction de la Méridionale ait soutenu avec obstination que cela était possible. Je comprends également avec difficulté qu'un certain nombre de forces politiques, pourtant particulièrement informées, aient continué à dire que cela était possible, mais je respecte.

Par contre je vous dis là encore, à vous et à vous là-haut, qu'accepter de faire cela, ça aurait été un mauvais choix pour beaucoup de raisons : premièrement parce que cela aurait été illégal, mais après tout quelquefois on peut assumer l'illégalité au nom de considérations plus hautes, on peut, ça peut être un choix politique à un moment donné de dire : moi je considère que, c'était Michel Debré que le disait, « la force injuste de la loi », etc. On peut le faire. Sauf que là, faire ça, premièrement c'était exposer la Collectivité de Corse à un recours avec des conséquences financières catastrophiques. Mais allez-vous me dire, après tout vous pouvez peser, y compris sur un concurrent, pour le convaincre, à travers des arguments, de ne pas exercer un recours.

Acceptons cette hypothèse, resterait le problème incontournable, c'est que si nous avons accepté de suivre ce qui nous était dit, de facto cela aurait été compris comme une renonciation à une procédure tout simplement parce que la Méridionale n'avait pas été retenue, avec des conséquences sociales. Mais cela, ça voudrait dire qu'on rentre alors dans un appel d'offres où on décide qu'il faudra que la Méridionale ait le marché ou que l'on veut se donner les conditions qu'elle puisse l'avoir. Mais si vous faites cela, ça veut dire que vous condamnez définitivement toute votre action vis-à-vis des entreprises qui peuvent se positionner et vis-à-vis des autorités aussi bien étatiques que communautaires. Ça veut dire que vous êtes dans une entente illicite. On ne peut pas être dans un appel d'offres et renoncer à l'appel d'offres parce qu'un concurrent n'a pas respecté les dispositions du cahier des charges.

Et, je vous rappelle que notre démarche et le choix de l'écarter, a été jugée conforme au droit de façon définitive. Donc, nous n'avons pas cette possibilité-là et nous avons bien fait de ne pas chercher à aller vers ce choix-là, nous ne pouvions pas le faire y compris dans le souci de construire aujourd'hui, demain et après-demain un système de transport maritime qui soit sécurisé.

Alors aujourd'hui, on nous demande des garanties sur l'emploi. Moi, je le dis là aussi clairement, ça été dit par Vanina BORROMEI, nous aujourd'hui nous ne nous pouvons qu'appliquer la règle de l'appel d'offres. Nous pouvons également réaffirmer notre souci constant du maintien de l'emploi et de la qualité du service public. Il appartient, bien évidemment, aux entreprises, et notamment à celles et ceux qui sont actuellement co-délégués, de discuter entre dirigeants, avec les syndicats, avec les salariés

pour construire quelque chose qui nous permette de limiter les conséquences de la décision sur le court terme que nous serons amenée à prendre.

Mais je voudrais également vous dire, lorsque l'on est revenu en arrière un instant, outre l'aspect juridique, il faut quand même également avoir, si on prend sur 12 ans, l'aspect financier. Le périmètre du service public de 2007 à 2013, c'était 6 jours sur 7 ports principaux, 3 jours sur 7 ports secondaires, avec un prix, vous le savez, au mètre linéaire de 43 € hors taxes. De 2013 à 2016 c'était le même périmètre. Aujourd'hui, nous avons augmenté le périmètre du service public, à travers le fait que nous sommes 7 jours sur 7 ports principaux, qu'il y a 25 rotations supplémentaires et qu'il y a une baisse du tarif fret qui est passé de 43 € sur la période 2007 - 2013, 46 € 2013 - 2016 et 35 € hors taxes pour la future délégation que nous nous apprêtons à voter et 40. Donc, nous avons à la fois augmenté le périmètre et diminué le prix du fret.

Et, je vous rappelle quand même, ayez le en tête, ce n'est pas le problème des salariés, mais c'est quand même le problème de la Corse, que de 2007 à 2013, pour un périmètre plus réduit, nous avons payé 130 M€ par an. Vous me disiez tout à l'heure Jean-Martin, arrêtez d'être dogmatiques, soyez pragmatiques, soyons pragmatiques. De 2007 à 2013 : 130 M€ par an pour un périmètre plus réduit et un coût du mètre plus haut. De 2013 à 2016 : 104 M€ par an et depuis 2016 : 80 M€ Nous avons diminué de 50 M€ par an par rapport à la période 2007 - 2013, 50 M€ par an, sur une délégation qui dure 10 ans, ce sont 500 M€ Vous pensez que ce n'est rien ?

Vous êtes les mêmes élus, et c'est normal, qui demain allez examiner le compte administratif, nous nous sommes battus pour obtenir la déspecialisation partielle, l'argent que nous économisons, sans réduire le périmètre du service public, mais au contraire en l'augmentant, en diminuant le coût du fret, en sauvegardant le niveau de protection sociale, les 50 M€ que nous économisons, ou les 30 M€ par rapport à la mandature 2010 - 2015, ils vont dans l'intérieur, ils vont dans le comité de massif, ils vont sur les réseaux pour faire une continuité territoriale qui ne soit pas seulement de Marseille à Bastia, Ajaccio, Ile-Rousse, mais qui aille jusque dans nos villages, dans vos villages, dans les villages de Corse. Ce n'est pas encore parfait, mais ça on l'a fait

Alors, je termine, aujourd'hui on a ce vote, moi je vais vous dire, on va vous répondre, etc., moi je pense qu'il n'y a pas d'autre choix en responsabilité, il n'y a pas d'autre choix que celui de voter ce rapport. Après il faudra construire le court terme et il faudra surtout construire le prochain coût, et là je vous réponds, je réponds aussi bien à Jean-Charles qu'à Jean-Martin, vous venez nous dire : la DSP, c'est bien mais alors pourquoi vous ne

restez pas comme ça ? On ne vous dit pas la DSP, c'est bien, on vous dit : nous avons géré dans le système DSP le mieux possible, mais le mieux possible il a conduit aussi, en respectant la règle, à une situation qui aujourd'hui est une situation qui ne nous satisfait pas. Moi, je ne suis pas satisfait qu'in fine il y n'y ait eu qu'un concurrent sur telle ou telle ligne, moi je ne suis pas satisfait que l'application du droit, si vous votez cette délibération, ait conduit des salariés, ici et de l'autre côté de la mer, à s'inquiéter pour leur emploi, ça ne me convient pas du tout.

Mais in fine, je vous demande à vous de ne plus faire d'idéologie, on va avoir du temps pour travailler, on va travailler de façon pragmatique, on en a trois de choix, il y a trois grands systèmes pour notre système de transport maritime, il y en a trois : il y a le système de la libre concurrence, premier système, il y a le système du tout public et il y a le système mixte qui peut être soit la DSP, soit la SEMOP.

Alors, moi je vais vous dire, on va procéder par élimination, premièrement la libre concurrence, moi je considère que c'est extrêmement dangereux, la libre concurrence dans une île qui est un marché captif, elle conduit au fait qu'il y a des phénomènes de concentration, d'entente, de duopole ou de monopole. Moi, je vous rappelle quelques expériences tirées de notre passé récent, lorsqu'il y a de la concurrence, etc., il y a des prix qui baissent, lorsqu'il y a un opérateur qui se retrouve seul, il augmente, lorsqu'il y a un opérateur qui répond à la loi du marché, il va où il y a un marché, mais quand il faut desservir un port pendant une période où selon une géographie où il n'y pas de monde, il n'y va pas. Est-ce que c'est ce que nous voulons pour la Corse ? Ce n'est pas ça. Donc, on sait que ce système-là il n'est pas bon.

Est-ce que nous sommes des gens qui directement ou indirectement nous accommodons des situations de monopole ? La réponse est très claire, c'est non. Moi je rappelle que nous avons été les premiers, et à l'époque nous étions les seuls, à dénoncer les phénomènes de monopole ou de concentration dans des secteurs stratégiques pour la Corse, qu'il s'agisse de l'eau, qu'il s'agisse des déchets, qu'il s'agisse des transports, qu'il s'agisse des phénomènes de concentrations horizontales, avec les mêmes acteurs que l'on retrouve dans différents secteurs, nous pensons fondamentalement, sans remettre en cause la qualité des personnes au plan individuel, que ce sont des systèmes dangereux. Et nous voulons construire des alternatives.

Donc pour nous le tout privé, non.

Est-ce que le tout public est un choix qui aujourd'hui est ouvert ? A notre avis, non. Nous l'avons assumé, c'est une évolution, il y avait des gens

dans la majorité territoriale et dans tous les courants qui disaient : il faut une compagnie totalement publique. C'est un problème juridique d'abord parce qu'il ne peut pas y avoir de compagnie totalement publique en l'état actuel de la construction européenne et deuxièmement, moi aussi je pense, très sincèrement qu'en l'état actuel nous ne pouvons pas avoir des fonctionnaires de la Collectivité de Corse qui sont employés à plein temps à faire tourner les bateaux.

Donc à partir de là, il nous reste des systèmes mixtes. Est-ce que la délégation de service public, Jean-Charles, Jean-Martin et nos autres collègues, est-ce que c'est un système qui est parfait ? Et non, ce n'est pas un système qui est parfait. Ce n'est pas un système qui est parfait parce que même quand on cadre, etc., eh bien on peut se retrouver avec des effets de bords qui ne correspondent pas.

Le système de la SEMOP, c'est quoi ? C'est de faire un appel à l'ensemble des entreprises privées, à l'ensemble des entreprises privées, sans n'en exclure aucune a priori, en disant : venez dans une société avec nous, et il va y avoir une répartition des droits et des obligations. Nous, Collectivité de Corse dans cette SEMOP, on veut avoir la maîtrise de la construction de la desserte, de la fréquence des rotations, des prix, du niveau de garantie sociale pour les salariés, de la vision stratégique, etc., et vous, opérateurs privés, vous allez avoir votre bénéfice raisonnable, la notion du coût évité, pas plus, vous allez être dans une gestion proactive, vous allez respecter en termes d'obligation de service public, en termes de fréquence, en termes de droits sociaux ce que nous nous aurons considéré comme le bon niveau, et on va travailler ensemble. Et à côté de ça, on va avoir une société d'investissement qui va nous permettre la maîtrise de l'outil naval et qui va nous permettre également de dire l'outil naval que nous voulons en termes de taille, en termes de configuration, en termes d'exigence environnementale et de nous projeter dans une vision stratégique sur 10 ans.

Voilà pourquoi nous pensons que ce système-là est le meilleur et voilà pourquoi nous allons continuer à le défendre.

Donc, je termine, c'est avec détermination que nous vous demandons de voter ce rapport, c'est aussi un message, non pas dans une logique de rapport de force. Mais moi je vais relier l'exercice d'aujourd'hui à tous les autres qui nous attendent, on ne peut pas nous dire en permanence : il faut changer ce pays, il faut réformer, il faut appliquer le droit, il faut avoir du courage politique, il faut mettre en place un dialogue, il faut avoir la vision de l'équité sociale, on ne peut pas nous dire ça d'un côté et puis de l'autre quand il y a des choix de court, de moyen et de long terme qui sont difficiles, eh bien renoncer à la première difficulté ou chercher des accommodements.

Moi je suis persuadé, en conviction, que le chemin qui vous est proposé aujourd'hui, c'est le meilleur, c'est le meilleur pour la Corse parce qu'il n'y a personne qui défend l'intérêt public dans les compagnies privées, les compagnies privées elles sont dans une logique respectable de défense des intérêts privés. L'institution qui défend l'intérêt général et les intérêts de la Corse, c'est la Collectivité de Corse. Ce message-là, il faut qu'il soit entendu par tout le monde et notamment par les gros opérateurs économiques. Nous, nous n'avons pas d'autre boussole que celle de l'intérêt général, et nous n'avons pas d'autre objectif que celui de garantir les intérêts fondamentaux de la Corse avec, dans ces intérêts fondamentaux, une dimension sociale qui est essentielle.

Voilà pourquoi c'est avec détermination et avec sérénité que nous vous demandons de voter ce rapport.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif pour cet exposé tout à fait exhaustif et néanmoins convaincant.

Alors je demande à Jean-Charles ORSUCCI s'il a besoin de cette suspension de séance ?

M. Jean-Charles ORSUCCI

Non, c'était pour préparer le sous-amendement.

Le Président TALAMONI

Très bien, le sous-amendement que nous avons sous les yeux, de l'ordre de la nuance, nous allons donc....

Mme Chantal PEDINIELLI

Président, je vous interromps, nous demandons une suspension de séance, s'il-vous-plaît.

Le Président TALAMONI

Elle est de droit, 5 minutes d'interruption de séance.

Mme Chantal PEDINIELLI

Merci.

La séance suspendue à 17 h 30 est reprise à 17 h 57.

Le Président TALAMONI

La séance est reprise.

Nous allons demander à Jean-Martin MONDOLONI s'il souhaite défendre en un mot son amendement, « genre : il est bien », et puis ensuite à Jean-Charles ORSUCCI de défendre aussi brièvement son sous-amendement et après quoi nous voterons. Donc, vous avez la parole, M. MONDOLONI.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Très rapidement, dans la continuité de nos propos et nos échanges, on considère qu'il ne faut pas déconnecter...

Le Président TALAMONI

S'il-vous-plaît, il y a un brouhaha insupportable, je demande aux collègues d'arrêter de bavarder et d'écouter Jean-Martin MONDOLONI, présenter son amendement.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, M. le Président. Donc, en quelques mots et dans la continuité de nos débats, nous on considère qu'on ne peut pas déconnecter la décision que nous prenons aujourd'hui, d'un contexte de définition de ce que doit être le service public ou l'idée que nous nous faisons du service public et particulièrement les perspectives qui vont s'ouvrir très rapidement à l'initiative de la majorité, qui consistent, on a bien compris la nuance qu'a apporté le Président, non pas à bâtir de toute pièce une compagnie publique et 100 % publique, mais une compagnie maritime dans laquelle le public aura toute sa place, nous on considère en l'état pour rejoindre le sous-amendement que proposera Jean-Charles ORSUCCI, que ça doit être ajourné.

Donc, on vous demande de renoncer, en l'état, à la constitution d'une SEM d'investissements, juste un problème de phraséologie, qui serait détentrice de l'outil naval et ainsi que vouloir bâtir un modèle de desserte maritime adossée au principe de libre-concurrence.

Le Président TALAMONI

Merci. Alors, nous allons demander à Jean-Charles ORSUCCI de défendre son sous-amendement.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci, M. le Président. En réalité je trouve que c'est un vrai écho aux dernières remarques du Président de l'Exécutif et à la remarque pertinente de Jean-Martin MONDOLONI, à savoir que, et en relation directe avec le rapport qui nous est présenté, aujourd'hui, nous, nous pensons que le fruit d'une vraie concurrence qui a eu lieu, a abouti à une offre qui défend les intérêts de la Corse et des Corses. Mais, nous devons avoir à l'esprit que les risques existent demain dans une situation monopolistique et nous devons maintenir une épée de Damoclès. Et, c'est pour ça que j'ai demandé au groupe de Jean-Martin d'accepter notre nuance, c'est-à-dire qu'aujourd'hui effectivement je pense que la concurrence et la libre-concurrence a bien fonctionné et elle permet de défendre les intérêts de la Corse, mais qu'en écrivant « en l'état », c'est-à-dire en se laissant l'opportunité, si demain la situation nous obligeait à le faire, la possibilité d'avoir une création d'une compagnie régionale, alors nous pourrions le faire.

Et je trouve que dans ces cas-là, à travers cet amendement aujourd'hui tel qu'il est rédigé, à travers le sous-amendement que nous proposons, je pense que nous sommes parfaitement dans la situation actuelle et la protection vis-à-vis de l'avenir.

Le Président TALAMONI

Votre apologie de la libre-concurrence nous rappelle que vous êtes la jambe gauche « d'En Marche ».

Nous allons donc demander l'avis de l'Exécutif sur l'amendement et le sous-amendement.

Mme Vanina BORROMEI

Ecoutez, au vue des débats que nous avons eus, je crois qu'il n'est pas nécessaire de refaire l'explication sur notre objectif. Mais quand même préciser que, pour ma part, je pense que cet amendement n'est pas en adéquation avec le rapport.

Donc ça, c'est un débat que nous allons avoir très rapidement, mais je pense que cet amendement, pour ma part, n'a pas lieu d'être dans ce contrat de délégation de service public.

Donc, bien sûr, avis défavorable de l'Exécutif.

Le Président TALAMONI

Alors, je vais donc mettre aux voix le sous-amendement en l'état déposé par Jean-Charles ORSUCCI.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le sous-amendement est rejeté.

Je mets aux voix l'amendement, à présent.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est rejeté

Je mets à présent aux voix le rapport tel qu'il a été présenté par le Conseil exécutif.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE.¹

Ont voté pour : Femu a Corsica, Corsica Libera, PNC, Andà per Dumane, La Corse dans la République.

Abstentions : Per l'Avvene et M. Pierre-Jean LUCIANI

Absents : M. Paul MINICONI, Mme Christelle COMBETTE, M. Romain COLONNA, François BERNARDI (Membres présents à la CDSP.)

Absent également : M. François-Xavier CECCOLI

Félicitation, Mme la Conseillère exécutive, je crois que c'est un pas qui a été quand même franchi dans le sens des intérêts collectifs de la Corse et également des salariés et des syndicats qui sont présents aujourd'hui parmi nous. Donc, merci à toutes et à tous.

¹ Délibération 19 -- 179 AC

Nous allons passer au rapport suivant :

**RAPORTU DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORT DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

* **Rapport n° 149 : prise en charge des frais d'hébergement, de transport et de restauration d'un intervenant extérieur dans le cadre des réunions de la commission ad hoc chargée d'étudier la faisabilité d'un revenu de base en Corse.**

C'est un rapport qui ne nécessitera pas de longs débats. C'est un rapport de la Présidence de l'Assemblée de Corse : « prise en charge des frais d'hébergement, de transport et de restauration d'un intervenant extérieur dans le cadre des réunions de la commission ad hoc chargée d'étudier la faisabilité d'un revenu de base en Corse ».

Donc, il s'agit de Marc de BASQUIAT, avec lequel nous travaillons régulièrement, qui a été reçu par la commission ad hoc.

Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole ? Non.

Donc, je mets ce rapport aux voix :

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.²

**INFRASTRUTTURA - TRASPORTI / INFRASTRUCTURES –
TRANSPORTS**

² Délibération 19 -180 AC

*** Rapport n° 148 : RT20 - Mise à 2X2 voies de la RT 20 entre le PR 0 (branche du giratoire de la Gravona) et le PR 11 + 800 (futur carrefour de Mezzana) et aménagement des giratoires intermédiaires de Caldaniccia, d'Effrico et d'Efà – Bilan de la concertation publique.**

Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

Mme Vanina BORROMEI

Merci, M. le Président. Donc, la poursuite de ce projet structurant pour l'entrée d'Aiacciu et absolument essentiel pour l'ensemble de la microrégion pour les raisons que nous connaissons tous.

Donc aujourd'hui, il s'agit de soumettre à votre Assemblée l'approbation du bilan de concertation publique relative à ce projet d'aménagement, la mise à 2X2 voies, les branches du giratoire de la Gravona, le futur carrefour de Mezzana et l'aménagement des giratoires intermédiaires de Caldaniccia, d'Effrico et d'Efà.

Ce projet, je vous le rappelle, comprend un doublement 2 voies de la RT 20, la création d'un giratoire intermédiaire, la dénivellation des carrefours d'Effrico et d'Efà et la création de voies directes sur le carrefour de Caldaniccia et enfin la création d'un giratoire au carrefour RT 20 RD 1.

Le montant envisagé est de 30 M€

C'est une étape importante, les propriétaires fonciers, bien sûr, ont pu faire leurs remarques, elles ont été prises en compte et aujourd'hui la validation de cette concertation publique nous permettra de passer à l'étape suivante qui va être la désignation d'un enquêteur public, et l'enquête publique où là tout le monde aura la possibilité de s'exprimer. Et bien sûr, on pourra définir également un faisceau encore plus précis en ce qui concerne le faisceau de cette future 2X2 voies. Donc, une avancée très importante.

Les délais ont été relativement courts pour la réalisation de cette enquête publique et surtout pour ce retour des services que nous avons.

Donc, moi je vous propose, par l'intermédiaire de ce rapport, d'autoriser le Président du Conseil exécutif à poursuivre ces procédures et cela permettrait également aux maires des communes d'Aiacciu et de Sarolla, d'inscrire des emprises du projet en emplacement réservé, ce qui est une étape absolument essentielle, cette réserve foncière, pour la définition du futur faisceau. Voilà, merci M. le Président

Le Président TALAMONI

Merci. Nous avons un rapport de la commission du développement. Donc, c'est Julien PAOLINI qui va nous le présenter.

M. Julien PAOLINI

Merci, M. le Président.

Mattea CASALTA a rappelé que la défense de l'agriculture et des espaces agricoles constitue un domaine cher à la majorité territoriale.

Sans remettre en cause l'utilité de cette 4 voies, au regard des difficultés de circulation sur cette portion du réseau routier, elle a fait part de ses inquiétudes quant à la réalisation d'infrastructures qui conduisent à dévorer des parcelles agricoles cultivées depuis des décennies et à poser des difficultés à ceux qui souhaitent poursuivre leurs activités agricoles en périphérie de la ville.

Toutefois, elle s'est dite rassurée par les garanties apportées par les services quant à la recherche de solutions pour limiter au mieux l'impact sur ces parcelles.

Aussi, elle a appelé de ses vœux à une solution équitable qui soit de nature à satisfaire tout le monde.

Rejoignant les propos de Mme CASALTA, Pierre-José FILLIPPUTI a souhaité savoir, pour sa part, si la surface des espaces agricoles impactés était connue.

En réponse, M. Loïc MORVAN, adjoint au DGA en charge des routes, a précisé que les services étaient en mesure de communiquer une évaluation des zones concernées.

Enfin, en réponse à une question de ma part sur le calendrier futur de ce projet, M. MORVAN a confirmé que le passage devant le Conseil national de la protection de la nature constituait la phase suivante du dossier et que, dans l'hypothèse d'un avis favorable de l'instance, les enquêtes préalables à la Déclaration d'Utilité Publique pourraient être lancées.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport, non-participation des groupes de l'opposition.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un avis de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

M. LACOMBE a souhaité remercier les services pour la présentation de ce rapport qui d'une part, soulève certaines problématiques agricoles et commerciales et d'autre part, tente de répondre à un besoin qui est une priorité sur la région.

Il a regretté que cette problématique n'ait pas été prise en considération plus tôt tout en constatant toutefois que malgré ce décalage, il y avait une volonté de répondre au mieux et le plus rapidement possible à ce problème.

Tout en soulignant la nécessité d'apporter une réponse à l'engorgement des flux routiers, il a fait part de ses inquiétudes sur le plan de la sécurité du projet présenté. En effet, il s'interroge sur l'opportunité de créer une piste cyclable sur une voie de détournement essentiellement empruntée par des poids lourds.

Enfin, il a émis des réserves sur la capacité du projet (4 voies) à répondre véritablement aux attentes et s'est interrogé, malgré les contraintes et difficultés techniques, sur l'opportunité de pousser plus loin la réflexion.

M. Pierre POLI a également félicité les services pour la présentation de ce rapport qui expose une problématique devenue urgente.

Il a fait remarquer que durant ces dernières années aucun projet relatif à l'entrée d'Aiacciu n'a été inscrit prioritairement et qu'il aurait pu l'être depuis longtemps.

Malgré quelques difficultés rencontrées au niveau agricole, M. Pierre POLI s'est réjoui que le projet soit lancé, tout en souhaitant qu'il puisse améliorer la situation de la vallée de la Gravona et du Prunelli, qui sont les plus impactées par les difficultés de circulation.

M. BERNARDI a souhaité souligner que la majorité territoriale s'engageait aujourd'hui dans des projets concrets avec un investissement de près de 60 M€ pour Aiacciu et le Grand Aiacciu.

Il a rappelé l'importance d'œuvrer pour l'intérêt général et la volonté de disposer d'une région dynamique sur le plan économique, ce qui nécessite la mise en œuvre de ce projet routier.

M. Paul MINICONI a souhaité savoir si l'étude prévoyait des aménagements particuliers pour le Collège de Baléone.

M. Loïc MORVAN a répondu qu'il était effectivement prévu, au niveau du giratoire, de revoir le plan de circulation avec une modification des entrées et sorties afin d'optimiser l'insertion des bus.

M. Xavier LACOMBE est intervenu pour souligner que malgré les aménagements prévus au niveau du giratoire du collège de Baléone, les difficultés de stationnement n'ont pas été prises en compte et évoque une diminution des places de stationnement réservées aux transports en commun et ce malgré le plan de déplacement urbain du Pays Ajaccien.

Il a relevé que malgré les réponses apportées en matière de sécurité pour l'entrée et la sortie du giratoire, celles-ci étaient incomplètes et ne répondaient pas totalement à la demande ; la faute notamment au défaut de réserves foncières, qui n'ont pas été effectuées par le passé.

Enfin, il s'est interrogé de savoir si le projet tel que présenté allait permettre, in fine, de répondre à la demande et d'avoir une solution qui n'appellera plus d'autres aménagements futurs.

M. LEONETTI est intervenu pour préciser le questionnement de M. LACOMBE et s'est interrogé de savoir si l'urgence de solutionner cette problématique, n'allait pas entraîner des choix qui ne seraient pas tout à fait satisfaisants. Plus généralement, n'y a-t-il pas l'exigence de mettre en œuvre une réflexion d'ensemble plus ambitieuse.

Le Président ARMANET est intervenu pour souligner le caractère urgent de la situation et la nécessité d'avoir une vision prospective pour essayer d'anticiper au mieux.

Toutefois, il a fait remarquer qu'en trois ans, la majorité actuelle s'était saisie du dossier et allait mettre en œuvre un projet qui allait apporter une réponse à cette problématique dans les meilleurs délais.

M. MORVAN est intervenu afin d'apporter des réponses sur les aspects techniques.

S'agissant de l'opportunité du projet, il a indiqué que plusieurs solutions avaient été envisagées par le passé, notamment le contournement des carrières sur des voies nouvelles. Toutefois, ce type de projet, bien qu'intéressant et ambitieux, aurait conduit, compte tenu des contraintes environnementales, à différer à nouveau le projet ajaccien.

Il a précisé, qu'en matière d'opérations d'infrastructures, existe toujours le souci de savoir si l'aménagement proposé est le plus adapté à la problématique.

A titre de comparaison, il a indiqué que sur un certain nombre d'agglomérations, plus les infrastructures de qualité étaient mises en œuvre, plus la population s'éloignait et entraînait un phénomène d'étirement de l'agglomération.

Dans le cas d'espèce, il s'agit de relier un pôle important que constitue Baléone à la ville d'Aiacciu. Il a indiqué que cette liaison ne devait à priori pas faire naître d'inquiétudes quant à l'accélération de la périurbanisation. Il s'agit d'une réponse à un besoin identifié.

Tout en précisant qu'il était nécessaire « d'accrocher » le calendrier du PEI, il a souhaité rappeler qu'il n'y avait pas de lecture d'opportunité vis-à-vis du financier.

S'agissant de la problématique de la piste cyclable, il a indiqué comprendre les craintes et a indiqué qu'avait initialement été envisagé qu'une des bretelles soit mutualisée entre la SECA et les vélos.

La mutualisation des voies est une mesure déjà partagée avec la CAPA, puisqu'il est envisagé de mettre des vélos partagés avec les bus sur les voies de la rocade. Au regard des espaces contraints, la solution se situe plus sur le partage que sur une spécialisation des voies.

Concernant la question de la sécurité, il a indiqué que celle-ci était bien prise en compte dans le projet présenté notamment en renvoyant au maximum sur des voies de desserte dédiées ou de carrefours de type rond-point qui présentent un certain nombre d'avantages sur le plan de la sécurité.

La commission a émis un avis favorable (Non-participation des groupes Andà per dumane et Per l'avvene, abstention du groupe la Corse dans la République)

Le Président TALAMONI

Merci. Je suis saisi d'un amendement déposé par Xavier LACOMBE au nom du groupe « Per l'avvene ». Je suppose que Xavier va nous le présenter. Vous avez l'amendement n° 1, il a été distribué. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Pierre POLI.

M. Pierre POLI

Merci, M. le Président.

Juste pour dire qu'on ne peut que se réjouir qu'il y ait enfin une majorité qui ait pris en compte l'entrée de la ville d'Ajaccio qui dessert la vallée du Prunelli, la vallée de la Gravona et l'Ornano.

Nos administrés passent des heures entières dans les embouteillages. Aujourd'hui, bravo aux services qui ont monté ce dossier. Il y a sûrement des petits ajustements à faire, mais je pense qu'ils se feront assez rapidement. En tout cas, ça ne peut être qu'un succès pour la majorité d'avoir lancé ce projet pour montrer aux Corses que les choses avancent et qu'à ce niveau-là, au niveau des embouteillages qui aujourd'hui bloquent l'entrée de la ville d'Ajaccio pour nos administrés, nous mettons parfois une heure pour faire 18 km, on ne peut que se réjouir de ce projet. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. Bravo aux services et aux élus, décidément ! Il y a d'autres demandes de prise de parole ? Mattea CASALTA.

Mme Mattea CASALTA

Merci, M. le Président.

Je vais compléter quand même.

Effectivement, on ne peut que se réjouir parce que, comme chacun sait, je connais bien la région, mais vous aussi parce que vous y passez souvent des heures. Je voudrais quand même revenir sur ce dont nous avons hérité.

C'est une situation malgré tout terrible parce qu'il y a eu des constructions anarchiques qui se sont additionnées de plus en plus, tous les ans, sans réflexion, sans prise en compte de l'avenir que nous voulions pour cette micro région et même pour la Corse en général. Nous arrivons à une situation un petit peu difficile à gérer.

Je vais remercier les services et les élus parce que maintenant, nous tenons compte de quelques éléments intéressants. J'entends parler de concertation, de recherche de la meilleure solution, j'entends parler d'aménagement et cela est quand même rassurant.

C'est vrai que la priorité maintenant, elle est de désengorger cette micro région, évidemment tout le monde le sait, tout le monde l'a compris, et ça revient comme un leitmotiv, vous savez, ces embouteillages permanents. Donc, il faut que nous prenions une décision très forte.

Simplement, nous, majorité territoriale, prenons en compte également les populations qui sont là depuis longtemps. J'ai entendu aussi parler d'agriculture de production. J'ai bien remarqué en passant par-là, qu'il y a toujours des agriculteurs qui croient en leur métier, en leur profession et qui se disent que peut-être que l'avenir ça n'est pas une manne, mais c'est le travail. Ces gens-là sont pris en compte dans ce dossier, ces gens-là sont écoutés. C'est pour cela que je remercie encore toute l'équipe, élus et services, d'écouter et d'aller au fond du problème, de maintenir un équilibre entre ce qui était et ce qui sera et non pas passer sans aucune réflexion. Quoi qu'il arrive, on faisait passer des routes, on se souciait très peu de savoir s'il y avait des cyclistes ou pas, on se souciait encore moins de savoir s'il y avait des agriculteurs ou pas. On a construit n'importe quoi.

Je vous en remercie et bien sûr, vous l'avez bien compris, à deux voix, le PNC est d'accord pour voter ce rapport.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue.

Vous allez peut-être présenter votre amendement ? Vous avez la parole pour ce faire.

M. Xavier LACOMBE

Sur ce dossier, très rapidement, nous nous sommes exprimés en commission, bien évidemment qu'il y a une réponse à apporter. Elle est urgente, je l'ai déjà dit en commission, je pense que c'était la priorité sur notre île puisque c'est là où plus de 120 000 habitants se déplacent chaque jour, avec des flux très importants et de plus en plus importants, avec le développement de cette zone.

On ne va pas revenir sur ce qui a été fait, mal fait ou bien fait. La seule chose qui ait été faite, c'est de la sortie de la ville jusqu'au rond-point de

la Gravona, la deux fois deux voies, il y a une vingtaine d'années. Depuis plus rien. Il m'est fort aisé de le reconnaître.

Aujourd'hui, nous sommes justes sur le rendu de la concertation. Je voudrais rappeler que ce sont des procédures normales. Quand on parle de concertation, on ne peut pas faire ce dossier s'il n'y avait pas de concertation. En tout état de cause, ce n'est rien d'extraordinaire. Je ne pense pas qu'on puisse faire ce type de dossier sans concertation. Les démarches administratives et réglementaires nous y obligent. Ceci étant le premier point.

Sur ce qui vient d'être dit, je ne suis pas tout à fait d'accord sur la protection des terres agricoles. D'ailleurs, dans ce rapport, c'est bien clair, je pense que les sœurs LUCIANI aujourd'hui ont une grande partie de leur exploitation, alors je ne sais pas l'évaluer exactement, je l'ai demandé aux services, c'est peut-être au moins 2 000 hectares, peut-être 1 hectare d'agriculture qui aujourd'hui est amputé.

Après, vous allez me dire, « oui, mais à un moment donné, il faut bien faire les choses et trouver des solutions ». La question que je posais c'est de savoir si on ne pouvait pas réfléchir pour minimiser encore cette emprise. Techniquement, les services, et je salue le travail à mon tour et la volonté des élus, mais je pense qu'aujourd'hui, la volonté c'est de répondre à une véritable problématique dans l'urgence plus qu'autre chose.

Aujourd'hui, on ne peut pas faire autrement que de faire ce projet ou bien on laisse la situation en l'état et ça devient catastrophique avec l'ouverture de l'hôpital et du Stiletto, puisque la pénétrante ou la structurante Caldaniccia, même si elle vient d'avoir un avis favorable de la DREAL, n'est toujours pas en œuvre. Donc, un collège, 800 élèves, et un hôpital vont ouvrir dans quelques mois et le réseau routier n'aura pas commencé.

Certains me diront « oui, mais ce n'est pas de notre faute ». Toujours est-il qu'on n'est pas là pour jeter la faute aux uns ou aux autres, on est là pour essayer de faire et d'avancer le plus intelligemment possible et de répondre au mieux à la problématique et avoir une vision sur les années à venir, de manière à ne pas avoir à recommencer ou se rendre compte qu'in fine, l'investissement réalisé n'est pas suffisant et demande encore de faire des projets, des concertations et peut-être réinvestir encore.

Voilà tout simplement la mise en garde que je faisais en commission. Je sais très bien que dans le cadre du PEI, il faut figer les financements. C'est aussi une contrainte, il faut le faire et il faut avancer.

Voilà le premier point pour les terres agricoles.

Je pense qu'il faudrait qu'on réfléchisse, qu'on se penche là-dessus et voir ce que l'on peut faire pour améliorer cela et peut-être, je le dis, demander aux entreprises présentes qui sont là et qui, pour les prendre en compte, nous obligent ou nous mettent dans l'obligation de les desservir d'un point de vue routier, peut-être leur demander une participation. Je pense qu'elles y seront favorables. Ce n'est pas à exclure et cela peut très bien se faire. Juridiquement, c'est tout à fait possible.

Quant au collège de Baleone, c'est vrai qu'il y a une proposition, Paul MINICONI étant présent et siégeant au conseil d'administration, aujourd'hui, la proposition qui est faite, certes, améliore l'entrée du collège, mais en même temps, n'apporte pas plus de réponses en termes de stationnement et diminue encore un peu plus le stationnement du transport en commun. Je ne sais pas, là aussi, s'il n'y a pas une réflexion à mener, même si les emprises foncières sont très restreintes, on ne peut pas faire ce que l'on souhaite.

Mon amendement qui est déposé est surtout au niveau de la sécurité. Je pense que quand on fait ces aménagements, ça doit être aussi un élément très important, comme cela a été fait plus haut, sur la traverse de la Peraccia où lors de l'élaboration du projet, en concertation, cela a été fait en 2004 et 2006, nous avons insisté sur la sécurisation à la fois des véhicules et des piétons.

Là, il y a une piste cyclable qui va se retrouver au milieu des poids lourds, des flux de poids lourds sur les 2 voies. Je pense donc qu'il y a des aménagements ou quelque chose à faire, à réfléchir ou peut-être déplacer les choses de manière à les sécuriser sur cette piste cyclable et peut-être, la proposition faite de déplacer le giratoire qui est avant celui de Caldaniccia et le rapprocher un peu plus de celui de Caldaniccia, si cela est possible et faisable.

Voilà les propositions qui sont faites.

Cela étant dit, je vais un peu plus loin et quand on arrive au rond-point d'Afa, je continue dans le long du rapport, la portion qui avait fait l'objet d'un amendement que j'avais déposé de prendre en compte Afa, embranchement de Cuttoli/Mezzana, aujourd'hui n'apparaît pas. Il n'y a pas dans ce rapport de projet. Donc, on va se prononcer sur un projet où la concertation n'est que partielle. Afa, si vous avez regardé le projet, il y a le fuseau, il y a la réserve, mais il n'y a pas la proposition. On l'avait soulevé en commission, je crois que Paul LEONETTI l'avait aussi évoqué. Je demande aussi quelques précisions à ce niveau-là. Certes, nous ne sommes qu'à cette phase, il y en aura d'autres sur l'utilité publique. Je regrette que sur cette

phase, je ne comprends pas pourquoi on n'a pas cette portion et que, comme ça a été fait du rond-point de la Gravona, le giratoire de la Gravona à celui d'Afa, ça ne soit pas fait. Ma crainte et ma question, la suivante, après avoir déposé cet amendement que je viens de vous évoquer, c'est : est-ce que réellement cela fait partie de l'opération ? Dans ce cas-là, si oui, pourquoi ça ne figure pas ?

Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. Nous sommes donc dans le cadre de l'examen de votre amendement. Je donne la parole à Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS sur l'amendement qui vient d'être présenté avant de donner la parole à l'exécutif.

Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS

Merci, M. le Président.

Effectivement, sur l'amendement et puis quelques précisions parce qu'en fait, on vous propose un amendement, mais on va au-delà de l'amendement puisqu'on nous parle de réviser le tronçon entre les giratoires SOCORDIS et Caldaniccia. C'est quand même l'essence-même de ce projet.

Moi aussi, bien sûr, je n'ai pas pu le faire et vous m'en excuserez, mais je voulais dire que nous aussi, on se réjouit du rapport et du projet présenté.

Je pense connaître un petit peu la région pour y vivre depuis toujours. Il s'agit d'un projet d'aménagement routier qui est structurant pour ce territoire de Corse et c'est également, je dois le dire et je le dis à ce stade des débats, une réponse à ceux qui doutaient de la volonté du Président du Conseil exécutif d'instaurer une véritable équité territoriale dans la mise en oeuvre de ces politiques publiques.

Vous nous avez fait part de certaines craintes, c'est vrai, mais je crois que Mme la conseillère exécutive vous avez, s'agissant des craintes, fourni les éléments qui ne peuvent que nous rassurer, notamment en ce qui concerne la problématique de la consommation du foncier agricole. Je réponds de suite à mon collègue Xavier qui, lui aussi, emprunte ce trajet tous les jours, il connaît parfaitement bien la région.

Dans le contexte dans lequel nous nous trouvons, il me semble important de le redire, nous nous attacherons à minimiser la consommation de terre agricole et à compenser à la fois les terres et les pertes d'exploitations.

S'agissant des interrogations, par ce rapport, on répond également aux interrogations légitimes des chefs d'entreprises et des commerçants, relatives à la viabilité, au développement de leur commerce. Il ne sera jamais question non plus, pour nous, de pénaliser ceux qui ont fait le choix de s'installer à ces endroits-là depuis des années.

Enfin, l'intégration d'aménagements doux. Je sais que ce sont des sujets importants, que ce soit pour la majorité ou même pour l'opposition. On observe désormais que sur la quasi-totalité des projets d'aménagement routiers majeurs de la Collectivité de Corse, les modes de déplacements doux sont intégrés. Ça a quand même été rarement le cas par le passé.

Ce projet, ces aménagements ont un triple objectif. D'abord, fluidifier la circulation sur ce tronçon et c'est là, l'objet même de votre amendement puisque vous parlez de la révision du tronçon SOCORDIS, anciennement SOCORDIS giratoire, Caldaniccia. Je dis que ces aménagements majeurs ont un triple objectif : fluidifier la circulation sur le tronçon et plus globalement sur le territoire ajaccien en le désengorgeant ; absorber les pics de trafic journaliers et répondre à l'augmentation constante des hausses du trafic dans ce secteur.

Je vais un petit peu plus loin. Ce projet s'inscrit dans une vision globale qu'on ne peut déconnecter du futur échangeur de Mezzana, de la gare, du projet quand on avait parlé d'intermodalité, qui sont des éléments consubstantiels de ce projet d'aménagement routier. Je pense qu'il est nécessaire d'avoir à l'esprit que la desserte de l'école de Mezzana compte aujourd'hui plus de 500 enfants, que les bouchons au rond-point d'Afa ne cessent de croître par le nombre de véhicules qui empruntent la déviation, vous le savez, et je m'adresse aux collègues qui résident dans la région, cette fameuse déviation que l'on emprunte tous les matins, le Pentane, le Mandriolu pour sortir au rond-point d'Afa. M. le Président du Conseil exécutif, vous rappeliez en début de session, les drames de la route qui ont encore affecté des familles, il y a quelques jours. En ces heures tristes, pour notre île et sa jeunesse, il est important de rappeler que les statistiques classent ce tronçon comme une des zones les plus accidentogènes de Corse. Ce projet permettra aussi la sécurisation du tronçon.

Bien sûr que nous nous félicitons de ce projet, mais l'honnêteté intellectuelle nous oblige à dire que ces aménagements, et rassurez-vous, je vous ai entendu tout à l'heure dire « dinò », mais c'est vrai, il faut quand

même le rappeler, ces aménagements, il aurait dû être réalisés il y a 20 ans, on le sait. On se retrouve aujourd'hui asphyxiés et on a attendu l'asphyxie de la circulation routière de ce territoire, le développement exponentiel de la zone de Baleone, pour réfléchir à une politique qui concerne les aménagements publics.

L'aménagement du territoire et son développement doivent aller de pair, sinon, nous ne pouvons que nous retrouver dans la situation dans laquelle nous nous retrouvons aujourd'hui, dans la région Ajaccio, Aiacciu è circondu.

Un mot, Mme la conseillère exécutive, bien évidemment, les problèmes rencontrés actuellement ne sont pas de votre responsabilité.

Mais quand même, on peut le dire, ce dossier, c'est bien qu'aujourd'hui on vienne, il y a des amendements, en commission des finances, nous dire « non, mais ça ne fait pas très longtemps ». Ce dossier, c'est quand même un dossier qui est poussiéreux, qui est vieux, qui a 20 ans, depuis 1999 et rien n'a été fait depuis.

Je conclus, M. le Président, et je vous rassure. Ici, aujourd'hui, nous sommes dans l'action, dans l'amélioration du quotidien des Corses, dans une réflexion globale des politiques publiques en matière d'infrastructures de transport qui intègrent notamment les modes de circulation vert et qui créent les conditions de développement de l'intermodalité pour accéder au centre-ville d'Aiacciu.

Ce que l'on souhaite aujourd'hui, c'est, s'intéresser à l'avenir et préciser qu'avec ce rapport, aujourd'hui encore, nous franchissons une nouvelle étape dans la mise en œuvre de ce projet d'aménagement, en approuvant le bilan de la concertation publique, le principe et les caractéristiques de ce projet, donc, bien sûr, nous sommes favorables.

En ce qui concerne l'amendement, je laisse quand même d'abord la parole à l'exécutif et ensuite, nous interviendrons encore. Merci, M. le Président.

Le Président TALAMONI

La parole est à l'Exécutif sur l'amendement et sur les diverses interventions. Après quoi, nous voterons sur l'amendement et sur le rapport.

Vous avez la parole, Mme la conseillère exécutive.

Mme Vanina BORROMEI

Merci, M. le Président.

Quelques petites remarques suite aux différents échanges. Merci. C'est vrai que c'est un dossier un petit peu ancien qui avait été mis de côté. Peu importe, l'essentiel, c'est qu'aujourd'hui les choses avancent.

Concernant les sœurs LUCIANI, vous l'avez soulevé, c'est vrai qu'elles vont être impactées très fortement. Je dois préciser qu'il y a des échanges réguliers avec les services qui ont fait le maximum pour prévoir que le fuseau se rapproche le plus possible de la voie ferrée avec ce qu'il est possible de réaliser en termes de sécurité, pour qu'elles soient le moins impactées possible. Mais effectivement, l'impact sur leur propriété sera important ; des discussions, avec l'enquêteur public, nous permettront peut-être de modifier ce tracé. En tout cas, l'objectif était bien de réduire au maximum l'impact sur les terres agricoles.

En ce qui concerne le collège de Baleone, nous allons présenter ce projet au conseil d'administration, le 3 juillet.

En ce qui concerne SOCORDIS et Caldaniccia, le vélo cohabite avec la voie de service. Donc, il n'y a pas pour nous de difficultés particulières. Entre Afa et Mezzana, le profil retenu dans notre réflexion sur cette section est un boulevard urbain, c'est-à-dire une voie de transit et une voie de desserte. On tient compte bien sûr de ce fait, de l'intérêt des riverains.

En ce qui concerne l'amendement, évidemment que la piste cyclable fasse l'objet d'opérations de sécurisation ou à défaut, que soit révisé le tronçon entre les giratoires de SOCORDIS et de Caldaniccia, il n'y a pas de difficultés particulières. Pour nous, la sécurisation de la piste cyclable fait partie intégrante de notre réflexion. Il n'y a donc pas d'intérêts pour nous de valider cet amendement précisément puisque de toute façon, ça fait partie intégrante de notre réflexion ; la sécurité, bien sûr, va de pair avec le projet.

Le Président TALAMONI

Donc, il n'y a pas d'intérêt, vous êtes défavorable à l'amendement ? D'accord.

Nous allons mettre aux voix cet amendement qui ne bénéficie pas du soutien du Conseil exécutif.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est rejeté.

POUR : Per l'Avvene, Andà per dumane, La Corse dans la République (4)

CONTRE : Femu a Corsica, Corsica Libera, PNC

ABSTENTION de M. Pierre GHIONGA

Je mets aux voix le rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à la majorité.³

POUR : Per l'Avvene, Andà per dumane, La Corse dans la République, Femu a Corsica, Corsica Libera, PNC

ABSTENTION de M. Pierre GHIONGA

Nous passons au rapport suivant.

M. Xavier LACOMBE

M. le Président, excusez-moi, rapidement. J'aurais souhaité que dans les réponses, mais la parole est revenue très rapidement à l'exécutif, qu'on me réponde, mais cela sera fait ultérieurement, sur le tronçon Afa/Mezzana où rien n'apparaît dans cette concertation. On a voté un rapport sur le bilan de la concertation aujourd'hui.

Excusez-moi, mais je n'ai pas eu la totalité de la réponse.

Le Président TALAMONI

Elle viendra sans doute. En tout cas, l'examen de ce rapport est terminé, cher collègue. Donc, comme vous le savez, procéduralement, on n'intervient plus sur le rapport.

Nous passons au rapport n° 163. Vous avez la parole, Mme la conseillère exécutive.

*** Rapport n° 163 : Délégation de service public relative à l'aménagement et l'exploitation du Port de commerce de Prupia.**

³ Délibération 19 -181 AC

Mme Vanina BORROMEI

Merci, M. le Président.

La présentation sera bien plus rapide, même si nous sommes aujourd'hui dans les DSP.

C'est un contrat de délégation de service public qui concerne l'aménagement, l'exploitation et l'entretien des infrastructures du port de commerce de Prupia.

Il y avait un seul candidat, c'est le candidat qui exploite à l'heure actuelle le port, donc la chambre de commerce de Corse-du-Sud.

On vous propose de renouveler ce contrat. J'image que vous avez tous lu avec insistance le détail des investissements et des projets de la chambre de commerce.

La durée de ce contrat, on avait proposé au moins 10 ans parce que la loi nous l'imposait, on ne pouvait pas aller beaucoup plus loin en termes de durée de contrat. Bien sûr, ce délai de 10 ans est en rapport avec les investissements que fera et qu'a prévu de faire, s'il en a la possibilité, il y aura un suivi bien sûr en ce sens, le concessionnaire.

L'économie générale du contrat est jointe, tout est proposé. Donc, une durée de 10 ans qui débute à partir du 1^{er} juillet 2019 et qui se terminerait donc, le 30 juin 2029.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a des avis oraux des 2 commissions. Commission du développement, je pense qu'il est favorable ?

M. Julien PAOLINI

Avis favorable sans observations.

Mme Anne TOMASI

Avis également favorable de la commission des finances, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un amendement de « Per l'avvene » de Santa DUVAL. Vous allez présenter votre amendement, je pense ?

Mme Santa DUVAL

Mme la Président de l'Office des transports,

Ce rapport fait logiquement suite à celui de mai 2018 sur le renouvellement du principe de la délégation de service public comme mode de gestion du port de commerce de Propriano. Ce dossier, après la prorogation d'un an de l'ancienne DSP, a pris du retard et semble avoir fait l'objet d'hésitations pendant plusieurs mois de la part de la Collectivité ou même de la chambre de commerce.

D'ailleurs, j'aurais une question au niveau du calendrier puisqu'on voit dans la partie 5 du rapport, page 8, que vous évoquez un passage en session en mai, pour que la notification intervienne en juin avant d'entrer en vigueur le 1er juillet. Est-ce que le passage du dossier en séance le 27 juin ne pose pas un problème pour une opérationnalité au 1^{er} juillet par rapport au délai de notification ?

Je vous parlais d'hésitations sur le long terme, ayant le souvenir de la façon dont avaient été amenées les choses en mai 2018 où le rapport de présentation avait mis en exergue la baisse d'activité du port de Propriano, sans pour autant développer les raisons de cet état de fait, à savoir :

- La suppression quasi-totale de la ligne Propriano – Porto Torres en 2016. En lieu et place des 3 rotations hebdomadaires à jours fixes, la ligne n'a par la suite été assurée qu'une fois par semaine et encore, de manière aléatoire et épisodique. Sur cette liaison, le trafic avait donc été divisé par 3.
- Et surtout la suppression d'un tiers des rotations - 26 rotations sur 81 en 2017 et début de l'année 2018 sur la ligne DSP en raison des arrêts techniques qui avaient tous été assumés par le port de Propriano.

Une baisse d'activité du port ponctuelle qui ne saurait donc suffire à envisager – bien que ce ne soit pas dit officiellement - un désengagement sur ce port secondaire en l'état actuel du réseau routier.

On en arrive au problème majeur du rapport qui réside dans la durée de la concession, nous l'avions évoquée en mai 2018, le rapport s'y prêtait

d'avantage puisque nous en sommes là à l'attribution, mais je vous propose néanmoins cet amendement portant sur la durée.

Si jusqu'alors toutes les concessions portuaires ont été établies pour 30 ans, le rapport renouvelle celle-ci pour seulement 10 ans, période insuffisante pour permettre l'amortissement des investissements impératifs à réaliser, vous citez vous-même dans le rapport certaines opérations du Plan Pluriannuel d'Investissement : extension de la digue, de la gare maritime, du poste d'accostage, etc.

En 2018, vous aviez avancé que le droit encourageait les collectivités à envisager des concessions plus courtes, une recommandation que nous n'avons pourtant pas retrouvée et qui n'a pas de sens. Celle qui conduit à faire coïncider la fin de la future concession de Propriano avec celles des autres ports alimente aussi la perspective d'un désengagement sur Propriano. J'en viens donc à ma proposition d'amendement qui se veut raisonnable. Vous proposez 10 ans au lieu de 30. Notre proposition d'amendement ramène la durée à 20 ans. Ce qui reste un bon compromis...

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue.

Nous allons demander au Conseiller exécutif ce qu'il pense de cet amendement et ensuite, nous allons passer au vote. Vous avez la parole, Mme la conseillère exécutive.

Mme Vanina BORROMEI

Merci, M. le Président, juste quelques mots.

Je pense qu'il faudrait arrêter de parler systématiquement de désengagement de la Collectivité envers le port de Pruprà parce que ça devient vraiment assez étonnant. Je crois qu'il faut vraiment rappeler certains éléments.

Au niveau de la délégation de service public, rien n'a changé. Les arrêts techniques, vous devez le savoir, c'est pour l'ensemble des navires. Ça pourra impacter ou ça a impacté à une période le port de Pruprà, ça impacterait, demain dans la future DSP, d'autres ports.

Je crois donc qu'à un moment, il faut arrêter avec ces fantasmes, revenir un petit peu à la réalité et vous rappelez aussi qu'en ce qui concerne la ligne Prupia/Porto-Torres, c'était une ligne qui était réalisée hors service public.

Je vous rappelle d'ailleurs que vous allez avoir un rapport très bientôt qui va vous être soumis car aucune compagnie n'a répondu à l'appel d'offres que nous avons lancé sur le service public Prupia/Porto-Torres, 3 rotations par semaine financées, un choix du Conseil exécutif et de cette Assemblée.

Donc, je crois qu'il faut arrêter ce fantasme. Nous connaissons tous l'intérêt de ce port et aujourd'hui, ce contrat de concession a une durée réaliste aussi, réaliste parce qu'il est négocié avec le candidat en fonction de sa capacité d'investissement sur le port.

Evidemment, aujourd'hui, je crois que nous avons été le plus loin possible, c'est exactement les mêmes conditions, je siégeais en commission de délégation de service public, on a été le plus loin possible dans les discussions avec le candidat pour proposer quelque chose de cohérent.

Je pense qu'il serait risqué aujourd'hui d'aller plus loin en termes de temps et la durée de 10 ans est celle qui nous semble le plus raisonnable selon la capacité qu'avait le candidat à réaliser ces investissements.

Je réitère vraiment, j'insiste sur le fait que la Collectivité s'investit et reconnaît tous les avantages de ce port qui est essentiel comme l'ensemble des ports de notre île, d'ailleurs.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la conseillère exécutive. Je crois avoir compris que le Conseil exécutif n'est pas favorable à cet amendement.

Je le mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est rejeté.

Contre : Femu a Corsica, Corsica Libera, PNC

Abstention : La Corse dans la République (5)

Non-participation : Andà per dumane

POUR : Per l'Avvene

Je mets aux voix le rapport initial qui n'a pas été amendé.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à la majorité.⁴

POUR : Femu a Corsica, Corsica Libera, PNC, Andà per dumane,
La Corse dans la République (5)

Non-participation : Per l'Avvene

Nous passons au rapport suivant qui est moins volumineux, mais qui ne veut pas dire qu'il est moins important. Rapport n° 167. Vous avez la parole, Mme la conseillère exécutive.

*** Rapport n° 167 : Déclassement d'une portion de route départementale n ° 107 située sur la commune de Lucciana aux fins de reclassement dans la voirie communale**

Mme Vanina BORROMEI

Très rapidement, M. le Président.

Effectivement, le déclassement d'une portion de route départementale sur la commune de Lucciana, portion de route sur laquelle la commune a fait des investissements importants et des aménagements également importants. C'est une portion de route qui n'a pas d'intérêt particulier en termes de sécurité par rapport à notre réseau. Il avait été convenu, au vu des aménagements que prévoyait de faire la commune, de rétrocéder cette portion à la commune de Lucciana.

Le Président TALAMONI

Avis oral à la commission du développement.

M. Julien PAOLINI

Favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

⁴ Délibération 19 --182 AC

Merci. Personne ne veut intervenir sur ce rapport ? Je le mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.⁵

Rapport suivant n° 168. Vous avez la parole, Mme la conseillère exécutive.

*** Rapport n° 168 : Cession à Monsieur Christophe Mariani d'une partie de la parcelle AC 466 (135m²) appartenant au domaine public ferroviaire (gare de Venacu).**

Mme Vanina BORROMEI

Merci, M. le Président.

Une cession concernant une parcelle qui était sur l'emprise du chemin de fer et de la Collectivité de Corse au profit de M. MARIANI, une emprise de 135 m². Il y avait eu, comme beaucoup de dossiers, des erreurs au niveau du cadastre, au niveau des titres de propriété. Aujourd'hui, M. MARIANI a, sur cette parcelle, fait une construction d'un garage depuis des années.

Nous vous demandons donc de signer cet arrêté de déclassement pour rentrer effectivement dans une cohérence administrative avec le foncier. 135 m² et une évaluation à 1 350 €

Le Président TALAMONI

Merci. Sur ce rapport, il y a un avis oral de la commission du développement.

M. Julien PAOLINI

Favorable.

Le Président TALAMONI

Un avis oral de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

⁵ Délibération 19 - 183 AC

Même avis, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Très bien. Il n'y a pas de demandes de prise de parole et donc, je le mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.⁶

Rapport n° 172. Vous avez la parole, Mme la conseillère exécutive.

*** Rapport n° 172 : Approbation du projet "Radio sol/train et sécurisation de cinq tunnels" et de son plan de financement.**

Mme Vanina BORROMEI

M. le Président, merci.

Dans la continuité de la mise en sécurité du chemin de fer, la sécurisation de différents tunnels et la mise en place de ce qu'on appelle le « radio sol train », c'est-à-dire avoir la possibilité de communiquer pour les chauffeurs entre eux lorsqu'ils sont à l'intérieur des tunnels.

Donc, les différents tunnels sont cités. Il y en a un peu plus d'une dizaine et la sécurisation de cinq grands. Un planning de réalisation entre 2020 et 2022.

C'est un rapport très important parce que je crois qu'au niveau des mises aux normes et des conditions de sécurité, c'est absolument essentiel.

L'investissement est de 4,8 M€ Il y a un cofinancement de l'Etat à hauteur de 70 %.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la conseillère exécutive.

Il y a un rapport de la commission du développement.

M. Julien PAOLINI

⁶ Délibération 19 -- 184 AC

Faisant observer qu'un montant de 32 M€ avait récemment été affecté au réseau ferré, Mme Mattea CASALTA a souhaité savoir si la présente opération était incluse dans cette enveloppe financière.

M. MONTINI a précisé qu'il s'agissait d'une opération différente rappelant que l'amélioration du niveau de sécurité du réseau comprenait deux volets : un premier volet dédié à la mise en œuvre de la CCVU pour un montant de 33 M€, un second volet consacré au déploiement de la « radio sol-train » pour un montant de 4,8 M€, déjà inscrits dans la maquette financière du PEI.

J'ai, pour ma part, souligné l'importance des investissements réalisés par la Collectivité de Corse sur le réseau ferré et notamment ceux dédiés à la sécurisation du trafic et à la sécurité des usagers dont on ne peut faire l'économie.

Je me suis interrogé sur une éventuelle interruption du trafic pour permettre la réalisation des travaux. Il a été précisé que les opérations seraient réalisées de nuit.

Mme MARIOTTI a simplement fait observer - et sans que cela ne pose de difficultés - qu'elle découvrirait le sujet, ce domaine n'ayant jusqu'à présent jamais été abordé au sein du conseil d'administration des chemins de fer de la Corse, contrairement à d'autres projets (CCVU, trains connectés...).

Avis favorable de la commission.

Le Président TALAMONI

Il n'y a pas de demandes de prise de parole. Je vais mettre le rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.⁷

Rapport suivant n° 178. Vous avez la parole, Mme la conseillère exécutive.

*** Rapport n° 178 : Prorogation de la gratuité des transports scolaires pour l'année scolaire 2019-2020.**

⁷ Délibération 19 --185 AC

Mme Vanina BORROMEI

Effectivement, nous vous proposons pour cette année, la prorogation et la gratuité des transports scolaires pour l'année 2019/2020.

Je vous rappelle que l'année dernière, dans le cadre de la fusion et de la création de la Collectivité unie, il y avait 2 modes de participation : pour la Haute-Corse une participation par enfant, en fonction des revenus du foyer fiscal des parents et la gratuité totale en Corse-du-Sud.

Dans un souci d'harmonisation et de réflexion, nous vous avons proposé la gratuité pour l'année en cours. Nous vous proposons de renouveler cette gratuité totale et de le proroger pour l'année 2019/2020.

Nous continuons, bien sûr, de le proroger uniquement d'année en année car nous menons une réflexion, notamment quant à la mise en place de la billettique unique. Il y aurait peut-être une participation des parents pour payer la carte en début d'année. C'est une possibilité, mais en tout cas, pour le moment, cette mise en place sera effective dès la rentrée.

Nous proposons de poursuivre cette gratuité parce que cela va de pair également, au-delà de la billettique unique et de l'aspect technique, avec la prise en charge, notamment dans le milieu rural, d'enfants. Pour nous, c'est absolument essentiel.

C'est vrai qu'en payant la carte ou en incitant les parents à payer une participation, ne serait-ce qu'à minima, on s'est rendu compte en fait que les parents, lorsque la gratuité était proposée, inscrivaient d'office les enfants sur le transport scolaire, mais que les enfants ne l'utilisaient pas forcément, ce qui fausse parfois les marchés publics puisque nous demandons des autocars, avec une très grande capacité, qui ne sont pas forcément utilisés. Donc, le coût est très lourd pour la Collectivité. On évalue à peu près à 500 élèves, cette année, les inscriptions qui n'auraient pas été prises en compte réellement au niveau du transport.

On mène cette réflexion. En tout cas, le temps de la mener et de prendre en compte tous ces paramètres qui sont essentiels, nous proposons cette prorogation. C'est pour cela que nous proposons de la renouveler d'année en année, le temps de voir comment notre réflexion évolue. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci chère collègue. Il y a un rapport de la commission du développement, rapport écrit. C'est M. PAOLINI qui va le présenter.

M. Julien PAOLINI

Mme MARIOTTI a souhaité connaître la date de présentation devant l'Assemblée de Corse du nouveau rapport instaurant une éventuelle participation familiale et/ou de frais d'inscriptions dans le cadre de la réflexion menée actuellement par la CdC. Elle s'est inquiétée par ailleurs de l'effet produit auprès des familles qui, pendant deux ans, ont pu bénéficier de la gratuité des transports scolaires.

M. MONTINI a précisé que, dans le cas d'une décision visant à faire appliquer des frais d'inscription ou une participation familiale, un nouveau rapport ne pourrait être présenté avant la prochaine rentrée scolaire 2020-2021, du fait de modifications techniques importantes à opérer (instauration d'une régie, mise en place du paiement en ligne, inscription dématérialisée...).

En marge de ce rapport, M. FILIPPETTI a souhaité avoir des précisions sur l'état d'avancement des marchés relatifs à l'attribution des lignes scolaires aux différents transporteurs.

S'agissant des appels d'offres de Corse-du-Sud, les services ont précisé que ces derniers étaient en cours d'analyse avant passage en CAO et prise d'effet au 3 septembre 2019.

Concernant le renouvellement des lignes de Haute-Corse, il a été précisé que des discussions avec les représentants des transporteurs étaient actuellement en cours pour homogénéiser la nature et la période de renouvellement des marchés, ces derniers étant jusqu'à présent étalés sur trois ou quatre exercices.

Enfin, il convient de prendre également en compte la récente création de nouvelles lignes en Haute-Corse qui font l'objet de consultations et dont la mise en place est prévue au plus tard dans le courant du 1^{er} trimestre 2020.

Avis favorable de la commission.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un rapport oral de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Avis favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci. Vous avez la parole M. MONDOLONI.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, M. le Président.

Juste en marge de ce rapport et très rapidement.

Il y a une volonté de la part de l'Exécutif de modifier à terme, le cahier des charges de ces appels d'offres sur la base de quelques axes cardinaux qui vont conduire à contrarier un certain nombre de petits transporteurs dans le rural. La billettique d'abord, qui est votre système et qui sort de la logique hors forfait, le regroupement des lignes qui ne pourra favoriser que des transporteurs qui ont une flotte suffisamment abondante, la limite bien connue de la réutilisation des véhicules. On sait très bien que les petits transporteurs mutualisent leur flotte, évidemment en rendant d'abord le service, mais vous fixez une limite à 15 % et la durée des contrats que vous passez.

On se fait le porte-parole de quelques petits transporteurs qui manifestent une vraie inquiétude. Ce n'est pas tant de répondre à cette forme de lobbying que de s'inquiéter en tant qu'autorité concédante du danger de voir certaines régions ou microrégions enclavées et mal desservies, de plus en plus mal desservies et donc, de plus en plus enclavées.

Voilà l'inquiétude dont on souhaitait vous faire part en marge de ce rapport avec la volonté que vous puissiez nous éclairer, sinon promptement, en tout cas dans les semaines à venir.

Le Président TALAMONI

Il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole. La réponse donc, de la conseillère exécutive.

Mme Vanina BORROMEI

Merci, M. le Président.

Effectivement, juste une réponse concernant les appels d'offres. Nous avons rencontré, à 2 reprises, les syndicats des transporteurs et d'autres transporteurs d'ailleurs qui n'étaient pas syndiqués, avec le Président.

Nous avons déjà fait 2 réunions ensemble et une réunion est encore prévue à la mi-juillet précisément, pour essayer de trouver le juste équilibre. Oui, mais c'est vrai que dans le rural, c'est toujours très compliqué. On essaye nous aussi de mutualiser en fonction des moyens, c'est quand même 23 M€ le transport scolaire. C'est vrai qu'on mutualise avec les risques et les conséquences que cela peut avoir. On essaye d'anticiper au mieux et de mettre aussi ce que nous proposons en cohérence avec le futur schéma régional de l'intermodalité.

Après, pour ce qui concerne la billettique, il y a eu quelques réticences au départ. Mais je vous rappelle que la billettique, nous l'avons votée ensemble. C'est une billettique unique qui permettra à l'ensemble des scolaires d'avoir une seule carte pour pouvoir utiliser le train, les différentes lignes de transport interurbain également. C'est quelque chose de très favorable. Mais effectivement, on a peut-être péché par défaut de communication avec les transporteurs qui n'avaient pas bien compris l'intérêt de la chose. On les rencontre régulièrement et je pense que ces rencontres iront dans le bon sens et trouveront une issue favorable. Merci en tout cas.

Le Président TALAMONI

Merci. Je vais mettre aux voix ce rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.⁸

Rapport suivant. C'est Jean BIANCUCCI qui va nous le présenter. Vous avez la parole.

ACCUNCIAMENTU E SVILUPPU DI U TERRITORIU / AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

*** Rapport n° 181 : Programme de rénovation urbaine, commune de Portivechju.**

M. Jean BIANCUCCI

⁸ Délibération 19 - 186 AC

Vous savez que la commune de Portivechju est une commune très vaste puisqu'elle s'étend sur près de 16 000 hectares, ce n'est pas rien. Il y a la ville et il y a 32 hameaux, je me tourne vers Jean-Christophe qui, lui, connaît bien et puis, il y en a d'autres aussi ici qui connaissent.

Il faut dire aussi que la moitié des ménages ont un revenu inférieur à 17 823 €

La commune a envisagé de mettre en oeuvre une politique de développement urbain en s'appuyant à la fois sur les 3 piliers du contrat de ville, à savoir le développement des activités économiques et de l'emploi, la cohésion sociale, le cadre de vie.

Deuxième support, les ITI avec un financement du POFEDER. Je vous rappelle que c'est dans le cadre d'une croissance intelligente, inclusive et durable.

Le troisième support, c'est le nouveau programme de rénovation urbaine qui concerne les zones à difficultés, les quartiers prioritaires. Tout cela amène la commune à envisager une stratégie de manière un peu plus précise sur les quartiers de Pifanu et d'U Stagnu. Inutile de dire qu'on a de vraies priorités et relativement, un certain nombre d'indicateurs que sans doute vous connaissez.

Les objectifs, c'est à la fois de désenclaver les quartiers, améliorer les conditions de vie et les conditions de logement et favoriser la mixité sociale.

Pour ce qui concerne les chiffres, le coût global de l'opération est de 24 M€ una bughjulla. La Collectivité de Corse est sollicitée pour un montant de 6 405 219 € soit un volume de 27 % du montant global.

Je dois quand même rappeler que le conseil départemental avait financé pour 2 040 698 € Il reste aujourd'hui à engager sur cette opération 3 864 521 €

La commune de Purtivechju met 17 % à hauteur de 4 120 913 € et 30 % des investissements sous maîtrise d'ouvrage. Je peux vous donner les autres sommes et les autres participants, sachant que vous avez eu une multitude de financements, et on peut le comprendre, dans un programme qui est un programme assez complet et assez large en la matière.

Je vous demande d'adopter ce rapport et la participation de la Collectivité de Corse aux montants que je vous ai indiqués. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un avis oral de la commission du développement.

M. Julien PAOLINI

Favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Il y a un avis oral de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Qui est également favorable.

Le Président TALAMONI

Parfait. Il n'y a pas de demande de prise de parole ? Je vais mettre aux voix ce rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.⁹

Rapport suivant, c'est le Président du Conseil exécutif qui va nous le présenter. Vous avez la parole.

ACCUNCIAMENTU NUMERICU / AMENAGEMENT NUMERIQUE

*** Rapport n° 164 : Avenant n° 10 à la convention de concession pour la création et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à haut débit sur le territoire de la Collectivité de Corse.**

Le Président SIMEONI

C'est une convention qui a été signée en 2005 entre la Collectivité Territoriale de Corse et Corsica Haut Débit, une convention qui organise la

⁹ Délibération 19 - 187 AC

création d'exploitation du réseau de communication haut débit sur le territoire insulaire.

Une durée de 20 ans, de 2005 à 2025 et régulièrement, comme c'est prévu aux articles 41 et 42 de la convention, il est procédé à un audit du catalogue tarifaire de la délégation de service public afin de s'assurer que les prix qui sont pratiqués en Corse par le délégataire sont bien alignés sur ceux pratiqués sur d'autres réseaux d'initiative publique et donc restent compétitifs et que la Corse ne surpasse pas dans le cadre de délégation de service public.

Le dernier avenant tarifaire a été adopté en octobre 2017 sur la base d'un audit qui avait été réalisé en 2016.

Le nouvel avenant qui vous est proposé est issu d'un audit effectué par un cabinet indépendant, l'IDATE qui a vérifié les évolutions du catalogue des offres et qui a constaté que sur certaines dispositions, il y avait en termes techniques et tarifaires un certain nombre de choses qui n'allaient pas et qui ont été corrigées dans le cadre de cet avenant, avenant qui ne modifie pas l'enveloppe de la subvention globale allouée au délégataire, mais qui assure l'adéquation au marché du catalogue tarifaire et des services qui sont fournis dans le cadre de la délégation de service public.

C'est en cet état que je vous demande d'approuver le rapport et l'avenant qui est annexé.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, il y a un avis oral de la commission de développement.

M. Julien PAOLINI

Avis favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Un avis oral de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Egalement favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Y a-t-il des demandes de prises de parole ? Oui, vous avez la parole, Mme COMBETTE.

Mme Christelle COMBETTE

Merci, M. le Président. Je voudrais juste poser une question qui n'a rien à voir sur le fond, connaître un petit peu l'état d'avancement, justement par rapport au marché de la fibre, je voudrais profiter de ce rapport pour le faire.

Il était prévu sur la première année à peu près 10 000 clients fibrés, donc on est quasiment en fin de première année, je voulais savoir où on en était. Je vous remercie, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci, s'il n'y a pas d'autres demandes de prises de parole la réponse du Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Là c'est sur le haut débit, la fibre sur le très haut débit, c'est une convention de délégation de service public différente.

Donc, les opérations sur le terrain ont avancé. Pour tout vous dire, on devait avoir un avenant modificatif au plan technique parce qu'il y a un décalage entre les prises et la réalité, donc il y a une discussion entre nos services et notre co-contractant, c'est-à-dire l'agence du numérique, pour réévaluer à la marge de décompte de prises global du dossier. Mais les opérations sur le terrain ont commencé, ont avancé avec les piquetages dans les zones qui étaient prévues en année n et année n + 1.

Je vous ferai un point complet technique, sous le contrôle des services, lors de la présentation du rapport, j'espère le mois prochain, puisqu'apparemment c'est pour des raisons techniques uniquement que l'agence du numérique n'a pas validé les travaux qui avaient été diligentés. Je dis « apparemment » parce qu'on est un peu dans l'expectative et l'incertitude, suite à la décision de justice qui est intervenue et qui a rejeté le recours aux fins de suspension. L'idée, je l'ai évoqué publiquement, c'est, à mon avis, qu'il convient de purger définitivement cette affaire, et j'espère que l'Etat retirera son recours au fond, ce qui permettrait de continuer à avancer de façon beaucoup plus sereine puisque je considère que tous les éléments

d'ordre juridique, relevant de la juridiction administrative, ont été évoqués et purgés par la décision de référé qui est intervenue.

Donc les choses avancent à leur rythme et au rythme qui était contractuellement prévu et je vous ferai un point précis le mois prochain.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Donc, je vais mettre aux voix ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.¹⁰

Rapport suivant :

*** Rapport n° 164 : Avenant n° 10 à la convention de concession pour la création et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à haut débit sur le territoire de la Collectivité de Corse.**

Le Président SIMEONI

C'est celui que je viens de présenter.

Le Président TALAMONI

Non, nous c'est le 162, qui vient d'être présenté.

Le Président SIMEONI

Le 162, il est retiré, c'est le très haut débit.

(Brouhaha).

Le rapport que j'ai présenté, c'est le rapport sur le haut débit, le rapport sur le très haut débit, le 162, aurait dû être retiré, je le retire.

Le Président TALAMONI

Attendez, à toutes fins utiles, nous allons faire revoter l'Assemblée formellement sur le 164 : « avenant n° 10 à la convention de concession pour

¹⁰ Délibération 19 - 188 AC

la création et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à haut débit sur le territoire de la Corse ».

Vous voyez la confiance que fait l'Assemblée à l'Exécutif, puisqu'elle a voté à l'unanimité pour un rapport qui n'était pas le bon.

Le Président SIMEONI

Alors, je reviens, excusez-moi, le 162 initial, avait été séparé en deux rapports distincts, il y a une partie qui a été remise par rapport aux discussions qu'on a avec l'agence du numérique...

Le Président TALAMONI

On ne vous entend pas, vous pouvez vous rapprocher du micro ?

Le Président SIMEONI

Excusez-moi, j'étais distrait. Donc, il y avait un premier rapport qui était présenté sous une forme unique et qui ensuite a été scindé en deux rapports qui concernent la convention très haut débit.

Un de ces deux rapports a été retiré du rôle par rapport au fait qu'il y a une discussion avec l'agence du numérique, ce que je viens de vous expliquer.

L'autre partie du rapport est effectivement concentrée dans le rapport n° 162 qui concerne également le très haut débit mais qui ne concerne pas les dispositions qui font l'objet d'une discussion avec l'agence du numérique.

Donc, Mea Culpa ! J'ai présenté le 164 sur lequel nous avons voté...

Le Président TALAMONI

Donc, nous allons voter sur le 164 ? Nous sommes tous d'accord ? Je n'ai pas besoin de relire l'intitulé du rapport ?

Le Président SIMEONI

Tout à fait, pas de problème.

Le Président TALAMONI

Je vais relire quand même : « Avenant n° 10 à la convention de concession pour la création et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à haut débit sur le territoire de la Corse ».

Rapport 164 qui vient d'être défendu brillamment par le Président du Conseil exécutif...

Le Président SIMEONI

« Brillamment », à un chiffre près....

Le Président TALAMONI

Et je mets ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE.¹¹

Ensuite, administration générale...

Le Président SIMEONI

Non, il faut que je présente le 162, en fait dans le 162 initial, il y avait à la fois, écoutez-moi, c'est très simple, il y avait le haut débit qu'on a voté,

Le Président TALAMONI

C'est d'une clarté biblique...

Le Président SIMEONI

C'est l'avenant qui modifie la grille tarifaire, d'accord ? Ensuite, il y avait le rapport initial qui concernait le très haut débit. Dans le rapport initial qui concernait le très haut débit, il y avait deux parties, il y avait une partie consacrée à la restructuration de l'actionnariat de SFR et l'adaptation du programme de déploiement, et il y avait une partie qui était relative à un certain nombre de données techniques sur le déploiement stricto sensu.

¹¹ Délibération 19 - 188 AC

Sur la partie technique, alors que nous avons bien avancé, l'agence du numérique nous a dit : pour l'instant, je ne signe pas pour des raisons techniques, dont acte.

Donc, qu'est-ce qu'on a dit ? On a dit ça, on le reporte et on a maintenu la partie relative à l'évolution de l'actionnariat pour en tirer les conséquences et c'est le rapport n° 162 qui vous est présenté.

Est-ce que j'ai été clair ?

Le Président TALAMONI

Vous allez donc nous présenter là le 162 ?

Le Président SIMEONI

Tout à fait.

Le Président TALAMONI

Qui est :

* **Rapport n° 162** : « **Avenant n° 1 à la convention de délégation de service public relative à l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit FTTH** ».

Vous avez la parole pour le présenter, M. le Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Donc, les sociétés SFR Collectivités et SFR, respectivement maison-mère et maison-grand-mère du délégataire, ont informé le délégant de la réorganisation du groupe SFR et de la création de la société SFR FTTH, qui devient la nouvelle maison-mère du délégataire à compter du 1^{er} mars 2019, le délégataire c'est SFR Collectivités.

Cette réorganisation se traduit par l'arrivée de partenaires financiers du groupe SFR/Altice au sein de la société SFR FTTH, à savoir Omers Infrastructure, un fonds d'investissement en infrastructure, Allianz Capital Partners et AXA Investment Managers. Ces partenaires ont pris une participation à hauteur de 49,99 % de la société SFR FTTH, valorisée par l'opération à hauteur de 3,6 milliards d'euros.

Cette société SFR FTTH a pour objet de porter les investissements en réseaux de communications électroniques. Avec ces nouveaux partenaires, le groupe SFR valorise à la fois ses réseaux de très haut débit et peut mobiliser de nouveaux financements pour conforter la réalisation de ses engagements de déploiement.

Donc, les principes généraux de l'avenant n° 1 vous conduisent à tirer les conséquences dans le contrat de la restructuration capitalistique de notre co-contractant.

Deuxièmement, il y a la partie sur l'affinage, j'allais dire, du programme de déploiement avec un certain nombre d'ajustements à la marge qui sont consécutifs précisément aux études techniques dont je parlais, et qui conduisent à affiner le calendrier des opérations qui vous sont proposées.

Le Président TALAMONI

Merci, donc il y a un avis oral de la commission du développement. M. PAOLINI va peut-être nous dire ce qu'il en est.

M. Julien PAOLINI

Avis favorable, M. le Président

Le Président TALAMONI

Et, il y a un avis oral de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci, il n'y a pas de demandes de prises de parole ? Donc, je vais mettre aux voix ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE.¹²

Non-participation de M. Pierre GHIONGA.

¹² Délibération 19 - 189 AC

Rapport suivant.

**ADMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION
GENERALE**

* **Rapport n° 145 : proposition d'acquisition des thermes romains de Santa Laurina (Aleria) inscrits au titre des monuments historiques.**

C'est Josepha GIACOMETTI qui va nous présenter ce rapport.

Mme Josepha GIACOMETTI

Merci, M. le Président. Il s'agit effectivement de l'acquisition des thermes romains de Santa Laurina. Nous poursuivons dans notre volonté de mettre en œuvre une mise en valeur stratégique du site et musée d'Aleria.

Dans cet objectif de mise en œuvre d'une valorisation à hauteur de ce que doit constituer le site et le musée d'Aleria, nous poursuivons aussi une stratégie d'acquisition de biens immeubles protégés au titre des monuments historiques, et situés en bordure du site d'Aleria.

Donc, suite à la proposition de vente de ce bien patrimonial, adressée à la Collectivité de Corse par la famille HAUVESPRE, propriétaire, il apparaît opportun de procéder à l'acquisition de ce vestige d'intérêt majeur pour la Corse, dans le but de le sauvegarder, puisqu'il est dans un état sanitaire de dégradation avancée, de le protéger et de le valoriser.

Donc il s'agit, comme je le disais, d'un site d'un intérêt majeur, avec une emprise au sol qui est détaillée dans le rapport, je n'y reviens pas. Et, cette action permettrait, dans un souci de cohérence patrimoniale, d'intégrer ces vestiges à l'ensemble archéologique d'Aleria, dont ils dépendent sur les plans historiques et archéologiques.

Ce dernier est déjà administré en grande partie par la Collectivité de Corse dans le cadre de ses missions de protection et de valorisation du patrimoine archéologique.

La DRAC a, bien entendu, confirmé l'intérêt majeur pour la Collectivité de Corse d'acquérir ce gisement.

Par ailleurs, le prix d'acquisition étant inférieur à 180 000 € l'avis de France Domaine n'est pas requis, conformément aux modalités de consultation en vigueur.

Il vous est donc proposé d'acquérir ce bien patrimonial d'intérêt majeur. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Donc, il y a un avis oral de la commission de la culture.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Avis favorable, Président.

Le Président TALAMONI

Un avis oral de la commission des finances ?

Mme Anne TOMASI

Favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Est-ce qu'il y a une demande de prise de parole ? Il n'y en a pas. Je mets le rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE.¹³

C'est un rapport important qui vient d'être voté très rapidement, parce qu'incontestable.

¹³ Délibération 19 - 190 AC

**GHJUVENTU - ATTIVITÀ SPURTIVU / JEUNESSE - ACTIVITES
SPORTIVES**

*** Rapport n° 146 : désignation du représentant de la
Collectivité de Corse à la commission jeunesse, sport et vie associative.**

Vous avez la parole.

Mme Lauda GUIDICELLI

Merci, M. le Président. Donc, comme son nom l'indique, il s'agit de désigner un représentant pour la commission régionale de la jeunesse, des sports et de la vie associative. Ayant les trois délégations, je vous propose de me nommer au sein de cette commission.

Le Président TALAMONI

Personnellement je n'y vois qu'avantage, Mme la Conseillère exécutive, nous sommes en train de voir la procédure.

Nous allons faire une désignation à main levée.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

C'est un vrai succès, félicitation, Mme la Conseillère exécutive, vous avez été élue à l'unanimité.¹⁴

Rapport suivant.

**INSIGNAMENTU - FURMAZIONE - RICERCA / ENSEIGNEMENT -
FORMATION - RECHERCHE**

¹⁴ Délibération 19 - 191 AC

*** Rapport n° 147 : complément de financement et prorogation d'un an pour le projet Eco-Epidémiologie de Xylella Fastidiosa porté par l'Institut National de la Recherche Agronomique.**

C'est Mme GIACOMETTI qui va nous présenter ce rapport important.

Mme Josepha GIACOMETTI

Merci, M. le Président. C'est un projet de recherche qui est porté par l'INRA, en collaboration avec l'office de l'environnement de la Corse et qui répond à la menace sérieuse que constitue, malheureusement, la bactérie Xylella Fastidiosa, pour notre environnement, et en tentant de caractériser les réseaux d'interaction entre les différents vecteurs, là-aussi je ne vais pas rentrer dans les considérations scientifiques, il s'agit de mieux cerner l'origine de cette bactérie et de sa prolifération.

A cette fin, une convention pluriannuelle avait été signée le 10 mai 2017 pour une durée de 3 ans, or les découvertes offrent des résultats prometteurs, mais induisent un changement dans les protocoles expérimentaux et, par conséquent, la nécessité d'échantillonner dans de nombreuses localités.

Cette nouvelle approche globale a démultiplié le nombre de tests moléculaire nécessaires pour mieux comprendre les facteurs importants de la diffusion de la Xylella Fastidiosa, donc vous notez bien l'importance de ces recherches. Un délai d'une année a donc été demandé, soit jusqu'au 30 décembre 2020 et ce délai apparaît indispensable à l'INRA pour mener à bien les travaux entrepris.

Compte tenu donc de ces modifications engendrées par la nouvelle approche et à entreprendre pour la bonne poursuite des travaux de recherche, cela nécessite de proroger d'une année ce projet et de l'abonder à hauteur de 127 000 € au regard de l'importance que vous aurez tous notée, je crois que bien sûr il nous faudra en délibérer favorablement, je l'espère.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un avis oral de la commission de la culture.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Avis favorable.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un avis oral de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Avis favorable.

Le Président TALAMONI

Y a-t-il une demande de prise de parole ? Julien PAOLINI, vous avez la parole.

M. Julien PAOLINI

Merci, M. le Président. Juste quelques mots, tout d'abord pour nous féliciter au nom du groupe pour le soutien financier accordé à l'INRA en collaboration avec l'office de l'environnement, en vue de produire des nouvelles connaissances sur cette bactérie, vous l'avez dit, Mme la Conseillère, qui présente un risque majeur pour le monde agricole insulaire.

Donc, profiter de ce rapport pour alerter notre Assemblée, ou ré alerter plutôt notre Assemblée, sur trois points.

Premièrement, rappeler que cette bactérie fait partie de la liste des dangers sanitaires de première catégorie pour les végétaux. Et, souligner que récemment, en janvier 2018, la Corse est passée de zone d'éradication pour la bactérie à zone d'enrayement. Ce n'est pas neutre, ça signifie qu'il incombe aujourd'hui à l'Etat de publier un arrêté préfectoral qui visera à déroger à l'interdiction de plantation des plans qui sont susceptibles de contenir la Xylella.

Qu'est-ce que ça signifie ? Ça signifie qu'à terme, si cet arrêté de dérogation n'est pas pris par l'Etat, il ne sera plus possible de planter en Corse des espèces porteuses de la bactérie, par exemple la vigne, l'olivier ou encore l'immortelle. On peut imaginer les incidences sur le monde agricole d'une telle interdiction.

Et, le dernier point, bien sûr, se protéger du scénario catastrophe qui ferait que des souches virulentes rentrent sur notre territoire et infestent nos zones agricoles.

Rappeler que la commission européenne a récemment demandé d'abroger l'arrêté préfectoral de 2015 qui interdit l'entrée de végétaux spécifiés en Corse, notamment des oliviers par exemple, et que sur ce point,

l'Assemblée a adopté deux motions pour interdire l'entrée de végétaux, en 2014 puis en 2018.

Enfin dire que, malgré ces motions de l'Assemblée de Corse, malgré ces arrêtés préfectoraux, chaque année la préfecture accorde des dérogations, en 2017, 2 millions de plans ont été introduits, donc imaginez 2 millions de plans sur une année, c'est-à-dire 10 millions de plans sur les 5 dernières années, potentiellement contaminés puisque provenant de pays déjà infectés, Espagne, Italie, notamment.

Donc, au-delà de ce rapport, vous l'avez compris, nous nous interrogeons sur la manière dont l'Etat gère la problématique de la Xylella. Un rapport d'experts du ministère, donc qu'on ne peut pas juger partisan, publié en juin 2018, indique que les moyens mobilisés par l'Etat sont nettement insuffisants pour répondre aux enjeux sur cette bactérie. A titre d'exemple, une diminution notable du nombre d'analyses réalisées en Corse en 2017, 3 300 analyses, seulement 1 268 analyses en 2018. Donc, une diminution de plus de moitié du nombre d'analyses en un an. Et, les moyens financiers : 800 000 € en 2017, seulement 400 000 € en 2018.

Donc, je profite de ce rapport pour interpeller l'Etat. La mise en œuvre de la stratégie efficace d'enrayement de la bactérie, elle ne peut pas s'opérer par le biais d'économies budgétaires, nous félicitons donc l'Exécutif, la Conseillère exécutive, qui mobilise des moyens humains, financiers et techniques pour la surveillance des milieux naturels et des zones agricoles et pour les actions de recherche indispensables contre cette lutte. Je vous remercie, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, la parole à la Conseillère exécutive.

Mme Josepha GIACOMETTI

En quelques mots et bien sûr pour adhérer pleinement aux propos qui viennent d'être tenus par Julien PAOLINI. Effectivement, cet aspect recherche qui est évoqué dans ce rapport et qui est absolument indispensable pour lutter contre la prolifération de cette bactérie, ne peut nous exonérer. Parce qu'on en entend moins parler, ce n'est pas pour autant que la menace est moins grande, on n'en parle plus effectivement ou on parle en peu, pour autant, la menace reste entière.

Et, les moyens mis en œuvre sont effectivement très, très insuffisants. Vous avez pris pour appui des rapports du ministère, nous

pouvons aussi constater le contrôle des entrants, nous pourrions développer sur un certain nombre de contrôles sanitaires que l'Etat devrait mettre en œuvre, qui ne sont pas mis en œuvre, on renonce à certaines actions par souci d'économie budgétaire face à quelque chose qui pourrait être un drame écologique, économique, environnemental, culturel et patrimonial pour la Corse.

Je crois qu'aujourd'hui il faut rester mobilisé. Nous associons bien entendu, le Conseil exécutif et je crois que l'Assemblée de Corse dans son entier s'associe, à l'interpellation que vous venez d'opérer à l'endroit de l'Etat. il faut qu'aujourd'hui l'Etat assume ses responsabilités dans ce domaine, nous assumons effectivement les nôtres, mais il faut aujourd'hui que des mesures soient prises et qu'elles ne soient pas prises à l'aune d'économies budgétaires, mais véritablement à l'aune de ce que pourrait représenter pour la Corse l'introduction de la Xylella Fastidiosa. Je n'y reviens pas, ce serait une véritable catastrophe à divers niveaux, bien entendu pour nos agriculteurs mais pour nos patrimoines végétal, naturel et culturel tout entier.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, donc je vais mettre aux voix ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.¹⁵

Le rapport suivant :

SUCIALE È SALUTE / SOCIAL ET SANTE

*** Rapport n° 165 : Elaboration du règlement des aides et des actions sociales et médico-sociales de Corse.**

Vous avez la parole.

Mme Bianca FAZI

¹⁵ Délibération 19 - 192 AC

Merci, M. le Président.

Le présent rapport s'inscrit dans la continuité des premières parties, déjà votées, du règlement des aides et des actions sociales et médico-sociales. Celui-ci concerne l'action sociale de proximité et l'accueil de la petite enfance, il fait suite au rapport voté en Assemblée de Corse à la session de mai concernant les dispositions relatives à l'enfance et à la famille.

Dans les grandes lignes, ce rapport est une retranscription du code de l'action sociale et des familles qui définit les obligations de notre Collectivité en matière d'action sociale, nous y avons également intégré les dispositions extra-légales harmonisées par le haut que nous assurons au bénéfice de notre population. Ce rapport entraîne l'abrogation et le remplacement des règlements Cismonte et Pumonte préexistants en la matière.

La direction de l'action sociale de proximité a pour mission d'aider les personnes en difficulté à retrouver leur autonomie de vie. Compte tenu de leurs difficultés, les publics accompagnés nécessitent une présence au plus près de leur lieu de vie, ainsi un maillage territorial dense est déployé sur tout le territoire insulaire, s'appuyant ainsi sur 8 pôles territoriaux déployés sur toute l'île.

Parmi les actions que mène cette direction on retrouve les Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) ou l'Accompagnement Educatif Budgétaire (AEB). Cette dernière est une aide extra-légale instituée par la Collectivité consistant en un accompagnement aux personnes ayant des difficultés à maîtriser les finances du foyer et ne bénéficiant pas de prestations sociales ou familiales. Ces deux mesures constituent des prestations d'accompagnement.

Concernant le volet lié à la petite enfance, nous étudions aujourd'hui les dispositions liées à l'accueil. On y retrouve à la fois le contrôle des ALSH (accueil de loisirs sans hébergement), les établissements d'accueil d'enfants de moins de 6 ans ou encore les règles liées aux assistants maternels (contrôle, autorisation, agrément, etc.) et aux assistants familiaux. Une réflexion est d'ailleurs en cours sur ce métier dont nous savons à quel point il est essentiel dans l'accueil et l'hébergement de jeunes en difficulté.

Les rapports suivants liés au règlement des aides étudieront les volets restants (autonomie PA/PH, insertion et logement, Etablissement Sociaux Médico-sociaux et promotion de la santé).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive. J'ai un avis de la commission de la culture. C'est Mme SANTUCCI qui va nous en donner le contenu.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Favorable, Président.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a également un avis oral de la commission des finances, c'est Mme TOMASI qui va nous dire ce qu'il en est.

Mme Anne TOMASI

C'est un avis favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Parfait. Y a-t-il des demandes de prises de parole ? Oui, vous avez la parole.

Mme Chantal PEDINIELLI

Je vous remercie, Président. Concernant l'élaboration de ce règlement, je note que c'est une harmonisation entre les deux départements, tout le monde le sait, le social était un outil performant dans les conseils départementaux.

Et, concernant le règlement de la petite enfance, j'ai une question à vous poser, il y a quelque chose qui me gêne dans l'article 129, si vous voulez bien, on le regarde ensemble, ça concerne l'accueil chez une assistante maternelle des enfants de plus de 3 ans. Il est dit que : « le lendemain du troisième anniversaire, la place d'accueil simultanée occupée par l'enfant, est libérée sans formalités administratives, et que la puéricultrice de secteur peut tenir à jour un planning des places qui vont ainsi se libérer ».

Donc, l'assistante maternelle aura un nouvel enfant. Mais s'il a 3 ans au mois de février, qu'est-ce qu'il devient ? Parce qu'on sait très bien que les places en crèche, c'est complet et on prend rarement un enfant de trois ans, donc il n'est plus chez l'assistante maternelle, il ne va pas en crèche, il est dans la nature, il ne peut pas rentrer à l'école, qu'est-ce qui se passe ?

Donc, ça, moi ça me gêne beaucoup, je pense qu'il faut travailler sur ce point-là, et revoir cette décision.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, un mot de la Conseillère exécutive.

Mme Bianca FAZI

Je pense qu'effectivement c'est modulable, après ça dépend, parce que ça peut concerner les enfants placés, donc c'est pour cela que la procédure est un petit peu différente, on ne parle pas des assistantes maternelles que les parents choisissent forcément. C'est pour cela que la procédure est un petit peu différente.

Le Président TALAMONI

Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.¹⁶

Rapport suivant :

*** Rapport n° 169 : Engagement de la Collectivité de Corse dans la mise en place du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne du Pumonté.**

Mme Bianca FAZI

Merci monsieur le Président.

En matière de lutte contre la précarité, la Collectivité de Corse s'est fixé des priorités ambitieuses au travers de l'adoption en mars 2017 du Plan de lutte contre la Précarité. Les Plans Départementaux d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) ont vocation à analyser et traiter conjointement les problématiques d'hébergement et de logement en décroissant les politiques publiques. Ils ont également pour but de lutter contre la précarité énergétique.

¹⁶ Délibération 19 - 193 AC

Dans le Pumontu, ce Plan adopté pour la période 2016-2021 prévoyait la création d'un Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI), dispositif déjà existant dans le Cismonte.

Ce rapport vise à acter le protocole formalisant la mise en place d'un pôle ainsi que les engagements des partenaires. En effet, cette instance se voudra collégiale et regroupera des acteurs compétents en matière de logement de la Collectivité de Corse, de l'Etat (DDCSPP, DDTM, ARS, ANAH), la ville d'Aiacciu, le Procureur de la République, la CAF, la MSA ou encore l'ADIL.

Une fois ce partenariat formalisé, un plan d'actions sera défini pour lutter efficacement et collectivement contre l'habitat indigne, particulièrement à destination des publics les plus précaires. Son objectif sera de mieux repérer les situations préoccupantes et d'y apporter des solutions techniques et d'accompagnements sociaux adaptés à chaque occupant, qu'il soit propriétaire ou non.

Le rôle de la Collectivité de Corse s'orientera principalement autour de 3 axes, la formation des travailleurs sociaux au repérage de ces situations, la transmission des informations au Pôle départemental et la coordination de ses interventions avec les autres professionnels.

En parallèle de ces actions, la Collectivité de Corse agit d'ores et déjà au travers d'actions portées par l'AUE, via notamment le dispositif ORELI qui offre une aide technique et financière pour la réalisation de travaux de rénovation. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, donc il y a un avis oral de la commission de la culture.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Président, la commission n'a émis aucune observation sur ce rapport. Donc, avis favorable à l'unanimité.

Le Président TALAMONI

Merci, est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas. Donc, je mets ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.¹⁷

Le rapport suivant qui nous allons examiner est :

*** Rapport n° 170 : Colloque annuel des centres de planification**

Vous avez la parole.

Mme Bianca FAZI

Merci, M. le Président.

Les CPEF sont des lieux d'accueil et d'échanges pour toute personne en âge de procréer, ainsi que des lieux de consultations gynécologiques gratuites pour mineures et non assurés sociaux. Ils sont un des maillons essentiels dans l'information et la prévention en matière de santé sexuelle. Ils interviennent dans les milieux scolaires, les centres sociaux et auprès d'associations.

Chaque année est organisée une conférence-débat sur une thématique en lien avec les missions des CPEF. Celle-ci a pour but de promouvoir l'action des Centres, de permettre une présentation au public des missions, d'échanger autour de thématiques majeures liées à la sexualité, de mettre en commun les analyses d'experts et de bénéficier de l'intervention de spécialistes sur les sujets retenus. L'an passé, cette conférence s'est déroulée à Aiacciu.

Cette année, le colloque annuel est prévu le jeudi 17 octobre à Furiani sur la thématique « Sexisme et préjugés - Déconstruire aujourd'hui pour préparer demain » animé par Mme Yaëlle AMSELLEM-MAINGUY, experte en question d'éducation à la sexualité, et le Centre Régional d'Information et de Prévention du Sida.

Cette thématique est particulièrement importante compte tenu des pratiques qui peuvent se développer chez les plus jeunes, notamment au travers des réseaux sociaux.

Il vous est proposé d'approuver le règlement des dépenses liées à l'organisation de cette journée du 17 octobre pour un montant de 5 000 € et je remercie la mairie de Furiani qui nous met gracieusement la salle à disposition.

¹⁷ Délibération 19 - 194 AC

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président TALAMONI

Merci, donc il y a un rapport de la commission des finances, Mme TOMASI.

Mme Anne TOMASI

Mme FELICIAGGI est intervenue pour souligner qu'il serait utile d'élargir ce type de colloque à la problématique du handicap.

A titre d'exemple, elle a cité la présence, au salon international de l'autisme, d'un stand tenu par une PMI du continent, afin de communiquer et sensibiliser le public sur tous les types de handicap.

La commission a émis un avis favorable.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. Il y a un avis oral de la commission de la culture.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Avis favorable à l'unanimité.

Le Président TALAMONI

Parfait. Il n'y a pas de demandes de prises de parole ? Je mets donc le rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.¹⁸

Rapport suivant :

* **Rapport n° 171 : hébergement d'urgence pour les femmes victimes de violences.**

Vous avez la parole.

¹⁸ Délibération 19 - 195 AC

Mme Bianca FAZI

Merci, M. le Président.

La lutte contre les violences conjugales est une préoccupation majeure de la Collectivité de Corse, comme en témoigne l'adoption lors de la session de mai 2019 du rapport de la commission « violences » relatif à la création d'un observatoire. Ce combat revêt plusieurs aspects, dont celui de l'hébergement d'urgence visant à reloger rapidement pour mettre à l'abri les victimes.

Dans ce domaine, l'Etat dispose de la pleine compétence au travers de la DDCSPP, néanmoins la Collectivité de Corse tient à prendre la mesure de l'urgence et de l'insuffisance de solutions proposées sur le territoire insulaire.

Ainsi, l'inventaire du patrimoine a permis de recenser les logements rapidement mobilisables et adaptés aux besoins spécifiques des publics accueillis. L'opportunité de réserver 5 logements de fonction a été identifiée dans l'ancien collège des Padule, faisant suite à l'ouverture du collège du Stilettu. A terme, un 6^{ème} logement pourra être créé suite à l'aménagement des locaux. Ceux-ci seront disponibles dès la rentrée 2019.

Une réflexion est d'ores et déjà menée depuis 2017 avec les associations sur les problématiques des violences faites aux femmes, mais le statut et la forme de la future structure d'hébergement ne sont, à ce jour, pas définis.

L'objet aujourd'hui est dans un premier temps de valider la future destination de ces locaux. Un rapport complémentaire prévu pour l'automne viendra préciser le type de partenariat envisagé.

Il vous est donc proposé de sanctuariser ces logements afin de les réserver à l'accueil d'urgence des femmes victimes de violence ainsi que de leurs enfants.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président TALAMONI

Merci. J'ai un rapport de la commission culture et il y a aussi un rapport de la commission violence.

Nous allons commencer par le rapport de la commission culture. Vous avez la parole.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Les commissaires ont débattu, Mme SIMEONI a souhaité savoir s'il était prévu un élargissement de la mesure de mise à disposition d'appartements sur l'ensemble du territoire.

Les services ont répondu qu'à la base, la gestion du parc des appartements de fonction des établissements d'enseignement secondaire était une compétence de l'Etat. Le collège des Padule étant transféré sur le nouveau site du Stilettu, cela permet à la Collectivité de disposer de ce parc de 6 logements.

Les services ont fait savoir qu'en cas de disponibilité de nouveaux appartements, l'initiative serait élargie.

Mme FAGNI a quant à elle tenu à saluer cette proposition qui découlait d'une volonté ferme de l'Exécutif d'agir en faveur des femmes battues.

Mme ROMEI, a renforcé ces propos en rappelant que la compétence relevant normalement de l'Etat mais qu'au travers de cette initiative, l'Exécutif assumait de manière volontariste cette compétence face à un fléau qui n'épargnait pas la Corse.

M. Pierre GHIONGA a également félicité l'initiative humaniste. Il a ensuite déploré que les compagnons violents aient connaissance de la nouvelle adresse avec les risques que cela suppose. Il a donc souhaité savoir s'il n'y avait pas la possibilité de rendre l'aide la plus confidentielle possible et a estimé qu'il conviendrait qu'il y ait un système de gardiennage.

Par la voix de Mme SIMONI, les services ont informé qu'il y a deux écoles dans ce type l'accueil : l'accueil institutionnalisé en bâtiment identifié avec personnels accompagnants sur site et l'accueil dans le logement diffus. En l'espèce, on se situe entre les deux dans la mesure où il n'y a pas de personnels encadrant dédié aux femmes dans l'ancien collège.

Mme SIMONI pour les services a rappelé qu'un compagnon mal intentionné avait de toute façon la possibilité de retrouver son ancienne victime hors des logements quels qu'ils soient.

Pour les services, Madame ROMEI a complété les propos de Mme SIMONI en ajoutant que dans le cahier des charges, il sera prévu d'intégrer la sécurisation du site et de ses occupants. Elle a souligné que l'hébergement des femmes battues était un des aspects de cette problématique qui intégrait également les questions juridique, pénale, de l'accompagnement en aval.

La commission a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, il y a un rapport de la commission violence qui va nous être présenté par Marie SIMEONI. Vous avez la parole.

Mme Marie SIMEONI

Merci, M. le Président.

Mme COMBETTE indique, sans remettre en cause le rapport, être dérangée par la rédaction, qui laisserait à penser que cette action se limiterait au collège des Padule, alors qu'il convient de réaliser un recensement global, au-delà même des établissements scolaires, afin de mailler le territoire.

Elle estime qu'il conviendrait donc de préciser que ce travail sera réalisé, et que l'exemple du collège des Padule n'en est que la première pierre.

Mme ROMEI a indiqué qu'une réflexion globale va être menée, et que cet exemple a vocation à être multiplié si des lieux s'y prêtent.

Mme SANTUCCI observe que le rapport indique bien que « la Collectivité a initié le recensement » et, dans ce cadre, une première opportunité est aujourd'hui saisie, pour enclencher le processus, et ce travail sera poursuivi et amplifié.

Mme COMBETTE a souhaité disposer de précisions concernant la salubrité des bâtiments ; Mme ROMEI a précisé qu'ils étaient jusqu'à présent habités.

A l'interrogation de M. Pierre GHIONGA, concernant des problèmes d'amiante répertoriés au sein du collège des Padule, Mme ROMEI indique qu'elle va se rapprocher du service des bâtiments pour disposer d'informations plus précises.

M. COLONNA, s'il est conscient que la question de l'anonymat demeure relative dans un territoire comme la Corse, s'interroge sur la notion de sécurité, qu'il convient d'assurer afin de permettre aux femmes de s'engager dans une démarche de séparation. Il souhaite donc insister sur le caractère majeur de cet enjeu.

Mme Catherine RIERA souhaite savoir si des structures de ce type existent déjà sur le territoire insulaire.

Mme ROMEI précise que les seules structures accessibles aux femmes victimes de violences sont les hébergements d'urgences ouverts pour l'ensemble des publics vulnérables.

M. GHIONGA observe qu'assurer la protection des femmes relève des compétences des services de Justice.

Il souhaite donc savoir si ces derniers reconnaissent le type d'hébergement proposé par la Collectivité, et si un conventionnement est envisagé.

Mme SANTUCCI indique que la CdC conventionnera avec les associations, qui sont habilitées et seront en charge de gérer la structure.

Mme STROMBONI souhaite savoir s'il est envisageable de conditionner l'accès à ces hébergements au dépôt d'une plainte.

Mme SANTUCCI rappelle, comme cela avait été précisé par Mme RONAI lors de son audition, que les femmes victimes de violences sont en grande souffrance psychologique, dans une situation de vulnérabilité et sous domination de leur conjoint ou ex conjoint ; dans ce cadre, leur imposer une démarche reviendrait à reproduire ce processus de domination.

Toutefois, il est essentiel de les accompagner vers un dépôt de plainte, mais ces deux actions doivent être complémentaires.

L'urgence demeure, dans un premier temps, d'extraire les victimes de leur domicile et, dans un second temps, d'assurer cet accompagnement.

Mme RIERA rappelle que les associations disposent d'une expérience importante et plurisectorielle, en termes juridiques, sociaux et sanitaires. Les élus peuvent donc avoir confiance en leur action.

Par ailleurs, elle souhaite disposer d'éléments concernant le coût du dispositif et les structures destinées à l'assumer.

Mme ROMEI indique que si les associations ne sont pas en mesure de supporter de tels coûts, la Collectivité pourra les accompagner. De plus, des demandes de financement pourront être réalisées auprès de l'Etat.

Mme PEDINIELLI souhaite, pour sa part, connaître les durées d'hébergement qui seront proposées aux femmes.

Mme ROMEI précise qu'un travail sera mené avec les associations pour réellement co-construire le projet d'accompagnement.

Mme PADOVANI émet l'idée, dans une démarche de maillage territorial, d'émettre un courrier à destination de l'ensemble des communes, afin de disposer d'un recensement plus complet de potentiels lieux d'hébergement, au sein de chaque microrégion.

En effet, elle estime fondamental que l'ensemble des collectivités soient parties prenantes de la démarche, et que les élus locaux soient formés, afin de devenir de réels relais de l'information.

J'ai moi-même rappelé que cette question avait fait l'objet d'un débat lors de la commission consacrée à la création de l'Observatoire, et ce futur organisme permettra cette mise en réseau de l'ensemble des acteurs.

Mme SANTUCCI rejoint Mme PADOVANI sur la nécessité d'associer les communes, afin de relayer les informations au plus près du territoire, et de permettre la réalisation d'une cartographie globale reprenant les services présents sur le terrain, les hébergements d'urgence, les structures ressources...

Mme ROMEI lie cette problématique avec celle, plus générale, du non-recours au droit ; il apparaît donc nécessaire de former les élus de terrain, afin qu'ils puissent orienter les victimes.

M. Pierre POLI félicite les services pour cette initiative et le présent rapport, mais se dit interpellé par les questions de sécurité.

En effet, une mise en sécurité ne saurait être opérée que par l'engagement de ne laisser personne accéder au lieu d'hébergement, et il observe que ces dispositions débordent du cadre de la compétence de la CdC.

Mme ROMEI précise que la mise en sécurité consiste en l'extraction de la victime du domicile et sa redirection vers un hébergement d'urgence.

Par la suite, assurer la sécurité du bâtiment sera à la charge du gestionnaire de la structure, ce qui sera précisé dans le cahier des charges afférent.

Mme SANTUCCI rappelle que la CdC met à disposition les bâtiments, qui seront gérées par des associations, qui sont demandeuses de ce type de structures, et qui disposent de toutes les compétences leur permettant d'accompagner les victimes sur tous les plans.

Avis de la commission : la commission a émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. Donc, y a-t-il des demandes de parole ? Il n'y en a pas. Nous allons mettre aux voix ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.¹⁹

Je vous remercie. Rapport suivant :

* **Rapport n° 177 : Approbation des conventions de financement des structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE).**

Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

Mme Bianca FAZI

Merci, M. le Président.

Dans le cadre de sa politique d'insertion, La Collectivité de Corse apporte un soutien financier aux Structures de l'Insertion par l'Activité Economique, les SIAE, s'articulant autour du financement du poste du bénéficiaire du RSA et du subventionnement de la structure porteuse d'Ateliers et Chantiers d'Insertion à destination de ces bénéficiaires. Cet accompagnement s'inscrit dans le cadre de la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens conclue avec annuellement avec l'Etat.

En 2018, 140 bénéficiaires avaient conclu un CDD d'insertion, 9 de plus seront accompagnés cette année pour un budget de près de 870 000 €

¹⁹ Délibération 19 - 196 AC

A cette somme s'ajoute le soutien que porte la Collectivité aux SIAE dans la réalisation de leurs missions que sont l'accompagnement du bénéficiaire et l'établissement d'un plan d'action visant à la réinsertion par l'emploi. Ce montant tient compte du nombre de bénéficiaires accompagné et de la qualité du projet proposé, il vise à prendre en charge une partie du coût de l'accompagnement mis en œuvre pour remobiliser les bénéficiaires par la mise en situation de travail.

Ainsi, la réussite de ce dispositif réside dans 3 facteurs clefs : la mise en situation professionnelle, l'accompagnement professionnel et la formation.

Dans le cadre de la fusion intervenue en 2018, il a été acté avec les acteurs de l'IAE, que l'année 2019 verrait les crédits alloués maintenus au niveau de l'an passé, le temps de procéder à l'harmonisation du conventionnement entre Cismonte et Pumonte.

Des objectifs qualitatifs et quantitatifs sont fixés aux structures financées, tant en matière de bénéficiaires accompagnés qu'en matière de sortie vers un emploi ou vers une formation qualifiante. Ces indicateurs de performances ont vocation à permettre l'évaluation du dispositif et la qualité du projet d'insertion mis en œuvre par la SIAE. Ces critères serviront à l'élaboration d'une stratégie concertée en matière de financement pour l'exercice 2020.

Ainsi, le coût global pour l'année 2019 du dispositif est, à ce jour, de 1 124 147 € correspondant aux crédits alloués aux structures dont les dossiers complétés ont été instruits. Un rapport complémentaire interviendra pour préciser le montant alloué aux structures dont les demandes de subvention sont toujours en cours.

Vous trouverez le détail des associations accompagnées, du montant proposé, du nombre de bénéficiaires accueillis ainsi que le domaine et le lieu d'intervention annexé au présent rapport. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, donc il y a un rapport de la commission de la culture, c'est Anne-Laure SANTUCCI qui va nous le présenter.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Mme FAGNI a souligné le travail des associations et a ajouté que le fait de contractualiser permettait de mieux appréhender les besoins et les

objectifs et de permettre une vision globale dans l'avenir, plus adaptée, aux structures concernées.

Mme FAZI a expliqué que lors des premières rencontres avec les structures, la présentation de ce dispositif a été reçue de façon très positive.

Mme DENSARI a souligné que les associations sont très souvent en difficulté faute de publics. Cette contractualisation leur permettra de faire connaître leur action et d'être identifiées par les publics concernés.

Mme FAZI a rebondi sur ces propos et a souligné que cette contractualisation pallierait cette problématique financière où faute de publics, les associations n'obtiennent pas de subvention.

Mme DENSARI a expliqué que lors de commissions RSA, les équipes pluridisciplinaires avaient pu orienter des allocataires sur des structures qui leur étaient inconnues.

La commission a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a également un avis de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

M. LEONETTI a souhaité avoir des précisions sur la manière dont étaient fixés les objectifs.

M. BALDRICHI, Chargé de mission coordination des travaux d'harmonisation au sein de la Direction générale adjointe en charge des affaires sociales et sanitaires, a répondu que ces objectifs étaient fixés par voie conventionnelle avec un certain nombre de structures régionales employant des bénéficiaires du RSA. Il s'agit notamment d'objectifs de retour vers l'emploi, soit durable, soit de transition.

Il a précisé que le conventionnement permettait de définir les conditions de versement des subventions, au regard des objectifs définis, mais également d'affiner les projets portés par ces différentes structures.

La commission a émis un avis favorable.

Le Président TALAMONI

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.²⁰

Rapport suivant.

*** Rapport n° 176 : Contractualisation entre l'Etat et la Collectivité de Corse dans une stratégie de lutte contre la pauvreté.**

Vous avez la parole.

Mme Bianca FAZI

Merci, M. le Président.

Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, la Collectivité s'est dotée d'une feuille de route ambitieuse en juillet 2018 afin d'agir à tous les niveaux. Afin d'agir de manière concertée avec l'Etat et sa stratégie de lutte contre la pauvreté, des thématiques prioritaires ont été ciblées sur lesquelles un co-financement CdC-Etat a pu être mis en place.

Les enjeux ciblés représentent des actions déjà portées par la Collectivité, comme l'appui aux politiques d'insertion ou la protection de l'enfance. Ces enjeux détaillés en annexes ont vocation à agir auprès des bénéficiaires du RSA, apporter une solution aux jeunes majeurs sortis de l'ASE ou encore généraliser l'accueil social à moins de 30 minutes de chaque bénéficiaire.

Par exemple, la généralisation du premier accueil social inconditionnel s'inscrit dans une démarche plus globale de lutte contre le non-recours aux prestations sociales. Cette action viendra renforcer le financement du portail web servant de base à la réalisation de l'annuaire des ressources sociales validé par la COPIL de la conférence des acteurs sociaux en mars de cette année.

Pour les 3 années à venir (2019-2021) se sont plus de 400 000 € supplémentaires en appui à ces politiques sociales qui seront mobilisés par la

²⁰ Délibération 19 - 197 AC

Collectivité de Corse. Une évaluation au fil de l'eau sera réalisée et présentée annuellement à l'Assemblée de Corse.

Parallèlement à cette contractualisation, la Collectivité de Corse s'est déjà engagée dans une démarche plus globale d'animation territoriale de la stratégie de lutte contre la pauvreté en prenant à son compte l'organisation de groupes de travail et en portant la réflexion sur les compétences relevant de son champ d'intervention.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, il y a un rapport de la commission de la culture. Anne-Laure SANTUCCI, vous avez la parole.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Avis favorable, Président.

Le Président TALAMONI

Il y a un rapport de la commission des finances, Anne TOMASI.

Mme Anne TOMASI

M. BERNARDI est intervenu pour saluer la déclinaison du « Plan précarité Macron 2018 » qui vise à prendre en compte les nouveaux types de précarité sur le territoire.

Tout en rappelant que la Corse était l'une des régions les plus pauvres de France, il s'est félicité du travail accompli en partenariat avec l'Etat et les différents partenaires dans le domaine.

La commission a émis un avis favorable.

Le Président TALAMONI

Merci. Y a-t-il des demandes de prises de parole ? Oui, M. GHIONGA, vous avez la parole.

M. Pierre GHIONGA

M. le Président, je me trompe peut-être, mais quelle est la place du fonds social de solidarité dans ce dispositif ?

Le Président TALAMONI

Ce sont deux démarches qui sont sans doute convergentes, mais qui aujourd'hui demeurent distinctes. Ensuite, le fonds social de solidarité, on aura à en reparler rapidement, devrait être mis en place dans les jours qui viennent puisque les statuts ont été approuvés, il devrait fonctionner à partir de la rentrée prochaine et ce sera, sa direction, ses conseils et notamment les mécènes et les élus, qui décideront des différentes actions à mener, mais il est évident qu'il y a un certain nombre d'actions qui vont sans doute venir en soutien d'actions qui sont déjà menées par ailleurs avec, sans doute, des moyens renforcés du fait de l'intervention des mécènes.

Donc, s'agissant du fonds, toute la stratégie est à bâtir, même si pour l'instant nous avons décidé que ça serait de l'argent qui serait destiné à des actions dans le sens de l'inclusion sociale. Maintenant, l'inclusion sociale c'est un champ extrêmement large et on peut, bien entendu, demain opérer des jonctions avec des actions qui sont menées d'ores et déjà.

Mme Bianca FAZI

Pour compléter, ce n'est pas tout à fait la même chose, en fait notre plan contre la précarité avait déjà été voté, entre temps il y a eu le plan précarité du Président MACRON, et nous avons eu des réunions avec M. NOBLECOURT qui est le délégué interministériel. Et, en fait, c'est un conventionnement avec l'Etat, en plus de nos actions. C'est vrai que la somme de 400 000 ne nous semble pas suffisante, donc on nous a demandé de développer 5 fiches actions, c'est ce que les services ont produit, et sur ces 5 fiches actions, il nous accorde 400 000 € de plus.

On espère avoir plus par la suite, par exemple, on voudrait déployer, ce que je disais ce matin, sur l'ASE des (travailleuses) familiales, donc ça nous permettrait d'avoir un budget supplémentaire.

Donc, c'est un peu différent du fonds social de solidarité.

Le Président TALAMONI

Avant que Bianca FAZI ne reprenne la parole, il y avait une demande de Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, elle a la parole.

Mme Marie-Antoinette CASANOVA-SERVAS

Merci, M. le Président. Mme la Conseillère exécutive, au nom du groupe Femu a Corsica, je tiens à dire que nous nous inscrivons parfaitement

dans la philosophie du rapport que vous nous présenté ce soir parce que nous ne nous pouvons que nous satisfaire lorsque nous avançons dans le domaine du social et pour la défense des plus démunis.

Nous le savons tous, plus d'un Corse sur cinq vit sous le seuil de la pauvreté et le revenu annuel des ménages, situe la Corse parmi les territoires les plus défavorisés.

La gravité de la question sociale en Corse nous oblige, et a d'ailleurs conduit notre majorité dès son accession aux responsabilités, à faire de la lutte contre la pauvreté notre priorité politique. Aujourd'hui, ce rapport en témoigne.

Alors, malgré l'heure tardive, je sais que nous avons eu une journée lourde, mais je crois quand même que ce rapport mérite qu'on s'y arrête quelques instants. Quelques observations. Tout d'abord sur la philosophie, je pense que l'idée qui consiste à piloter la lutte contre la pauvreté à partir du territoire, va dans le bon sens, d'abord parce que ce sont les acteurs du terrain qui connaissent le mieux cette pauvreté, parce qu'ils la côtoient tous les jours. Ensuite, parce qu'il est indispensable de pouvoir adapter les dispositifs aux spécificités de chaque territoire.

Sur la méthode, nous tenons à féliciter l'important travail qui a été fait en amont et qui a permis de construire cette stratégie commune de lutte contre la pauvreté, avec l'Etat. Grâce à la mise en place d'ateliers thématiques et de groupes de travail, la stratégie a été élaborée en concertation permanente, bien sûr entre l'Etat et la Collectivité de Corse, mais aussi avec l'ensemble des partenaires sociaux et les acteurs concernés par cette problématique. Je pense, par exemple, aux différentes associations, à la CAF, à la CPAM ou encore aux missions locales.

Nous nous satisfaisons également du fait que les grandes orientations de départ fixées par l'Etat au niveau national, s'inscrivent dans le cadre de la politique portée par notre majorité depuis 2015. Je souhaite, à ce stade des débats, rappeler que nous avons adopté en mars 2017 et mis en œuvre depuis, un grand plan de lutte contre la précarité et la pauvreté, qui a été une première en la matière.

Il était donc primordial que la stratégie commune construite avec l'Etat, s'inscrive dans la philosophie du plan de précarité de la Collectivité de Corse, mais également dans la philosophie de la feuille de route de la Conseillère exécutive en charge du social qui a fait, je le rappelle, de la lutte contre la précarité et la pauvreté, une des trois politiques publiques prioritaires de sa mandature.

De plus la Collectivité de Corse, a lancé dès le 22 octobre dernier, la première conférence des acteurs sociaux. L'objectif, on le sait, c'était d'associer l'ensemble des partenaires sociaux à la réflexion et à la recherche de solutions opérationnelles pour lutter contre la précarité, afin de répondre au mieux aux attentes des publics visés et de répondre au mieux à la réalité du territoire.

La méthode qui était proposée par l'Etat a donc permis de prolonger ce qui avait été initié par notre Collectivité avec la conférence des acteurs sociaux.

La Collectivité de Corse a pu se baser sur les attentes exprimées à cette occasion pour faire de nouvelles propositions dans le cadre des ateliers qui ont travaillé à la préparation de cette convention avec l'Etat.

Dans le domaine du social et peut-être plus qu'ailleurs, le travail collaboratif tel qu'il a été mis en œuvre pour construire cette stratégie, est essentiel. La question de l'articulation des démarches portées par la Collectivité de Corse et l'Etat, avait d'ailleurs été largement posée par les participants à la conférence des acteurs sociaux qui attendent davantage de collaboration et de mutualisation des moyens au service de la lutte contre la précarité.

C'est aujourd'hui chose faite, et il faudra continuer dans ce sens.

En revanche, s'il y a un point que nous regrettons, c'est bien le fait que les montants prévus par l'Etat restent marginaux au regard des engagements financiers qui sont mis en œuvre chaque année par la Collectivité de Corse dans le domaine du social.

Il est vrai que notre attente était nettement plus importante dans la mesure où le Président MACRON, lors de la présentation de sa stratégie de lutte contre la pauvreté en septembre 2018, avait annoncé le déblocage de plus de 8 milliards d'euros pour financer les mesures. Il y a donc eu des effets d'annonce et l'engagement financier proposé par l'Etat semble quelque peu insuffisant pour deux raisons. D'abord, parce que la Corse, rappelons-le, connaît une véritable urgence sociale, ensuite, pour mettre en œuvre ces mesures primordiales qui nécessitent des financements à la hauteur de leur importance pour les bénéficiaires et les travailleurs sociaux.

Néanmoins, cette contractualisation avec l'Etat va dans le bon sens et nous permet, en complément de ce qui est déjà mobilisé par la Collectivité de Corse, de débiter ce travail en commun sur des actions identifiées par notre Collectivité et les acteurs de terrain.

Je ne vais pas être trop longue, je ne vais donc pas rentrer dans le détail de chaque action, mais je souhaiterais tout de même mettre en évidence le fait que cette contractualisation va permettre de prolonger notre travail pour la généralisation du premier accueil social inconditionnel, ce qui est pour nous très satisfaisant.

Vous l'avez dit, l'objectif de cette action c'est d'offrir un accueil social situé à moins de 30 minutes de chaque bénéficiaire potentiel et cela s'inscrit parfaitement dans la volonté de notre majorité, volonté d'assurer un maillage de l'ensemble du territoire, volonté de permettre un meilleur accès au service public pour tous les Corses et aussi lutter contre le non-recours aux aides sociales.

Enfin, les différentes actions prévues par la convention vont permettre de travailler à une meilleure orientation des bénéficiaires d'aides sociales, à l'accompagnement de ces bénéficiaires vers (de l'emploi), et éviter surtout les ruptures de prise en charge des jeunes majeurs qui sortent de l'aide sociale à l'enfance.

Moi, j'en aurai terminé, Mme la Conseillère exécutive, lorsqu'au nom du groupe « Femu a Corsica », je vous aurai félicité une nouvelle fois pour le travail effectué par vous-même et vos services et surtout nous vous remercions pour votre engagement au service de tous les Corses dans la lutte contre la précarité et la pauvreté. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. Oui, Pierre-Jean LUCIANI, vous avez la parole.

M. Pierre-Jean LUCIANI

Deux mots. Je voudrais tout de suite préciser que mon propos n'a rien à voir envers Mme FAZI et Mme CASANOVA-SERVAS dont j'ai le plus grand respect et la plus grande amitié.

Cependant, il faudrait quand même que de temps en temps, quand vous présentez les dossiers, que vous disiez au moins sur certains dossiers, pratiquement même tous, que le travail a été accompli par les anciens départements de la Corse-du-Sud et de la Haute-Corse. Ça, chaque fois, vous oubliez de le préciser et moi, je vais mettre en exergue tout ce qu'ont fait les départements pendant des années et des décennies.

C'est vrai que pour vous, peut-être c'était du clientélisme. Mais on va voir ce que vous allez faire pour faire ces choses-là.

J'en ai terminé, vous avez tous compris ce que je voulais dire.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Nous avons parfaitement compris ce que vous vouliez dire, d'ailleurs, avant même que vous ne vous exprimiez, nous avons déjà compris ce que vous alliez dire.

Mme Bianca FAZI

Président, je vais répondre à M. LUCIANI, si vous permettez.

Le Président TALAMONI

Mais vous avez la parole, Mme la conseillère exécutive.

Mme Bianca FAZI

C'est juste pour vous rappeler que nous reconnaissons le travail des ex conseils départementaux, mais ça, c'est un projet novateur, c'est une contractualisation qui est nouvelle. Donc, c'est pour ça que nous en parlons.

Le Président TALAMONI

Nous allons mettre aux voix ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité²¹

Je vous remercie. On peut travailler encore une demi-heure et ensuite, on aura épuisé les rapports d'aujourd'hui.

Le Président SIMEONI

Ce n'est pas un scandale non plus si on s'arrête avant 11 h ou minuit.

Le Président TALAMONI

²¹ Délibération 19 - 198 AC

On a le droit. Si j'avais su, j'aurais économisé le repas.

Le Président SIMEONI

On peut le manger demain midi !

Le Président TALAMONI

Rapport n° 166. Vous avez la parole, M. le Président de l'exécutif.

RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

* **Rapport n° 166 : Modification du tableau des effectifs Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (ATTEE).**

Le Président SIMEONI

C'est une première déclinaison de notre politique sociale puisque cette adaptation du tableau des effectifs concernant les ATTEE (adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement) concrétise la mise en œuvre de deux projets.

En premier lieu, dans le cadre de la revalorisation du régime indemnitaire des ATTEE, il est proposé à cette catégorie d'agents un droit d'option leur permettant d'accéder au cadre d'emplois des adjoints techniques par détachement ou par intégration, afin de les rendre éligibles au RIFSEEP.

C'est un engagement fort qu'on avait pris, qui a été tenu et je pense que les ATTEE en sont satisfaits. Donc, un droit d'option. Il faut créer les emplois correspondants pour qu'ils puissent éventuellement exercer ce droit d'option.

En second lieu, c'est relativement à l'ouverture du collège du «Stiletto» prévu pour septembre. Il est prévu, aux fins d'assurer le bon fonctionnement du nouvel établissement dès le mois d'août, de créer les postes correspondants.

J'ouvre une parenthèse rapide qui intéressera, là encore, l'ensemble des élus et peut-être plus particulièrement encore, celles et ceux de la région ajaccienne. Nous avons fait une visite sur site avec Josepha GIACOMETTI et l'ensemble des services concernés et l'ensemble des entreprises intervenantes.

Le retard qui avait été pris, suite à un certain nombre de difficultés de chantier, devrait être comblé grâce à un engagement de toutes et de tous qu'il faut saluer. Les locaux seront livrés, comme c'est prévu, pour la rentrée.

Maintenant, il reste quand même, vous le savez, un point d'interrogation et d'inquiétude, ce sont les conditions d'accès, conditions d'accès parce qu'on sait bien que les infrastructures routières sont insuffisantes. Il y a en plus un certain nombre de retards qui, là aussi, ont été pris et manifestement, les lieux ne sont pas fonctionnels comme il serait souhaitable qu'ils le fussent.

Nous avons donc pris l'initiative d'écrire à la ville, à la CAPA d'une part et également au SYVADEC puisqu'il y a une déchèterie et que le fonctionnement de la déchèterie conduit souvent à limiter l'accès par la seule voie, plus les problèmes avec les particuliers, notamment avec le vigneron qui est à côté.

Donc, on a proposé une réunion, si possible avant le 15 juillet, on ira sur place et on veut vraiment être à la hauteur. Ça, c'est pour l'externe.

En interne, il est évident qu'il faut aussi donner les moyens humains de fonctionner aux ATTEE.

Dans le cadre du dispositif « droit d'option » permettant la revalorisation, on demande de créer les grades suivants :

- 109 adjoints techniques ;
- 281 adjoints techniques principaux de 2nd classe ;
- 90 adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe ;

Ça concerne tous ceux qui ont un droit théorique à exercer l'option. Ensuite, le grade sera pourvu si l'agent choisit de faire jouer ce droit d'option.

Dans le cadre des recrutements inhérents à l'ouverture du collège du « Stiletto » :

- 5 adjoints techniques des établissements d'enseignement,
- 6 adjoints techniques des établissements d'enseignement principaux de 2nd classe,

- 1 adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1^{ère} classe.

Les grades devenus inopérants à l'issue des procédures de recrutement et de la mise en œuvre du dispositif « droit d'option » seront supprimés du tableau des effectifs.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un rapport de la commission des finances. Anne TOMASI.

Mme Anne TOMASI

M. LACOMBE s'est dit surpris par le fait que la création de ces postes conduisait à doubler l'effectif au sein de l'établissement du Stiletto.

Mme VITTINI, des ressources humaines, a répondu que le collège du Stiletto était un établissement qui devait accueillir une cuisine centrale dont le démarrage était prévu pour la rentrée 2020 et qui avait vocation, à fournir les repas d'autres établissements scolaires notamment aux collèges de Baleone et Porticcio.

Mme FELICIAGGI a souhaité savoir si l'ensemble des personnels affectés au sein des établissements scolaires disposait de logement de fonction.

Mme VITTINI a indiqué que seuls disposaient d'un logement de fonction, le chef d'établissement, le gestionnaire, l'agent chef et éventuellement un agent de maintenance.

Elle a précisé que le logement de fonction était attribué par nécessité absolue de service (NAS) et donc justifié par certaines fonctions.

La commission a émis un avis favorable.

Le Président TALAMONI

Il n'y a pas d'autres rapports. La parole à qui la demande ? Personne ne la demande. Je mets aux voix ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.²²

Rapport n° 173. C'est le Président du Conseil exécutif, vous avez la parole.

*** Rapport n° 173 : Mise à disposition à titre gracieux de personnel de la Collectivité de Corse auprès de la maison des personnes handicapées de la Collectivité de Corse.**

Le Président SIMEONI

C'est la mise à disposition d'un fonctionnaire de catégorie A pour exercer les fonctions d'adjoint au directeur de la maison des personnes handicapées de la Collectivité de Corse, directeur adjoint qui sera responsable du site « Casa d'Aiacciu ».

Normalement, la mise à disposition conduit au remboursement par l'établissement bénéficiaire de la rémunération et des charges sociales et afférentes. Toutefois, il peut être dérogé à cette obligation conformément aux dispositions prévues par la loi du 26 janvier 1984. En faisant jouer cette possibilité de dérogation, je vous propose que les dépenses de traitement et de charges sociales afférentes à cet emploi soient supportées par la Collectivité de Corse, ceci dans le cadre d'une convention dont la durée a été fixée à 3 ans à compter du 1^{er} juillet 2019.

Je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le principe et les modalités de cette mise à disposition à titre gracieux.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un rapport de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

En sa qualité d'administrateur, M. BERNARDI s'est félicité de la mise à disposition d'un agent de catégorie A qui permettra de renforcer l'équipe existante et poursuivre le travail entrepris depuis janvier 2018.

Mme FELICIAGGI est intervenue pour préciser qu'il ne s'agissait pas d'un renfort mais du remplacement du directeur qui avait fait valoir ses droits à la retraite.

²² Délibération 19 - 199 AC

La directrice de la gestion statutaire, a répondu qu'il s'agissait effectivement d'un remplacement et a précisé que cette mise à disposition permettra de réaliser un tuilage dans de bonnes conditions.

Compte tenu de leur qualité, Mme FELICIAGGI et M. BERNARDI ont indiqué qu'ils ne prendraient pas part au vote.

La commission a émis un avis favorable.

Le Président TALAMONI

Merci. Il n'y a pas de demandes de prise de parole ? Je mets ce rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité²³

Rapport suivant est le rapport n° 174. Vous avez la parole, M. le Président de l'exécutif.

*** Rapport n° 174 : Renouvellement des mises à disposition à titre gracieux de personnels de la Collectivité de Corse auprès du syndicat d'énergie du Pumontu (Corse-du-Sud).**

Le Président SIMEONI

Il s'agit donc du renouvellement de mise à disposition, là encore à titre gracieux, de deux fonctionnaires : 1 agent de catégorie A chargé des fonctions de chef de service du secrétariat général et 1 agent de catégorie C relevant de la filière technique, ce dernier étant chargé des fonctions d'assistant technico administratif, notamment la mise à jour des tableaux de bord et bases de données.

Le Président TALAMONI

Il y a un avis oral positif de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Oui. Compte tenu de leur qualité, MM. PUCCI et LACOMBE n'ont pas pris part au vote.

La commission a émis un avis favorable.

²³ Délibération 19 - 200 AC

M. Joseph PUCCI

Président, s'il vous plaît, juste pour vous dire que je ne prendrai pas part au vote et je vais quitter l'hémicycle.

Le Président TALAMONI

Oui, vous pouvez quitter l'hémicycle, c'est plus prudent par les temps qui courent. Est-ce qu'il n'y a personne d'autre ? Vous n'étiez pas deux dans cette affaire ? M. LACOMBE. Nous notons que M. LACOMBE n'est pas dans l'hémicycle. Nous mentionnons cela au procès-verbal. Mme CASANOVA-SERVAS s'en va aussi, on le note.

Nous votons. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.²⁴

Rapport suivant n° 175. Vous avez la parole, M. le Président.

*** Rapport n° 175 : Renouvellement des mises à disposition contre remboursement de personnels de la Collectivité de Corse auprès du syndicat mixte du grand site des Iles Sanguinaires et de la pointe de la Parata.**

Le Président SIMEONI

Ce sont 2 fonctionnaires de la Collectivité de Corse de catégorie C relevant de la filière administrative. C'est donc un peu le même dispositif sauf que là, il y a un remboursement des sommes engagées par la Collectivité de Corse puisque l'objet n'est tout à fait dans le cœur des missions, à la différence des 2 autres syndicats précédents.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un rapport de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

M. LEONETTI a souhaité savoir pourquoi il s'agissait d'une procédure de mise à disposition contre remboursement.

²⁴ Délibération 19 - 201 AC

La directrice de la gestion statutaire, a répondu que cette mise à disposition avait été accordée contre remboursement à l'époque, puisqu'elle venait en déduction de la participation statutaire de la Collectivité à ce syndicat mixte.

La commission a émis un avis favorable.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. Il n'y a pas de demandes de prise de parole... Oui ? Romain COLONNA, Jean-François CASALTA s'en vont. C'est tout ? C'est noté au PV.

Je mets aux voix ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.²⁵

Le rapport suivant est le rapport n° 182.

*** Rapport n° 182 : Modification du dispositif « action sociale » des agents de la Collectivité de Corse.**

Le Président SIMEONI

Rapidement, même si je regrette un peu que l'organisation de notre ordre du jour fasse passer en toute fin de journée un rapport qui est extrêmement important pour l'ensemble de nos agents, qui fait partie des 3 volets qui étaient au coeur des discussions qui ont eu lieu depuis au moins la naissance de la nouvelle Collectivité de Corse avec les personnels et leurs organisations syndicales représentatives.

Trois volets donc : l'action sociale, l'harmonisation du temps de travail et le régime indemnitaire.

C'est un travail de longue haleine qui a été mené à travers notamment plusieurs dizaines de réunions. On aura l'occasion d'en parler demain, au moment de la présentation du rapport d'activités. Un travail qui s'est aussi concrétisé par de longues discussions, de longs échanges dans le cadre du CT. Je tiens à souligner en cette occasion, la qualité des échanges que nous avons eus entre représentants des personnels et représentants de

²⁵ Délibération 19 - 202 AC

l'administration. Souligner également l'assiduité de l'ensemble des élus, majorité et opposition confondues, ce qui est aussi un signe d'un respect que nous avons, toutes et tous, pour les gens aux côtés desquels nous avons la chance de travailler. Je tenais à le dire.

Sur l'action sociale, c'est important parce qu'on avait eu une discussion, en gros, qui était de dire « quand on va harmoniser, on ne peut pas harmoniser tout à la hausse parce que sinon ça aurait des effets inflationnistes. On était allé vers une logique d'harmoniser autour de la médiane et si possible, la médiane la plus favorable. Ça, c'était le principe.

Ce principe, on y a dérogé en ce qui concerne l'action sociale, ça a été un choix. Ça a été un choix aussi pour donner un signal politique fort et nous avons opté pour retenir, dans chacune des trois collectivités, les dispositifs qui étaient le plus favorable aux agents et les fusionner dans le nouveau régime d'action sociale. Premièrement.

Deuxièmement, on a eu une discussion sur la philosophie. En gros, pour caricaturer, il y avait 2 positions : celles et ceux qui disaient que l'action sociale devait prioritairement, voire exclusivement, bénéficier à celles et ceux qui en ont le plus besoin, avec une concentration proportionnelle, accentuée, voire exclusive sur ceux qui ont un traitement inférieur, en termes de montant de rémunération. Ça, c'est la première philosophie.

La deuxième philosophie qui faisait primer la logique d'intégration et d'égalité qui disait, qu'à un moment où il était important de fonder la cohésion entre l'ensemble des agents qui provenaient de 3 collectivités différentes, l'idée c'était de dire, « il faut que tous les agents, quels que soient leur statut et leur grade, aient accès, au moins sur le principe, à l'action sociale ».

On a eu des discussions assez longues parce que philosophiquement, c'est intéressant. L'idée qui a été retenue, c'est un mixte, c'est-à-dire que personne n'est exclu de l'action sociale, y compris les catégories A, mais bien évidemment, en ce qui concerne celles et ceux qui ont des niveaux confortables de rémunération, c'est un accès qui est un accès largement symbolique. Bien évidemment, à travers le système du quotient familial, on a mis en place des barèmes qui visent d'abord à avoir une aide qui, proportionnellement, est bien sûr plus forte sur les gens qui en ont le plus besoin.

Comme c'était avant tout des projections au moment où on en a discuté, parce qu'on ne connaissait pas le quotient familial, ensuite on a des évaluations, mais il y a tout un travail pour ensuite analyser la situation des

agents, on avait convenu d'une réévaluation au bout de la première année, et c'est ce que nous avons fait. Là encore, le dispositif n'est pas figé. On va continuer à regarder comment ça fonctionne et si ça fonctionne bien.

Par contre, ce qui est certain, ça nous permet d'avoir un niveau d'action sociale qui est sans équivalent, je crois, dans une collectivité locale, dite collectivité locale aujourd'hui en France, je vous renvoie au tableau (frais de garde d'enfant pour l'ensemble des enfants, allocation de rentrée scolaire, les aides Noël adulte avec les chèques cadeaux, les chèques vacances, etc.).

Ce que je voulais dire et je termine, c'est que ce qui nous est apparu à toutes et à tous, syndicats et administration d'accord, comme une priorité absolue, c'est de rendre effectif l'accès aux droits à des personnels qui, aujourd'hui, ne connaissent pas leurs droits.

Il y a environ 500 agents de catégorie C qui ont droit pratiquement au plus haut niveau d'aide sociale et qui ne mobilisent pas leur aide sociale.

Donc aujourd'hui, avant même de faire éventuellement évoluer le dispositif, dès lors qu'on aura tous les éléments statistiques, la priorité absolue, c'est d'identifier ces agents individuellement, d'aller les voir et de leur dire « exercez vos droits de façon effective et bénéficiez des mesures prévues par le règlement ».

Ce travail a été mené à son terme. Il y a une petite approximation dans le rapport qui vous est présenté. De mémoire, ce n'est pas à la majorité que ce dossier a été voté par le CT, c'est bien à l'unanimité de l'administration et à l'unanimité des syndicats, sauf erreur de ma part, mais je suis à peu près sûr de ce que je dis, je parle sous le contrôle des collègues qui étaient là et éventuellement, du DGS.

Je crois que du point de vue la philosophie, c'est un pas en avant important qui est conforme aux engagements que nous avons pris, c'est le vote unanime du CT qui l'a exprimé, notamment en ce qui concerne les élus, et j'attends avec confiance, le vote de votre Assemblée. Je crois que quelle que soit la place que nous occupons sur les bancs et le groupe auquel nous appartenons, cette philosophie-là, est celle que nous voulons, toutes et tous, mettre en oeuvre au sein de notre maison commune.

Ça s'est traduit, excusez-moi, j'ai oublié, par une augmentation. On avait prévu une enveloppe de 800 000 € et on ne la dépassera pas. Donc, on passe de 7 M€ pour l'aide sociale, le montant cumulé des trois collectivités. Par application de ce dispositif, on monte à 7,8 M€ et on reste dans l'enveloppe qu'on s'était fixée, y compris avec les nouveaux barèmes. Ca

contribue aussi à l'augmentation des dépenses de personnel, bien sûr, mais c'est un choix politique que nous avons fait et que nous assumons.

Le Président TALAMONI

Il y a un rapport de la commission des finances. Anne TOMASI.

Mme Anne TOMASI

Je vous remercie, M. le Président.

M. BERNARDI s'est interrogé sur la création d'une nouvelle tranche. Les services lui ont précisé les modifications intervenues dans le dispositif, à savoir :

- Une modification de la première tranche, qui a été augmentée dans sa limite haute, ceci afin de servir beaucoup plus d'agents notamment ceux ayant un faible quotient familial.

- La création d'une dernière tranche, sans limite supérieure, afin que l'ensemble des agents de la collectivité puisse en bénéficier.

Il a précisé que cette modification avait également pour objectif de recenser les agents, qui bien que bénéficiaires de ces prestations, ne se sont pas fait connaître auprès de l'administration.

M. Paul LEONETTI s'est interrogé pour savoir si la direction des ressources humaines avait les moyens d'identifier les problèmes.

Les services ont répondu que les problèmes étaient identifiés et qu'à ce titre, des campagnes de communication devaient être mises en place à destination des agents affectés dans les microrégions.

La commission a émis un avis favorable.

Le Président TALAMONI

Merci. Il n'y a pas de demandes de prise de parole. Je mets aux voix ce rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.²⁶

²⁶ Délibération 19 - -203 AC

Le rapport suivant est le 183, rapport modifié. M. le Président du Conseil exécutif.

*** Rapport n° 183 : Définition des temps de travail des personnels de la Collectivité de Corse et harmonisation des règles de gestion de leurs conditions d'emplois.**

Le Président SIMEONI

Là aussi, premier volet, l'action sociale ; deuxième volet, l'harmonisation du temps de travail ; troisième volet, le régime indemnitaire.

Inutile d'insister, c'est vraiment un travail considérable. Je veux rendre hommage, là aussi, notamment au DGS, mais également au DGA, Matthieu VALENTINI, à l'ensemble des équipes de la RH qui sont souvent au cœur de la tempête. Lorsqu'il y a un processus de fusion, c'est vers la gestion des ressources humaines que s'orientent et se concentrent les frustrations, les mécontentements, les récriminations, etc.

Ce que je tiens à dire, c'est qu'il y a certainement eu des difficultés, des mécontentements, mais au final, il y a quand même un énorme travail qui a été produit avec des agents qui ont été mobilisés souvent bien au-delà du temps réglementaire, le week-end, la nuit, pour essayer de faire front.

On ne peut pas se rendre compte, si on n'y est pas confronté directement, ce que ça peut représenter en termes de volume de travail et de complexité. Donc, vraiment je tenais à leur rendre hommage, à vous rendre hommage sur le travail qui a été accompli de ce côté-là.

Sur l'affaire de du temps de travail, ça nous était présenté à bon droit comme pratiquement un problème insoluble. Je vous rappelle les termes de l'équation de départ : on avait 3 collectivités avec des compétences différentes, avec des histoires différentes, avec des habitudes différentes, tantôt justifiées directement, tantôt s'expliquant par rapport à un vécu sur lequel je ne reviens pas. Mais il y avait des situations très hétérogènes, y compris des situations qui n'étaient pas forcément en adéquation avec les règles.

Nous, ce que nous avons dit dès le départ aux syndicats et ce que j'ai dit, c'est que, premier objectif, c'était de respecter la loi. La loi, on peut la critiquer, il y a des organisations syndicales, vous le savez, qui ne sont pas d'accord, etc., sauf qu'en matière de ressources humaines, par exemple les 1607 heures, c'est un objectif qui est imposé par la loi. Il faut le respecter parce que si on ne le respecte pas, d'abord ça crée des discriminations ou des

situations d'iniquité et ensuite, on est même responsable y compris pénalement. Vous avez peut-être vu qu'il y a des enquêtes pénales dans certaines collectivités où les 1607 heures n'étaient pas assurées.

On avait dit donc que l'objectif, c'est que tout le monde travaille 1607 heures, au moins sur le principe. Mais on avait dit également qu'on allait passer d'un système empirique qui s'était construit au fil des situations et des histoires respectives, à un système dans lequel les éléments de pénibilité du travail ou les éléments de nécessité d'une organisation adaptée allaient être pris en compte, mais inscrits, là aussi, dans la règle et dans la règle écrite.

Ca a conduit à un travail considérable qui a conduit notamment à identifier 190 groupes d'emplois au sein de la Collectivité de Corse. Il y a 190 groupes d'emplois.

Il y a un temps de travail de base qui donne le choix entre 4 options, en fonction des situations familiales, des contraintes, du service etc. Chaque agent a le choix entre 4 options de base.

A côté de ces 4 options de base, il y a des groupes qui ont été identifiés avec une pénibilité particulière (on peut penser par exemple au FORSAT, on peut penser aux agents des routes, etc.) et là, on a discuté et on a organisé un temps de travail et des modalités d'organisation du temps de travail qui permette de concilier l'objectif de respect de la loi et de prise en compte des situations particulières, pas particulières au plan individuel, mais particulières par rapport au groupe d'emplois.

Ça, ça a été mené et ça aujourd'hui, ça concerne 95 %, si on veut faire de la statistique, on ne peut pas résumer les femmes et les hommes à la statistique, ça concerne donc 95 % de nos agents.

Reste 5 %. Parmi ces 5 %, je me tourne vers elles et vers eux, les secrétariats généraux, (secrétariat général de l'Assemblée de Corse, secrétariat général du Conseil exécutif, secrétariat général du CESEC et secrétariat général de la chambre des territoires). Il y a des contraintes particulières, il y a des sujétions particulières, il y a un certain nombre de difficultés qui sont propres aux secrétariats généraux. La volonté, c'est de les prendre en compte en vous écoutant, en travaillant avec vous. Je pense qu'il y a eu un certain nombre de difficultés. Je crois que là, ça avance bien et j'espère et le souhait est de finaliser, rapidement si possible, dans les jours à venir et que vous soyez totalement sécurisés de ce côté-là.

Indépendamment de la question importante, essentielle des secrétariats généraux, pour le reste, c'est réglé. C'est un pas très important. Ça

s'est bien passé aux CT, unanimité me semble-t-il de l'administration. En ce qui concerne les organisations syndicales, elles ont toutes été favorables, sauf un syndicat qui était opposé pour des raisons de principe et pour des arguments qu'il a fait valoir, notamment en disant « vous travaillez plus et l'organisation, elle conduit à un certain nombre d'agents à se retrouver dans des situations moins favorables en termes de temps de travail, aujourd'hui que ce qu'elles étaient avant. Donc, nous, on ne peut pas voter ce temps de travail. On le respecte ». A part ce syndicat, il y a eu une large adhésion des syndicats à ce travail collectif.

Cela me permet donc de vous soumettre ce rapport qui est un rapport essentiel. Je souligne que si on doit faire du droit comparé, que nous avons fait, me semble-t-il, plus vite et mieux en matière de temps de travail, que ce qu'a été la règle dans les régions qui ont fusionné, confère notamment le rapport global du CNFPT qui montre que, y compris après la fusion des régions de droit commun, les situations ne sont pas réglées, que ça soit du côté du temps du travail ou du côté du régime indemnitaire.

Le Président TALAMONI

Avant de présenter les rapports de commissions, simplement M. le Président du Conseil exécutif, s'agissant de ce rapport, j'observe que le problème de certains personnels, notamment des secrétariats généraux, est mentionné dans le rapport mais pas dans le règlement. Est-ce qu'il ne serait pas bon, puisque vous avez dans le rapport, page 3 du rapport, cette question que vous soulevez à juste titre qui est très importante. En revanche, page 2 du règlement, « champ d'application et mise en œuvre », il n'y a pas cette mention. Oui ... « Applicable à compter du 1^{er} janvier 2020, toute disposition antérieure contraint au présent règlement est abrogé à cette date ». Mais est-ce qu'à cet endroit-là, il ne conviendrait pas de mentionner que pour certains personnels, il faudra rendre un rapport complémentaire pour traiter leur cas dans la spécificité adéquate, parce que si c'est dans le rapport et que ce n'est pas dans le règlement, ça me paraît contradictoire.

Vous avez page 3, ce que vous venez de dire et page 2 du règlement : « champs d'application et mise en œuvre » il n'est pas fait du tout état de ce cas particulier. C'est une question de cohérence entre les 2 documents.

Cette question avait été posée par un courriel.

Le Président SIMEONI

Ça avait été répondu.

Le Président TALAMONI

Oui, d'accord, précisément. Mais la réponse n'avait pas semblé tout à fait claire et par ailleurs, indépendamment de cette réponse, est-ce qu'il ne serait pas préférable de mettre le règlement en conformité avec le rapport ?

Le Président SIMEONI

Le règlement ne concerne que celles et ceux auxquels il s'applique.

Le Président TALAMONI

Donc, à tous à partir du 1^{er} janvier tant qu'on n'a pas fait un rapport complémentaire. Est-ce qu'il ne faudrait pas préciser à ce stade dans le règlement, qu'un rapport complémentaire sera présenté de façon à traiter ces questions spécifiques qui sont du reste évoquées dans le rapport.

Le Président SIMEONI

Elles sont abordées dans le rapport.

Le Président TALAMONI

Oui, mais ce que je veux dire c'est que, pourquoi ne pas le mentionner aussi dans le règlement ?

Le Président SIMEONI

Si vous voulez qu'on mette dans le règlement « le présent règlement intégrera les dispositions relatives aux secrétariats généraux ».

Le Président TALAMONI

Notamment, parce qu'il y a d'autres personnels qui sont concernés.

Ce n'est pas très problématique puisque ce qui me semblait, sous votre responsabilité, tout à fait opportun, c'était de dire dans le règlement ce qu'on dit dans le rapport de manière à ce que les deux documents soient tout à fait cohérents, présentent une cohérence d'ensemble.

Le Président SIMEONI

Qu'est-ce que vous voulez qu'on rajoute, un article 2 disant...

Le Président TALAMONI

Oui, je crois que page 2, dans le paragraphe « champ d'application et mise en oeuvre »...

Le Président SIMEONI

« Le régime transitoire d'horaires variables applicables aux directeurs... pérennisé jusqu'à l'adoption des nouvelles dispositions les concernant » ?

Le Président TALAMONI

« Champ d'application et mise en œuvre », page 2, c'est là que ça se passe à mon avis, à titre transitoire. Vous avez la première phrase, page 2, « le présent règlement est applicable à l'ensemble des personnels qui exercent leurs missions au sein de la CDC, à l'exclusion des vacataires et des assistantes familiales ».

Le Président SIMEONI

Eh bien, on rajoute la phrase...

Le Président TALAMONI

« Pour les catégories de personnels visés au rapport auquel est joint ce règlement, il intégrera les dispositions spécifiques ». Il faut évoquer les dispositions spécifiques.

Le Président SIMEONI

Faites une proposition qui soit de nature à vous rassurer totalement.

Le Président TALAMONI

On a bien compris qu'il n'y avait pas de divergences puisque c'est dans le rapport. Je vais vous proposer une rédaction.

Si on ajoute après « le présent règlement est applicable à l'ensemble des personnels qui exercent leurs missions au sein de la CDC, à l'exclusion des vacataires et des assistantes familiales. Il intégrera les spécificités prévues dans un prochain rapport complémentaire ». Ca annonce le rapport complémentaire. Je pense que c'est une bonne formule, ça permet une cohérence globale de l'ensemble.

C'est un amendement au règlement.

Cela dit, il y avait un avis de la commission des finances. Vous avez la parole, Anne TOMASI.

Mme Anne TOMASI

M. François BERNARDI a souhaité avoir des précisions sur les différents types de temps de travail proposés.

La directrice de la gestion statutaire a précisé qu'ils différaient en fonction du type de population d'agent. Par exemple, les agents sédentaires qui ne sont pas amenés à être itinérants dans leurs fonctions, auront le choix de leur temps de travail annuel avec toutefois une plage fixe, commune aux 4 choix de temps de travail proposés.

Le nombre de RTT viendra compenser l'écart entre le temps de travail choisi et les 1607 heures.

M. BERNARDI s'est interrogé sur l'application de ce dispositif pour les personnels affectés dans le secteur social.

Mme CAMOUS a répondu que ce dispositif correspondait pour la majorité des agents, pour d'autres en revanche, comme les éducateurs, il a fallu l'adapter en étendant les plages qui ne sont pas similaires à celles des personnels sédentaires.

Elle a ajouté que le choix du temps de travail s'appliquait également aux personnels sédentaires des secteurs sociaux.

Toutefois, pour les agents relevant d'un dispositif lié à la pénibilité ou d'un dispositif relevant de l'accueil du public, les plages horaires seront contraintes.

La commission a émis un avis favorable.

Le Président TALAMONI

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Oui, vous avez la parole.

Mme Chantal PEDINIELLI

Merci, Président.

Juste une minute pour dire qu'en effet, il faut s'occuper de l'horaire du travail des secrétaires généraux. Donc, je vous rejoins dans cette position. Je crois qu'ils n'ont pas droit aux heures supplémentaires. Il faut prendre en compte le travail de nuit, lorsque l'on finit tard. Il faut qu'on y travaille et que l'on fasse cela rapidement dans les meilleures conditions. Merci.

Le Président TALAMONI

Je dirai même les secrétariats, pas seulement des secrétaires. Certes, les secrétaires. De toute façon nous sommes tous d'accord et que le Conseil exécutif partage nos préoccupations.

Je vais mettre aux voix l'amendement présenté par le Président du Conseil exécutif à son propre rapport au règlement.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix le rapport et le règlement qui est annexé. Je mets aux voix l'ensemble.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport ainsi amendé est ADOPTE à l'unanimité.²⁷

Nous avons presque terminé. Encore 10 minutes avant d'aller dîner, peut-être même moins.

Il s'agit du rapport n° 190. Vous avez la parole.

*** Rapport n° 190 : groupement de commandes Collectivité de Corse – maison des personnes handicapées de la CdC (MPHCC) (titres restaurants et frais de déplacements)**

Le Président SIMEONI

Je ne résiste pas à cette heure tardive au plaisir de vous lire le rapport écrit justifiant de la demande de délai abrégé.

Le Président TALAMONI

J'y tiens particulièrement, et vous le savez, j'y suis tout ouï !

²⁷ Délibération 19 - 204 AC

Le Président SIMEONI

En raison de l'aménagement des délais d'instruction croisés entre les services de la Collectivité de Corse et ceux de la maison des personnes en situation de handicap de la Collectivité de Corse, ce rapport n'a pu être examiné que lors du Conseil exécutif du 18 juin. Etant donné les obligations liées au lancement du marché et l'impact social avéré de ce dernier sur les centaines, voire milliers d'agents concernés, il convient que l'Assemblée se prononce dès la session de juin.

Le Président TALAMONI

C'est tout à fait impeccable !

Nous allons voter sur le délai abrégé et ensuite sur le rapport. Dans un premier temps, il y a un avis de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Avis favorable.

Le Président TALAMONI

D'accord.

Je vais faire voter sur le délai abrégé, si vous le voulez bien. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le délai abrégé est retenu.

Je mets le rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.²⁸

Nous avons fini l'ordre du jour, non pas de l'ensemble de la session, mais d'aujourd'hui. Nous allons suspendre jusqu'à demain matin 9 h 30, sachant qu'un repas vous attend.

La séance est suspendue à 21 h.

²⁸ Délibération 19 - 205 AC

ANNEXES

AMENDEMENTS / AMENDAMENTI

Rapport n° 148 : RT20– Mise à 2X2 voies de la RT 20 entre le PR 0 (branche du giratoire de la Gravona) et le PR 11 + 800 (futur carrefour de Mezzana) et aménagement des giratoires intermédiaires de Caldaniccia, d'Effrico et d'Àfà – Bilan de la concertation publique.

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

2^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019

27 ET 28 JUIN 2019

**MISE À 2x2 VOIES DE LA RT 20 ENTRE
LE PR 0 (BRANCHE DU GIRATOIRE DE
LA GRAVONA) ET LE PR 11 + 800
(FUTUR CARREFOUR DE MEZANA)**

(Rapport n°148)

AMENDEMENT N° 1

DEPOSE PAR : M. Xavier LACOMBE au nom du groupe « Per l'Avvene »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Après l'article 2 de la délibération, est inséré un nouvel article ainsi rédigé :

« **DEMANDE** à ce que la piste cyclable fasse l'objet d'opérations de sécurisation ou, à défaut, que soit révisé le tronçon entre les giratoires de Socordis et de Caldaniccia. »

La numérotation des articles est décalée en conséquence.

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

REJETE

POUR : les groupes « Per l'Avvene, Anda per Dumane, la Corse dans la République

ABST : Pierre GHIONGA

CONTRE : les Groupes « Femu a Corsica » ; « PNC » ; « Corsica Libera »

Rapport n° 163 : Délégation de service public relative à l'aménagement et l'exploitation du Port de commerce de Prupjà.

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

2^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019

27 ET 28 JUIN 2019

**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
RELATIVE A L'AMENAGEMENT ET
L'EXPLOITATION DU PORT DE
COMMERCE DE PRUPIÀ**

(Rapport n°163)

AMENDEMENT N° 1

DEPOSE PAR : Mme Santa DUVAL au nom du groupe « Per l'Avvene »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

A la page 6 du rapport, dans la partie relative à la durée du contrat de DSP, les mots « 10 ans » sont remplacés par les mots « **20 ans** », et la date « 2029 » est remplacée par la date « **2039** ».

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

REJETE

NPPV : le Groupe « Anda per Dumane »

ABST : le Groupe « la Corse dans la République »

POUR: le Groupe « Per l'Avvene »

CONTRE : les Groupes « Femu a Corsica » ; « PNC » ; « Corsica Libera »

Rapport n° 179 : Conventions de délégations de service public relatives au transport maritime de marchandises (incluant les matières dangereuses) et de passagers entre les ports de Corse et le Continent (du 1^{er} octobre 2019 au 31 décembre 2020).

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

2^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019

27 ET 28 JUIN 2019

**CONVENTIONS DE DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC RELATIVES AU TRANSPORT MARITIME DE MARCHANDISES (INCLUANT LES MATIERES DANGEREUSES)
ET DE PASSAGERS ENTRE LES PORTS DE CORSE ET LE CONTINENT
(du 1^{ER} OCTOBRE 2019 AU 31 DECEMBRE 2020**

(Rapport n° 179)

AMENDEMENT N° 1

DEPOSE PAR : LE GROUPE « PER L'AVVENE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Après l'article 4, il est inséré un nouvel article, numéroté article 5, ainsi rédigé :

« **DECLARE** solennellement renoncer à la constitution d'une SEM d'investissement qui serait détentrice de l'outil naval, ainsi que bâtir un modèle de desserte maritime adossé au principe de libre concurrence. »

En conséquence, l'article 5 devient l'article 6.

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

REJETE

POUR: les Groupes « Per l'Avvene » ; « Anda per Dumane » ; « la Corse dans la République »

CONTRE : les Groupes « Femu a Corsica » ; « PNC » ; « Corsica Libera » Pierre GHIONGA

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

2^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019

27 ET 28 JUIN 2019

CONVENTIONS DE DELEGATIONS DE SERVICE
PUBLIC RELATIVES AU TRANSPORT MARITIME
DE MARCHANDISES (INCLUANT LES MATIERES
DANGEREUSES)
ET DE PASSAGERS ENTRE LES PORTS DE
CORSE ET LE CONTINENT
(du 1^{ER} OCTOBRE 2019 AU 31 DECEMBRE 2020

(Rapport n° 179)

SOUS-AMENDEMENT
A L'AMENDEMENT N° 1

DEPOSE PAR : LE GROUPE « ANDÀ PER DUMANE »PROPOSITION DE SOUS-AMENDEMENT :

Au sein de l'amendement n° 1 déposé par le groupe « Per l'Avvene », au sein du nouvel article 5 proposé, après « DECLARE solennellement renoncer » **rajouter** « en l'état ».

Le nouvel article 5 serait ainsi rédigé :

« DECLARE solennellement renoncer **en l'état** à la constitution d'une SEM d'investissement qui serait détentrice de l'outil naval, ainsi que bâtir un modèle de desserte maritime adossé au principe de libre concurrence. »

* DECISION DE L'ASSEMBLEE

REJETE

POUR: les Groupes « Per
l'Avvene » ; « Anda per

Dumane » ; « la Corse dans la République »

CONTRE : les Groupes « Femu a Corsica » ; « PNC » ; « Corsica Libera » Pierre GHIONGA



COMPTE RENDU IN EXTENSO

2^{ÈME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019

DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

27 ET 28 JUIN 2019

(JOURNEE DU 28 JUIN 2019)

.....

MANDATURE 2018-2021



COLLECTIVITE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2^{ème} SESSION EXTRAORDINAIRE
de l'ASSEMBLEE DE CORSE
REUNION DES 27 et 28 JUIN 2019**

**S O M M A I R E
Journée du 28 JUIN 2019**

Reprise à 10h18

**M. Hyacinthe VANNI préside la séance
Mme Julia TIBERI assure le secrétariat de séance**

**BUGETTU-FINANZE-FISCALITÀ / BUDGET-FINANCES-
FISCALITE**

**Rapport n° 156 : Compte de gestion 2018 Laboratoire d'analyses
Pumonte**

Présentation du compte de gestion	7
DISCUSSION GENERALE	9
VOTE du rapport	13

**Rapport n° 151 : Compte Administratif 2018 Laboratoire d'Analyses
Pumonte.**

Présentation du compte administratif	7
VOTE du rapport	13

Rapport n° 155 : Compte de gestion 2018 Crèche Laetitia

Présentation du compte de gestion	13
--	-----------

Rapport n° 150 : Compte Administratif 2018 Crèche Laetitia

Présentation du compte Administratif	13
DISCUSSION GENERALE	14
VOTE du rapport	15

Rapport n° 159 : Compte de gestion 2018 Bains de Petrapola

Présentation du compte de gestion	15
VOTE du rapport	20

Rapport n° 154 : Compte Administratif 2018 Bains de Petrapola

Présentation du compte administratif	15
DISCUSSION GENERALE	16
VOTE du rapport	21

Rapport n° 157 : Compte de gestion 2018 Laboratoire d'analyses Cismonte.

Présentation du compte de gestion	21
DISCUSSION GENERALE	22
VOTE du rapport	25

Rapport n° 152 : Compte Administratif 2018 Laboratoire d'analyses Cismonte.

Présentation du compte administratif	21
VOTE du rapport	25

Rapport n° 158 : Compte de gestion 2018 Parc de voirie

Présentation du compte de gestion	26
DISCUSSION GENERALE	27
VOTE du rapport	27

Rapport n° 153 : Compte Administratif 2018 Parc de voirie

Présentation du compte administratif	26
VOTE du rapport	28

Rapport n° 160 : Compte de Gestion 2018 de la Collectivité de Corse

Présentation du compte de gestion	28
DISCUSSION GENERALE	29
VOTE du rapport	30

Rapport n° 161 : Correction du résultat cumulé d'investissement 2018

Présentation du rapport	30
DISCUSSION GENERALE	31
VOTE du rapport	33

Rapport n° 184 : Compte Administratif 2018 de la Collectivité de Corse

Présentation du compte de gestion	34
DISCUSSION GENERALE	42
VOTE du rapport	71

**INSIGNAMENTU - FURMAZIONE-RICERCA / ENSEIGNEMENT -
FORMATION – RECHERCHE**

Rapport n° 185 : Convention tripartite d'application entre l'Etat, la Collectivité de Corse et l'Université de Corse pour la période 2018-2022 et relative à l'offre de formation supérieure pour la période 2018-2022.

Présentation du rapport	72
DISCUSSION GENERALE	77
VOTE du rapport	86

QUISTIONE DIVERSE / QUESTIONS DIVERSES

Rapport n° 186 : Rapport d'activité de la Collectivité de Corse pour l'année 2018

Présentation du rapport	86
VOTE du rapport	93

Rapport n° 189 : Désignation des représentants de l'Assemblée de Corse à la Commission d'appel d'offres pour l'attribution des marchés publics de la Collectivité de Corse

<i>REPORTE</i>	94
-----------------------	-----------

MUZIONE / MOTIONS

N° 2019/E2/049 déposée par M. Hyacinthe VANNI au nom du groupe « Femu a Corsica » : Simplification des cheminements des passagers à l'aéroport de Paris-Orly

Présentation de la motion	94
DISCUSSION GENERALE	96
VOTE de la motion	98

N° 2019/E2/047 déposée par Mmes Véronique ARRIGHI, Christelle COMBETTE, Marie SIMEONI, Anne TOMASI pour l'Assemblea di i Zitelli : Mieux connaitre le handicap et être formé sur le handicap

Présentation de la motion	98
DISCUSSION GENERALE	99
AMENDEMENTS	101
VOTE de la motion	102

N° 2019/E2/051 déposée par M. Julien PAOLINI au nom du groupe « Femu a Corsica » à laquelle s'associe le PNC : Expérimentation de la consigne en Corse

Présentation de la motion	102
DISCUSSION GENERALE	105
AMENDEMENTS	108
VOTE de la motion	112

N° 2019/E2/052 déposée par M. Romain COLONNA au nom du groupe « Femu a Corsica » : Production et gestion des emballages plastiques de/et par la grande distribution

Présentation de la motion	112
DISCUSSION GENERALE	114
AMENDEMENTS	114
VOTE de la motion	117

**N° 2019/E2/053 déposée par Mme Paola MOSCA au nom du groupe
« Femu a Corsica » à laquelle s'associe l'ensemble des groupes: Situation
des détenus Pierre ALESSANDRI et Alain FERRANDI**

Présentation de la motion	117
DISCUSSION GENERALE	119
VOTE de la motion	126

LA SEANCE EST LEVEE A 18H05

La séance est ouverte à 10 h 18 sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI qui remplace le Président TALAMONI

M. Hyacinthe VANNI

On va commencer. Merci à tout le monde de regagner sa place.

On va commencer par le rapport n° 156.

**BUGETTU-FINANZE-FISCALITÀ / BUDGET-FINANCES-
FISCALITE**

*** Rapport n° 156 : Compte de gestion 2018 Laboratoire
d'analyses Pumonté.**

M. Jean BIANCUCCI

Pour cette séance de présentation des comptes administratifs des différentes structures et puis ensuite bien sûr, présentation du CA de la Collectivité de Corse, année 1.

Je dois préciser, Président, pour que chacun comprenne bien les choses, que généralement l'ordonnateur, c'est-à-dire le Président du Conseil exécutif ne présente pas le compte administratif. Il laisse le soin à un de ses adjoints de le faire.

On va essayer d'aller vite, mais en même temps, vous le savez, il y a une longue litanie de chiffres. On ne peut pas y couper, c'est comme ça, c'est la règle. Je vous demande beaucoup de patience parce que ça peut être long.

D'abord, pour ce qui concerne le laboratoire du Pumonte, il affiche un résultat, vous pouvez à la fois le voir sur le compte de gestion et sur le compte administratif. Vous avez les documents sous les yeux.

Vous pouvez constater la parfaite concordance entre le compte de gestion et le résultat du compte administratif.

Pour ce qui concerne le compte administratif puisque généralement, l'habitude qui est prise dans cette Assemblée et puis même dans d'autres, c'est de présenter les grands chiffres.

Je ne vais pas rentrer dans le détail, je vais tout de suite commencer par le résultat plus les restes à réaliser en matière d'investissement et de fonctionnement. Vous avez 4 596 690,69 € Vous l'avez en reste à réaliser. La somme, vous allez la retrouver aussi au niveau des soldes concernant la section d'investissement.

Le résultat 2018, vous l'avez sans doute sous les yeux, il est de -221 761,24 €

Le résultat d'investissement, il est donc de 200 374,19, moins MOINS 221 761, ce qui fait un - 21 387 €

En section de fonctionnement, le résultat 2018 est de + 21 387 € Le résultat d'exécution est identique. Le résultat cumulé s'établit à 0 +/-Très bien. On y reviendra, si vous les souhaitez.

Deuxième dossier, concernant le Pumonte, même observation que tout à l'heure, vous avez au compte de gestion des résultats qui concordent parfaitement.

Vous avez un résultat cumulé qui se situe à + 167 138,87 € On peut le détailler de cette manière : concernant le total réalisé, plus les restes à réaliser, vous avez 1 771 311,43 € En section d'investissement, dans le détail, vous avez 167 138,87 € qui est le résultat 2018. Il n'y a pas de reste à réaliser. Le résultat est donc de + 167 138,87 € Il faut noter que la section bénéficiait d'un report excédentaire de 113 605,01 €

En section de fonctionnement, en dépenses, vous avez 1 761 441,99 € En recette, à l'identique. Le résultat de fonctionnement est de 0, le résultat cumulé est de 167 138,87€

Je continue, Président ?

Vous avez la crèche Laetitia. Pareillement, vous pourrez constater au compte de gestion... Pardon ?

M. Hyacinthe VANNI

D'abord, on va voter compte administratif par compte administratif. On va faire les rapports des commissions, demander s'il y a des interventions, à chaque fois.

Il y a donc un rapport de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Je vous prie de m'excuser, M. le Président, on est bien sur le compte du laboratoire ? Alors, c'est un avis favorable, M. le Président.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il a des demandes d'intervention ? M. LACOMBE.

M. Xavier LACOMBE

Tout simplement, je suis un peu surpris de voir, à la virgule et au centime près, que les CA correspondent aux BP 2018. Il n'y a pas le moindre delta d'un centime d'euro. Je suis un peu surpris, ça interpelle. C'est bien la première fois que je découvre qu'on a voté un BP et que le CA ait exactement les mêmes chiffres. C'est valable pour ceux-ci et pour les autres comptes de gestion et comptes administratifs. C'est un peu surprenant à savoir qu'au centime près, tout a été prévu, tout a été calculé au cours d'une année. Ça m'interpelle. Est-ce que c'est une année exceptionnelle ? Peut-être, je ne sais pas.

Je voulais tout simplement faire remonter cette exactitude des dépenses et des recettes. C'est vraiment la première fois que je rencontre cette situation.

M. Hyacinthe VANNI

C'est parce qu'on est de bons gestionnaires, M. LACOMBE ! On va demander à Jean BIANCUCCI s'il peut vous répondre.

M. Jean BIANCUCCI

L'exécutif peut choisir de répondre au coup par coup ou sinon, ensuite, quand tous les CA seront présentés parce qu'aujourd'hui, on a énormément de travail, si on s'engage dans une discussion... On a bien noté, mais on verra tout à l'heure.

M. Hyacinthe VANNI

M. LACOMBE, on vous répondra tout à l'heure sur tous les comptes de gestion.

M. Xavier LACOMBE

Je crois que c'est à la demande du Président du Conseil exécutif puisqu'on va voter là. Il y a une question qui est portée sur ce CA. C'est donc sur celui-ci qu'il faut répondre. Autrement, on fait une présentation générale de la totalité comme cela a été commencé et à la fin, on donne les explications et les débats sur tout et le vote. Maintenant, si on individualise, la réponse est individualisée.

M. Hyacinthe VANNI

M. LACOMBE, c'est nous qui disons comment ça va se dérouler. Donc, vous aurez une réponse sur tous les CA, tout à l'heure ou maintenant, si le Président veut répondre.

Le Président SIMEONI

Point d'ordre. Fixons la méthode et on s'entend sur une méthode et après, on l'applique, si vous en êtes d'accord.

D'abord, vous aurez remarqué que normalement, on commence par le compte administratif principal et on fait les comptes administratifs les budgets annexes.

Pour que le débat démocratique puisse se tenir dans toute sa dimension, j'ai demandé au conseiller exécutif chargé de présenter les

comptes administratifs d'inverser l'ordre parce que je note notamment qu'un certain nombre de nos collègues sont absents.

Je ne souhaite pas qu'on ait un débat tronqué. Il n'y a pas, par exemple, votre président de groupe, peut-être qu'il ne viendra pas, je ne sais pas. Mais en tout cas, si c'est simplement un retard, je préfère l'attendre ou les attendre que d'avoir un débat qui risquerait d'être tronqué, sauf à ce que vous me disiez qu'on peut commencer par le compte administratif principal et à ce moment-là, on va sur le compte administratif principal.

Si vous en êtes d'accord, premier point de méthode, on prend ce premier budget annexe dont on a commencé la présentation, on répond à vos questions et aux autres interventions. L'exécutif répond et on vote. Ensuite, si vous en êtes d'accord, chers collègues, M. le Président de l'AUE, les conseillers exécutifs en charge de présenter les comptes administratifs.

Dans un deuxième temps, on passe au compte administratif principal puisque ça ne dérange pas l'opposition. Vous le présenter et ensuite on répond. On fait les questions et on décline comme ça jusqu'à la fin. Est-ce que ça vous convient ? OK. On fait comme ça.

M. Hyacinthe VANNI

M. le conseiller exécutif répondez à M. LACOMBE.

M. Jean BIANCUCCI

D'abord, les chiffres ne sont pas identiques au BP, vous le savez, vous avez lu. Les services des finances peuvent vous communiquer la consommation qu'il y a eu par rapport au BP et le delta qu'il peut y avoir. Ça peut se faire, il n'y a aucun problème. Je n'ai pas les chiffres sous les yeux, mais je rappellerai à M. LACOMBE que c'est une question de commission des finances. J'étais en commission des finances et le problème ne s'est pas posé.

Donc, la prochaine fois, il faudra en discuter et ensuite, quand on arrive à l'Assemblée, on essaie de prendre en compte à la fois le sens, les comptes et la rectitude. Bien entendu, je suis entièrement d'accord avec vous.

M. Hyacinthe VANNI

Je pense que le Conseil exécutif a répondu. Peut-être que la réponse ne vous convient pas, mais il a répondu.

Marie-Thé, une seconde, mais...

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Président, merci.

L'objectif n'est pas de demander des comptes à la virgule près. La question que l'on s'est posée, M. BIANCUCCI, et je l'ai posée à la commission des finances, nous nous sommes étonnés, à tel point qu'on s'est même demandé s'il n'y avait pas eu inversion avec le budget, nous nous sommes étonnés que sur deux ou trois budgets annexés, nous nous retrouvions en section de fonctionnement au centime d'euro près, exactement au même montant. Je crois qu'il y a deux ou trois budgets annexes concernés. D'ailleurs, si vous relisez les PV de la commission des finances, nous avons posé la question. On a quand même le droit, je suppose, de demander des explications parce que moi, personnellement, on n'est pas à l'abri non plus de faire un résultat excellent en fonctionnement. On s'est posé la question sur pourquoi à la virgule, au centime près, on avait exactement les mêmes montants.

Voilà, c'était tout et ça a été relevé en commission des finances sur deux ou trois budgets annexes.

Merci.

Le Président SIMEONI

Il me semble, en tout cas sur les chiffres que j'ai sous les yeux, on n'est pas exactement dans les mêmes puisqu'on a ouvert des crédits, des réalisations et ensuite, on a une subvention d'équilibre qui permet d'arriver à l'équilibre comme son nom l'indique.

Sur les questions que vous posez et si vous considérez que vous n'avez pas eu de réponses satisfaisantes, on va présenter le compte administratif principal, ensuite, pendant le temps de la suspension, etc., vous nous direz quel budget annexe et on vous fournira la réponse technique que vous attendez dans la foulée pour que les choses soient tout à fait claires.

Mais je pense que s'il y a une concordance parfaite, c'est étonnant, ce n'est pas une erreur puisque les documents ont été vérifiés.

Il y a forcément une explication, parce que de toute façon, il y a un budget primitif, un compte administratif et un compte de gestion. Donc, quand on croise, il ne peut pas y avoir d'embrouilles.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien, on va passer au vote.

Je mets aux voix le compte de gestion. On en prend acte.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

(Abstention : Per l'Avvene ; Non-participation : Andà per dumane)

L'Assemblée a PRIS ACTE du compte de gestion. ¹

Je mets aux voix le compte administratif.

(Le Président SIMEONI quitte l'hémicycle).

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

(Abstentions des groupes Per l'Avvene, Andà per Dumane, La Corse dans la République).

Le compte administratif est ADOPTE.²

Rapports suivants :

*** Rapport n° 155: Compte de gestion 2018 Crèche Laetitia.**

et

*** Rapport n° 150 : Compte Administratif 2018 Crèche Laetitia.**

M. Jean BIANCUCCI

Observations identiques. Donc, vous avez un résultat et des chiffres donnés par le Payeur qui correspondent à ceux donnés au compte administratif.

¹ Délibération N° 19 – 206 AC

² Délibération N° 19 – 207 AC

Là-aussi, le résultat cumulé s'établit à 23 595,97 € Dans le détail, en section d'investissement, le résultat est de 23 295,97 € Il intègre des dépenses, les recettes et un résultat antérieur de 26 631,59 €

En section de fonctionnement, somme identique en dépenses et en recettes : 778 252,20 €

Le résultat 2018 est à 0.

Le résultat cumulé, je vous l'ai dit, à 23 595,97 €

M. Hyacinthe VANNI

Rapport de la commission des finances ?

Mme Anne TOMASI

Avis favorable, M. le Président.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Il n'y en a pas.

On prend acte du compte de gestion.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

(Abstentions des groupes Per l'Avvene, Andà per Dumane, La Corse dans la République.)

L'Assemblée a PRIS ACTE du compte de gestion.³

Je mets aux voix le compte administratif.

(Le Président SIMEONI quitte l'hémicycle).

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

(Abstentions des groupes Per l'Avvene, Andà per Dumane, La Corse dans la République.)

³ Délibération N° 19 – 208 AC

Le compte administratif est ADOPTE.⁴

Rapports suivants.

M. Pierre-Jean LUCIANI

Président, j'avais levé la main pour poser une question.

M. Hyacinthe VANNI

Allez-y, M. LUCIANI.

M. Pierre-Jean LUCIANI

Vous ne m'avez pas vu, mais j'avais levé la main pour poser une question : quel est le montant de la subvention d'équilibre étant donné que la crèche est toujours déficitaire ?

M. Jean BIANCUCCI

La participation de la Collectivité au budget de la crèche est de 287 056,66 €

On peut passer le Pumonté ?

M. Hyacinthe VANNI

Vous voulez passer quels dossiers, M. le Président ? Petrapola ?

*** Rapport n°159 : Compte de gestion 2018 Bains de Petrapola.**

Et

*** Rapport n°154 : Compte Administratif 2018 Bains de Petrapola.**

(M. François BENEDETTI, M. Julien PAOLINI, Mme Stéphanie GRIMALDI, Mme Pascale SIMONI quittent l'hémicycle)

M. Jean BIANCUCCI

Mêmes observations que pour les autres dossiers.

⁴ Délibération N° 19 – 209 AC

Donc, vous avez une concordance des résultats que vous avez au compte de gestion et au compte administratif.

Le résultat cumulé est de 22 388,01 € et il provient du résultat de l'année antérieure.

Dans le détail, on peut bien entendu remarquer qu'en section de fonctionnement, puisque vous connaissez la situation de Petrapola, en dépenses, vous avez 275 864,68 €; en recettes, une somme identique. Le résultat antérieur, on en a parlé, est le résultat 2018, bien entendu, il est affecté du résultat antérieur.

M. Hyacinthe VANNI

Rapport de la commission des finances ?

Mme Anne TOMASI

Favorable, M. le Président.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? M. LACOMBE et Mme MARIOTTI.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Je vais donner un coup de main au Président BIANCUCCI qui nous lit les exécutions budgétaires depuis le début et non pas le compte administratif, c'est pour cela qu'il y a une certaine confusion dans les chiffres.

Donc, il faudrait peut-être éviter de commenter la première page, mais s'en référer aux pages suivantes. Merci.

M. Xavier LACOMBE

Merci, M. le Président.

En fin de compte, depuis le début, je crois qu'il y a un problème de présentation. Comme vient de le dire Marie-Thérèse, on nous donne les chiffres, qui sont bons, on ne remet pas en cause les chiffres, on ne remet pas en cause le résultat du compte de gestion, ni du compte administratif, ce n'est pas du tout cela.

Ce qui est dit, c'est qu'on nous présente le compte administratif, alors que la présentation ne correspond pas à cela, tout simplement, depuis le début.

J'ai voulu interpellé élégamment, de manière à ce que ce soit corrigé, le Président de l'Exécutif. Je pense qu'il faut reprendre et revenir, parce qu'on ne peut pas voter quelque chose sur une présentation qui ne correspond pas. On a présenté des choses qui ne correspondent pas. Pourquoi ? Ca ne peut pas aller.

Ce n'est pas, encore une fois, j'insiste bien, une remise en cause des chiffres qui sont, comme dans tous les cas, pour le compte de gestion, établis par le payeur et pour le compte administratif établis par l'ordonnateur. C'est dans toutes les collectivités, on n'a rien inventé. Ce n'est pas cela qui est en cause, mais tout simplement on nous présente des choses qui ne correspondent à ce qu'on nous propose de voter.

Il y a une erreur manifeste dans cette présentation. Dès le début, j'ai voulu le corriger. Je crois que ça n'a pas été perçu ou peut-être pas suffisamment. Donc, je demande à ce que ce soit corrigé et si vous permettez, je demande une suspension de séance, M. le Président.

M. Hyacinthe VANNI

Elle est de droit, M. LACOMBE. On suspend, on fait quelques petits réglages et on revient.

La séance est suspendue à 10 h 47 et reprise à 11 h 11.

Le Président TALAMONI

Nous étions en discussion sur le compte administratif 2018 des Bains de Petrapola, c'est le rapport N°154, vous avez la parole, M. le Conseiller exécutif.

(M. François BENEDETTI, M. Julien PAOLINI, Mme Stéphanie GRIMALDI, Mme Pascale SIMONI quittent l'hémicycle)

M. Jean BIANCUCCI

D'abord, pour l'information des conseillers, il y avait une incompréhension, elle a été levée parce qu'on s'est réuni et, effectivement, dans ma manière de présenter les choses, je le faisais d'une manière synthétique pour justement gagner du temps, ce qui ne permettait pas d'apprécier tout le détail et donc, il y a eu des incompréhensions, notamment sur les reports des résultats antérieurs.

Bref... Donc, ce problème est purgé, c'était un problème de forme.

Néanmoins, sur Petrapola, donc vous le savez, vous connaissez la structure, vous avez à la page 3, les dépenses de fonctionnement, donc vous avez tout le détail. Pour aller vite, je ne vais pas m'y arrêter. Les résultats, vous les avez aussi. La table des matières vous permet d'avoir un détail précis. Je vais simplement mettre l'accent sur le fait que les dépenses et les recettes sont à l'identique. Et le résultat de 2018 vient pour expliquer les choses du résultat antérieur concernant la structure.

Donc, le résultat cumulé aujourd'hui, il est bien de 22 000 + 22 388,01 €

Le Président TALAMONI

Il y a un avis oral de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Avis favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

La parole est à qui la demande. Vous avez la parole, M. LACOMBE.

M. Xavier LACOMBE

Effectivement, il y avait un petit problème de présentation. La façon dont étaient présentées les choses n'appelait pas d'observations de notre part ou ne nous permettait pas de faire des observations puisqu'elles auraient été incomprises ou difficilement explicables.

Aujourd'hui, on se rend bien compte qu'il y a équilibre entre les dépenses et les recettes. Ce qui n'a peut-être pas encore été dit dans cette présentation, mais sans refaire marche arrière parce qu'on n'est pas là pour perdre du temps et si synthétiquement les choses ont été présentées dans ce but, je crois qu'on ne peut pas aller aussi trop vite parce qu'il y a des choses à dire, ou l'exercice n'a plus d'intérêt.

Donc, pour dire que ces budgets annexes, pour la plupart, font l'objet d'un déficit de fonctionnement et d'une subvention d'équilibre. Et moi, ce que je souhaiterais, même si le compte rendu de la commission des finances ne donnent qu'un avis favorable, il aurait été bien d'expliquer un peu plus ce qui a été dit pendant la commission des finances. Mais on ne va pas perdre de temps et ce n'est pas l'intérêt, ni le but.

Mais tout simplement pour dire qu'il y a une subvention sur ces budgets annexes d'équilibre, de tant..., qui ramène des dépenses et recettes au même niveau et cela nous permettrait de dire que ce qui a été inscrit au budget 2018 sur ces budgets annexes en investissement, dans la plupart des cas, n'a pas été réalisé.

Et la question est de dire : pour quelle raison, puisque ces investissements ont été inscrits et étaient ciblés, fléchés ? Pour quelle raison ? C'était une question.

La raison, on peut l'entendre : pour des raisons techniques, des raisons d'exécution, je ne sais pas, mais à un moment donné, si on ne pouvait pas les réaliser, et c'est souvent le cas dans les budgets, on inscrit des investissements, on ne les réalise pas en totalité, ou partiellement, ou avec un taux de réalisation faible ou élevé. Là, il y a des taux de réalisation de 0.

Donc, je reprends, pour être très synthétique : équilibre, parce qu'il y a une subvention d'équilibre, de quelle montant est-elle ? Et pourquoi l'investissement prévu n'a pas été réalisé ? Point !

C'est pour cela que l'ordre, comme le disait le Président de l'Exécutif, aurait été de présenter le compte administratif... Et j'ai bien entendu ce qu'il a dit, par précaution par rapport aux absents, mais les absents sont absents, cela aurait été bien de présenter le compte administratif, il aurait permis de faire des observations générales qui auraient été étayées à chaque fois par les budgets annexes. C'est simple et il n'y a rien d'extraordinaire, et on n'a rien inventé.

Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. Un mot sans doute du Conseiller exécutif.

M. Jean BIANCUCCI

On a pris en compte les observations, c'est très bien. Aujourd'hui, moi je peux rentrer dans le détail de la présentation, mais à partir du moment où on s'est expliqué là-dessus et où on était, puisqu'il y avait un malentendu, assez d'accord, je pense qu'il faut qu'on poursuive, parce qu'on a d'autres dossiers, mais le compte administratif de la Collectivité sur lequel nécessairement, je pense, il y aura débat.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Conseiller exécutif.

Je dois donc vous demander de prendre acte du compte de gestion et ensuite de voter sur le compte administratif.

Prise acte du compte de gestion (rapport N°159) :

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Abstentions (14) : Per l'Avvene (10), La Corse dans la République (4) ; Pour (40) : Femu a Corsica (17), Corsica Libera (8), PNC (9), Andà per dumane (6)

L'Assemblée a pris acte du compte de gestion⁵

Je mets à présent aux voix le compte administratif (rapport N°154) :

(Le Président SIMEONI quitte la séance)

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

(Abstentions (20) : Per l'Avvene (10), La Corse dans la République (4), Andà per dumane (6) ; Pour (34) : Femu a Corsica (17), Corsica Libera (8), PNC (9)

⁵ Délibération N° 19 – 210 AC

Le compte administratif est ADOPTE.⁶

Nous passons aux rapports suivants :

*** Rapport n° 157 : Compte de gestion 2018 Laboratoire d'analyses Cismonte.**

Et

*** Rapport n° 152 : Compte Administratif 2018 Laboratoire d'analyses Cismonte.**

La parole est à l'Exécutif.

M. Jean BIANCUCCI

De la même manière, vous avez des graphes, vous avez des tableaux. A la fois il y a en section d'investissement les dépenses, donc vous avez même le détail, vous avez un vote 2018 qui est ce qu'il est : 197 265 €; le CA 2018 à 9 869,44 €; il s'agissait bien sûr des dépenses d'investissement.

En section de fonctionnement, bien entendu, vous avez une évolution que vous pouvez apprécier dans un tableau à la page 5, les charges à caractère général se montent à 264 662,21 € La référence à 2017 était à 322 781,57 € Ce qui correspond à une baisse de – 18 % par rapport, bien entendu, à l'année 2017.

Les charges de personnels sont quasi identiques, avec une baisse de – 1 % et, bien entendu, vous avez l'évolution des dépenses de fonctionnement à partir des CA de 2016, 2017, pour en arriver au CA 2018.

Au niveau des recettes, vous avez donc des produits d'un montant de 421 058,98 € La Collectivité, puisque c'était une des questions qui a été soulevée, participe au budget principal bien entendu et cette participation s'ajoute à celle des tickets restaurant.

Pour les tickets restaurant, 16 735,48 € et deuxième chiffre que je ne vous ai pas donné et que je vous donne maintenant : 1 323 647,53 €

Ce que l'on peut dire, c'est qu'on note une baisse d'activité de 28 % et l'activité du labo continue, même s'il y a une baisse de ce point de vue. Et

⁶ Délibération N° 19 – 211 AC

la subvention d'équilibre, on peut le noter là-aussi, mais vous l'aurez noté, elle est en augmentation de 8 %.

Il est constaté aussi une somme de 1 761 441,89 € en recettes de fonctionnement.

L'évolution des recettes de fonctionnement, là-aussi elle est positionnée par rapport au CA de 2016. Donc, vous avez l'évolution 2016, 2017, 2018. Et vous notez que la subvention d'équilibre apparaît aujourd'hui plus importante qu'elle ne l'était.

Donc, j'espère avoir fait le tour... Merci.

Le Président TALAMONI

Avis oral de la commission des finances ?

Mme Anne TOMASI

Favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Vous avez la parole.

M. Xavier LACOMBE

M. le Président, merci.

Tout simplement, pour cette fois-ci - enfin ci semi ghjunti ! - remercier M. Jean BIANCUCCI d'avoir fait une présentation comme il se doit, en précisant qu'il y a une subvention d'équilibre de plus de 1,3 M€, en augmentation de 8 % pour arriver à l'équilibre. Donc, voilà, les choses sont claires.

Une subvention d'équilibre sur ce budget 1 323 000 € augmentation de 8 %, ce n'est pas rien en fonctionnement.

Tout simplement, souligner quand même que par rapport aux exercices précédents, non seulement on n'est pas en diminution, on n'est pas au même niveau, on est en augmentation : 8 % de plus. Il faut peut-être à un moment donné, et c'est là l'intérêt de cet exercice, parce que si c'est juste

pour acter les chiffres et lever la main, se poser les questions : pour quelles raisons ? Et c'est en ce sens-là où il y a la richesse du débat.

Maintenant, si on veut passer au-dessus : pourquoi la subvention d'équilibre a augmenté ? Et je ne fais pas une fixation sur ce budget annexe, après tout c'est le budget général qui va décider.

Pourquoi 8 % de plus une année sur l'autre ? Quelles sont les raisons ?

Quelles propositions pour l'avenir pour essayer de diminuer les charges de fonctionnement ? Ce qui a été fait au niveau du budget général, notamment aux charges à caractère général, puisqu'il y a des recettes supplémentaires bien plus importantes. C'est cela l'intérêt du débat.

Et ensuite, en investissement, on ne va pas revenir en arrière, encore une fois, sur Petrapola, 250 000 € ou 230 000 € prévus en investissement, réalisation 0. Quelles sont les embuches ? Quelles sont les difficultés ? Quel avenir ? Quelles propositions ?

Ce n'est pas pour contester le chiffre, le résultat ou l'excédent qui est dû à un report de l'année précédente et à une subvention d'équilibre. C'est tout simplement pour avoir une vision prochaine. C'est tout.

Voilà l'objet. Et de la façon dont étaient présentées les choses, ça ne pouvait pas nous permettre d'amener à ce questionnement et à cette réflexion, et entendre le retour et les propositions.

Maintenant, si on ne doit pas le faire, qu'on nous le dise, à ce moment-là il n'y a plus aucune intervention.

Le Président TALAMONI

Mais, pas du tout. Vous êtes tout à fait libre d'intervenir comme vous le souhaitez et vous le faites, et tout va bien.

Le conseiller exécutif va avoir le mot de la fin.

Le Président BIANCUCCI

Juste deux mots.

Bien entendu, on peut interpréter la question de M. LACOMBE comme une question qui peut se poser puisqu'à la fois, on augmente la subvention d'équilibre, mais il ne faut pas oublier, je l'avais signalé, qu'il y avait justement une baisse d'activité et donc une baisse des recettes. Et la subvention d'équilibre vient d'autant gommer le différentiel qu'il peut y avoir.

Le Président TALAMONI

Merci. Le Président du Conseil exécutif, donc.

Le Président SIMEONI

Si je peux me permettre, c'est vrai qu'il y a un compte administratif principal et un compte administratif annexe. Pour les raisons que vous avez évoquées tout à l'heure, eu égard au caractère clairsemé des rangs, nous n'avons pas suivi l'ordre normal qui est de présenter un CA général et ensuite les CA annexes. Première entorse, je dirais, à la logique du développement.

Deuxième entorse, mais on peut revenir dessus : c'est vrai qu'on peut très bien avoir le choix d'une discussion politique sur tous les CA et nous, nous sommes prêts à l'avoir cette discussion, il n'y a pas de problème. On l'a eue de façon principale avant le CA, par exemple sur Petrapola.

Vous dites, à bon droit, « il y avait un investissement qui était budgété, il n'est pas réalisé » ; on n'a pas pu faire l'investissement de 37 000 € c'est vrai, pour des raisons qui sont des raisons techniques.

Sur le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement (j'en parle, mais on a voté) : on était à 80 % de taux de réalisation des dépenses et 86 % des recettes de fonctionnement. Sur ces dépenses, qui sont en augmentation de 11 %, les charges à caractère général ont augmenté de 56 000 à 126 000 € et les charges de personnel ont diminué, c'est la volonté de faire monter en puissance l'exploitation dont on a parlé.

Si on reprend le détail, on peut le faire Xavier, on ne craint pas ce débat-là, mais on fait un choix à un moment donné dans une session, qui aujourd'hui reste chargée, d'essayer d'aller vers l'essentiel. Moi, ce que je ne voudrais pas, c'est que les questions légitimes que vous posez, mais qui sont tout à fait marginales souvent par rapport notamment aux masses qu'elles concernent... Par exemple, sur l'évolution des labos, on a eu l'occasion d'en parler à plusieurs reprises, que ce soit à l'occasion du BP, que ce soit à l'occasion de débat qu'on a eu, il y a deux labos, il y en a trois avec celui de

l'ODARC, on essaye de mutualiser, il y avait des investissements très importants qui avaient été réalisés l'année avant la fusion, on a budgété des investissements dont on savait que normalement on ne les réaliserait pas parce qu'ils allaient doubler, etc.

On a des explications qui sont claires, je ne voudrais pas que l'absence de réponse qui procède d'un choix essentiellement méthodologique puisse laisser penser que ces questions ne sont pas traitées. Voilà ce que je voulais vous dire de façon très succincte et synthétique.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Nous allons prendre acte du compte de gestion.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Abstentions (21) : Per l'Avvene (10), La Corse dans la République (5), Andà per dumane (6) ; Pour (39) : Femu a Corsica (18), Corsica Libera (12), PNC (9)

L'Assemblée a pris acte du compte de gestion⁷

Je mets à présent aux voix le compte administratif.

(Le Président SIMEONI quitte la séance)

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Abstentions (21) : Per l'Avvene (10), La Corse dans la République (4), Andà per dumane (6) ; Pour (39) : Femu a Corsica (17), Corsica Libera (8), PNC (9)

Le compte administratif est ADOPTE.⁸

Rapports suivants :

*** Rapport n° 158 : Compte de gestion 2018 Parc de voirie**

Et

⁷ Délibération N° 19 – 212 AC

⁸ Délibération N° 19 – 213 AC

*** Rapport n° 153 : Compte Administratif 2018 Parc de voirie****Le Président TALAMONI**

La parole est au Conseiller exécutif en charge du rapport, vous avez la parole M. BIANCUCCI.

M. Jean BIANCUCCI

Je vais essayer à la fois d'être rapide et exhaustif.

Bien entendu, vous avez à la section d'investissement un détail concernant à la fois les bâtiments, l'outillage, le matériel informatique.

Le montant voté en 2018 était de 258 900 €; au CA, il apparaît 176 110,65 € Là, il s'agissait des dépenses.

Au niveau des recettes : les recettes, et là-aussi il faut peut-être le dire, elles totalisent à la fois les excédents de fonctionnement à hauteur de 8 419,46 € et du montant des amortissements (139 507 €). Ce qui donne un montant, vous avez fait certainement l'addition de : 147 927 €

On va passer à la section de fonctionnement : d'abord, il faut noter une baisse des dépenses réelles de l'ordre de 2 % et puis, dans le détail les charges à caractère général correspondent à 1 095 353,86 €(+1 %).

2017, elles étaient, vous avez le différentiel, de 1 084 148,18 €

Les charges de personnel étaient de 1 997 426,38 €, elles sont à -4%.

Pour rappel, en 2017, elles étaient de 2 085 045,49 € Donc, vous voyez l'évolution.

Il convient bien entendu d'ajouter 139 507,81 € de dotation aux amortissements, pour un total qui est de 3 232 288,05 €

Pour les recettes, mais vous avez des recettes pour 2018 à hauteur de 3 250 736,13 € et une diminution, vous l'avez sans doute notée, elle est très, très sensible, de 0,5 % par rapport à 2017.

La participation des agents (tickets restaurant) pour un montant de 17 244,86 € et un remboursement de rémunération du personnel pour un montant de 909,90 €

Le total global des recettes est de 3 268 890,89 €

Vous avez à la dernière page les tableaux qui me paraissaient tout à l'heure une bonne synthèse. Je pense que vous en avez pris note. Le résultat cumulé est à 0 et le résultat d'exécution de fonctionnement est à 36 602,84 €

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Conseiller exécutif. Il y a un avis oral de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Qui est favorable, M. le Président, merci.

Le Président TALAMONI

Est-ce qu'il y a une demande de prise de parole ? Non.

Nous allons d'abord prendre acte du compte de gestion.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Abstentions (15) : Per l'Avvene (10), La Corse dans la République (5) ; Pour (45) : Femu a Corsica (18), Corsica Libera (11), PNC (10), Andà per dumane (6)

L'Assemblée a pris acte du compte de gestion⁹

Je mets à présent aux voix le compte administratif :

(Le Président SIMEONI quitte la séance)

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Abstentions (21) : Per l'Avvene (10), La Corse dans la République (5), Andà per dumane (6) ; Pour (39) : Femu a Corsica (18), Corsica Libera (11), PNC (10)

⁹ Délibération N° 19 – 214 AC

Le compte administratif est ADOPTE.¹⁰

Rapports suivants :

*** Rapport n° 160 : Compte de Gestion 2018 de la Collectivité de Corse**

Le Président TALAMONI

Nous allons donner la parole à Jean BIANCUCCI

M. Jean BIANCUCCI

Je vais essayer de m'exécuter en tenant compte observations qui ont été faites tout à l'heure.

Première observation : le compte de gestion et le compte administratif sont en discordance et affiche un delta de l'ordre de 8 M€

Donc, on va bien entendu en parler un peu dans le détail.

Le compte administratif que je vais présenter rentrera aussi dans le détail des réalisations. Il faut, premièrement, que l'on prenne en compte cette discordance et proposer comme il se doit une régularisation qui s'impose.

Donc, le constat, c'est que le problème qui s'est posé, c'est qu'il existait dans les conseils départementaux (CD2A et CD2B), un compte 1069 qui n'entre pas dans la nomenclature budgétaire de la CdC.

Donc, bien entendu, comme il faut prendre en compte ce différentiel, c'est le compte 1068 qui est affecté de ce différentiel.

Alors, je ne vais pas revenir lourdement sur l'historique, mais c'est quelque chose qui remonte, aussi bien dans le sud que dans le nord, assez loin puisqu'il faut remonter aux années 2004 et 2006.

La question, bien sûr, qu'on pourrait se poser : pourquoi les comptes n'ont pas été apurés justement dans cette période et pourquoi aussi aujourd'hui on est affecté de ce différentiel, puisque cela va toucher le résultat ? Mais je laisse cela bien entendu au débat.

¹⁰ Délibération N° 19 – 215 AC

Nous, nous sommes dans l'obligation de prendre en compte ce différentiel. On pourrait même observer que dans les résultats des CD2A et CD2B, qui ont été produits au moment de la fusion ne faisaient pas état de ce différentiel. Voilà, je vous donne les éléments. Il y aura peut-être tout à l'heure des questions, on y reviendra éventuellement. Je me suis expliqué, vous l'avez vu, en commission des finances et puis, éventuellement, tout à l'heure dans le débat.

Mais notez bien cette discordance entre le compte de gestion et le compte administratif. Voilà pour cette partie liminaire. Cela a fait l'objet d'un rapport différent. Je pense qu'il faut s'exprimer aussi là-dessus, mais j'interviendrai après.

M. Pierre-Jean LUCIANI

Je demande la parole.

Le Président TALAMONI

Vous avez la parole.

M. Pierre-Jean LUCIANI

J'ai un rapport long, très technique. C'est vrai que c'hè da bia è da manghjà... On est mis en cause sans être mis en cause, mais il faut répondre quand même. Comment fait-on ?

Le Président TALAMONI

Je vous propose une méthodologie, si vous voulez.

Nous commençons par prendre acte du compte de gestion avec le différentiel qui est constaté. Ensuite, nous abordons la correction du résultat cumulé d'investissement. Et enfin, nous adoptons le compte administratif une fois que celui-ci a été mis en conformité.

M. Jean BIANCUCCI

Ce n'est pas le compte administratif qui est mis en conformité, c'est justement la discordance qu'il peut y avoir.

Le Président TALAMONI

On est d'accord sur cette méthodologie ? D'accord.

Mme Anne TOMASI

M. le Président, du coup je ne sais pas si je dois vous présenter le rapport de commission des finances du 161 ou du 184...

Le Président TALAMONI

Pour l'instant, nous en sommes au 160.

Donc, là nous allons prendre acte simplement du compte de gestion ; ce qui est la première étape logique de la procédure.

Je demande à l'Assemblée de Corse de prendre acte du compte de gestion.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Abstentions (15) : Per l'Avvene (10), La Corse dans la République (5) ; Pour (47) : Femu a Corsica (18), Corsica Libera (13), PNC (10), Andà per dumane (6)

L'Assemblée a pris acte du compte de gestion.¹¹

Nous constatons donc qu'il y a un différentiel, donc nous demandons au conseiller exécutif de présenter la démarche de correction du résultat cumulé d'investissement.

La parole est au Conseiller exécutif.

*** Rapport n° 161 : Correction du résultat cumulé d'investissement 2018**

M. Jean BIANCUCCI

Le résultat donc va bien entendu être modifié.

¹¹ Délibération N° 19 – 216 AC

Cette opération, qui est une opération nécessaire, va donc affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement qui sera reprise, là-aussi, au budget supplémentaire.

Donc, la décision est prise et l'effectivité, c'est le BS.

Président, j'ai essayé d'être synthétique au possible. Bien entendu, on peut revenir sur le pourquoi du comment de la chose, etc.

Aujourd'hui, on est de toute façon, Président, puisqu'il y a les deux anciens présidents, placé devant une responsabilité qui est la nôtre, donc on ne va pas en faire un plat. On va simplement prendre note et, bien entendu, effectuer la rectification qui est nécessaire.

Maintenant, libre à l'Assemblée, bien entendu, de revenir sur le dossier.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Conseiller exécutif.

Sur ce rapport qui vient d'être présenté, s'agissant de la correction du résultat cumulé d'investissement 2018, il y a un avis de la commission des finances qui va nous être présenté par Anne TOMASI.

Mme Anne TOMASI

Je vous remercie, M. le Président.

L'ensemble des commissaires s'est interrogé sur le pourquoi et le comment de cette somme et a souhaité avoir des précisions sur la nature du compte 1069 dont il était question.

Par ailleurs, Antoine POLI a souhaité savoir s'il s'agissait d'une alimentation progressive ou ponctuelle ; il a été répondu qu'il ne s'agissait pas d'une alimentation progressive, une partie de la somme a été enregistrée en 2004 et le reste en 2006.

La commission a émis un avis favorable, tout en demandant une note plus précise sur le compte 1069.

Le Président TALAMONI

Merci. Est-ce que quelqu'un demande la parole ? Pierre-Jean LUCIANI, vous avez la parole.

M. Pierre-Jean LUCIANI

Je vais juste apporter une précision.

Ce sont des écritures d'ordre qui étaient au compte 1069, comme l'a rappelé celui qui a présenté le rapport.

Cela concerne le passage de la M51 (tout le monde sait que la comptabilité est régie par ces comptes-là et à l'époque, c'était la M51) à la M52.

En 2004, ce sont des opérations de 2003 sur l'année 2004. Nous, n'étions pas aux commandes et même, personne n'en savait rien en plus, puisque le ministère a rappelé la note du 28 août 2003. Donc, cela aurait pu être fait l'an dernier, ça n'a pas été fait parce que c'est passé à la trappe, mais cette année, vous avez raison de le souligner et nous de le justifier, non pas en tant que Présidents, mais puisqu'il s'agit des deux départements, il est normal qu'on dise deux mots pour que les gens comprennent mieux ce qui s'est passé.

La nouvelle M57 de la Collectivité actuelle n'a plus, dans ses écritures, le compte 1069, comme l'a dit notre ami, qui est à reprendre au compte, comme il l'a dit aussi, 1068.

Et si l'on ne reprenait pas au compte, il manquerait dans les excédents de la Collectivité et c'est tout à fait normal qu'on en parle.

Si cette écriture est passée cette année, c'est que la direction des finances publiques – je dis bien « des finances publiques » - vient de s'apercevoir seulement maintenant, à travers une circulaire que ces comptes devaient être corrigés ; ils auraient dû l'être au CA 2018. Il n'y a rien d'illégal à cela, vous l'avez bien souligné car il ne s'agit que d'une neutralisation des intérêts courus. Je dis bien « neutralisation des intérêts courus » à l'époque.

Pour conclure, le Payeur de Corse, en application de la réglementation a apuré ces soldes inscrits au compte 1069, par un débit du compte 1068. C'est difficile à comprendre pour les non-initiés, mais il faut

quand même que le PV et le rapport le disent. Pour un montant total, vous l'avez dit, de 8 M€ et quelque.

Donc, moi je n'en dirai pas plus, si ce n'est que ni moi-même, ni mon collègue qui s'expliquera lui-aussi, nous n'avons rien à voir, ni de près, ni de loin, dans cette opération tout à fait légale.

Merci.

Le Président TALAMONI

Est-ce qu'il y a une autre demande d'intervention ? Il n'y en a pas.

La parole au Conseiller exécutif. Nous en sommes toujours à la correction du résultat, je vous donne la parole pour éventuellement répondre à Pierre-Jean LUCIANI, puisque vous devez avoir le mot de la fin.

M. Jean BIANCUCCI

Le mot de la fin : simplement, cette rectification sera faite. On ne va pas y revenir. C'est en quelque sorte quelque chose qui vient de loin, qu'on est obligé aujourd'hui de prendre en compte, eh bien on le prend en compte, au propre et au figuré...

Le Président TALAMONI

Très bien. Maintenant, il nous faut voter ce rapport.

Les services me demandent de vous demander de bien lever la main, de manière à ce que nous puissions bien voir qui vote quoi, ce qui est la moindre des choses dans une assemblée démocratique comme la nôtre.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Abstentions (13) : Per l'Avvene (10), La Corse dans la République (3) ; Pour (49) : Femu a Corsica (18), Corsica Libera (13), PNC (10), Andà per dumane (6), La Corse dans la République (2)

Le rapport est ADOPTE.¹²

¹² Délibération N° 19 – 216 AC

Nous passons donc à la troisième étape que je vous avais proposée il y a quelques minutes : le compte administratif, puisque celui-ci vient d'être mis en conformité par le vote que nous venons d'effectuer tous ensemble.

La parole est à Jean BIANCUCCI pour présenter le compte administratif.

*** Rapport n° 184 : Compte Administratif 2018 de la Collectivité de Corse**

M. Jean BIANCUCCI

Président, je vais essayer d'être concis, mais vous le savez très bien, on est tenu de présenter les chiffres. On m'en a fait l'observation tout à l'heure à juste titre, donc je serai peut-être, je vous en avertis, un peu long. Mais je ne peux pas faire autrement.

Le Président TALAMONI

Nous en avons un peu l'habitude... Non, c'est une plaisanterie.

M. Jean BIANCUCCI

D'abord, je voudrais vous dire que j'ai présenté ce CA devant le CESEC et devant la commission des finances.

Il y a, bien entendu, un débat qui s'est engagé, aussi bien au niveau du CESEC qu'au niveau de la commission des finances.

J'ai essayé d'expliquer aux commissaires et aux conseillers qu'il s'agissait bien entendu d'un exercice qui était un exercice complexe, puisque le compte administratif, c'est à la fois quelque chose qui recoupe toute l'exécution à la fois du budget et du BS, c'est un des événements les plus importants au plan budgétaire et donc je vous demande, bien entendu, un peu d'attention.

D'abord, premier constat : on en est à l'exercice un de la Collectivité, c'est-à-dire que généralement quand on procède à la fois à l'examen d'un compte administratif, voire à la critique d'un compte administratif, on s'en réfère systématiquement aux années précédentes. Une difficulté donc se présente, c'est que la Collectivité de Corse n'existait pas en 2017, et donc on sera obligé, qu'on le veuille ou non, de s'en référer à l'exécution des comptes 2017 à la fois de la CTC, des CD 2A et 2B, essayer

d'avoir un certain nombre d'éléments financiers et d'exécution budgétaire, pour faire un analyse qui soit la plus complète possible.

Donc, il faut aussi prendre une précaution, c'est qu'on ne peut pas comparer la Collectivité de Corse à d'autres collectivités existantes en France puisqu'elle est unique. Elle est unique de par les compétences, elle est unique de par la surface d'intervention, elle est unique à tout point de vue. Donc, là-aussi s'il y a des comparaisons de faites, il faut les faire avec moult précaution, mais on sera amené aussi à faire des parallèles comme il se doit, tenant compte de ce que j'ai dit.

Alors le résultat, je vais commencer par quelque chose qui va sans doute vous faire plaisir, le résultat cumulé il est de 40 171 000 € Donc, on a un résultat positif très important, et cela caractérise une gestion qui a été une gestion à la fois au plus près des deniers publics, qui a été une gestion bien entendu rigoureuse comme elle se doit, mais qui a été une gestion aussi qui a permis à la Collectivité d'avancer, c'est-à-dire à la fois d'assumer ses charges mais aussi d'investir et d'investir pour l'avenir.

Je voudrais insister sur trois points à la fois. Premier point : la baisse des dépenses de fonctionnement, et oui, là-aussi, c'est une très bonne nouvelle : 1,16 % par rapport à 2017.

Donc, cette baisse des dépenses de fonctionnement, est aussi marquée par une évolution de recettes de fonctionnement de l'ordre de 1,26 %. Donc là-aussi, on est sur quelque chose de très positif.

Deuxième point, une réalisation, tout de même, d'investissement à hauteur de 275 M€ Bien entendu, cela ne prend pas en compte le remboursement du capital.

Il y a aussi, il faut le noter, un taux intéressant d'évolution des autorisations de programmes, et ça marque, là-aussi, la volonté expresse de la Collectivité d'aller à l'investissement, ce pourcentage est de 88 %.

Et puis, bien entendu, il y a nécessairement aussi, et c'est en parallèle aux AP, une progression au niveau des autorisations d'engagement avec un niveau de 95 %, il s'agit du fonctionnement.

Troisième point, et c'est important, pourquoi ? Rappelez-vous on a eu l'occasion ici, en commission des finances et puis des échanges qu'il y a eu au niveau des Conseillers, de parler de stratégie financière, stratégie

financière avec le cabinet Klopfer. Aujourd'hui on peut dire, Président, qu'on a des indicateurs de solvabilité qui sont très, très satisfaisants avec, parce que c'est beaucoup plus significatif si l'on donne des chiffres, une épargne brute qui se situe à un niveau de 208 M€ Ce qui donne une capacité d'endettement qui s'améliore nettement.

Donc, tout cela est facile à comprendre, on va rentrer un peu plus dans le détail.

Alors, quand je vous parlais de la maîtrise des dépenses de fonctionnement, avec cette baisse qui est quand même très significative, il faut aussi que je vous dise que la Collectivité, vous le savez, a maintenu ses engagements au niveau de la cohésion sociale, c'est-à-dire que là on a marqué, véritablement, et c'est un peu le sens de la politique qui est menée par la Collectivité de Corse aujourd'hui.

Donc, maîtrise de la dépense publique et les dépenses de fonctionnement, donc sont réduites, elles s'établissent aujourd'hui à 878,7 M€ On peut donc noter une baisse qui est quand même très significative, puisqu'elle est de l'ordre de 10 M€

Il faut aussi noter qu'il y a eu un certain nombre de discussions, d'appréciations, mais que la Collectivité de Corse s'est inscrite, bien avant les autres collectivités, dans la contractualisation des dépenses publiques. Cela a été demandé, mais la démarche a été faite de manière extrêmement volontaire et donc on a une compression des dépenses de fonctionnement.

Mais, je l'ai dit tout à l'heure, je le répète, il ne s'agit pas uniquement de dépenser et de compresser la dépense, il s'agit surtout de mieux dépenser, mieux dépenser !

Donc, première remarque : tout ce qui concourt à la justice, au bien-être du citoyen, à l'équité sociale, ces secteurs n'ont pas été affectés par cette compression, cette contention des dépenses de fonctionnement. Première chose.

La Collectivité s'est engagée dans des dépenses concernant la formation avec une augmentation de 2 M€, dans le cadre du PRIC, les allocations de solidarité ont augmenté de 5 % par rapport à l'année précédente et on a un montant qui est quand même important, qui a été redistribué à hauteur de 88,5 M€

Ce sont des chiffres, vous pourrez tout à l'heure éventuellement intervenir et demander des précisions.

Donc je le disais, l'effort et la gestion du Président de l'Exécutif a porté sur une baisse des charges à caractère général, avec un chiffre qui parle, qui est celui de moins 11, 8 %. Et ce chiffre fera l'objet, je n'en doute pas, d'interventions ultérieures.

Les dépenses de charges de personnels, on nous disait : alors, vous allez voir, c'est une bombe atomique, les dépenses de personnels vont augmenter de manière exponentielle. Je crois qu'il y a eu un travail là, il faut remercier à la fois M. le DGS, et puis les personnels, l'augmentation s'est limitée à 2,77 %. Donc là, on est dans des ratios qui sont tout à fait acceptables.

Il est bien entendu aussi que les dépenses de fonctionnement au plan général après le retraitement des dépenses sociales, se situent à 1,2. Je me rappelle Camille de ROCCA SERRA disait : je prends le pari, vous n'y arriverez pas, vous n'y arriverez pas. On y est arrivé, les chiffres sont là, ils parlent tous seuls et je parle avec eux, si je peux me permettre.

Donc tout cela il faut le prendre en compte.

Un élément de pondération, c'est qu'il y a aussi le phénomène d'inflation. L'inflation aujourd'hui, c'est un élément que je livre à votre sagacité, est de l'ordre de 1,8 %.

Pour ce qui concerne la fiscalité, donc c'est important, on en parle souvent, on a demandé aussi, bien entendu, des ressources complémentaires. Aujourd'hui le poste se situe à 700 M€ La fiscalité représente 700 M€ Et cela représente, vous l'avez peut-être noté, une bonne partie des recettes puisque cela représente 65 % des recettes.

On peut noter, là-aussi, une augmentation, et c'est une excellente chose, de plus 8,7 %. Et, cela se traduit par un volume financier de 56 M€ Elle est due à la fois à l'augmentation de la fraction TVA, un niveau de 4,30 %, du produit des droits de mutation à titre onéreux : 14 M€, ce qui représente 22 %, et puis il y a, bien entendu, les produits de la fiscalité spécifique à la Corse, il y a à la fois la TICPE, vous le savez, la taxe sur les transports et puis il y a aussi les tabacs.

Il faut aussi signaler que la Collectivité ne dispose que d'un pouvoir de taux sur cette fiscalité, que sur un tiers des produits de fiscalité.

On peut noter quand on a des évolutions aussi significatives, que cela est dû au contexte général, mais aussi, il faut quand même le dire, à la politique qui a été menée par la Collectivité, qui est menée par la Collectivité, à la fois en matière d'attractivité des territoires, du développement économique qu'on suscite et puis de la croissance économique et de la solidarité qui est due au niveau social.

Les dotations participation et compensation, représentent 31 % des recettes. Il y a une baisse qui est de l'ordre de 1,14 % par rapport à l'année précédente, elle s'élève tout de même à 335,6 M€, donc ce qui représente quelque chose, une dotation, une somme importante.

L'augmentation des recettes de fonctionnement, on l'a dit, et la diminution des dépenses permettent de dégager un excédent brut de 208 M€. Donc, il y a cette augmentation de 10 % dont on a parlé. L'excédent brut se situe à 165 M€ sur la période 2019 - 2021 et sa stabilité est la clef de voute de la stratégie financière qui nous avait été proposée par le Cabinet Klopfer. Donc là, je crois qu'on est parfaitement dans les clous

On a aussi un double objectif, c'est à la fois un taux d'épargne brut important et une capacité de désendettement qui est forte.

Donc là-aussi, s'il y avait quelques inquiétudes, je pense que les résultats que nous avons peuvent lever ces inquiétudes.

Le taux d'épargne représente 19 % de la capacité d'endettement qui se situe à 4 années.

L'épargne nette est à 175 M€ et elle signifie la capacité de financement de la section d'investissement par le fonctionnement.

Cette épargne nette représente 90 % du besoin de financement de la section d'investissement pour 2018.

On va passer maintenant aux recettes d'investissement, hors la dette, qui se montent en 275 M€, avec des recettes qui sont de l'ordre de 82 M€

Tout d'abord il faut dire que ces dépenses demeurent à un niveau élevé, c'est un constat, et ce malgré une baisse de 2 % en raison d'un

ralentissement de la programmation pluriannuelle, mais on pourra peut-être y revenir. Les recettes du FCTVA sont en baisse pour l'exercice 2018. Donc, il y a une corrélation avec le FCTVA.

Les dépenses, et je suis heureux d'ailleurs de le dire, j'ai toujours essayé en commission des finances quand j'étais dans l'opposition, de distinguer à la fois les dépenses d'investissement global mais aussi les dépenses d'investissement sous maîtrise d'ouvrage propre, parce qu'il ne nous a pas échappé qu'elles génèrent automatiquement de la TVA à n-2. Donc, vous avez le détail.

Les dépenses sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité se montent à 137 M€, ce qui représente à peu de chose près, 50 % des dépenses hors emprunt.

La politique de transport représente 104 M€

Les dépenses en matière d'enseignement : 11 M€

Et, ce qu'on peut dire, c'est que la proportion de dépenses sous maîtrise d'ouvrage propre, sera bien entendu, optimisée, c'est notre intérêt, dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement. Ce qui va générer des recettes supplémentaires au niveau du FCTVA, et puis ce qui nous permettra, en tout cas je l'espère Président, de poursuivre une politique ambitieuse à la hauteur des besoins en matière d'investissements structurants.

Un mot sur la méthode. Il y a une concertation générale qui s'est établie, vous avez réalisé plusieurs réunions sur les territoires et donc, cette concertation va permettre d'identifier des projets de territoires et de contractualiser.

J'en parle parce que nécessairement cela va se traduire par des besoins en matière d'investissement et donc, à la fois les moyens que l'on peut retrouver dans le cadre du Contrat de Plan, mais aussi des autres sources de financement et des fonds européens, en tout cas on l'espère.

Des subventions d'équipements qui concernent les tiers : on est passé donc des investissements en maîtrise d'ouvrage propre concernant les tiers. Il y a 119 M€ en 2018. L'aménagement du territoire qui est un point fort, vous le savez, représente 40 %. L'action économique : 22 M€, l'environnement : 24 M€, et puis ces dispositifs sont accompagnés du

dispositif des avances remboursables et qui représentent un volume de 7,7 M€

Les recettes d'investissement s'élèvent à 82 M€ Les subventions d'investissement à un niveau de 48,6 M€, elles proviennent à la fois du PEI, du CPER, des crédits FEDER et de la DGE. Elles représentent 35 % des dépenses sous maîtrise d'ouvrage et là-aussi, c'est tout à fait conforme à la prospective financière qui avait été envisagée et engagée.

Les autres recettes d'investissement sont composées de dotations d'un montant de 25 M€, il s'agit du FCTVA et d'avances liées au PEI et au fonds FEDER.

Il faut aussi dire que la Collectivité de Corse n'a pas totalement mobilisé les emprunts contractés et prévus au BP 2018, pour un montant de 30 450 000 € Et, vous allez retrouver cette somme inscrite en recettes.

Je vais passer sur les résultats parce que je pense avoir donné énormément de chiffres.

Le solde d'exécution complété par les restes à réaliser, on en parlait tout à l'heure lors de la présentation des autres CA, sont d'un montant de 30 450 000 € et cela fait ressorti un besoin de financement à hauteur de 155 767 531,66 €

La décomposition des résultats, je suis tenu de vous la donner, le résultat de l'exercice section de fonctionnement, il est de 152 676 791,01 €

Le résultat reporté, on en parlait tout à l'heure, il est 43 262 353,62 €

Le résultat de fonctionnement : 195 939 144,63 €

En matière d'investissement, le résultat est de : moins 30 889 566,12 €

Le résultat il est à : moins 155 327 965,54 €

Le solde d'exécution il est à : moins 186 217 531,66 €

Le résultat du compte de gestion, il se situe à un niveau de : 9 721 612,97 €

Le solde des restes à réaliser, il s'agit des recettes moins les dépenses : 30 450 000 €, on en a déjà parlé.

Le résultat cumulé, il est donc de : 40 171 612 €

Bien entendu, on intégrera ce dont on a parlé tout à l'heure.

Je voudrais conclure, d'abord vous faire remarquer qu'on est parfaitement dans les clous concernant la trajectoire financière qui a été annoncée, elle a été tenue. Malgré qu'on est rentré sur une année de mise en place de la Collectivité avec toutes les difficultés que vous pouvez imaginer, dont vous avez eu à vous entretenir sans doute, et qui bien entendu ont occupé très largement les cadres et les personnels de la Collectivité, que je voudrais me permettre de remercier à ce stade, d'abord, le directeur général des services, mais aussi tous les DGA et pour ce qui concerne ce CA notamment, Mme Alexandra FOLACCI, et puis M. PAOLANTONACCI qui se cache, qui est tout en haut, mais qui est très efficace aussi. Et puis tous ceux qui ont œuvré, y compris les syndicats, pour que les choses aillent au mieux, et puis vous les Conseillers, qui avaient été, je pense, compréhensifs, ce qui nous a permis, tous ensemble, d'avancer.

Deuxième réflexion, on est à 275 M€ d'investissement, donc le pari a été, pour ainsi dire, tenu.

Troisième chose, il y a aussi, il faut le signaler même si ça n'apparaît pas directement dans les chiffres, un taux de programmation qui a été tenu et qui traduit nécessairement un renforcement des politiques publiques mises en œuvre.

Je vais vous donner ces ratios, il s'agit de : 94,17 % en fonctionnement et 88,22 % en investissements.

Aussi, M. le Président, je vous demande d'adopter le compte administratif de l'exercice 2018, d'arrêter le résultat de la section de fonctionnement à 195 939 144,63 € et le solde d'exécution à la section d'investissement à moins 186 217 531,66 €, d'acter les restes à recouvrer en recettes à hauteur de 30 450 000 €, d'acter le résultat des comptes à hauteur de 40 171 612,97 €. Je suis arrivé à bout de cette analyse du compte administratif.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Conseiller exécutif pour cette présentation exhaustive. Donc, il y a un rapport de la commission des finances et c'est Anne TOMASI qui va nous le présenter.

Mme Anne TOMASI

M. le Président, je vous remercie.

M. LACOMBE a indiqué ne pas avoir retrouvé dans le rapport, le reliquat de la Dotation de Continuité Territoriale reversée à OTC. Il a précisé que le reliquat de 14 millions d'euros prévu au Budget Primitif 2019 (BP) n'apparaissait pas au Compte Administratif.

Le Directeur de la programmation financière, a répondu que le reliquat de 14 millions d'euros de la DCT était bien prévu sur 2018 mais sur un résultat qui n'était pas encore définitif.

Aussi, conformément aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes (CRC), ont été titrés uniquement 479 millions d'euros, correspondant au reliquat de 2017. Le reliquat de 14 millions d'euros ayant été inscrit au BP 2019. A ce titre, le BP 2019 concerne le résultat de l'OTC en 2018.

M. LACOMBE a souligné que le reliquat annoncé préalablement au budget était d'un montant compris entre 20 et 30 millions d'euros, aussi il a souhaité connaître pour la prochaine session, le montant exact de ce dernier.

M. PAOLANTONACCI a répondu que la Direction des Finances prendra l'attache des services de l'OTC afin de disposer des éléments demandés.

La commission a émis un avis favorable.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. Donc, la parole est à qui la demande ? François ORLANDI, vous avez la parole.

M. François ORLANDI

Merci, le Président. MM. les Présidents, Mmes et MM. les membres du Conseil exécutif, chers collègues, permettez-moi à mon tour de saluer le travail effectué par les services dans l'exercice difficile de la construction d'un compte administratif. Je profite, au passage, pour saluer la sagesse du Président dans les débats précédents, en proposant une méthode orthodoxe dont on risquait de s'éloigner pour la validation des comptes qui ont été examinés. C'était important, me semble-t-il, et on répond à des règles, comme le rappelait Jean BIANCUCCI, et par forcément au simple fait majoritaire.

Alors, bien évidemment, vous me permettrez d'être un peu plus nuancé quant au sentiment qui va se dégager de l'analyse du compte administratif. Les coûts partis, ce désengagement des trois anciennes collectivités, sont encore et bien sûr très incidents sur l'exercice que nous examinons.

Vous avez envisagé ce rapport en 5 parties, une première qui concerne la présentation des résultats comptables, une deuxième : la situation financière de la Collectivité, une troisième consacrée au bilan pluriannuel, une quatrième qui permet la présentation par chapitres fonctionnels des dépenses et des recettes et une cinquième qui reprend la gestion de la dette avec une présentation synthétique du bilan.

Alors, je ne vais pas rentrer dans le détail de tous les chapitres qui ont été évoqués, mais si vous me permettez, reprendre peut-être un certain nombre de points sur lesquels j'aimerais revenir.

Alors, concernant le résultat comptable, le premier constat, le résultat comptable de l'année est de, je vais arrondir si vous m'y autorisez, 9 700 000 € contre 21 760 000 € l'année précédente. Vous avez donné les explications, d'où la nécessité de porter en reste à réaliser en recettes d'investissements : 30 450 000 € d'emprunt, alors vous avez pris en restes à réaliser des recettes, mais sauf erreur, on n'a pas repris en restes à réaliser l'ensemble des dépenses, sauf à imaginer qu'il n'y avait aucune dépense engagée, non mandatée.

Vous avez un résultat de fonctionnement à la hausse : 152 M€ mais c'est un résultat comptable, ce n'est pas un résultat financier, et là encore, permettez-moi de revenir, encore une fois, sur la neutralisation, certes elle ne joue pas sur le résultat comptable mais les, grosso-modo, 100 M€ qui sont

chaque année neutralisés permettent une recette de fonctionnement sans réalité financière.

Concernant l'analyse du solde d'exécution en investissement, vous l'avez dit, vous précisez qu'aux résultats reportés du 31 décembre 2017 : 147 M€, il convient de reprendre les comptes 1069 des anciens conseils départementaux pour 8 M€. Ce montant viendrait augmenter le résultat reporté, alors peut-être vérification, à la page 7 on parle d'une diminution du résultat reporté, sauf si j'interprète mal, je pense que c'est plutôt une augmentation, enfin ça dépend de la façon dont on le lit.

Donc, on peut ici revenir, et je n'ai pas voulu le faire lorsque le rapport a été présenté tout à l'heure, sur le compte 1069 parce qu'en effet cette rectification devait être faite et nous l'avons bien évidemment votée.

Alors, vous êtes d'excellents communicants, vous êtes bien relayés et une présentation tendancieuse aurait pu peut-être donner une image déformée de la réalité de ce compte 1069, et je salue la présentation qu'en a faite Jean BIANCUCCI. Je veux rajouter une explication peut-être un peu vulgarisée, je dirai, de la lecture de ce compte pour qu'il n'y ait pas d'équivoque et qu'il n'y ait pas ce qui aurait pu être une désinformation. Mais je crois que les informations qui ont été données devraient permettre d'éviter et d'échapper à ce risque.

Alors j'étais absent à la commission des finances, mais j'ai eu un retour de la façon dont les choses ont été, à un moment donné, appréhendées. Vous vous défendez souvent d'accusations, de suspicions, qui pourraient transpirer lorsque vous évoquez le travail des anciennes collectivités, voire d'autres élus, même si ça ne concerne jamais nominativement des personnes, mais on peut regretter que souvent on a ce sentiment, j'espère à tort.

Donc, j'étais absent et il a été ressenti qu'une mise en cause des anciennes collectivités, à travers l'apparition de ce compte, avait été constatée et que peut-être nous avons voulu cacher des sommes importantes, notamment pour le département de la Haute-Corse.

Alors, je vais juste faire une parenthèse et rappeler que dans la création de la Collectivité unique nous nous étions engagés à ce que de manière vertueuse, nous apportions à cette nouvelle Collectivité unique tous les éléments et de la manière la plus loyale. Je pense l'avoir fait avec une diminution des effectifs, il y avait plus de 30 agents de moins entre ma prise

de fonction et le 31 décembre 2017, malgré l'intégration d'un certain nombre d'agents, notamment de la NDPH.

Je pense que nous avons maîtrisé les coûts de la manière la plus acceptable possible, que nous avons procédé en matière de gestion de ressources humaines, comme nous nous étions engagés à le faire, mais je ne suis pas certain que tout le monde l'ai fait, à œuvrer prioritairement par voie de mutation pour ne pas alourdir les charges de trois collectivités. Je rappellerai que nous n'avons ostracisé personne, que nous avons attribué des promotions à des agents quelle que soit leur appartenance syndicale ou politique, et je n'ai eu qu'à me réjouir de ces promotions parce qu'elles étaient liées à la compétence des dits agents. Donc, aucune défiance envers qui que ce soit.

Alors pour en revenir au compte 1069, puisqu'on en a parlé et on en a parlé assez posément, avec le recul nécessaire, disais-je, il a été créé, comme l'a dit Pierre-Jean LUCIANI, en 2004. Alors, il a été créé à l'occasion d'un changement de nomenclature pour neutraliser des dépenses dont l'Etat s'était rendu compte qu'elles n'étaient pas forcément et de manière suffisamment importante rattachées à l'exercice de l'année en vigueur.

Donc, ces dépenses ont été créées, ont été neutralisées dans un compte 1069 pour lequel il y avait en prévision une recette équivalente, pour avoir recherché donc auprès de personnes qui, aujourd'hui à la retraite, avaient œuvré au sein du département de la Haute-Corse, la neutralisation et le rééquilibrage devaient se faire par des abandons de créances, notamment URSSAF et un certain nombre de factures.

Donc, cette régularisation aurait dû intervenir en son temps. Je rappelle qu'elle a concerné plusieurs collectivités, des dizaines de collectivités au niveau national et plusieurs centaines de millions d'euros, mais de manière suffisamment imprécise.

Donc ce dispositif a été suffisamment imprécis pour être considéré, car il s'agissait d'un compte non budgétaire, donc il n'apparaissait plus dans la nomenclature comme ça été dit et les régularisations qui auraient pu intervenir à l'époque, auraient pu l'être faites très facilement puisque c'était des compensations sur les fonds de réserve, donc ce n'était pas ni compliqué, ni très incident à le faire, ils ont tout simplement disparu de la nomenclature. Et, je pense qu'ils ont réapparu au niveau de nos collectivités parce que, tout simplement, au 31 décembre 2017, les départements ont disparu. Il n'y avait ni volonté de cacher quoi que ce soit, ni risque financier parce que ça n'est

pas financier, je le rappelle, c'est uniquement comptable, et on aurait pu, on aurait dû et on aurait fait, si nous avions eu connaissance de l'existence de ce compte, les régularisations nécessaires, que vous faites aujourd'hui, nous l'avons voté et vous constaterez quand même que, par rapport aux résultats, l'incidence comptable est plutôt minime.

Je rappelle également qu'à aucun moment la chambre régionale des comptes, ni même les cabinets conseils experts qui sont utilisés aujourd'hui et qui l'étaient hier, n'avaient relevé la présence de ces comptes.

Donc, parallèlement aux 8 M€ qui sont aujourd'hui à régulariser, je rappellerai que les deux départements ont apporté pratiquement 900 M€ de fonds de réserve. Donc là encore, largement de quoi compenser ce compte.

Alors à propos de la situation financière, vous évoquez un taux de consommation élevé, ce qui est une bonne chose, plus de 95 % en dépenses de fonctionnement, plus de 82 % en dépenses d'investissement. Alors, ce sont des bons ratios, il faut être prudent, notamment en matière de dépenses de fonctionnement parce que ce sont des dépenses réelles et des dépenses pérennes. Donc, il faut véritablement tenir les comptes et je fais confiance en votre rigueur pour cela mais je me permets de rappeler la prudence.

En matière d'investissement à l'inverse, les dépenses d'investissements réels auraient pu être plus importantes, je parle des dépenses réelles. Elles représentent 308 M€ mais Jean BIANCUCCI l'a bien précisé, la réalité des dépenses c'est 307 M€ en matière d'investissement parce que les subventions, les remboursements de capital et les participations diverses ramènent à 137 M€ les investissements réellement engagés.

La création de la Collectivité unique aurait peut-être permis de booster un peu plus ces postes d'investissement, mais reconnaissons que la première année est une année particulièrement difficile. Je crois aussi que l'on peut dire que les dépenses qui ont été réellement engagées en 2018, correspondent pour beaucoup aux programmes des anciennes collectivités, conseil départementaux compris.

En poursuivant l'analyse du rapport, vous annoncez que les dépenses sont réellement en baisse de 1,16 %, c'est vrai, les dépenses de personnel et celles liées au AIS augmentent de 1 %, or les AIS, vous le savez, ne dépendent pas directement d'une gestion vertueuse, mais plutôt d'une situation conjoncturelle.

Alors, on revient sur les dépenses de personnel, en réalité elles augmentent de 2,77 %.

S'agissant des provisions, vous savez que l'on avait eu un débat à ce propos, vous avez eu, je pense, le mérite de commencer à provisionner parce qu'un certain nombre de contentieux continuaient de prospérer, on a réduit le montant de ces provisions de 11 à 7 millions, est-ce qu'il y a une raison particulière à cette réduction ? Peut-être des bonnes nouvelles en ce sens, il serait peut-être intéressant de le savoir. A priori les conditions cumulatives de la constitution de provisions, continuent d'être réunies, mais je pense que vous nous donnerez une explication sur ce point.

Les charges à caractère général diminuent, on constate qu'il y a eu des dépenses importantes, notamment à travers du matériel, en 2018. Donc, j'espère que 2019 ne viendra pas supporter un certain nombre de ces investissements, de ces sommes engagées en 2018. Je vois, au passage, qu'il y a eu du matériel très lourd, donc je suis en train de me demander, avec espoir, si ces nouveaux matériels vont venir permettre à la Collectivité d'opérer en régie sur un certain nombre de postes et cela me rappelle une question posée par notre collègue Cathy COGNETTI, qui interrogeait l'Exécutif sur l'entretien des réseaux routiers et la réponse qui avait été apportée, celle proposée par le Président, qui n'était pas celle suggérée par d'autres, donc elle se voulait plus constructive, en tout cas moins frontale, était de dire que le département de Haute-Corse notamment, n'avait pas passé de marché d'entretien. Donc, il avait expliqué qu'il n'avait pas passé de marché d'entretien parce ces travaux d'entretien étaient réalisés en régie et que nous n'avions pas d'opérations inscrites au PEI, et j'expliquais encore que s'il n'y avait plus d'opérations au PEI, c'est parce que pour les inscrire dans un plan pluriannuel d'investissement, la Collectivité les avait retirées.

Donc, si on est dans cette démarche d'investissement pour réaliser en régie des travaux qui le sont, très bien, lorsque les agents s'y emploient, c'est une bonne chose.

Alors sans entrer dans le détail des dépenses, juste quelques chiffres, par exemple en matière de frais de déplacements on est pratiquement à 2,7 M€ elles diminuent certes, mais ce sont des sommes importantes. Alors, je comprends qu'une Collectivité comme la Collectivité unique n'a rien à voir avec les anciens départements dans leurs prérogatives, ça n'a rien à avoir également dans les frais de déplacement parce que je crois que celui que j'ai effectué le plus lointain devait se situer dans le Cantal, donc c'était plus

modeste, mais ça fait référence à l'humilité appelée de l'aveu de beaucoup de monde ici. Donc, soyons vigilants sur ces postes de déplacement.

La maîtrise des dépenses à caractère général, c'est difficile, c'est vrai, on a évoqué la présence d'un contrôle de gestion pour mieux les maîtriser encore, acceptons-en l'augure et l'efficience.

Vous revenez sur l'augmentation des frais de personnel, donc 2,77, c'est le chiffre réel qui est annoncé. Alors, je m'interroge, le GVT il est de 1,5, on est au-dessus du GVT, alors on peut se poser la question : est-ce que l'on est toujours sur une trajectoire vertueuse qu'on a voulu mettre en avant dans la gestion des ressources humaines de la Collectivité ? Est-ce que l'on n'assiste pas parfois à des dérapages là-aussi ? Donc, peut-être que vous nous apporterez l'éclairage nécessaire.

Et, la comparaison qui est faite avec les autres régions continentales sur les 3,69 concernant donc un ratio, vous savez qu'elles ne reposent pas tout à fait sur les mêmes critères puisque les régions continentales qui sont d'ailleurs à une échelle tout à fait différente, n'intègrent pas les départements dans leur périmètre.

Concernant les immobilisations financières, je ne vais pas revenir sur les emprunts toxiques, c'est un débat que nous avons ouvert suffisamment souvent, vous en avez hérité tout comme j'en ai hérité, nous avons essayé d'avancer, notamment sur des engagements qui avaient été pris par le Gouvernement, et comme vous je déplore l'absence de respect des engagements qui ont été non tenus, et je reste, et je vous le dis, à disposition si je peux être utile, pour essayer de faire avancer positivement ce dossier, mais j'ai l'impression qu'il fait l'objet d'un blocage.

Relever l'existence d'un prêt d'honneur de 750 000 € à l'ADEC, par simple curiosité, savoir à quoi il correspond. C'est vrai que dans le besoin de clarté, on a des postes, par exemple la répartition des tâches entre l'office hydraulique et la Collectivité, notamment pour l'entretien des captages, pour des sommes importantes, mérite une tarification. Qui fait quoi sur ces postes ?

Vous le faites en évoquant le prochain PPI, simplement vous considérez l'éventuel retour du FCTVA. Donc, concernant les fonds d'état et les fonds européens, le FCTVA, vous savez, et notamment ce dernier, qu'ils sont compensés à hauteur réelle et non pas avec le différentiel bénéfique que l'on connaît. Donc, là encore, il faut être à la fois prudent et vigilant sur les montants qui doivent être engagés.

Vous illustrez à travers un intéressant camembert la répartition, et on voit que l'activité économique qui doit, selon certains et je partage cet avis, générer suffisamment de richesses à la région pour faciliter l'emploi et non pas laisser croire ou laisser espérer à certains que l'emploi peut être pourvu par les établissements publics, eh bien, cette activité financière représente 18 %, elle est répartie en différents secteurs. On remarque au passage que l'industrie touristique qui est parfois décriée et qui mérite parfois de l'être, elle représente 2 % des aides pour 30 % du PIB. Donc, peut-être que parfois elle peut mériter mieux.

Concernant donc les fonds européens, je salue la prise en compte des impératifs de délai, encore faudra-t-il maîtriser les éléments de leur validation définitive avec notamment notre capacité à assumer dans les deux ans, non pas uniquement la programmation, mais également le règlement effectif de ces dossiers avant 2022.

S'agissant, on en a parlé, du PDRC, du FEDER, les signaux semblent favorables, mais la même réflexion s'applique quant à l'effectivité de la réalisation qui sera déterminante.

Sur les emplois, 4138 emplois, les charges de fonctionnement des agences et offices pèsent presque autant que la masse salariale, sauf erreur de ma part, de l'ensemble des agents de la Collectivité. Je crois que le CESEC avait souhaité que dans la présentation du compte administratif, on est également une lecture de cette nature sur l'ensemble des agences et offices, en effet, ça permet peut-être d'avoir une lecture plus synthétique et, en tout cas, plus ouverte de ces éléments qui sont importants et dont on n'a pas forcément connaissance si on n'est pas directement au conseil d'administration de ces établissements.

Alors en résumé, il faut rester vigilant car l'augmentation du coût de fonctionnement de certains établissements est plus rapide que celui de la caisse de la Collectivité de Corse, certains établissements sont vertueux avec une baisse, notamment Jean BIANCUCCI, au niveau de l'AUE de 14 % des coûts de fonctionnement. Je ne suis pas là pour donner des satisfécits, mais relever par exemple que Lionel MORTINI aussi au niveau de l'ODARC maîtrise, qu'on a des situations qui sont stables et puis d'autres, le différentiel s'accroît. Donc, confiance dans la vigilance, mais je crois qu'il est bon de le dire.

En matière de recettes : donc, les recettes réelles, on dit encore : 1 160 000 000 €, elles diminuent de 3,17 par rapport à 2017, c'est imputable

notamment au recours à l'emprunt qui a été limité, c'est compensé en partie par l'utilisation de la DCT comme une ligne de trésorerie, 187 M€ utilisés pendant plusieurs mois. Le recours à une ligne de trésorerie de 30 M€ qui n'a pas été, là encore sauf erreur, soldée en 2018.

Donc, vous dites que nos ressources réelles hors emprunt, augmentent de 0,26, celles de fonctionnement (...), avec des dépenses de fonctionnement qui diminuent de 12 %. Alors, on n'a pas emprunté certes, mais ça entraîne une baisse des recettes d'investissement et la présentation d'un faible égard entre l'augmentation des dépenses de fonctionnement et la baisse des recettes envisagée est plutôt liée à une forte augmentation de la fiscalité en 2018, donc elle est compensée. Les dépenses de fonctionnement sont pérennes alors que le pourcentage qui nous a permis de bénéficier justement de cette embellie, de cette augmentation constatée en 2018, risque de ne plus se reproduire et on peut toujours craindre l'effet ciseau.

C'est trop long ?

Le Président TALAMONI

C'est-à-dire que là vous avez dépassé le temps de parole de votre groupe...

M. François ORLANDI

Si vous m'autorisez encore quelques minutes ?

Le Président TALAMONI

Deux minutes, vous avez déjà dépassé de plusieurs minutes.

M. François ORLANDI

De trois minutes, M. le Président, mais je serai le seul pour le groupe à prendre la parole.

Donc, concernant nos ressources, 66 % des ressources fiscales viennent de l'État, elles augmentent de 56 M€ la partie, donc heureusement que l'État est là.

Je vais essayer d'aller encore plus vite, les seules ressources fiscales plus la neutralisation, représentent l'équivalent de notre besoin de

financement, la question est : qu'est-ce qui pourrait se passer si les ressources fiscales n'augmentaient que de 3 % ?

Même constat pour la TVA. Même constat pour les DMTO qui ont augmenté de 2 M€

Donc, on constate que notre fiscalité spécifique indépendante ne suffirait pas si celle de l'État n'était pas venue abonder de manière importante notre budget.

Les dépenses AIS mal compensées, je le conçois, c'est quelque chose de récurrent et vous n'en pas responsables. Elles doivent rester sous vigilance, le travail d'ailleurs de nos acteurs sociaux y contribue.

Les dotations globales de l'État donc, en résumé, se sont stabilisées à 335 M€, nous sommes rentrés d'ailleurs dans les clous de ce qui était demandé pour ne pas être sanctionné. Donc, tout le monde tient ses engagements.

Donc, les recettes d'investissement globalisées, vous évoquez la diminution des 41 M€ d'emprunt, ce qui explique la baisse des recettes, en même temps, et pour afficher un résultat de 40 M€, vous avez passé, je l'ai dit tout à l'heure, plus de 30 M€ de restes à réaliser en recettes, plus 34 M€ de trésorerie, plus un emprunt, donc le besoin réel en réalité en emprunt aurait dû être de 64 M€

Donc, on peut s'étonner de la satisfaction du recours réduit à l'emprunt. Vous considérez à juste titre que la Collectivité doit optimiser ses financements pour augmenter son niveau de dépenses structurant, nous le faisons avec l'État.

Donc l'analyse revient sur la baisse du produit de TVA sans doute liée à la faiblesse des travaux engagés, et là encore, heureusement que les collectivités précédentes y ont certainement pourvu.

Concernant le PEI, donc je n'y reviendrai pas. Les difficultés à consommer la part restante aussi bien pour notre Collectivité que pour tous ceux qui vont bénéficier du PEI, à engager avant 2020, à consommer en 2022, 68,5 M€ à trouver pour consommer ces 155 M€

Alors, et je termine, vous soulignez donc l'évolution positive de 8 % de l'excédent brut permettant de faire évoluer la capacité à dégager des

marges sur la gestion courante, ça serait tout à fait exact. Mais une fois encore, la neutralisation des amortissements est à prendre en compte. C'est une opération comptable qui ne génère aucun flux financier. En revanche, elle vous permet d'autoriser des dépenses réelles à due concurrence, donc 100 M€ par an, on en arrive à un total de 670 M€ j'arrondis.

Question : avec un tel excédent pourquoi avoir recours à l'emprunt tous les ans, si ce n'est pour un problème de trésorerie ?

Je termine véritablement parce que je ne veux pas rajouter d'éléments techniques ou financiers. Nous perdons de vue que les ratios présentés sous un angle favorable s'établissent sur un taux d'épargne virtuel, sans flux financiers, qu'il faut garder à l'esprit la nécessité de maintenir ce qui a été amorti parce qu'il va falloir l'amortir, voire le remplacer, y compris ce qui a été neutralisé.

Pour conclure, je dirai que la présentation des chiffres est une présentation tout à fait loyale mais qu'elle est éminemment politique. On affiche un excédent qui est en fait une sous-consommation de la section d'investissement qui démontre peut-être une faiblesse dans les actions.

Donc, le résultat cumulé de l'exercice est de 40 millions, oui, mais avec des restes à réaliser en recettes d'investissement à hauteur de 30 millions, quid de restes à réaliser en dépenses. Les mêmes causes devraient produire les mêmes effets, on devrait le retrouver dans le résultat qui aurait pu être présenté.

Je vous remercie et vous prie de m'excuser d'avoir été long et peut-être parfois un peu confus.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Essayons de limiter un petit peu nos élans, s'agissant de cet important rapport. Il est 13 heures. Nous pouvons continuer, nous devons continuer, en étant plus brefs, ça serait bien.

Je donne la parole à qui la demande, mais si personne ne la demande, c'est très bien aussi. Oui, Anne TOMASI, vous avez la parole et ensuite Xavier LACOMBE.

Mme Anne TOMASI

À ringrazià vi.

Je tenais à féliciter l'exécutif pour la gestion de l'année 2018 que nous constatons.

Il me semble que ce compte administratif est la preuve de la bonne santé de notre Collectivité. Nous constatons un bon résultat malgré le correctif que nous avons voté il y a quelques minutes de – 8 M€ Un taux d'épargne brut en augmentation, une capacité de désendettement satisfaisante, un taux d'investissement tout à fait convenable.

L'exercice était difficile, en particulier dans le contexte de la fusion, fusion à la fois en tant que situation exceptionnelle en elle-même, mais également par les difficultés dont notre Collectivité a hérité.

Le taux d'investissement est très bon, largement supérieur à l'année blanche que certains nous prédisaient au moment du vote du budget. On constate une maîtrise des dépenses de fonctionnement dont il faut également se féliciter, malgré une réelle hausse des dépenses de personnels.

Il est important de préciser que cette maîtrise des dépenses de fonctionnement est en partie due à la diminution des charges à caractère général qui sont la preuve des efforts que nous faisons pour la maîtrise de notre budget et qui permet le respect de la contractualisation avec l'Etat.

Pour tous ces critères de bonne santé, je tiens à nouveau à féliciter l'exécutif pour sa gestion brillante de l'année 2018.

Le Président TALAMONI

Merci. Voilà un message simple, clair, argumenté, mais de manière raisonnable, percutant. C'est un exemple à suivre.

Mme Anne TOMASI

Je vous remercie pour tous ces compliments, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Xavier LACOMBE a la parole.

M. Xavier LACOMBE

Merci. J'essaierai d'être concis, mais comme il y a un temps de parole de 20 minutes, et je ne voudrais pas trop me presser, M. le Président, je l'utiliserai.

Je suis heureux que l'on soit heureux avec les euros.

Je voudrais souligner ce que vient de dire Anne TOMASI. C'est vrai, des efforts qui ont été faits pour la réduction des dépenses de fonctionnement, notamment au chapitre des charges à caractère général. Mais, elle a aussi en même temps souligné l'augmentation des charges de personnels et j'y reviendrai.

Pour commencer, je voudrais prendre un premier ratio qui n'a pas été abordé, mais qui est dans ce rapport, c'est le rapport entre le fonctionnement et l'investissement. En 2017, 72 % en fonctionnement et 28 % en investissement. En 2018, 74 % en fonctionnement et 26 % en investissement. Donc, on voit tout de suite qu'il y a 2 %, un delta de 2 %, plus une augmentation en fonctionnement et une diminution en investissement. On aurait pu espérer la stabilité, voire une amélioration. Aujourd'hui, force et de constater qu'il y a une dégradation.

De fait, cette année, même si globalement sur une période donnée, parce qu'il faut toujours replacer dans le contexte, la Collectivité de Corse n'a pas plus investi que les 3 collectivités séparément, chacune avec ses compétences, les années précédentes. Au contraire, elle est largement en-deçà, on n'est pas tout à fait au même niveau et aux vues des résultats annoncés, certes comme l'a dit mon collègue François ORLANDI, je tacherai de ne pas trop reprendre ce qu'il a dit, mais je suis obligé d'aborder certains sujets, on aurait pu espérer même mieux puisqu'en termes de recettes, il y a une nette augmentation qui revient, il faut le dire. Là, c'est une fiscalité dynamique provenant des ex-départements. Ça a été dit lors de la présentation que la Collectivité de Corse a peu de marge, même si l'augmentation, notamment de ces produits qui viennent des droits de mutation onéreux et aussi l'augmentation du tabac, la fiscalité et autres, mais de manière moindre. 14 % d'augmentation, ce n'est pas rien, c'est considérable.

Les recettes de fonctionnement sont en augmentation de 1,26 %. Je dois souligner qu'il y a eu un véritable souci de contenir les dépenses réelles de fonctionnement et je le dis sans détour, avec une diminution. Mais quand même, une augmentation de 5,5 M€ de charges de personnel sur l'année. Cela

nous est expliqué, mais que partiellement, désolé de le dire, dû à l'intégration de certains personnels, mais ça n'explique pas tout. 1,5 % de GVT, ça n'explique pas tout puisqu'on est presque à 2,8 % d'augmentation de personnel, + de 2,7 %. Cela veut dire qu'à un moment donné, comme cela est souligné dans le rapport, et je m'en réfère à ces chiffres, si ce ne n'est qu'ils ne prennent pas en compte les départs à la retraite qui ne sont pas mentionnés. Je le dis à chaque fois, d'une année sur l'autre, il y a les départs à la retraite, l'effectif augmente. Donc, là, on est en gros, + 68, 70, 74 agents contractuels supplémentaires d'une année sur l'autre, c'est dans le rapport, mais qui n'intègre pas les départs à la retraite. Cela nous laisse tout loisir à penser que ça serait bien supérieur.

Si on doit toujours replacer dans le contexte de manière générale, toutes les collectivités ont aujourd'hui des comptes administratifs meilleurs que les années précédentes et que ce qu'elles espéraient. Pourquoi ? Parce que tout simplement, au niveau national il n'y a plus la ponction dans le cadre du redressement du déficit financier qui n'est plus opéré sur les collectivités. Globalement, les charges de fonctionnement sur l'ensemble des collectivités, au plan national, sont de l'ordre de 1 %, voire moins.

Aujourd'hui, nous sommes à 1,16 %. Nous avons tenu, comme cela a été dit, la ligne, mais on n'a pas battu de record non plus, il faut bien le dire.

J'insiste là-dessus, on a entendu qu'il y avait pléthore d'effectifs, qu'il y avait trop de monde. C'est vrai qu'une mise en place n'est pas facile, une Collectivité unie qui se met en place. Mais maintenant, est-ce qu'il ne serait pas temps d'organiser les choses de manière prioritaire, peut-être de mutualiser pour faire des économies ?

Ce que j'ai un peu de mal à entendre après l'avoir dénoncé pendant des années, l'avoir critiqué, c'est qu'aujourd'hui, il y a pour notre nouvelle Collectivité unique des recrutements supplémentaires. A un moment donné, on ne peut pas dire les choses et afficher le contraire, il faut en avoir l'explication.

Sans incriminer qui que ce soit, j'en demande tout simplement les explications qui, partiellement, ont été apportées, mais il reste un delta où nous n'avons pas de réponses. Ceci étant dit, je ne vais pas m'alourdir là-dessus.

Considérant la DCT, j'avais posé la question et c'est un peu dommage parce que ça serait bien pour ne pas alourdir les débats et conserver

notre temps de parole et le respecter, quand il y a des questions qui sont posées en commission des finances, peut-être que lors de la présentation en session, si ces réponses sont apportées lors de la présentation, ça éviterait d'y revenir, notamment au niveau du reliquat de la DCT. La question a été posée, une réponse partielle a été apportée en disant « oui, mais au BP 2019, il y a 14 M€ ». Oui, mais on nous annonçait 20 à 30 M€, voire plus. Aujourd'hui, c'est 14 M€ au BP. Ça aurait été bien d'avoir une précision ou quelques lignes puisque, comme je l'avais évoqué en commission des finances, je ne l'ai pas retrouvée au niveau du CA. Ça, c'est encore une question.

Je tiens à souligner et cela a été fait, le résultat 2017 du compte de gestion était de 21 759 854 € En 2018, il n'est que 9 721 612 € Ça, c'est le résultat de l'exercice, de l'excédent. Donc, il a nettement diminué entre 2017 et 2018.

Mais aujourd'hui, ce qui nous est proposé dans ce rapport, au vote, c'est un résultat de plus que de 40 M€ avec un emprunt, certes, contracté, je l'espère, je plaisante ! Heureusement, parce que ce serait illégal, de 30 450 000 €

Donc, là, on en revient à la notion et ça revient à ce que disait François ORLANDI, et c'est une notion d'affichage comptable, mais qui n'a rien à voir avec la réalité financière.

De même que les immobilisations des amortissements, là aussi, c'est 99 M€ qui sont reportés, qui permettent de faire un affichage, mais financièrement, ça n'est pas la réalité. En termes de trésorerie, nous utilisons la dotation de continuité territoriale comme trésorerie. D'ailleurs, on le voit bien, on utilise presque 6, 7, 8 mois de l'année et ensuite, nous sommes obligés d'opérer des lignes de trésorerie parce que notre Collectivité, aujourd'hui, n'a pas suffisamment de trésorerie. C'est clair et c'est irréfutable.

Donc, au niveau de la santé financière de notre Collectivité, on peut s'en interroger.

En affichage comptable, certes, le taux d'épargne brut augmente, certes la capacité de désendettement diminue et tout s'améliore. Mais si l'on retranche les 30 M€ qui réellement auraient dû être de 60 ou 70 M€ d'emprunt, notre capacité de désendettement ne diminue pas. Elle ne diminue pas, elle augmente parce qu'on gagne tout de suite 1,5 année. Donc, le ratio serait supérieur.

In fine, puisque globalement les dotations d'Etat sont restées stables, je l'ai bien dit, nous ne subissons plus la ponction nationale, ce qui améliore, si on doit contextualisé et reprendre tout en compte. Mais quelques questions quand même demeurent.

Bonne situation financière affichée, moins d'investissements par rapport aux années précédentes, je parle des trois collectivités, mais à un moment donné, c'est l'addition des trois et aujourd'hui, on est en-deçà.

Neutralisation des amortissements, une question m'interroge et j'en avais fait déjà état l'année dernière et au budget, c'est qu'aujourd'hui, on a encore une diminution des provisions. Nous avons des contentieux qui courent, certitudes ou incertitudes, et nos provisions, et nous l'avions déjà alerté, on ne peut peut-être pas, la capacité ne nous permet pas de provisionner le montant du contentieux, ce qui normalement devrait être fait, mais on peut le comprendre longtemps. Par contre jusqu'à arriver au point de diminuer les provisions, je ne sais pas si on va dans le bon sens et si c'est la bonne opération. Je m'interroge et je suis plutôt inquiet, d'autant plus qu'il y aurait d'autres contentieux à venir, on ne sait jamais, il vaudrait mieux se prévenir.

Considérant la programmation pluriannuelle d'investissements qui nous avait été présentée en 2016 avec une clause de revoyure en 2017, aujourd'hui, nous sommes en 2019 et sur cette PPI ou sur ce plan de programmation d'investissement, nous n'avons aucune visibilité. Nous savons que nous devons consommer un montant avant la fin du PEI considérable.

Aujourd'hui, je pense, comme on s'était donné une année, trois se sont écoulées, je pense qu'il y a urgence, Mme la conseillère exécutive, nous nous sommes entretenus, je pense que cela aurait déjà dû être fait et devrait être fait très rapidement.

De même que, si on s'en réfère uniquement et de manière très scolaire à l'affichage des résultats politiques aujourd'hui, parce que c'est quand même un affichage politique, certes, qui peut être accepté en partie, mais sur le plan financier, je n'ai pas cette vision et la lisibilité n'est pas la même.

Sur le nouveau règlement d'aide aux communes, à ce compte-là, on n'attend qu'une amélioration, on ne pourrait espérer que mieux, si les choses vont mieux puisque l'aide aux communes, c'est aussi de l'investissement, réalisé par les autres collectivités, mais subventionné par la Collectivité de

Corse. Là aussi, je crois qu'il y a de réelles questions sur lesquelles il faut s'interroger et il n'y a plus de temps à perdre puisqu'aujourd'hui, la discussion va avoir lieu, il faudra bien faire face et prendre des décisions.

Voilà globalement ce que je voulais dire sans alourdir les débats. Sans revenir sur les charges de personnels et sur tout ce qui a été dit, je dis que vu le contexte, nous sommes aujourd'hui dans une situation, une année et un compte administratif, qui nous est favorable parce que le contexte est favorable. Nous avons moins investi, nous avons un problème de trésorerie. Il faudra revoir et programmer nos investissements.

J'insiste encore une fois, attention dans les années à venir à ce rythme de ne pas tomber en effet ciseaux et de ne pas venir compenser, pour avoir un affichage sur le vote, les excédents, avoir recours à l'emprunt qui, en fin de compte, l'emprunt n'est pas forcément pour investir, mais pour faire face à notre trésorerie.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. C'était Pierre GHIONGA qui avait demandé la parole et qui va l'avoir.

M. Pierre GHIONGA

Je serai bref, M. le Président.

Tout d'abord, je voudrais féliciter les services pour le travail accompli et pour la présentation de ce compte administratif.

Nous examinons, aujourd'hui, le premier compte administratif de la Collectivité de Corse nouvellement créée et nous connaissons, tous, les difficultés inhérentes à cette construction.

Mais la fusion entre une collectivité, la CTC qui était avant tout une collectivité d'investissement et les deux anciens conseils départementaux, collectivités principalement chargées de gérer des fonds pérennes, en particulier dans le domaine social et suspectées par certains d'être le nid de clientélisme, semble avoir accouché d'un super conseil départemental.

En effet, les deux points qui semblent caractériser, pour nous, ce compte administratif, sont les suivants : la faiblesse de l'investissement et la

forte augmentation des recrutements sans justification claire dans l'affectation.

A ce sujet, M. le Président, j'avais demandé déjà la publication nominative de tout le personnel de la CDC. Vous me l'aviez promise, je ne l'ai pas eue. Je rappelle qu'en juillet 2015, vous l'aviez demandée et vous l'aviez eue.

En conséquence, nous nous abstiendrons. Merci.

(Mme Mattea CASALTA remplace le Président TALAMONI)

Mme Mattea CASALTA

Y a-t-il une autre demande d'intervention ? Oui, Guy ARMANET, nous vous écoutons.

M. Guy ARMANET

Merci, Mme la Présidente.

M. le Président de l'exécutif, mes chers collègues, M. le conseiller exécutif, vous venez de faire un bilan détaillé du premier compte administratif de la Collectivité de Corse, et vous l'avez précisé dans vos propos, même si l'année de référence 2017 semble pour le moins inappropriée, il me semble quand même important de noter et de rappeler qu'elle a été la constance et la rigueur que les services, au même titre que les élus, y ont apportée.

Quelques mots pour rappeler le caractère contraint de l'exercice où l'Etat, bien évidemment, par le biais de la contractualisation, ne se contente plus d'avertir ou d'accompagner, comme cela a été le cas via la chambre régionale des comptes, mais en effectuant à la source, la retenue sur les financements alloués aux collectivités, si toutefois nous n'étions pas dans l'épure souhaitée.

Revenons au compte administratif et permettez-moi d'insister sur quelques indicateurs clés à mon sens, même si chacun fera sa propre analyse du verre à moitié plein ou à moitié vide.

Une situation financière pour ma part satisfaisante, avec quelques ratios pour le moins très intéressants. Vous avez évoqué, M. le conseiller exécutif, une baisse des dépenses de fonctionnement de 1,16 % par rapport à l'année 2017. Je crois qu'il est important de le rappeler. Ça correspond à une

forte exigence en matière de maîtrise de la dépense, et vous l'avez précisé, puisqu'il s'agit de plus de 10 M€ pour des dépenses qui s'établissent en 2018 autour 878 M€. Une démarche volontaire initiée d'ailleurs avant même la contractualisation par notre majorité qui avait d'ailleurs en son temps soulevé, si ma mémoire est bonne, quelques remarques de l'opposition, et vous en avez fait état dans votre présentation.

Un effort constaté aussi sur les dépenses à caractère général, indéniable, vous l'avez dit. Il s'agit effectivement de - 11,80 %, ce n'est pas neutre et tout un chacun ici doit l'avoir en mémoire.

Bien évidemment, des dépenses de personnel où chacun, là aussi, y apportera ses commentaires. Effectivement, nous avons considéré qu'elles étaient contenues à hauteur de 2,77 % et qu'il n'y avait pas le dérapage anticipé ou annoncé qu'il aurait dû y avoir. Je pense que c'est un travail extrêmement difficile, un équilibrage des choses qui doit se faire. Pour le coup, il a été plutôt pas malmené à mon sens.

Par ailleurs, même si cette démarche, et vous l'avez rappelé, M. le conseiller exécutif, cet exercice de contention relève d'un exercice nécessaire afin de préserver notre action qui consiste à dépenser mieux, vous l'avez dit aussi. Je rappelle qu'elle s'inscrit dans un PPI qui nous amènera, d'ici trois ans, où nous avons bien évidemment la notion de maîtrise des choses et la solvabilité de la Collectivité dans laquelle nous exerçons le pouvoir aujourd'hui.

Il s'avère que notre action politique s'est vue, et vous l'avez précisé aussi, consolider sur des thématiques fortes, comme le bien-être de nos citoyens, la formation et les allocations individuelles de solidarité.

Autant dire que ce CA est véritablement conforme au nouveau cadre fixé par l'Etat puisqu'après retraitement des dépenses naturalisables, nous respectons effectivement le 1,2 point d'augmentation qui est fixé.

Un deuxième axe à mon sens majeur, il s'agit de l'augmentation des recettes de fonctionnement, et vous l'avez précisé aussi, qui sont aujourd'hui à hauteur de 1,26 %. Bien évidemment, il s'agit de la fiscalité qui est en première ligne et plus précisément la TVA qui augmente de 4,3 %, et les produits des droits de mutation de plus de 22 %, soit 14 M€. Effectivement, il est extrêmement important de le souligner, d'ailleurs, il en découle aussi d'autres augmentations sur le tabac, la TICPE, etc. Vous l'avez précisé dans vos propos.

En conclusion de ces 2 paragraphes qui, à mon sens, ont une importance majeure sur la tenue de nos comptes, je voudrais dire qu'une augmentation des recettes de fonctionnement et la diminution des dépenses permettent de dégager un excédent brut de près de 208 M€

Deux axes forts. Un excédent brut stable à plus de 165 M€ estimé sur la période 2019/2021. On reparle de la PPI et vous voyez que la projection, à mon sens, est bonne et non seulement elle est bonne, mais elle est effectivement la clef de voute de notre stratégie financière que vous avez développée et que vous continuez de mettre en oeuvre.

En 2018, une épargne brute à plus de 19 %. Chacun s'attachera d'y mettre ce que l'on veut y mettre dans ces 19 %. Une capacité de désendettement à 4 ans avec une épargne nette a plus de 175 M€ Tout cela pour vous dire que cette épargne nette représente plus de 90 % du besoin de financement de la section d'investissement pour 2018. Ce n'est pas neutre, ça veut dire qu'on couvre avec notre épargne nos besoins en investissement. Il faut quand même avoir l'honnêteté de le rappeler.

Troisième point que je voulais évoquer, il s'agit de l'investissement, tout un chacun fera aussi ses propres commentaires sur la situation. On nous avait prédit une année blanche, je dois vous donner acte qu'il s'agit ici de 275 M€ d'investissement, une petite année blanche !

Enfin, le quatrième point que je souhaiterais aborder bien évidemment, et je ne vais pas rentrer dans le détail, vous l'avez fait, M. le conseiller exécutif, mais simplement pour vous dire que dans la lecture du tableau que vous avez faite et dans notre résultat cumulé du compte administratif, il s'agit de 40 M€ Nous serons à même de nous prononcer sur l'affectation de ces résultats de 2018 qui vont nous permettre, grâce à ce solde et d'en débattre probablement ici en plénière, dans cette Assemblée, la manière dont nous allons les réinjecter au BP, à savoir comment ces 40 M€ alimenteront notre section de fonctionnement ou peut-être, j'allais dire alimenteront plutôt notre section d'investissement et peut-être, pourront rester aussi pour des besoins en section de fonctionnement. Quoique qu'il en soit, ça fera partie des choses que l'on aura à discuter et à débattre ici même, dans cette Assemblée.

Enfin, dernier point, mais je serai bref, vous avez évoqué un gap de 8 M€ entre le compte administratif et notre compte de gestion. La commission des finances en a pris acte, j'en prends acte aussi. Mais nous devons en prendre acte qu'il faudra déduire ces 8 M€ à notre compte de résultat.

Voilà, M. le Président de l'exécutif, M. le conseiller exécutif, ce que je voulais dire pour le groupe « Femu a Corsica » qui, bien évidemment, votera ce compte administratif et considère que pour l'année en cours, c'est un très bon résultat. Merci.

Mme Mattea CASALTA

Je vous remercie. Il y a certainement une autre intervention ? Non. Tout le monde a parlé. Réponse de l'exécutif. Je vous en prie, M. BIANCUCCI.

M. Jean BIANCUCCI

Merci.

Il y a eu à la fois une foule d'appréciations, ce qui est tout à fait normal parce que c'est un exercice qui est un exercice complet. Je dois vous remercier parce qu'aussi bien et les uns et les autres, vous avez été, je dois le constater, dans la modération, c'est-à-dire que c'est aussi, on le sait, un champ très politique et on se laisse aller facilement. Je me suis moi-même laissé aller à plusieurs reprises, par le passé. Donc, je vous en remercie d'autant plus.

M. ORLANDI, vous avez fait une analyse complète et je n'ai pas tout noté parce qu'il aurait fallu avoir une plume qui suive votre démonstration. Mais vous avez admis quand même qu'il y avait eu des évolutions positives, qu'il y avait des résultats positifs. Et puis, vous renvoyez à la fois sur ce qui concerne, je vais reprendre mes notes, le résultat comptable, la problématique des RAR portées en recettes, etc. Cela demanderait des explications. Mais je pense que la manière dont ont été présentés les comptes et pas uniquement par moi, j'en réfère au document du compte administratif, je pense qu'elle était suffisamment claire de ce point de vue. L'interprétation que vous avez des comptes et la nôtre ne sont pas tout à fait identiques.

Vous dites par exemple et vous constater que le résultat est à la hausse de 152 M€ Vous parlez en même temps d'une diminution du résultat reporté. C'est un travail en fait qui regarde beaucoup plus un travail de commission.

Vous êtes rentrés aussi dans les explications du compte 1069. Ce n'est pas uniquement une histoire d'écriture, c'est aussi, vous m'obligez à y revenir, quelque chose qui relève de la production de comptes qui ont été faits

au moment où, vous le savez, du passage de deux CD, 2A et 2B, à la Collectivité et la production des chiffres. Ces chiffres qui ont été produits n'ont pas intégré ce différentiel. Ce n'est pas uniquement une problématique qui est une problématique autre. Cette somme vient affecter directement le résultat.

Donc, ce n'est pas uniquement une opération strictement comptable, c'est une opération, mais je ne vais pas alourdir les choses parce que vous-même, vous n'étiez pas directement responsable, de même que le président, c'est pour cela que je n'ai pas voulu trop approfondir. Je l'avais fait en commission des finances. Ici, c'est plutôt le débat politique et donc, je vous renvoie aux explications qui sont données dans le rapport même s'il est un peu hermétique, il faut bien le reconnaître.

Pour les provisions, vous dites que c'est en réduction, que les charges à caractère général ont subi une diminution, mais vous atténuez par le fait qu'il y a aussi des éléments de conjoncture qu'il faut prendre en compte. Je l'avais dit d'ailleurs de manière la plus honnête qui soit.

Ensuite, vous focalisez, mais je n'ai pas trop compris parce que dans la démonstration, sur les frais de déplacement qui sont en hausse. Si vous voulez on évacue parce que vous le savez très bien, il y a des explications à la clef.

Les frais de déplacement à hauteur de 2,7 M€ J'avais noté effectivement, la GBT, vous avez dit à 1,5. Mais vous avez tenu compte des évolutions qu'il y avait sur la planète, sur le fait qu'on est passé de trois collectivités à une collectivité, qu'il a été nécessaire d'effectuer ces rajustements. Je ne vais pas y revenir, vous le savez. Quand il s'agit de négocier, notamment avec les syndicats, les choses ne sont pas faciles. Cela était prévisible, cela était prévu et on a aujourd'hui un chiffre, mais un chiffre qui est tout à fait raisonnable, vous le savez.

Vous avez, et c'est tout à votre honneur, parlé de l'emprunt toxique. Vous avez même proposé, c'est une excellente chose, de nous aider à essayer d'avancer pour solutionner cette problématique parce que véritablement, avec les 40 et quelques millions M€ ça pèse sur la structure, on l'a vu par le passé, combien ont coûté les emprunts toxiques de 2007/2008 et qui ensuite ont été traités pendant la période qui a suivi.

Vous avez questionné aussi sur 750 000 € un prêt de l'ADEC. Il s'agit de prêt d'honneur, il s'agit d'une somme de prêt d'honneur. Vous le

savez, c'est prévu dans les dispositions, dans la compétence de l'ADEC d'intervenir sur ce secteur-là et de cette manière.

Vous avez insisté aussi sur les fonds européens et la prise en compte des délais. Nous essayons, vous le comprenez bien, de faire pour le mieux, comme je pense que vous le faisiez quand vous étiez président du conseil général. Mais la maîtrise de ces opérations qui sont généralement complexes, nécessite à la fois un suivi, nécessite d'être au plus près, mais il y a une marche aussi sur laquelle nécessairement on se retrouve sur des freins, et ça peut arriver aussi, des blocages.

Vous avez demandé à ce que les emplois des agences et offices apparaissent de manière différenciée. C'est un problème qui n'est pas simple parce que le statut des agences et offices, ou des établissements publics, des EPA ou des EPIC, les emplois ne sont pas des emplois de droit public, ce sont des emplois de droit privé. Donc, tout ceci pourrait être, pourquoi pas, mis à l'étude. Mais c'est une charge importante et une opération, à mon sens, qu'il faut mener avec énormément de précaution.

Vous avez parlé du PEI et du niveau de consommation. J'ai été pendant quelques mois président de la commission qui a évalué le PEI. Donc, je sais très bien à quel moment les retards ont été pris et à quelles difficultés se sont trouvées confrontées les collectivités. Mais si vous voulez, on en parlera en aparté, tout à l'heure, parce que quand il s'agit d'investir, il faut amener sa quote-part et la Collectivité a eu, depuis la mise en oeuvre du PEI, de par le fait que les clés de répartition, 70/30, n'étaient pas la réalité des clés de répartition appliquée, puisqu'on a conclu qu'il y avait en fait 58 %./42 %. Là aussi, on pourrait continuer la réflexion, essayer d'accentuer cette consommation. Je pense qu'on va s'y attacher, mais quand même.

Pour M. LACOMBE, à la fois, il prend en compte les résultats, il parle des ratios, mais c'est vrai, les ratios tout seuls, je suis d'accord avec vous, ils ne peuvent pas être suffisamment significatifs. Il faut donc essayer d'expliquer les choses.

Vous dites que ce fameux 2 % au niveau du fonctionnement est une dégradation par rapport à la situation antérieure. C'est un peu la réponse que j'ai apportée tout à l'heure à M. François ORLANDI, on a connu la mise en place de la Collectivité de Corse avec toutes les incidences financières qu'on a pu avoir, notamment concernant l'évolution des charges de personnel.

Vous dites que la Collectivité n'a pas plus investi que les trois collectivités réunies. Je pense qu'on est à un niveau, je vous ai donné le chiffre tout à l'heure, qui est à la fois tout à fait respectable et qui reprend pour l'année 1 en tout cas, les investissements à quelques choux près, deux des trois collectivités. Est-ce qu'il aurait fallu faire plus ? Certainement. Est-ce qu'il faut faire plus dans l'avenir ? On s'y essaiera. Il y a nécessairement à investir parce qu'à la fois, il y a des besoins, des programmes et puis il faut essayer de récupérer tout ce qu'il y a comme fonds structurel et fonds sectoriel.

Vous parlez de mutualisation et vous ajoutez juste derrière, mutualiser, vous avez raison. Après, il faut essayer de voir comment on peut mettre en place les choses. L'année 1 ne permettait pas immédiatement de mutualiser. Mais c'est une idée que l'on peut retenir, notamment pour l'avenir, en tout cas, je pense qu'on en tiendra compte.

Vous dites que sur les recrutements supplémentaires, il y a un delta et qu'il n'y a pas de réponses. Je peux vous dire que sur les personnels contractuels, vous avez à la page 15, un certain nombre d'éléments qui vous permettront, je l'espère en tout cas, d'avoir des réponses.

Vous dites aussi qu'on utilise en trésorerie le reliquat et tout ce qui est moyens en trésorerie de la DCT. La DCT, vous n'étiez pas là, il y a quelques années, depuis des décennies, je remonte même à la période BAGGIONI, il y avait ce roulement de DCT. On a même eu un débat pendant la mandature GIACOBBI sur la nécessité peut-être de la fongibilité de l'enveloppe de DCT au budget général. Donc, vous voyez, on a essayé d'imaginer les choses. Maintenant, cela ne veut pas dire qu'on a des problèmes de trésorerie, je ne peux pas laisser dire cela.

La capacité de désendettement, je pense qu'elle s'améliore. Vous affirmez le contraire, c'est votre droit. Je pense qu'on est rentré dans une situation qui est beaucoup plus vertueuse qu'elle ne paraissait au départ.

Ensuite, vous avez parlé de la diminution des provisions et autres contentieux.

Vous avez, je ne veux pas vous donner raison complètement parce qu'il y a eu des provisions, mais vous le savez, les provisions pour les contentieux, sont à la mesure des moyens que l'on peut avoir. Cela vaut dans toutes les collectivités. Si c'est un élément de conseil, on le prend en compte.

Mais encore une fois, il va falloir mesurer cela aux moyens de financement et à l'état des finances.

Vous dites que sur la PPI, il n'y a pas de visibilité et qu'il y a urgence. Encore une fois, je ne peux pas être d'accord avec vous même si effectivement, il y a peut-être à revisiter le dispositif. Encore une fois, vous l'avez dit avec un ton mesuré. Je réponds de la même manière, je crois qu'effectivement il va falloir rentrer dans le dispositif et avoir une lecture extrêmement précise de la PPI. Ce sont des opérations qui arrivent avec le temps. En année 2 de la Collectivité ou en année 3, on aura certainement une visibilité meilleure.

Vous parlez de l'aide aux communes. S'il y a à la fois un bon règlement et des moyens supplémentaires, à la fois on aide les communes et on règle un certain nombre d'investissements essentiels aux collectivités. On ne peut qu'être d'accord. Je signale à l'Assemblée de Corse que nous aurons un règlement d'aide puisqu'actuellement, on a un règlement d'aides qui est intermédiaire. Ça avait été un engagement très fort du Président de l'exécutif et bien entendu, ce règlement d'aides, il va tenir compte à la fois des suggestions et des critiques que vous aurez pu faire à l'application du règlement intermédiaire.

M. ORLANDI, et M. LACOMBE, vous parlez à la fois de l'effet ciseau. Effectivement, c'est une réaction tout à fait normale, je le faisais d'une manière quasi systématique quand j'étais dans l'opposition. Il faut faire attention à cet effet ciseau. Mais actuellement - on doit s'en prémunir, nous sommes d'accord avec vous - on ne peut pas considérer aujourd'hui qu'on rentre dans une période d'effet ciseaux.

Je remercie Pierre, il est parti. Il est intervenu en disant, « j'ai posé une question, je n'ai pas eu de réponse, donc vous pouvez considérer que ». C'est son droit. Néanmoins, il y a aussi la manière d'avoir une réponse et de s'adresser au Président de l'exécutif. Il n'est pas nécessaire d'attendre le compte administratif pour avoir une information de ce type. Néanmoins, je pense qu'on pourrait éventuellement prendre en compte sa demande.

J'ai apprécié les interventions des membres de la majorité qui ont à la fois souligné, comme je l'ai fait, les efforts qui avaient été accomplis, les ratios qui avaient été donnés et les éléments qui nous permettaient d'espérer d'améliorer la nécessité de poursuivre l'effort qu'on a entrepris.

J'espère avoir répondu aux interventions.

M. le Président, vous pouvez compléter si vous le voulez ou pas. Vous aurez certainement, dans le rapport d'activité, un certain nombre de choses à dire qui relèvent de l'activité de la Collectivité.

Je vous remercie.

Le Président SIMEONI

Je sais que tout le monde est fatigué forcément, après une longue journée, une longue matinée de travail, très ardu. Il est l'heure d'aller déjeuner. Ça a été rappelé, il n'est pas d'usage que l'ordonnateur présente le compte administratif. Il n'est pas d'usage non plus qu'il ne dise pas au moins quelques mots avant de vous laisser délibérer. Je vais le faire très brièvement en remerciant l'ensemble des intervenants.

J'allais dire, pour résumer notre débat sur le compte administratif, les gens heureux n'ont pas d'histoire. Il y a eu la modération bien sûr qui sied à chacun et chacune des intervenants, le respect réciproque, les pointes légitimes de l'opposition, c'est normal.

Mais globalement, je pense que nous sommes d'accord pour dire que l'on attribue ce mérite à la conjoncture extérieure ou qu'on se dise que le facteur principal a été les choix de gestion faits par le Conseil exécutif et la majorité territoriale, c'est un bon, voire un excellent compte administratif.

Donc, on a l'occasion souvent de le répéter qu'on soit dans la majorité ou dans l'opposition, et vous l'aviez dit vous-mêmes, je me tourne vers l'opposition, le compte administratif sera le juge de paix. Il nous départagera et aujourd'hui, il se trouve qu'il nous départage dans un sens qui est globalement plutôt favorable, j'allais dire à la majorité, mais à l'institution et à la Corse, et c'est tant mieux.

Je ne reviens pas sur les débats techniques. Trois ou quatre points qui sont quand même importants, parce que c'est à travers cela, au-delà des discussions d'experts, et il y en a dans cette Assemblée, que les Corses pourront se faire une opinion.

Premièrement, la diminution des charges générales, ça a été dit.

Deuxièmement, la diminution des dépenses de fonctionnement de façon générale, en tout cas leur contention, c'est acquis.

Troisièmement, et pour répondre à la fois à Xavier LACOMBE et à Pierre GHIONGA. Pierre a eu des mots assez durs, il a dit « ce n'est pas une nouvelle Collectivité de Corse », enfin des mots assez durs, dans son esprit - il revient tant mieux !- « c'est un super conseil départemental pour deux raisons : baisse de l'investissement, et augmentation des personnels ».

Très rapidement, sur ces deux points. Il y a une augmentation contenue des charges de personnel qui est due à 3 facteurs, il faut être très clair. Premièrement, c'est le GVT ; deuxièmement, c'est l'intégration d'un certain nombre de personnels qui étaient dans les structures satellites que nous avons fait le choix, ensemble, ça a été voté à l'unanimité, d'intégrer. Et troisièmement, en année pleine, report en année pleine des choix qui avaient été faits en 2017, et notamment à la fin de 2017. Je ne reviens pas, on a eu l'occasion d'en parler.

Après, si on regarde le nombre d'agents, qu'il s'agisse de contractuels, les choses, elles sont claires. Sur les contractuels, c'est à la page 15, je vais répondre parce que Jean n'est pas allé jusqu'au bout, à la fin de l'année, pour ce compte administratif, il y en avait 283. Il y en avait 258, l'année précédente et nous avons intégré 16 agents en cours d'année : $258+16$, ça fait 274. Ça fait une augmentation de 7 et pas de 50 ou 60, les contractuels et les 7 en plus, ce sont des gens qui sont en remplacement sur des contrats dus à des maladies. Premièrement.

Deuxièmement, si vous prenez, et vous l'avez également dans le compte administratif, le nombre de personnes employées par la Collectivité de Corse, il a diminué. On peut tourner les choses comme vous voulez, il y a une diminution d'environ 27 postes, en moins.

Après, il y a des recrutements qui sont faits et qui sont assumés aussi parce qu'on a besoin de monter en qualification et en compétence dans un certain nombre de secteurs pour permettre à notre Collectivité d'augmenter son efficacité.

Je prends l'exemple que j'ai déjà cité devant vous. Vous avez un service juridique, aujourd'hui, qui procède de la fusion des trois services juridiques antérieurs lorsqu'ils existaient parce que dans certains conseils départementaux, il peut y avoir telle ou telle organisation. Aujourd'hui, le service juridique de la Collectivité de Corse, ce sont 8 personnes dont une catégorie A. On ne peut pas rester avec un service comme ça. Donc, à un moment donné, vous faites des appels à candidature interne, vous faites un tour extérieur comme on a dit, agences et offices et si vous n'arrivez pas à

pourvoir en interne, il va falloir et il faut recruter en externe. Peut-être qu'effectivement, ça va aussi se traduire par une augmentation de la masse salariale si on va vers des recrutements de personnels qui sont des cadres A, etc. Mais, ça, on en parlera ensemble, ce sont des choix qu'il faut aussi assumer.

Donc, c'est important.

Les marqueurs, c'est quoi ? Rappelez-vous aussi, ce que nous avait dit Camille, ça a été dit, on est dans un cadre qui est contraint, notamment par la contractualisation imposée par le Gouvernement, il nous avait dit « lorsqu'on va ajouter l'ensemble des facteurs sur lesquels vous n'avez pas prise et la tendance de la Collectivité, vous ne pourrez pas respecter la limite d'augmentation de dépenses de fonctionnement qui vous est fixée ».

Nous l'avons respectée et nous sommes en-deçà, y compris des projections qui avaient été contractualisées avec le Gouvernement. Donc, on a été extrêmement rigoureux de ce côté-là, pas au détriment du service public, pas au détriment de la qualité et pas au détriment des droits sociaux puisque vous avez vu que les droits sociaux de nos personnels, on les a augmentés. On l'a fait sur l'action sociale et on va le faire aussi à travers le régime indemnitaire qui sera présenté lors de la prochaine session. Ça, c'est la première chose.

Deuxièmement, est-ce qu'on a augmenté les impôts ? Il faut le dire, dans un contexte où tout le monde augmente les impôts, ça a été visé notamment par l'avis du CESEC, bien sûr il n'y a que 30 % là où on a une marge. Mais la marge que nous avons potentiellement, on a choisi de ne pas l'activer. C'était un engagement politique que nous avons pris et nous l'avons respecté.

Je vous signale au passage, ça ne vous a pas échappé, que le Gouvernement envisage de transférer la taxe foncière des départements aux communes, notamment pour compenser la suppression de la taxe d'habitation. Il a engagé des discussions avec les départements pour savoir comment va être compensée cette perte de recettes.

Je vous signale que nous ne sommes pas un département, mais que nous avons récupéré, vous l'avez rappelé, la taxe foncière qui, aujourd'hui, est l'outil le plus dynamique de nos recettes fiscales, qu'on s'appête à le supprimer et que nous l'avons appris par le journal. Ça pose quand même un problème.

Donc, premièrement, dépenses de fonctionnement, charges de personnels. D'accord.

Deuxièmement, la question de ne pas augmenter la fiscalité. Important.

Troisièmement, l'investissement. C'était un enjeu. Je me tourne là aussi vers Pierre, baisse de l'investissement, ou Xavier qui dit « on n'a pas augmenté l'investissement ». Mais l'année dernière, lorsqu'on s'interrogeait, ce qui nous avait été annoncé et ce nous craignons y compris ensemble, c'était une année, vous aviez dit « ça va être une année blanche » en termes d'investissement. Nous, nous disons « ça va être une année très en-deçà du montant cumulé des trois collectivités ». C'était un risque, un risque qu'il fallait envisager parce que lorsque vous créez une collectivité nouvelle et que vous perdez par exemple 3, 4, 5 mois à l'allumage, 4 mois à l'allumage, c'est un tiers de l'année. Si vous perdez un tiers, c'est un tiers de l'investissement qui disparaît. Si vous êtes à 300 M€ d'investissement, ça n'en fait plus que 200. Là, je veux rendre hommage, on a eu des difficultés mais on en parlera tout à l'heure dans le cadre du rapport d'activité, tout le monde s'est retroussé les manches. Ça a été fait, mais je rends hommage, pour la partie financière, la DGA, DGS et à toutes celles et tous ceux qui ont travaillé à ce document, sur la forme et sur le fond. Je rends aussi hommage aux services parce qu'il y a eu une continuité, y compris dans la commande publique, y compris dans l'investissement. Donc, c'est toujours l'histoire du verre à moitié plein ou à moitié vide. Mais ce qui est objectif, c'est que nous avons un niveau d'investissement, attesté par le compte administratif en 2018, qui est à un epsilon près, le montant de l'investissement cumulé des trois collectivités, en moyenne, lors des exercices précédents. On est à un niveau qui est la fourchette haute de ce qu'étaient nos objectifs.

Je pense que ça, on est obligé de le prendre en compte et que lorsqu'on additionne l'ensemble de ces éléments, je ne reviens pas sur les autres, eh bien, on est dans un exercice 2018 qui est sanctionné par un compte administratif qui est notre juge de paix, qui vient dire que d'un point de vue de sa trajectoire budgétaire, de ses investissements, des engagements qui avaient été pris, de ce que nous devons faire et de ce que nous voulons faire, y compris en termes de politiques publiques (on le verra dans le rapport d'activité 2018), malgré les difficultés, malgré les risques, malgré un certain nombre d'insuffisances, il y en a toujours dans toute entreprise humaine, a été pour la Collectivité de Corse, une première année, mais une première année qui, globalement, a été positive et de cela, me semble-t-il, nous devons nous réjouir.

Mme Mattea CASALTA

Merci, M. le Président.

Donc, après un débat très riche, le Président s'en va.

(Le Président SIMEONI quitte l'hémicycle).

Et nous allons donc pouvoir passer au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Abstentions (21) : Per l'Avvene (10), La Corse dans la République (5), Andà per dumane (6) .Pour (41) : Femu a Corsica (18), Corsica Libera (13), PNC (10)

Le compte administratif est ADOPTE.¹³

Je vous demande un peu votre avis, car nous avons quand même le rapport d'activités ?

(Brouhaha)

Une heure simplement alors, parce que sinon nous allons terminer très tard cet après-midi.

Je vous demande d'être très, très sérieux et de revenir à 15 heures.

A 15 heures piles tout le monde revient, on est d'accord ? Nous avons le temps de manger en 1 heure, donc à 15 heures tout le monde ici !
Merci !

La séance est suspendue à 14 heures et reprise à 15 h 45.

Mme Mattea CASALTA préside la séance.

Mme Mattea CASALTA

Nous allons commencer. Si vous le voulez bien, nous allons entendre Josépha GIACOMETTI pour le rapport N°185.

¹³ Délibération N° 19 – 218 AC

**INSIGNAMENTU- FURMAZIONE-RICERCA /
ENSEIGNEMENT - FORMATION – RECHERCHE**

*** Rapport n° 185 : Convention tripartite d'application entre l'Etat, la Collectivité de Corse et l'Université de Corse pour la période 2018-2022 et relative à l'offre de formation supérieure pour la période 2018-2022.**

Mme Josépha GIACOMETTI

Merci, Mme la Présidente.

Ce rapport très important intervient malheureusement au terme d'une session très intense et c'est bien dommage que l'hémicycle soit un peu clairsemé puisque c'est un rapport important, qui est présenté en la présence des représentants de l'université, qui sont dans les tribunes, et je les salue très chaleureusement.

Je vais présenter en quelques focus ce rapport.

Il y a bien entendu, comme vous l'avez dit Mme la Présidente, la convention tripartite, ainsi que la carte des formations que j'avais eu déjà l'occasion de présenter au mois de juillet dernier devant la commission « éducation », en partenariat bien entendu avec l'Université de Corse et également en présence du CESEC.

Cette convention est une quatrième convention du genre et nous l'avons voulue, elle est le fruit d'un travail important mené avec l'université, avec les services de l'État durant près d'une année aujourd'hui puisque, je le disais, en juillet dernier j'avais eu l'occasion de présenter la carte des formations.

Cette convention est importante, d'abord parce qu'il s'agit de l'Université de Corse et que nous connaissons tous l'importance de l'Université de Corse pour le développement de notre île, pour l'émancipation de notre jeunesse et quel enjeu elle représente aujourd'hui, depuis sa réouverture et à l'aube de ses 40 ans, puisque ça va être la convention qui sera quasiment celle des 40 années de l'université. Il y avait un nouveau cap à franchir, il y avait de nouveaux défis à relever et en partenaires que nous sommes avec l'université, nous avons voulu les relever avec elle.

J'espère que ce sera pari tenu, parce que les défis sont grands et vous le verrez au fil de ma présentation, et je suis sûre que vous avez très certainement pris connaissance de cette convention.

Cette convention se décline sur trois axes :

- promouvoir la réussite et l'insertion des étudiants,
- développer de nouveaux objets scientifiques et de nouvelles alliances,
- assumer notre responsabilité pour répondre de la manière la plus efficiente aux besoins du territoire.

Cette convention, je le disais, est la quatrième du genre. Et là-aussi, il faut poser quelques petits éléments de contexte très rapidement. C'est une convention qui intervient dans le cadre d'une mise hors normes puisque l'université bénéficie d'un cadre qui est celui de cette convention tripartite État/Collectivité/Université, qui est issue de la mise hors normes de l'université qui est intervenue en 2004, mais rentrée véritablement en application en 2007. Il faut se rappeler, et ça fait du bien parfois de faire quelques rappels, des conditions dans lesquelles la mise hors normes a été arrachée, après des heures d'occupation. Même si elle était déjà promise, en tout cas pour qu'elle rentre et qu'elle devienne effective, des heures d'occupation par le Président de l'époque et son conseil d'administration, Antoine AIELLO, pour obtenir des postes, pour obtenir des moyens et pour obtenir enfin que soient reconnues les spécificités de l'Université de Corse, de ce territoire sur lequel elle est, la Corse, et sur la nécessité de l'accompagner s'affranchissant des normes.

Je ne le dis pas seulement pour la symbolique, mais je le dis aussi parce qu'il faut replacer dans un contexte historique, que ce soit celui de la réouverture de l'université, que ce soit cette étape-là qui a été fondamentale. Et puis on voit bien, aujourd'hui, pour aussi le dire de manière positive que c'est un cadre efficace et efficient pour que les partenaires puissent faire entendre leurs projets : bien sûr le partenaire principal, la clé principale qu'est l'université, au-delà du partenaire, le porteur du projet scientifique et de recherche, l'État et la Collectivité, dans un cadre de négociations qui s'affranchissent des normes. Je le dis parce que dans le domaine de l'éducation, nous en sommes encore à demander un cadre spécifique, même si comparaison n'est pas raison, nous savons que cela peut fonctionner et que cela donne un cadre de négociation efficace pour obtenir les moyens à hauteur

des besoins. Et puis, c'était aussi pour faire un clin d'œil à ceux aussi qui s'y sont engagés et certains élus à l'époque étaient déjà présents, d'ailleurs sur tous les bancs, même s'ils sont absents cet après-midi. J'ai regardé certaines archives, j'ai pu en retrouver quelques-uns.

Je disais donc, cette mise hors normes qui nous a amenés donc dans cette quatrième convention à un engagement autour du projet de l'université, où l'État s'engage, vous l'avez vu, et la ventilation, la façon dont les postes vont monter en charge et vont être donnés à l'université est détaillée, dès cette année et jusqu'en 2021, et effectivement, où nous nous engageons, la Collectivité de Corse s'engage aux côtés de l'université sur des aspects financiers.

Nous vous avons détaillé l'ensemble des engagements, autant en dotations de fonctionnement, qu'en dotations d'investissement, avec une progression qui vous est présentée jusqu'en 2022.

Pour la dotation globale de fonctionnement 2018 : 7 714 000 €

Pour la dotation globale d'investissement : 3 385 000 €

Pour arriver en 2022 à 8 516 000 € en fonctionnement et 4 405 000 € en investissement.

S'ajoute, à côté de cet engagement financier bien entendu, les investissements liés aux nouvelles opérations immobilières, ainsi que les autres financements hors convention tripartite.

Vous le voyez, un engagement important, mais je le disais en préambule, nous croyons fortement en l'Université de Corse, non pas que de par son histoire, mais je crois qu'elle joue un rôle clé, je le disais, pour l'émancipation de notre jeunesse, qu'elle a su s'inscrire dans le paysage de la recherche et de la formation, qu'elle a su démontrer sa capacité, au-delà d'exister, je pense que nous avons passé ce cap, à être dans l'excellence et c'est important de continuer de l'accompagner, et j'y reviendrai.

Bien entendu, nous avons construit cette convention en croisant toutes ces dimensions : celle de l'engagement financier, celle de la stratégie immobilière puisque se recoupent, et je ferai quelques focus, les enjeux stratégiques portés par notre collectivité, les opérations immobilières et les projets de l'université. C'est-à-dire que c'est une convention que nous avons voulu aussi cohérente sur ces aspects-là.

Quelques engagements en focus : celui de la caserne Padoue à Corti, où il y aura un cluster des arts et du design, et un projet d'école d'architecture. Et nous savons que dès cette année, le DU va démarrer et c'est extrêmement important et pour l'université, et pour nous d'être engagés sur ce projet, puisque je crois qu'il y a de véritables enjeux en matière d'aménagement du territoire, qu'il y a de véritables besoins pour notre île dans ces domaines, et qu'il nous faut accompagner ce développement.

L'ESPE à Aiacciu puisque, vous le savez, la philosophie de notre majorité, c'est bien entendu de maintenir la formation initiale à Corti, ça c'est bien clair, et développer la formation continue, le transfert de connaissances et la recherche dans les autres territoires de notre île. Et l'ESPE à Aiacciu, c'est l'ancienne École normale pour les Ajacciens, et même pour les autres, où il y a un projet très ambitieux de living lab, de transfert didactique qui est porté par l'ESPE de Corse et auquel la Collectivité de Corse s'associe puisqu'ensuite, il y a aussi cette volonté de construire, autour du projet porté par l'ESPE de Corse, une véritable activité autour de la langue corse, autour des langues et construire une véritable coofficialité de fait.

Le fait que ce soit aussi en milieu urbain et que cela vienne coller avec les orientations portées par le Conseiller exécutif en charge de la langue corse dans ces domaines, c'est absolument important pour nous de s'engager sur ce projet.

Sur la formation également, c'est détaillé dans la convention, sur la formation des cadres, nous savons, notamment dans notre collectivité et au-delà qu'il y a un besoin très fort parce que nous avons des institutions particulières et nous ne cessons de le répéter ici, nous avons besoin d'avoir des formations spécifiques sur notre institution pour les cadres, non seulement de nos collectivités, mais au-delà. Et ce projet de formation que nous souhaitons porter, que l'université porte et que nous souhaitons accompagner est absolument, pour nous, fondamental et nous avons voulu y mettre un accent très fort.

Vous le voyez là-aussi sur l'Académie du bois, puisqu'on parle beaucoup de relance des filières et des différentes filières stratégiques pour notre île, je crois que celle-ci en est une et qu'il y a des projets portés à ce niveau par l'université, c'est absolument fondamental.

Sur la question des plateformes de recherche, des enjeux très importants aussi : la plateforme Stella Mare a été mise à l'honneur il y a quelques jours, lors de la visite du Ministre de l'agriculture. Stella Mare, c'est

aussi l'enjeu de la gestion des ressources halieutiques, de la préservation des milieux marins. Et là-aussi, nous croisons des enjeux scientifiques et de recherche avec le nécessaire transfert de connaissances et les orientations stratégiques que nous portons.

De même pour Vignola, l'enjeu énergétique est absolument fondamental. Nous devons fortement encourager non seulement les plateformes de recherche, mais aussi encourager le transfert vers les entreprises et Vignola y travaille.

Là-aussi, en termes de recherche, il y a, et j'inviterai prochainement les élus, en accord avec l'Université de Corse, à venir prendre connaissance de ce qui se fait sur ces plateformes. Il y a vraiment un enjeu fondamental.

Là-aussi, vous l'avez certainement vu dans la convention, en miroir, s'inscrit le projet de Bachelor en métiers de la transition énergétique qui est très étroitement en lien avec le campus des métiers de la transition énergétique et qu'il est absolument fondamental là-aussi de soutenir.

Il y a un fil conducteur, et vous l'aurez très certainement noté, c'est celui de l'innovation : innovation d'abord en termes de pratiques pédagogiques innovantes, j'ai évoqué le projet d'ESPE et de learning lab, mais je pourrais en évoquer d'autres.

Il y a la volonté pour l'université dans tous les domaines et dans toutes les unités de recherche, qu'elles soient de lettres, langues et sciences humaines, ou scientifiques, de développer des nouvelles pratiques pédagogiques. Et il y a pour la Collectivité de Corse, bien entendu vous l'aurez compris, un enjeu à l'accompagner.

Pour ce qui est du transfert aussi vers le monde économique, cela est également très fortement mis en avant dans notre convention. Il y a un lien fort avec le monde économique qui doit être encore construit et renforcé, notamment en matière de connaissances des besoins du territoire parce que l'université aussi peut-être pour notre collectivité un outil d'aide à la décision, mais aussi en termes de transfert de connaissances et de saut qualitatif à opérer puisque la recherche permet aussi l'anticipation, l'anticipation également sur des marchés porteurs et en termes de formation également.

Il y a un autre aspect que nous avons voulu accentuer et porter avec l'Université de Corse, c'est celui de la mobilité internationale. Il est absolument fondamental que nous encourageons à la mobilité internationale,

notamment par des stratégies de double diplomation, mais aussi des stages et que la Collectivité accompagne non seulement à l'intérieur de cette convention cette volonté de l'université, mais aussi au travers de son schéma de la vie étudiante. Vous savez que nous sommes sous schéma transitoire actuellement et que dès la rentrée, vous sera présenté le nouveau schéma de la vie étudiante qui encourage très fortement, par des dispositifs de soutien et d'aide à la mobilité étudiante et à l'international, pour que véritablement nous arrivions à ce que l'ensemble de nos étudiants, en tout cas dans la majorité des domaines, puisse avoir au moins un semestre, peut-être moins, peut-être plus même pour d'autres, à l'international. C'est absolument fondamental que nous puissions accompagner cette stratégie dans laquelle s'est engagée l'université.

Tout comme, je le disais au début de mon intervention, elle souhaite poursuivre, et nous l'y encourageons, sa stratégie d'internationalisation, puisque aujourd'hui, comme hier d'ailleurs, lorsqu'on fait de la recherche, lorsqu'on fait de la formation, on ne peut pas être mis sous cloche et rester cloisonné, et ça n'a jamais été la volonté ici. C'est bien de s'inscrire dans des réseaux internationaux sur le plan scientifique et de recherche, c'est bien de faire de l'innovation et l'université doit poursuivre son effort à ce niveau et que nous devons l'y accompagner.

Je conclurai donc en disant que c'est une convention, vous l'aurez vu dans ma présentation, que nous avons voulu croisée avec les grands enjeux stratégiques de notre pays et avec la volonté toujours ancrée d'accompagner l'Università di Corsica à l'aube de ses 40 ans dans un saut qualitatif encore plus grand que celui qu'elle a su faire ces 40 dernières années, qu'elle continue à accompagner l'émancipation de cette jeunesse, qu'elle continue à s'affirmer comme un acteur incontournable de la recherche et de la formation, non pas seulement en Corse, mais sur le plan international et que ce qui était pour Pasquale PAOLI un adage auquel il tenait fortement « studià hè libertà », ch'ella cuntinuesse à fà chi stu paese suffiessi a libertà per stu populu è per a so giuventù.

Mme Mattea CASALTA

E cusì sia. La parole est à qui la demande : Pascale SIMONI.

On va écouter peut-être auparavant l'avis de la commission, Anne-Laure SANTUCCI.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Les commissaires ont débattu :

Madame Laura Maria POLI a souhaité savoir si la présente convention présentait beaucoup de changements par rapport à la précédente.

En réponse, les services ont répondu et précisé que les coûts prévus dans cette nouvelle convention étaient plus importants, mais qu'ils s'expliquaient du fait qu'entre 2013 et 2019, des plateformes de recherche majeures telles que Stella Mare ont été créées et que des filières innovantes ont été mises en place, notamment dans le domaine de la Santé. Se posait également la question de la création d'un 3^{ème} campus à l'entrée de Corti. **Monsieur Marc BENEDETTI, pour les services de la Collectivité**, a signalé que **Monsieur le Président de l'Exécutif** avait été particulièrement soucieux de ce que le comité de suivi se réunisse désormais.

Madame Laura Maria POLI a interrogé les services sur les raisons de la non-effectivité de ce comité de suivi.

Les services ont fait savoir qu'il était dû à une grande confusion entre l'Etat ou la Région quant à savoir qui devait être à l'initiative de ce comité.

Pour les services, **Monsieur Marc BENEDETTI** a assuré que désormais, la volonté du Président était que le comité de suivi se tienne à l'initiative et assumée par la Région. L'idée est la production d'un document cadre liant l'Université de Corse, la Région et l'Etat et qu'il soit un pilier sur lequel s'appuyer.

La commission a émis un avis FAVORABLE. (au regard de sa qualité, non-participation de M. Romain COLONNA)

Mme Mattea CASALTA

Merci. Un avis de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Un avis favorable, Mme la Présidente.

Mme Mattea CASALTA

Et là, nous écoutons Pascale SIMONI.

Mme Pascale SIMONI

Je tiens à féliciter la conseillère exécutive, ainsi que les parties prenantes à la rédaction de cette convention, pour la vision globale que vous avez su projeter sur le formidable outil qu'est l'Université de Corse.

Cette 4ème convention a su trouver un équilibre entre l'héritage de la précédente convention, l'ambition scientifique, la perspective économique et la valorisation culturelle.

En effet, je ne reviendrai pas sur les axes que vous venez de présenter mais je soulignerai simplement que les objectifs fixés sont clairs, pertinents et transversaux. Grâce à cela vous posez des jalons adaptés, non seulement à notre territoire, mais également au contexte mondial.

Cette convention relève 3 défis majeurs :

Un premier défi scientifique que vous avez très justement placé dans un contexte mondial où la science est perçue comme un bien commun. La recherche, mais également l'ouverture des données, se révèle être un objectif stratégique dans l'optique d'un rayonnement qui ira bien au-delà de notre île.

La recherche scientifique est un facteur avéré de développement. Les compétences, les connaissances et les capacités d'innovation des individus sont le meilleur atout de notre développement.

Un deuxième défi socioéconomique qui, dans un contexte mondial, fait face à une pénurie de talents, amplifiée par l'évolution des besoins en compétences à l'heure de la transformation digitale. Cette situation impose aux chefs d'entreprises, tous secteurs confondus, de remettre en question leur stratégie de gestion des talents et a plus de souplesse. C'est ainsi que de grandes entreprises sont amenées à créer des succursales, voire des sièges sociaux au plus près des lieux de formation.

Cette perspective est une formidable opportunité qui viendra s'ajouter aux initiatives locales.

L'université de Corse va vers une intensification de son influence sur l'évolution même du milieu économique local, par la constitution d'un écosystème particulier.

Un troisième défi culturel et pédagogique que vous traduisez en premier lieu, pour les étudiants, par l'accès au digital learning et une fois de plus résolument ouvert sur le monde.

La dimension internationale et les partenariats sont les catalyseurs de la réussite de l'université et vous avez su vous saisir de tous les outils pour œuvrer en ce sens.

Cette convention ouvre également de nouvelles perspectives en faisant la part belle à l'art et la créativité, et plus largement à la culture. Dans ce registre il faut également saluer la place qui est faite à notre langue par la mise en œuvre du grand plan de formation en langue corse.

En relevant tous ces défis, ce document stratégique impulse une dynamique innovante, ambitieuse, mais aussi rationnelle et pragmatique. Au de-là de ce dispositif stricto sensu, par cette convention et grâce à notre université résolument tournée vers l'avenir, vous redessinez une perspective d'émancipation de notre peuple dans la droite ligne de Pasquale Paoli...

Pour cela, nous ne pouvons que vous remercier.

Merci.

Mme Mattea CASALTA

Merci, Mme la Conseillère.

Une autre intervention ? Anne TOMASI.

Mme Anne TOMASI

A ringrazià vi.

Dunque, eiu dinò vulia felicità l'Esecutivu è i so servizii per su travaglione di cunvenzione cu l'università ; l'università è bella sicura i servizii di l'università, ùn mi ne scordu micca.

L'università hè unu di l'arnesi i più impurtanti chè n'avemu quì per u sviluppu di a nostra ghjuventù. E a sapemu tutti, a nostra giuventù hè l'avvene di stu populu.

Sa cunvenzione permette u sviluppu di l'identità di a nostra università, in addattazione cu i bisogni di u territoriu, i bisogni dinò di u nostru tempu, in particolare bisogni di l'ambiente, è quessa ghjè cusì che no puderemu sviluppà un avvene in adeguazione cu u mondu d'oghje.

E per tuttu quessu, vi vulia felicità.

In particolare, vuleriu palisà l'appoghju à a ricerca scientifica, cu u rinforzu di i laboratorii d'una manera generale, cu a dutazione supplementaria ind'è i posti d'insignanti è di ricerca.

Vulia dinò salutà i diplomi novi d'issa cartula, d'issa cunvenzione. Si diplomi novi permetteranu di fà calà u sviluppu di i studenti chì sò ubligati à parte pè fà i so studii :

U diplomu d'architettura chì ghjè à m'avisu un primu passu interessante per di a creazione di un diplomu generale d'architettura in leia incu a scola d'ingeniore.

L'estensione di a seconda annata di medicina dinò chì ghjè impurtantissima è a riflessione nant'à a disparizione di u numerus clausus, chì ghjè dinò à m'avisu un passu impurtante pè a saluta in Corsica.

È su Master di lingue in leia incu u cummerciu internaziunale chì permetterà di sviluppà à nostr'ecunomia è ch'hà da esse impurtante pè l'ecunomia di a nostra terra.

Per compie, vulia eiu dinò felicità u travagliu annant'à a lingua ind'è sta cunvenzione. Sò cuntenta di vede ch'ella hè un scopu scumpertutu da l'università di travaglià à l'emergenza d'una sucietà bilingua è d'una cuufficialità di fattu, diceraghju.

U sviluppu di a furmazione di l'insignenti hè un passu necessariu è sò cuntenta di sapè ch'ellu ci hà da esse un centru immersivu novu in Aiacci pè favurizà a furmazione di s'insignenti.

E per compie, a creazione di su Master d'animazione linguistica mi pare dinò un passu maiò per fà chì a lingua corsa sia presente in tutti i lochi di a sucietà.

Dunque à ringrazià vi torna pè su travaglionu.

Mme Mattea CASALTA

A ringrazià vi. Qual'hà chì vole intarvena ? Più nimu.

Donc, un retour sur l'Exécutif.

Mme Josépha GIACOMETTI

A ringrazià vi. Ghjustu qualchi parolla.

A ringrazià vi per st'intervenzione.

Qualchi fatti di sicuru. Ringrazià Anne TOMASI d'avè ramintatu qualchì... Aghju pigliatu qualchi esempi cusi d'appalisà a cruciera trà l'inghjochi strategichi di a nostra cullettività è ciò chì hè purtatu di l'università è cum'ella s'hè cuncepita ghjustu à puntu sta cunvenzione.

A ringraziu d'avè pinsatu à d'altri punti strategichi impurtanti è cusi d'avè prulungatu appena st'intervenzione. Di sicuru quand'ella hà ammintatu a medicina, sarà un puntu maiò dinò di sviluppà è d'andà versu sta seconda annata, mà di sicurizà dinò ciò ch'hè chjamatu u PACES di sviluppà sta prima annata di medicina chì apre nant'à e filiere medicale, di sicuru chì ci vulerà cuntinuà nant'à stu latu quì.

Nant'à u cummerciu internaziunale è e lingue, di sicuru, sta necessità d'avè sta vicinanza è sta diversità linguistica hè di sicuru dinò l'emergenza di una sucietà bilingua è d'una cuufficialità di fattu chè no chjamemu. Ghjè una sfida maiò chì ghjè di sicuru spertuta da l'università, da i so cercatori è insigenti.

A ringrazià dinò Pascale SIMONI, di sicuru chì c'hè una necessità quì dinò d'esse in avanzu, perchè a ricerca permetta dinò què, nant'à e tecnulugie, u numericu, di fà lu entre in tutti i livelli di a sucietà. Ghjè una sfida chì ghjè dighjà purtata da l'università è ch'ellu ci vulerà à cuntinuà di sviluppà ancu di più è ch'ellu ci hè una necessità forte dinò d'accumpagnà u trasferimentu di e cunnescenze quì acquistu nant'à u territoriu, nant'à l'intraprese è sviluppà dinò un ecosistema trà ricerca è sviluppu chì ghjè un inghjochu maiò per u nostru territoriu.

Pour revenir sur quelques points qui ont été évoqués à la lecture du rapport de commission, effectivement il y a eu un défaut de réunion du comité

de suivi. Il est clair que le comité de suivi ne s'est pas suffisamment réuni. Il y a eu un engagement de l'État de le réunir puisque la Préfète a reconnu qu'il incombait à l'État de le faire, mais que jusqu'à aujourd'hui ça n'avait pas été correctement fait, que nous nous sommes tous engagés, puisque tripartite, trois engagements, trois engagés pour le même objectif, comme quoi on y arrive parfois, ce n'est pas souvent. Peut-être que c'est le cadre qui nous permet d'avoir pu négocier les choses puisqu'il y a aussi du côté de l'engagement de l'État 40 postes, il faut aussi en parler, et de notre côté des engagements immobiliers et financiers importants pour ce projet partagé et qu'il sera absolument essentiel d'avoir des retours d'évaluation ; ce à quoi nous sommes tous attachés.

Pour finir enfin et revenir encore une nouvelle fois, ce travail c'est d'abord celui de l'Université de Corse et je crois qu'il était important ici de les saluer vraiment, parce que ce travail porté, ce projet que nous avons eu à partager, c'est d'abord le leur. Ils ont élaboré, bien sûr sous l'égide de Paul-Marie ROMANI, avec l'ensemble des vice-présidents, l'ensemble des directeurs de laboratoires, cette carte des formations qui a été validée et qui a été saluée par les différentes instances.

Les projets de recherche qui ont été validés et salués par les différentes instances, je l'ai souligné à l'écrit dans le rapport, mais il est important aussi de le rappeler ; un projet de l'université qui est salué par ses pairs, ce n'est pas tous les jours parce que toutes les universités ne se sont pas vu décerner des félicitations sur leurs projets. Et ce projet-là, nous l'avons partagé, bien entendu, avec une immense joie, je dois le dire, avec eux, avec cette préoccupation de relever les défis avec eux, mais je voulais souligner que nous les avons fait converger puisque ce travail, finalement, ne remonte pas que dans cette convention tripartite, il remonte au moment où nous avons validé le schéma de l'enseignement supérieur et de la recherche, rappelez-vous c'était en 2017, et où déjà l'université de Corse avait participé activement aux 14 ateliers que nous avons mis en place sur l'enseignement supérieur, la formation et la recherche, qui avait été ensuite repris dans la carte des formations et aujourd'hui, qui nous amène jusqu'à cette convention tripartite.

Donc, d'abord remercier et saluer l'engagement, le projet de l'université et leur dire combien est notre fierté de le porter à leurs côtés.

A ringrazià vi.

Mme Mattea CASALTA

Merci. Un mot du Président de l'Exécutif sur un tel dossier, je pense que c'est tout à fait nécessaire.

Le Président SIMEONI

Merci, peut-être pas nécessaire, mais en tout cas je viens simplement exprimer ma gratitude bien sûr à Josépha qui a porté ce dossier avec constance, avec passion. Au-delà de la conseillère exécutive, bien sûr, l'ensemble des services mobilisés autour du DGA, des directeurs, tous celles et ceux qui ont travaillé.

Saluer bien sûr nos partenaires de l'Université de Corse qui auront compris que la flexibilité des horaires de session n'est pas un vain mot.

Je pense que tout a été dit, je n'étais pas présent malheureusement et je vous prie de m'en excuser, Mme la Conseillère exécutive, pendant votre présentation puisque j'étais retenu avec d'autres collègues pour essayer de rédiger un texte, lui-aussi très important.

Simplement dire que c'est un moment fort, je pense que ça a été souligné. Je vais rester dans les grands équilibres.

Premièrement, dire que dans cette affaire, l'État a joué le jeu. Ils ont fait un effort significatif en termes de postes et cela va permettre à l'Université de Corse de continuer à se déployer.

Deuxièmement, c'est normal aussi, la Collectivité de Corse a fait un effort et notamment un effort budgétaire important, c'est normal puisque je rappelle que parmi les axes fondateurs de nos orientations, de nos engagements, il y a la primauté qui est donnée à l'éducation, à la formation, à l'enseignement et notamment à l'enseignement supérieur. L'Université de Corse est un outil stratégique, ça a été dit et répété.

Je rappelle également que nous avons quand même cadré au plan budgétaire, notamment avec des clauses qui vont nous permettre de vérifier ensemble, dans le cadre du suivi de la convention (qui est un point sur lequel nous avons cherché à améliorer le dispositif), de voir si les tableaux prévisionnels sont respectés et s'ils le sont, nous, nous serons aux côtés bien sûr de l'Université de Corse. Donc, c'est un moment très important aussi.

Un dernier mot. Je ne sais pas si vous avez eu l'occasion, parmi tous les axes forts, de dire un mot sur cet institut de formation des cadres. Je pense que oui. Là-aussi, c'est un enjeu croisé pour les années à venir, un enjeu essentiel qui fait écho à la réflexion que nous avons ce matin sur la nécessité de faire monter en compétence, y compris au plan interne, la formation des personnels de la Collectivité de Corse, et notamment la formation continue. Il y a le CNFPT bien sûr, mais il y aura très rapidement, selon des formes qui restent à déterminer, cette formation permanente, continue, offerte par l'Université de Corse qui nous permettra véritablement d'avoir des cadres qui s'inscrivent dans le développement d'une administration de projet innovante ; l'administration de la Corse du XXIème Siècle.

Dunque, ghjè una stonda impurtante. Sò stati dui ghjorni di travagliu è vogliu vede come un simbulu ind'è u fattu chì i dui cartulari maiò di sta sessione sò stati presentati da consigliere esecutive, duie donne. Duie giovane donne ch'anù fattu un travagliu.

Emu l'abitudine di dì chì u Cunsigliu esecutivu è a maggiurità travaglianu sempre ind'è un spiritu di transversalità, cercandu à appughjà ci l'uni è l'altri, è custì l'emu fattu per dui puntelli maiò di a nostra pulitica : i trasporti, ammaestrà un duminiu strategicu di u nostru sviluppu, è l'Università di Corsica, un attrazzu ch'hè statu à u core, à u centru di tutti i nostri impegni dipoi un mezu seculu.

Per ride, ùn sò micca se avete avutu u tempu di guardà i reti suciali, aghju vistu chì u Guvernu si felicitava chì 300 anni fà fussi natu u Sgiò CHOISEUL, è dicenu nant'à u situ ufficiale « ricurdemuci ch'ellu hè natu 300 anni fà CHOISEUL è devimu à ellu chì a Corsica sia francesa »... Bon... Dunque hè bè d'avè a memoria, noi ci ramintemu chì CHOISEUL hà compru a Corsica à Genova eppo hà iniziatu una conquista militare ch'hà stirpatu mezu mondu.

Mà postu ch'ellu si tratta di mimoria, ci vole à rammintà si chì unu di i gesti primi di u putere reale in Corsica hè statu di sarà l'Università, perchè « studià hè libertà » ; era vera dui seculi fà, è ancu più vera oghje : studia hè libertà, studià hè emmancipazione, studià hè fà chì a Corsica s'apri sempre di più nant'à u Mediterraniu, nant'à a Francia, nant'à l'Europa è nant'à u mondu.

E cusì sia.

Mme Mattea CASALTA

Merci, M. le Président. Je pense que nous allons voter ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

ABSENTS : MM Jean-Guy TALAMONI, Julien PAOLINI, Romain COLONNA, Petr'Antone TOMASI en leur qualité d'universitaire

Félicitations à tous : ce **rapport est ADOPTE à l'unanimité.**¹⁴

Bravo !

Nous avons un autre rapport, M. le Président. Si vous voulez bien nous le présenter. Vous avez la parole.

QUISTIONE DIVERSE / QUESTIONS DIVERSES
--

*** Rapport n° 186 : Rapport d'activité de la Collectivité de Corse pour l'année 2018**

Le Président SIMEONI

Donc, rapport d'activité. Je regrette un peu, bien évidemment que ce rapport, eu égard au caractère particulièrement dense de notre session, vienne sans doute à un moment de nos débats où l'attention n'est pas ce qu'elle aurait pu être dans des circonstances moins éprouvantes. Je vais donc essayer de resserrer au maximum mon propos en soulignant quand même, au seuil de mes explications, que c'est un exercice inédit, et pour cause puisque, en politique comme en amour, il n'y a qu'une première fois et c'est donc la première qu'année de la Collectivité de Corse, il n'y en aura qu'une. Donc un rapport d'activités....

Il fait chaud hein ?...

Donc c'est la première année de la nouvelle Collectivité de Corse issue de la fusion que vous présente en synthèse ce rapport.

¹⁴ Délibération N° 19 – 219 AC

C'est également la première fois que nous le faisons sous cette forme, et de la même façon que nous avons ensemble souligné ce matin la qualité sur le fond et sur la forme du compte administratif que nous avons présenté et voté, je voudrais, concernant le rapport d'activité, attirer votre attention, mais je sais que c'est déjà fait, sur la qualité, sur la forme et sur le fond de ce document.

Je veux rendre hommage ici à Mme ISTRIA, qui a été la rédactrice principale et l'animatrice de la rédaction collective de ce rapport, mais elle en a quand même été une des chevilles ouvrières essentielles. Donc merci beaucoup !

Merci au DGS et merci aussi à l'ensemble des élus et des services qui ont contribué à nourrir ce document de synthèse.

Je disais que fusion, bien sûr, un rapport qui présente l'activité de la Collectivité de Corse proprement dite, mais également des offices et agences et de la plupart des organismes qui dépendent directement de la Collectivité (la SEM Chemins de fer de la Corse, la MDPH, le Centre du sport et de la jeunesse...).

Un rapport qui est aussi présenté concomitamment avec le compte administratif et je pense que c'est un exercice intéressant qui sera à reconduire, puisque d'un côté, dans un exercice parfait, nous aurions pu avoir de façon quasi concomitante le compte administratif, l'aridité des chiffres mais également leur exactitude, et le rapport d'activité qui, sous une forme plus narrative, développe un peu ce qu'a été l'action de la Collectivité. Ce ne sont pas seulement des chiffres, ce ne sont pas seulement de grands équilibres budgétaires, ce sont également bien sûr des politiques publiques et puis des femmes et des hommes qui font vivre notre collectivité.

Très brièvement, autour de quelques grands points.

D'abord, la Collectivité de Corse en 2018 vue de l'intérieur, premier point.

Qu'avons-nous fait ? J'avais eu l'occasion de le dire, notamment devant les personnels, il y a eu des frustrations, il y a eu des inquiétudes, il y a eu des difficultés, je crois que c'est inhérent à tout processus de fusion, mais j'avais eu l'occasion de dire, lorsque nous aurons l'occasion de prendre un peu de recul sur ce que nous avons aussi réussi à faire et réussi à faire

ensemble, je pense que nous allons être surpris par l'ampleur de la tâche d'ores et déjà accomplie, même s'il reste encore beaucoup à faire.

Et il me semble que cette volonté de structurer de façon durable et efficace le nouvel outil qu'est la Collectivité de Corse s'est traduite par des décisions et des avancées très importantes.

D'abord je rappelle des principes que nous avons souhaité mettre au cœur de notre fonctionnement interne. Quelquefois ça peut paraître artificiel que de les invoquer, mais les principes d'équité, de transparence et de démocratie, au plan interne ont été déclinés avec d'abord une vie syndicale qui est forte, des élections qui ont été organisées, pas dans des conditions faciles d'ailleurs, mais qui se sont bien passées. Un scrutin qui a donné les résultats qui ont été ceux voulus par les votants et des organisations syndicales qui sont aujourd'hui consacrées dans leur représentativité.

Deuxièmement, l'organigramme.

Il a été construit, il est aujourd'hui adopté, y compris dans les échelons d'encadrement intermédiaires. Il est certainement perfectible. Il a vocation à évoluer, mais je rappelle quand même que nous avons fait, en moins de 18 mois, ce que les régions qui ont fusionné dans des conditions moins ardues, n'ont quelquefois pas réussi à mettre en œuvre en 24 ou 36 mois.

Je rappelle en un mot que nous avons fait le choix d'une bourse aux emplois, certains syndicats étaient d'accord, d'autres non.

Je le redis, je l'ai dit devant le CESEC, je continue à penser que la bourse aux emplois, pour les fonctions de direction notamment, était le pire système à l'exception de tous les autres, pour paraphraser Churchill qui parlait en ces termes de la démocratie. C'est-à-dire que bien sûr, certains ont dit « oui, mais les jurys composés de responsables administratifs étaient déjà préorientés, on a tendance à travailler avec les gens qu'on connaît, plutôt qu'avec ceux qu'on ne connaît pas... ». Tout cela est vrai, mais je pense que ce système-là, qui reposait quand même sur un principe d'évaluations objectives, même si toujours critiquables, à travers des entretiens par la hiérarchie avant la nomination, reste préférable à ce qu'aurait pu être une décision discrétionnaire du chef du personnel, c'est-à-dire du Président du Conseil exécutif ; une décision que, pour ma part, je n'avais pas les moyens de prendre de façon objective. Et donc, je pense que le système qui a été mis

en place a été celui qui permettait de limiter au maximum le caractère contestable des décisions.

Toujours est-il que ce choix n'a pas été reconduit avec l'accord des syndicats pour les chefs de service, puisqu'un autre principe a été arrêté : c'est que sur les chefs de service, il y avait en quelque sorte un appel à candidatures. Lorsqu'il y avait une candidature unique et que cette candidature unique était validée par la hiérarchie, on a procédé à la nomination et lorsqu'il y a, ce qui a été un cas relativement rare, plusieurs candidatures, on est retourné au processus de sélection comme pour les échelons supérieurs. Donc, grâce à ce travail, aujourd'hui notre organigramme est stabilisé.

Il y eu également un dialogue social intense, je tiens quand même à le dire puisque je l'ai évoqué ce matin : sachez que dans le courant de l'année 2018, il y a eu 49 réunions des différentes instances, pratiquement une par semaine (comité technique, CAP, CHSCT, comité de suivi, ateliers, réunions de travail...) et je parle des réunions formelles, sans compter les multiples réunions informelles ou en bilatérales, là ce sont des réunions plénières.

Il y a un travail de fond qui a été mené et qui a débouché, et je le rappelle pour mémoire, sur la validation de l'action sociale, sur la validation du nouveau temps de travail, et sur la validation, en tout cas la discussion prochaine du nouveau régime indemnitaire qui sera construit, là-aussi, autour des valeurs de transparence et d'équité.

L'action sociale : 8,4 M€ de prestations servies en 2018, une augmentation de 15 % et je rappelle également que parmi les enjeux forts, nous en discutons souvent, il y a l'enjeu de la territorialisation réussie des nouvelles politiques publiques de la Collectivité de Corse ; à savoir, la disparition des conseils départementaux a conduit à la disparition d'un échelon de proximité. Il y a aujourd'hui donc un vide qui est à combler. Et nous devons réfléchir, à la fois à travers la territorialisation des services et la territorialisation des politiques, à renforcer le lien entre la Collectivité de Corse, les différents territoires et les différents acteurs. Donc, ce travail de structuration interne est en cours, a été globalement réussi et doit bien sûr se poursuivre.

2018, gros travail de structuration de l'administration.

Deuxièmement, 2018 aussi, année marquée par la continuité. On ne parle pas des trains qui arrivent à l'heure, on a souvent eu à répondre, à

expliquer ou à se justifier de critiques qui étaient souvent fondées sur un certain nombre de dysfonctionnements, c'était normal qu'on les souligne. C'est quelquefois pénible parce qu'on a l'impression que ce qui ne va pas dépasse de loin ce qui va.

Je voudrais quand même dire aussi qu'un résultat tangible et fort des efforts qui ont été fournis, c'est qu'il y a eu une continuité totale du service public, et dans tous les domaines.

Je prends l'exemple des prestations sociales : on craignait des bugs importants, toutes les prestations sociales ont été servies en temps et en heure, les payes aussi, même si ça a valu du travail supplémentaire parce que l'harmonisation des différents systèmes informatiques a été véritablement un travail de titan. Mais enfin, aucune rupture n'a été à déplorer dans le paiement des rémunérations, des versements aux tiers.

Je rappelle les grands chiffres :

186 M€ pour les actions sociales et de santé,

40 M€ en 2018 pour les communes et intercommunalités,

46 M€ par l'ODARC,

20 M€ aux entreprises, etc.

Les grandes échéances ont bien sûr été tenue : le BP, le BS, les comptes administratifs, le comité de suivi des fonds européens, les élections professionnelles, l'installation du CESEC, de la Chambre des territoires, etc.

2018 toujours, élaboration et adoption de documents structurants, souvent à l'unanimité : règlement budgétaire et financier, règlement de la commande publique et ça a été un gros travail. Je vous rappelle qu'au-delà de l'aspect théorique, il y a des enjeux forts puisqu'aujourd'hui la Collectivité de Corse est le principal donneur d'ordres dans le domaine de la commande publique en termes de collectivités. Et il y avait trois systèmes totalement différents, totalement hétérogènes entre les trois collectivités.

Donc, il a fallu harmoniser les procédures, harmoniser les systèmes de notation, harmoniser les process et on a débouché à la fois sur un nouveau règlement de la commande publique et également une charte de déontologie de l'achat public qui nous sert comme boussole, puisque c'est aussi un enjeu d'équité économique et de rigueur juridique qui est essentiel.

Charte de fonctionnement des groupes politiques, même s'il y a eu un certain nombre de retards dans la mise à disposition des moyens qui sont légitimement attendus, mais tout ça, c'est fait.

Un mot aussi concernant les instruments structurants sur (en 2018) l'adoption de nouveaux règlements et de nouveaux dispositifs d'aide qui ont tous été harmonisés et adoptés.

Je parle, par exemple, du règlement culture, du règlement sport, de l'aide aux communes et intercommunalités, avec une amélioration qualitative conséquente, le règlement d'aides aux étudiants et le soutien à la vie étudiante, le mouvement associatif, l'harmonisation en cours des transports scolaires, le règlement des aides dans le domaine de la santé et de la recherche. Tous les acteurs, qu'il s'agisse des collectivités locales, des associations, des entreprises, des particuliers, des étudiants disposent désormais d'outils de référence, de règlements et d'interlocuteurs dédiés, ce qui doit permettre une parfaite réactivité de nos relations avec eux.

Un mot aussi pour dire que la Collectivité de Corse a également joué un rôle important dans la gestion de différentes crises, qui ont été des crises exceptionnelles : je pense notamment à des intempéries et des événements climatiques, comme par exemple les incendies catastrophiques de Chiatra, de Cervione et de Santa Andria di u Cutone, ou encore la gestion de la tempête Adrian, aussi bien pendant le temps de ces épisodes, avec une mobilisation de tous les services, notamment les FORSAP bien sûr, mais pas seulement, les routes, l'organisation d'une cellule de crise en rapport et grâce aux initiatives prises notamment par la nouvelle direction de la sûreté, de la sécurité et du protocole... Donc, une plus grande réactivité, gestion de la crise et gestion des conséquences de la crise avec différents dispositifs qui ont été mobilisés, aussi bien pour les agriculteurs que pour les entreprises ou les particuliers. Donc, continuité du service public.

Troisième et dernier point : les grands dossiers. Sans rentrer dans une énumération exhaustive, je voudrais vous dire qu'en 2018, bien sûr, et l'actualité s'est souvent focalisée sur les soubresauts de la vie politique et c'est normal, notamment les relations difficiles et tumultueuses avec l'État ou encore la vie politique, économique et sociale de notre île, avec nos contradictions, nos oppositions, on en parle beaucoup, mais on a fait aussi un travail de fond, en 12 mois, puisqu'on ne parle que de 2018, qui à mon avis est un travail de fond dont peut-être nous-mêmes n'avons pas suffisamment conscience.

En 2018, nous avons préparé les nouvelles DSP maritime et aérienne : maritime, la DSP de transition a été votée hier ; aérienne, les négociations sont en cours.

Nous avons voté la DSP très haut débit, même un élément structurant.

Nous avons travaillé sur la gestion des déchets. Sans doute n'avons-nous pas réussi encore à traiter la crise, mais je voudrais rappeler d'abord que nous sommes prêts à exercer pleinement nos responsabilités, l'Office de l'environnement sous la présidence de François SARGENTINI le fait. On est même prêt, et on l'a fait, politiquement, à aller au-delà de nos responsabilités. On a mis en place des outils qui sont quand même des outils innovants : je pense aux contractualisations avec les intercommunalités. Ce sont des dossiers qui sont extrêmement complexes. Je pense qu'on a travaillé et on a la volonté de réussir, et je crois qu'on peut réussir.

Je veux parler également de la transition énergétique (page 65) du rapport d'activité.

Je veux parler de la conférence sociale que nous avons installée et que nous avons fait vivre avec quand même des résultats qui restent partiels mais qui sont quand même innovants et significatifs. Il n'y a qu'en Corse où on a réussi à mettre en œuvre un accord à l'initiative d'une collectivité publique, entre les acteurs de la grande et moyenne distribution, les Gilets jaunes et les collectifs citoyens pour arriver à un panier de 250 produits à un prix bas, qui est un prix garanti. Alors bien sûr, on nous dira « ça ne règle pas tous les autres problèmes », nous en avons conscience, mais nous l'avons fait et nous l'avons fait ensemble, c'est important.

Nous avons également continué à avancer dans le secteur di u Pattu di a giuventù (page 55), avec le travail qui est mis en œuvre notamment par Lauda et son équipe.

Nous avons arrêté et commencé à appliquer le PIC (plan d'investissement dans les compétences) destiné aux jeunes peu qualifiés et aux demandeurs d'emploi de longue durée.

Nous avons arrêté ensemble le programme pluriannuel d'investissement 2018-2023 pour les EPLE.

On a parlé tout à l'heure de la formation, l'éducation, l'enseignement comme priorités. On a signé pour l'enseignement supérieur. Je vous rappelle qu'on a mis en place un cadre quinquennal qui doit nous permettre d'investir 79 M€ dans les 5 ans à venir pour la rénovation des différents établissements d'enseignement.

Nous avons adopté, grâce notamment au travail de Saveriu, le plan de bassin d'adaptation aux changements climatiques.

Nous avons harmonisé les différents dispositifs de l'ADEC avec Jean-Christophe.

Nous avons engagé des travaux importants sur les différentes infrastructures routières, portuaires, aéroportuaires :

Figari, par exemple, je le rappelle ; Calvi, c'est en cours ; ferroviaires, Hyacinthe VANNI, ça l'intéresse, avec notamment les opérations relatives à la mise en œuvre de la multimodalité, avec le programme de réparation et de rénovation des différents tunnels. Donc, je crois que vraiment, de ce côté-là, on a travaillé de façon sérieuse.

Donc, voilà, prenez le temps de lire ce rapport. Je crois qu'il n'est pas exhaustif. Mais quelque part, je trouve qu'il incite à l'optimisme parce qu'il montre que nous avons travaillé, et souvent nous avons travaillé ensemble. Parce que beaucoup des décisions, qui sont rappelées dans ce rapport d'activité 2018, ont été prises à l'unanimité ; ça montre aussi qu'il y a une part de désaccord et de vision différente chez nous, et il y a aussi beaucoup de domaines sur lesquels on peut avancer au bénéfice de la Corse et de l'intérêt général, et moi c'est ce que je veux retenir de cette année 2018 qui est derrière nous et de cette année 2019 qui continue à courir.

Mme Mattea CALSATA

Merci, M. le Président pour cette présentation. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Non. Nous allons donc prendre acte :

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Donc, **nous avons pris acte de ce rapport d'activité à l'unanimité.**¹⁵

¹⁵ Délibération N° 19 – 220 AC

*** Rapport n° 189 : Désignation des représentants de l'Assemblée de Corse à la commission d'appel d'offres pour l'attribution des marchés publics de la Collectivité de Corse.**

Que fait-on ? Nous le présentons ? Parfait.

Alors, M. TOMI me dit que normalement nous aurions dû recevoir des listes de candidats que nous n'avons pas reçu, donc la proposition vous est faite de reporter au mois de juillet. Tout le monde est d'accord ? Oui, très bien.

Alors nous passons au dossier suivant.

MUZIONE – MOTIONS

*** Motion n° 2019/E2/049 : déposée par M. Hyacinthe VANNI au nom du groupe « Femu a Corsica » : simplification des cheminements des passagers à l'aéroport de Paris-Orly.**

Nous vous écoutons, cher collègue.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Mme la Présidente, c'est une motion pour prendre en compte aujourd'hui les délais pour rejoindre le terminal 3 d'Orly Ouest.

Donc, je lis les considérants, parce que c'est une motion très importante pour des personnes qui ont des difficultés à se déplacer, il faut vraiment que cette problématique soit prise en compte.

« CONSIDÉRANT que depuis avril 2019, date de livraison de la première partie des travaux effectués à l'aéroport Paris-Orly, l'aérogare est devenue un terminal unique divisé en 4 zones :

- Orly 1 et Orly 2 (ex-Orly Ouest) où est toujours assurée la Navette Air France ;

- Orly 3, nouveau bâtiment de jonction entre ex-Orly Ouest et Sud, s'étendant sur une surface de 80 000 m², où s'effectuent les arrivées et départs de/vers la Corse (vols Air Corsica et Air France) de manière systématique depuis fin mai 2019 ;

- Orly 4 (ex-Orly Sud).

CONSIDÉRANT que les distances pour rejoindre les portes d'embarquement et de débarquement, au départ et à l'arrivée, ont augmenté considérablement par rapport au cheminement qui était proposé avant les travaux ;

CONSIDÉRANT qu'au départ d'Orly 3, le cheminement prévoit notamment le passage des clients par un vaste espace Duty Free, les obligeant ainsi à effectuer un important détour ;

CONSIDÉRANT la contrainte supplémentaire que représente cette augmentation de distance pour les passagers à l'arrivée ou au départ des quatre aéroports de Corse, et plus particulièrement pour les personnes âgées ou ayant des difficultés à se déplacer - à l'exception des personnes en situation de handicap qui bénéficient de dispositifs particuliers ;

CONSIDÉRANT qu'entre le 1^{er} avril 2018 et le 31 mars 2019, près de 790 000 passagers ont emprunté l'aéroport Paris-Orly à l'arrivée ou au départ des aéroports de Corse ;

CONSIDÉRANT qu'il est indispensable d'optimiser, autant que faire se peut, le temps global et les conditions de déplacement entre la Corse et le continent ;

L'ASSEMBLEE DE CORSE

S'INQUIÈTE des nouveaux cheminements mis en place dans la zone Orly 3 de l'aéroport de Paris-Orly et des conséquences de ces derniers sur les passagers du service public à l'arrivée ou au départ des quatre aéroports de Corse, notamment ceux rencontrant des difficultés à se déplacer ;

MANDATE le Président du Conseil exécutif de Corse afin qu'il entame des discussions avec le groupe ADP (Aéroports de Paris) visant à simplifier et améliorer les cheminements de ces passagers dans cette zone, pour que leur arrivée et leur départ puissent s'effectuer dans des conditions optimales ».

Merci.

Mme Mattea CASALTA

Donc, un pour, un contre. Qui veut intervenir ? Un pour, François BERNARDI.

M. François BERNARDI

On ne peut que s'associer à la motion de notre collègue Hyacinthe VANNI, bien sûr accentuer les contraintes des passagers à destination de Paris-Orly ou dans le sens aussi, que ça soit Paris-Orly ou Ajaccio, surtout pour des personnes souvent qui ont des difficultés à la marche, je pense plus particulièrement aux personnes âgées. Donc, il serait quand même opportun de simplifier cette démarche. Voilà.

Mme Mattea CASATA

Merci. Comme deux de nos collègues ont levé la main en même temps, je donne la parole à notre collègue Jean-Charles ORSUCCI.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci, Mme la Présidente. Juste pour donner une explication de vote, alors on ne va pas voter contre mais on va s'abstenir, on voudrait quand même l'expliquer, c'est la moindre des choses, parce que je ne suis pas sûr d'ailleurs qu'il y est des gens qui votent contre dans cet hémicycle.

Donc, explication de vote : on va s'abstenir parce que je crois c'est aussi révélateur de notre état d'esprit, et je me permets d'envoyer une petite pique, que nous soyons les décideurs des aéroports de Bastia et d'Ajaccio, je le conçois aisément, que nous expliquions au pays ami, puisque c'est des fois le vocable que vous employez, alors que nous représentons que 3 % du trafic sur l'aéroport de Paris, nous allons imposer nos choix à 97 % de gens qui ont aussi les mêmes préoccupations que nous, moi je trouve ça un petit peu surprenant, et quand je dis « je », je m'en excuse, notre groupe trouve ça un petit peu surprenant.

Je crois qu'il faut aussi des fois que l'on soit en capacité, y compris dans cet hémicycle, à dézoomer et comprendre que nous sommes une Collectivité territoriale de 300 000 personnes, dans un ensemble au moins de 65 millions, voire de beaucoup plus, et qu'on ne peut pas toujours s'autocentré sur nos problème et que ça, en est l'élément clé, nous avons un aéroport qui reçoit 30 millions de visiteurs, si on est optimiste, on en représente 3 %, donc

ça veut dire 1 million de visiteurs, et qu'on peut se faire plaisir en votant votre motion, vous pouvez en voter des dizaines et des centaines de motions de ce genre, mais honnêtement, je crois qu'elle ne sera pas forcément suivie de beaucoup d'effet. Voilà.

Mme Mattea CASALTA

Bien sûr, M. VANNI va répondre.

M. Hyacinthe VANNI

On ne va pas faire le chjame è risponde, je veux juste dire à Jean-Charles que nous on ne veut rien imposer, on veut juste demander à ce que l'on réduise le temps de trajet parce qu'aujourd'hui on enregistre dans une porte et qu'on est à l'autre bout de l'aéroport et qu'on est les élus de la Corse et on défend les intérêts des Corses qui se déplacent.

Bien entendu, je comprends le sens de ton intervention si c'était le sens de la motion, le sens de la motion aujourd'hui ce n'est pas d'imposer quoi que ce soit, c'est de demander à ce qu'il y est des aménagements qui réduisent la distance, c'est tout. Ce n'est pas du tout le sens de dire : on va vous imposer, nous on veut simplement dire à l'aéroport de Paris : faites un effort, vous nous faites enregistrer d'un côté, vous nous faites traverser, aller tout au fond, donc essayez soit de nous faire enregistrer plus près, soit de réduire ce temps. C'est tout, je pense qu'après mes explications tu peux voter pour.

Mme Mattea CASALTA

Nous allons donc passer au vote sachant que Mme CASANOVA-SERVAS ne participera pas au vote. Mais d'abord l'avis de l'Exécutif.

Mme Vannina BORROMEI

Merci, Mme la Présidente. Juste un petit mot sur les différents échanges, j'entends bien sûr ce que peut penser Jean-Charles ORSUCCI et son groupe, mais c'est vrai que là on est quand même dans le cadre de délégation de service public, donc on ne peut pas comparer le service que nous proposons à nos usagers avec l'ensemble des destinataires et des passagers qui trafiquent au sein de l'aéroport de Paris-Orly.

Et, c'est vrai que nous travaillons depuis quelques semaines sur des embarquements prioritaires pour les personnes qui ont, par exemple, des

soucis de santé ou qui sont en situation de handicap, qui sont quand même prises en charge, en tout cas pour certaines, dans le cadre de leur acheminement jusqu'à l'avion, mais pas toutes et je crois que cela va, bien sûr, de pair avec notre demande et la commission qui travaille là-dessus. C'est surtout dans ce contexte-là qu'il faut repenser cette motion et l'intégrer dans cette réflexion-là.

Mme Mattea CASALTA

Voilà qui est dit et bien dit. Nous allons voter :

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

La motion est ADOPTÉE.¹⁶

Prochaine motion :

* **Motion n° 2019/E2/047 déposée par Mmes Véronique ARRIGHI, Christelle COMBETTE, Marie SIMEONI, Anne TOMASI pour l'Assemblea di i zitelli : mieux connaître le handicap et être formé sur le handicap.**

Qui la présente ?

Mme Marie SIMEONI

Merci, Mme la Présidente. Cette motion du collège de Biguglia qui a été validée par l'Assemblea di i zitelli, une Assemblea à laquelle nous sommes très attachés, ce sont les enfants qui, des fois, nous montrent le chemin vers des choses complètement évidentes et c'est toujours très agréable.

Donc, je vais la lire en l'état, parce que c'est comme ça qu'ils l'ont rédigée, ensuite vous pourrez ouvrir le débat.

« CONSIDERANT que les formes de handicap sont assez peu connues en milieu scolaire ;

CONSIDERANT que l'école est un espace où s'apprend la solidarité ;

¹⁶ Délibération N° 19 – 221 AC

CONSIDERANT que les collégiens souhaitent être davantage informés ;

CONSIDERANT que des actions communes peuvent être menées ;

CONSIDERANT que tous les enfants sont égaux en droit ;

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE de prendre toutes les mesures nécessaires pour former à la connaissance du handicap et favoriser des actions communes pour accepter et comprendre les différences ».

Je vous remercie.

Mme Mattea CASALTA

Qui veut intervenir, un pour, un contre ? Un pour : Véronique ARRIGHI.

Mme Véronique ARRIGHI

Merci, Mme la Présidente.

Chers collègues, l'enfant en situation d'handicap et son inclusion dans le système scolaire est un sujet d'actualité.

La scolarisation en milieu ordinaire est un droit fondamental, cependant elle met en évidence nombre de difficultés au quotidien, tant pour l'enfant que pour ses parents. En effet, l'intégration demeure une démarche exigeante qui va confronter l'enfant, lui-même, à sa différence.

Tous les enfants ne disposent pas des mêmes armes pour affronter la réalité et souvent les enseignants qui se trouvent face à eux se sentent débordés, voire démunis.

J'ai eu la chance d'assister, le 5 juin dernier, au colloque 10 sur les troubles de l'apprentissage organisé par l'unité de bilan 10 de la NDPH Casa di Bastia.

J'ai pu entendre les témoignages d'enfants, d'adolescents mais également de jeunes adultes en situation de handicap, qui ont été suivis par cette unité de bilan 10 et qui sont ou ont été scolarisés en milieu ordinaire.

Ces témoignages singuliers ont été enrichissants, ils ont démontré que le handicap ne doit être ni un blocage, ni un facteur d'isolement. Le handicap c'est avant tout des difficultés à dominer et tous les acteurs doivent agir pour aider les enfants à surmonter ces difficultés qui ne sont d'ailleurs pas responsables de leur trouble.

Eduquer les enfants à la connaissance du handicap, permettrait de sensibiliser et d'appréhender la différence en milieu scolaire car, avec ou sans handicap, un enfant reste un enfant.

Cette approche serait basée sur la citoyenneté, la solidarité, l'empathie, le respect de l'autre, la bienveillance qui font parties de notre culture.

La demande qui émane de l'Assemblée di i zitelli, est donc parfaitement légitime. A travers cette motion, ce sont les élèves eux-mêmes qui demandent à être sensibilisés au handicap.

Nous pouvons donc les féliciter car pour une fois la transmission est inversée, les enfants sollicitent les institutions et non l'inverse.

A l'heure où notre société peut être considérée comme étant de plus en plus individualiste, nous sommes aujourd'hui, avec cette motion, dans une société où l'intérêt que l'on peut porter à son prochain prime, et ce sont les enfants qui feront la Corse de demain.

Le dispositif de cette motion, demande donc à notre Assemblée de prendre toutes les mesures nécessaires pour former à la connaissance du handicap en milieu scolaire.

A mon sens, la première chose que nous pourrions faire, serait de nous rapprocher du rectorat pour travailler en ce sens car cette institution est la plus à même de dispenser des interventions dans ses établissements.

De plus, la Corse participe à l'expérimentation territoires 100 % inclusifs, cette demande trouve toute sa place car l'inclusion commence dès le plus jeune âge et notamment dans les écoles.

Il est de notre devoir de répondre aux attentes des membres de l'Assemblée di i zitelli, et plus largement de l'ensemble des élèves soucieux d'aider leurs camarades en situation de handicap. Je vous remercie.

Mme Mattea CASALTA

Merci, y a-t-il une intervention ? Anne TOMASI.

Mme Anne TOMASI

Je vous remercie, Mme la Présidente, ce sera très bref. Je voulais juste m'associer à mes camarades référents de l'Assemblea di i zitelli pour féliciter l'ensemble des enfants et leurs enseignants pour les propositions riches et toutes très intéressantes, qui nous ont été faites et pointer du doigt qu'encore une fois, ce sont les enfants qui nous montrent la voie, la reconnaissance de la différence et l'acceptation du handicap.

Il ne me semblait pas qu'il puisse y avoir un thème mieux choisi pour une motion portée par l'Assemblea di i zitelli.

Félicitations à eux.

Mme Mattea CASALTA

Je pense que ce point de vue-là nous sommes tous bien d'accord.

L'avis de l'Exécutif, s'il-vous-plaît, Lauda GUIDICELLI.

Mme Lauda GUIDICELLI

Merci, Mme la Présidente. Évidemment un avis favorable, me joindre aux félicitations qui ont été faites par mes collègues et remercier donc les porteurs de motion qui sont le collègue de Biguglia pour nous montrer le chemin de la tolérance.

En revanche, juste une petite précision dans le dispositif, peut-être que c'est une coquille, mais rajouter : « demande à la Rectrice de prendre toutes les mesures nécessaires pour former à la connaissance du handicap et favoriser des actions communes pour accepter et comprendre les différences ».

Car, en effet, ils demandent à être informés au sein de leur établissement scolaire, donc qui de mieux que le rectorat pour pouvoir mettre en place des conventions avec que les associations, même si nous, de notre côté, je pense notamment à Véronique ARRIGHI qui est membre de la CDAPH, pour pouvoir présenter cette motion en CDAPH aussi bien à Aiacciu qu'à Bastia, de sensibiliser les associations à cette demande des enfants qui

pourront, eux aussi du coup être des intervenants au sein des classes pour sensibiliser au handicap.

Donc, rajouter si c'est possible : « demander à la rectrice ou au rectorat de prendre toutes les mesures nécessaires ».

Mme Mattea CASALTA

Je pense que tout le monde a compris le sens de cet amendement. Nous allons donc le voter.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté.

Nous allons voter cette motion, ainsi amendée.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

La motion est ADOPTÉE à l'unanimité.¹⁷

Prochaine motion :

* **Motion n° 2019/E2/051 déposée par M. Julien PAOLINI au nom du groupe « Femu a Corsica » : expérimentation de la consigne en Corse.**

Je pense que le groupe PNC s'associera bien volontiers à cette motion, donc encouragera notre collègue Julien PAOLINI.

M. Julien PAOLINI

Merci, Mme la Présidente pour ces encouragements tout d'abord et bien sûr c'est avec le plus grand plaisir qu'on accepte d'associer le groupe PNC à cette motion et bien sûr les autres groupes qui le souhaiteraient.

Donc oui, cette motion sur le retour de la consigne en Corse, chacun d'entre vous, sauf peut-être les plus jeunes, se souviennent du principe de la consigne, une caution de quelques centimes d'euros lors de l'achat d'une bouteille de Coca ou de lait, caution qui était ensuite reversée aux

¹⁷ Délibération N° 19 – 222 AC

consommateurs quand l'emballage vide était restitué en magasin. Ca, tout le monde s'en souvient parfaitement.

Ce système a pris fin à la fin des années 80, début des années 90, les industriels, à l'époque, ayant privilégié les bouteilles en plastique à usage unique que l'on connaît aujourd'hui.

Ces dernières années, la consigne a fait sa réapparition en France, mais surtout en Europe.

Les expérimentations menées montrent une très bonne acceptabilité de la consigne par les consommateurs et cela malgré la contrainte financière de la caution, donc quelques centimes d'euros.

Je vais donner un exemple : la mise en place de la consigne des emballages plastiques, aluminium et donc essentiellement les bouteilles en plastique et les canettes en aluminium, dans les pays du nord de l'Europe, en Allemagne, en Norvège ou dans les Pays-Bas, a permis de récupérer et recycler jusqu'à 90 % des volumes, alors qu'on est environ à 50 % actuellement en France.

Donc, le retour de la consigne traditionnelle du verre, parce que plus rationnellement c'était le verre, et son extension à d'autres types d'emballage par des collectes automatisées, c'est avérée concluante, tant d'un point de vue économique qu'environnemental, notamment en Alsace où des producteurs locaux se sont engagés dans cette voie-là avec des résultats très prometteurs, d'ailleurs l'office de l'environnement mène actuellement une étude, si je ne me trompe pas, sur la valorisation du verre par broyage et réutilisation, sous réserve bien sûr, d'avoir les volumes nécessaires et quoi de mieux que la consigne pour cela.

Donc par ailleurs, cette consigne est parfaitement complémentaire avec les actions de prévention visant à réduire les gisements de déchets dits évitables, ça sera d'ailleurs l'objet de la motion présentée par mon collègue Romain COLONNA par la suite, et donc complémentaire également avec l'entrée en vigueur dont vous avez du entendre parler, des directives européennes et de la loi EGALIM qui vise à interdire les plastiques à usage unique en 2020, 2021 environ.

Alors, malgré cela reste quand même quelques contraintes pour la mise en œuvre de la consigne. Premièrement, des ajustements techniques forcément, relativement importants, ainsi qu'un coût financier pour le

consommateur, le montant de la consigne, un coût financier pour l'installation de machines automatisées de collecte, le choix des lieux aussi et aussi, il faut le souligner, un manque à gagner pour les EPCI qui, comme vous le savez, vendent ces matières plastiques ou le verre pour le recyclage, et donc probablement une baisse des volumes collectés par ces interco, même si aujourd'hui on a encore de faibles volumes chez nous.

Donc pourquoi un retour de la consigne dans le contexte Corse ? Je vais rappeler que chaque années 22 000 tonnes de verre et 21 000 tonnes d'emballage, notamment plastique, ont été enfouis dans les centres de stockage qui sont déjà saturés, d'ailleurs Jojo le rappelait hier lors de sa question orale, donc un retour de la consigne afin d'éviter le stockage de 40 000 tonnes de déchets par an, et un retour de la consigne afin de favoriser la réutilisation et le recyclage des emballages au niveau local, si c'est bien trié, c'est bien recyclé.

Et enfin, un retour de la consigne en adéquation avec le plan déchets, que nous avons adopté récemment, qui précise la mise en place de ce type de dispositif dans ces actions phares.

Le 12 juin dernier, Edouard Philippe a déclaré lors de son discours à l'Assemblée Nationale, donc très récemment, je cite : « nous lancerons dans les prochains jours, une grande concertation, notamment avec les Collectivités, afin d'étudier la mise en place d'une consigne sur certains emballages ». Il a rajouté : « les Collectivités d'Outre-mer pourront, si elles le souhaitent, en devenir des territoires pilotes ».

Alors, il semble que le premier Ministre a dans son discours de politique générale, oublié, je ne dirai pas une nouvelle fois, la Corse. Pourtant, nous sommes persuadés, en tout cas c'est l'avis du groupe, que la Corse présente des spécificités qui permettront de faciliter la généralisation de la consigne. Je m'expliquer, trois points. Premièrement : l'éloignement géographique, qui permet de limiter la possibilité de déconsigner en dehors de l'île.

Deuxième point, la présence de nombreux producteurs locaux de boissons, que ce soit les eaux minérales, je ne vais pas citer les marques, vous vous les connaissez bien, le vin ou encore les bières.

Et ensuite, des volumes conséquents d'emballages, plastique, verre, qui sont aujourd'hui exporté sur le continent pour être traités, avec le coût environnemental que ça représente, ne serait-ce que de transports.

Donc l'objectif, j'en viens au dispositif, principal de cette motion c'est de mandater le Président du Conseil exécutif pour négocier avec le Gouvernement afin que la Corse soit retenue comme territoire pilote pour l'expérimentation de la consigne.

De constituer un groupe de travail, à cet effet, puisque le déploiement de la consigne ne peut se faire qu'en concertation étroite avec tous les acteurs de la chaîne, les producteurs de boissons par exemple, les distributeurs, les associations et les organismes, notamment ceux chargés de la collecte et du traitement des déchets.

Enfin dernier point, peut-être le plus important, permettre à l'Assemblée de Corse de réaffirmer son engagement vers un modèle plus vertueux de consommation pour préserver l'environnement, pour lutter contre le réchauffement climatique et la pollution et enfin pour développer l'économie circulaire en accordant une réelle valeur économique aux déchets. Je vous remercie.

Mme Mattea CASALTA

Merci cher collègue. Bien sûr une intervention pour, une intervention pour, une intervention contre.

J'aurai souhaité quand même dire quelques mots en faveur de cette motion. C'est vrai que les déchets, ici, dans cet hémicycle, nous savons tous que c'est pour nous une priorité absolue, ça l'est également pour toute la population corse parce qu'en habitant sur une île, évidemment, on ne peut que se préoccuper de cette problématique et ça devient vraiment un leitmotiv, une priorité absolue pour tout le monde.

Pourquoi essayer de trouver d'autres solutions ? Vous vous souvenez tous qu'en 2003, c'est quand même en Corse qu'on a arrêté d'utiliser les plastiques et qu'on a commencé à utiliser les sacs papiers. La Corse était donc une région pilote.

Donc, je rejoins complètement Julien PAOLINI là-dessus, la Corse peut être à nouveau une région pilote et montrer l'exemple au continent français.

C'est vrai que c'est encore curieux, une nouvelle fois, qu'on nous ait oublié, parce qu'on voudrait souvent que nous soyons région pilote pour

beaucoup de choses, et pour ce qui est l'évidence et pour ce qui est du bien-être de ses habitants, c'est beaucoup moins évident pour notre gouvernement.

J'ai bien entendu aussi le rappel de Julien pour ce qui était la question orale de Jojo hier, et quelles préoccupations pour, à nouveau, tous ces plastiques enfouis, qui s'amoncellent quelquefois, et qui sont vraiment devenus l'affaire de tous.

Donc, vous l'aurez compris, et je m'arrête là parce que Julien a été extrêmement précis, et ça n'est pas la première fois qu'il dépose des motions très détaillées, très précises, en direction d'un gouvernement qui visiblement n'entend pas ou ne veut pas entendre, et nous en sommes désolés, nous serions heureux que de temps en temps nos motions, nos demandes arrivent enfin jusqu'à l'État et que nous ayons une réponse, qu'elle soit positive ou négative, mais que nous ne soyons pas toujours dans l'incertitude et que nous ne soyons pas toujours obligés de revenir, et revenir à nouveau sur des demandes tout à fait légitimes et qui sont, je le répète à nouveau, l'affaire de tous.

Donc, vraiment j'appuie de tout cœur cette motion. Merci, et bien sûr je sais que nous avons deux amendements déposés par le groupe « Andà per Dumane », ces deux amendements seront présentés, j'imagine, par Jean-Charles ORSUCCI.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci, Mme la Présidente. Vous avez pris soin de sortir un peu des règles de cette Assemblée pour vous exprimer, petite parenthèse, si je gagnais à l'Euro million à chaque fois que j'ai formulé une demande auprès de la Collectivité de Corse et que je n'ai pas eu de réponse, je vous garantis que je serais multimilliardaire. Je me permets de le dire, petite parenthèse. Je crois que si on mène une analyse, et je ne vais pas parler que de ce gouvernement mais depuis 30 ans, je pense que la Corse a fait souvent l'objet, contrairement à ce que vous dites d'ailleurs, d'expérimentation, notamment concernant ses statuts, donc c'est faux de dire que ça n'a jamais été entendu, que ce soit d'ailleurs par les gouvernements de droite comme de gauche, que ce soit sous les différentes majorités qui ont eu à siéger au sein de cet hémicycle.

Nous partageons votre sentiment, nous soutenons fortement cette proposition que nous trouvons très intelligente, mais si j'ai bien lu et si j'ai bien compris, il s'agit quand même de s'inscrire dans l'acte deux que le gouvernement a proposé, moi je ne vois pas pourquoi, alors que j'ai entendu Nicolas SARKOZY, François HOLLANDE et sûrement MACRON le dire

aussi à Furiani, que la Corse avait en matière environnementale, toutes les capacités à être un exemple, au moins en Méditerranée, voire en Europe.

Donc nous, au contraire, nous allons soutenir cette initiative, nous avons simplement pris soin de vous faire remarquer qu'il n'était pas besoin de préciser qu'il s'agissait du « premier Ministre français » qu'à preuve du contraire on se doutait bien que c'était le premier Ministre français, puisque nous sommes en France.

Ensuite, nous avons pris soin aussi d'ailleurs, de vous faire remarquer que nous souhaitons être bien sûr les premiers à expérimenter ces ambitions, et j'espère que le Président de l'Exécutif aura l'occasion de le dire au premier Ministre, j'espère que nous bénéficierons au moins d'un dispositif identique à celui qui va être mis sur l'ensemble du territoire national. D'ailleurs, je crois qu'on a qu'à faire la preuve nous-mêmes que nous sommes particulièrement vertueux, on a qu'à faire la preuve que le déchet ressource, et là encore, j'anticipe presque les deux motions, le déchet ressource : nous on ne vous dit pas un petit peu « allons-y modérément », on vous dit « fonçons ». Voyons d'ailleurs si ce déchet ressource, une fois brûlé, il ne peut pas servir les intérêts collectifs de la Corse.

Mais comme nous ne sommes pas des dogmatiques, nous acceptons volontiers votre proposition de motion, nous l'encourageons et nous considérons effectivement que le déchet est une ressource et qu'il faut aller dans ce sens qui est un sens pertinent et il faut que l'Etat, le gouvernement, nous aide au minimum comme l'ensemble des régions françaises, voire fasse un effort supplémentaire pour la Corse, je vous garantis qu'on vous soutiendra, si nous obtenons davantage, je dirai, de moyens.

Donc, nos deux amendements, vous l'avez compris, ce sont des amendements de forme, mais vous savez, la forme c'est aussi important dans les relations, dans le dialogue, lorsque l'on veut discuter avec quelqu'un, il vaut mieux lui dire qu'il est joli, que lui dire qu'il est laid pour obtenir quelque chose de lui.

Donc, on prend soin de regarder de près et de vous faire deux propositions qui, à mon avis, sont très consensuelles.

Mme Mattea CASALTA

Très bien, peut-être un mot de Julien PAOLINI qui voudrait réagir ?

M. Julien PAOLINI

Sur les amendements, je peux réagir directement. Sur le premier amendement, de supprimer « français » et d'indiquer seulement « le premier Ministre », dans un souci d'apaisement, Jean-Charles, en tout humilité et pour un principe de réalité parce qu'on croit beaucoup à ce dispositif, si le seul...

Le Président SIMEONI

Mais il est français !

M. Julien PAOLINI

Il est français, d'autant que ça aurait pu être le premier Ministre allemand dans le cadre des directives européennes ou autres, donc il est quand même utile parfois d'être très précis d'allier le fond à la forme.

Si ça peut permettre d'obtenir l'unanimité sur cette motion, je suis prêt à faire cette concession.

Quant au deuxième amendement, il était précisé dans la motion : « avec prise en charge par l'État des coûts directs et indirects relatifs au déploiement des dispositifs en Corse », bien entendu ça représentera un coût et on sait qu'aujourd'hui on aura des difficultés à financer tous les dispositifs qui sont prévus pour traiter cette problématique.

Maintenant, de le remplacer par : « dans le cadre et aux conditions du dispositif tel qu'il sera établi », pourquoi pas, à condition qu'on y rajoute : établi par la Collectivité de Corse et l'État et en concertation avec les acteurs locaux », de manière à pouvoir permettre d'adapter les dispositifs qui seront mis en place à l'échelle française à la Corse.

Donc, pour ma part, favorable à ces deux amendements avec un sous-amendement sur l'amendement n° 2.

Mme Mattea CASALTA

Alors, je ne pense pas que nous ayons prévu un débat, donc M. Xavier LACOMBE

M. Xavier LACOMBE

Justement ce n'est pas pour débattre, mais logiquement s'il y a une motion qui est présentée, des amendements présentés, un pour, un contre, des amendements, ça revient à l'Exécutif de décider s'il accepte, s'il retient ou rejette les amendements. C'est juste une intervention de forme.

Tout à l'heure, nous avons voté deux fois avant que l'Exécutif ne réponde, donc aujourd'hui ou on maintient la forme, je sais que c'est la deuxième journée de session, tout le monde est fatigué, il fait chaud, mais quand même, si on veut appliquer la règle, c'est présentation de la motion, un pour, un contre, amendement, oui ou non de l'Exécutif et on vote.

Là j'ai l'impression, je ne sais pas, il y a un pour, deux pour, deux contre, des amendements, ainsi de suite, je crois qu'il faut revenir un peu à la règle, tout simplement.

Merci.

Mme Mattea CASALTA

Je ne crois pas, moi j'étais pour, Jean-Charles ORSUCCI a présenté ses amendements, Julien a répondu sur ce nous avons dit et maintenant avant que vous ne parliez, je donnais la parole à l'Exécutif, M. LACOMBE. Merci.

M. François SARGENTINI

Vous avez raison, M. LACOMBE, c'est la fin de la session donc je crois que tout le monde est fatigué.

Ce que je voulais dire c'est que les questions qui sont posées au niveau de la motion qui a été présentée par Julien PAOLINI, sont extrêmement importantes et rentrent, bien sûr, dans le cadre des soucis de l'office de l'environnement. Je pense que demander à être territoire pilote, je suis entièrement favorable à ce que l'on soit un territoire pilote.

Maintenant par contre, pour ce qui est du vote sur l'ensemble des points qui sont présentés, tout comme pour la motion qui est présentée par le Conseiller Romain COLONNA, alors moi je voudrais quand même dire que nous sommes en train d'y travailler au niveau de l'office de l'environnement. Et que ces points, qui sont extrêmement importants, avec les déchets du bâtiment où là aussi nous avons une problématique qui est posée au niveau de

la Corse extrêmement importante, on voudrait en faire un troisième volet du plan déchet.

Nous avons voté en 2016 le plan stratégique, nous avons voté l'an dernier la déclinaison matérielle des différents outils du plan et leur positionnement sur le territoire de Corse et aujourd'hui il va falloir rajouter l'ensemble des volets qui sont soulevés aujourd'hui au niveau des deux motions.

Pour cela, nous avons commencé un travail avec les grands groupes de la grande distribution, nous allons le poursuivre avec les groupes qui produisent, notamment les eaux, notamment les bières, etc. et nous allons avoir assez rapidement des rencontres avec eux pour faire en sorte qu'on arrive tous ensemble à trouver les moyens de régler cette problématique qui se pose et qui nous permettra in fine d'avoir des dizaines et des centaines, voire des milliers de tonnes au stockage en moins, Et c'est ce qui compte et ce sera extrêmement important dans le cadre du plan déchets.

C'est pour ça que je pense que sur un point, alors « d'être territoire pilote », bien sûr, maintenant pour le reste des motions, je préférerais à la limite qu'elles soient retirées et on les représenterait, à ce moment-là, sous forme d'un rapport, je pense, avant la fin de l'année et à ce moment-là, nous aurons un débat, y compris dans le cadre du plan déchets et c'est à ce moment-là que l'on prendrait les décisions importantes au niveau de votre Assemblée.

Voilà les propositions que je vous fais.

Mme Matte CASALTA

Alors, Hyacinthe VANNI demande la parole.

M. Hyacinthe VANNI

Je vais peut-être déroger à la règle, je vais me faire rappeler à l'ordre par Xavier LACOMBE, mais je veux dire qu'aujourd'hui les motions sont passées en commission permanente, on arrive ici à un vote, je pense qu'elles ne feront qu'enrichir votre rapport, M. le Président.

Je pense qu'aujourd'hui, au stade où on en est, on peut les voter.

M. François SARGENTINI

Aucun problème, M. le Président, puisque vous êtes Président du groupe « Femu », il n'y a aucun problème, on peut les voter mais je pense qu'il faut aller vers ce troisième volet du plan déchets qui sera quand même un volet beaucoup plus complet et qui englobera l'ensemble de la problématique qui reste à traiter par notre Assemblée, et je pense que ça sera une étape importante aussi à laquelle participeront l'ensemble des Conseillers.

Mme Mattea CASALTA

Si tout le monde est d'accord, nous allons voter le premier amendement du groupe « Andà per Dumane ».

Je vais vous le rappeler avec grand plaisir ; il s'agissait juste de supprimer à la page 2 : « français », puisque tout le monde sait qu'il est français.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté.

Abstention du groupe « Corsica Libera ».

Le deuxième amendement, il y a en fait un sous-amendement Julien PAOLINI, alors ça donnerait : « mandate le Président..., on supprime « avec prise en charge par l'Etat des coûts directs et indirects relatifs au déploiement des dispositifs en Corse », et serait remplacer par : « dans le cadre et aux conditions du dispositif tel qu'il sera établi, par la CdC et l'État et en concertation avec les acteurs locaux ».

Est-ce bien cela ? Donc, je le mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement, sous-amendé, est adopté à l'unanimité.

Maintenant nous allons voter la motion ainsi amendée et sous-amendée.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

La motion amendée est ADOPTÉE à l'unanimité.¹⁸

Merci, prochaine motion :

*** Motion n° 2019/E2/052 déposée par M. Romain COLONNA au nom du groupe « Femu a Corsica » : production et gestion des emballages plastiques de/par la grande distribution.**

Nous vous écoutons, cher collègue.

M. Romain COLONNA

Merci, c'est un petit peu compliqué peut-être d'intervenir à la suite de tout ce qui a été dit, donc je vais essayer d'être le plus bref possible et concis.

J'ai l'impression depuis quelque temps que nous discutons des déchets, de cette problématique-là, mais pas qu'en Corse ailleurs aussi, que très souvent, pour ne pas dire trop souvent, l'accent est mis sur le consommateur du déchet, et un petit moins sur le producteur ou le distributeur du déchet.

Donc cette motion vous invite, sans prendre le pas bien évidemment sur les travaux de l'Exécutif, c'est juste réaffirmer politiquement un certain nombre de principes, cette motion invite cette Assemblée à recentrer un petit peu sa réflexion, aujourd'hui en tout cas, sur les industriels qui produisent le déchet et sur la grande distribution qui finalement vendent aux consommateurs ce déchet.

J'ajoute, même si mon collègue Julien PAOLINI l'a dit avant moi, que ces deux motions s'inscrivent, me semble-t-il, en parfaite conformité avec les actuelles directives européennes parmi les plus récentes d'il y a quelques mois, et à la fois avec notre volonté résolue d'aller vers le tri. Donc, il me semble qu'il y a une conformité d'ensemble.

Je voudrais vous rappeler quelques chiffres assez éloquentes en la matière : il y a sur la planète, ce sont les derniers chiffres de 2017 dont je dispose, 750 millions de tonnes de plastique qui ont été produites sur la planète, c'est un premier chiffre. Second chiffre : il y a parmi ces 750 millions de tonnes de plastique qui ont été produites, il y a 600 000 tonnes qui sont rejetées annuellement dans la Méditerranée, qui devient véritablement une

¹⁸ Délibération N° 19 – 223 AC

mer poubelle. Et, ces deux chiffres devraient nous suffire pour une prise de conscience généralisée et accrue pour aller vraiment dans le traitement de cette problématique.

Alors, on en revient à la grande distribution, simplement pour dire qu'on peut demander toujours plus aux consommateurs de déchets, mais si les grands groupes industriels ne modifient pas leur mode de production des déchets et si la grande distribution ne nous aide pas, ça va être extrêmement compliqué.

Ici je crois que cette Assemblée, c'est peut-être pour rassurer notre collègue, François SARGENTINI, je crois que cette Assemblée aujourd'hui doit prendre un certain nombre, à la suite de ce qui a déjà été fait, un certain nombre d'orientations politiques.

Tout simplement, par exemple, pour rappeler l'absurdité du suremballage, je ne crois pas que des Assemblées délibérantes le font très régulièrement, c'est quelque chose que l'on doit collectivement dire, que le suremballage est une absurdité.

Rappeler aussi que la planète ne peut pas continuer à ce rythme de production de plastique. Ca n'engage en rien les futurs travaux, bien évidemment, du Conseil exécutif.

Donc, il y a ces orientations politiques et c'est dire très clairement ici, dans cette Assemblée, avoir l'honnêteté de dire que la grande distribution, non pas sur un ton moralisateur, non pas sur un ton injonctif, mais sur un ton incitatif, doit se mettre autour de la table et que l'on doit dégager tous ensemble des solutions. C'est simplement ça qu'on voudrait affirmer autour de cette motion.

Et dire enfin, et j'en terminerai là-dessus, qu'aujourd'hui nous prenons des orientations politiques et dans un second temps, on décline ça de manière technique avec notamment les principaux acteurs, même s'il y a quelques pistes de réflexion.

Mais nous disons simplement que la grande distribution doit bannir le plastique de ses étalages et condamner fermement toutes pratiques qui mettent en avant le suremballage et doivent permettre, dès la sortie de caisses par exemple, aux consommateurs de pouvoir trier et traiter et recycler les déchets. Une fois que l'on a fait ça, naturellement notre groupe s'associera à tous travaux ou à tous groupes de travail qui seraient mis en place par votre

Exécutif pour essayer d'apporter notre modeste pierre à l'édifice. Je vous remercie.

Mme Mattea CASALTA

Merci cher collègue. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Nous vous écoutons.

Mme Frédérique DENSARI

Merci Mme la Présidente. Simplement je vais commencer mes propos par un préalable, bien évidemment, qui restera un constat.

Depuis le début 2018 la Chine bannit l'implantation des déchets plastiques. Nul doute, nous pouvons affirmer qu'aujourd'hui le circuit de recyclage mondial est en crise. La Chine ne veut plus être la poubelle du monde, ce qui engendre une crise majeure en Europe sur les plastiques d'emballage qui envahissent les mers.

La Méditerranée connaît une pollution sans précédent, notamment au large du Cap-Corse où la concentration des plastiques y est la plus grande.

Cela n'est pas sans risque, nous connaissons les effets nocifs et dévastateurs que peut avoir le plastique : asphyxie des espèces marines, impact sur la chaîne alimentaire ou conséquences imprévisibles sur la santé humaine.

Plusieurs millions de tonnes de plastique sont produits en France chaque année et seulement 25 % sont recyclés. En Corse, le taux de récupération des emballages est encore plus bas, il se situe entre 15 et 20 %, ce qui est encore beaucoup trop faible.

Simplement un petit témoignage de par mon expérience professionnelle et personnelle, je peux témoigner et vous dire qu'aujourd'hui un certain nombre d'expérimentations sont menées en Corse et qu'un certain nombre de dispositifs existent déjà et sont mis en place par des grandes enseignes de la grande distribution. Par exemple : la mise en place à la sortie de caisses, de grands bacs permettant à la ménagère de trier ses emballages avant de rentrer à la maison, tant au niveau du plastique qu'au niveau du carton.

Alors oui, je serai tentée de vous dire qu'il faut généraliser ces dispositifs, que cela est possible et réalisable très vite.

Nous ne devons pas y aller à reculons, ni timidement. Si c'est possible pour certains, ce que doit l'être pour tous. Alors, je serai tentée de vous dire : pourquoi ne pas rêver d'une Corse comme la première région européenne sans plastique. Je vous remercie.

Mme Mattea CASALTA

Merci. Y a-t-il une autre demande d'intervention ? Un contre ? Nous avons un amendement du groupe « Per l'Avvene », qui le présente ? M. LACOMBE, nous vous écoutons.

M. Xavier LACOMBE

Merci, Mme la Présidente. Très rapidement tout d'abord pour dire que cette motion c'était, je dirai, exactement la même que celle que nous avons présentée en juillet 2018, qui a été rejetée par la majorité territoriale. Vous ne vous en rappelez peut-être pas, mais ça déjà été fait. Face nulla, hè nurmale.

Bon, tout simplement deux propositions d'amendements.

Proposition d'amendement : insérer un nouveau « considérant » ainsi rédigé, tel que vous l'avez sous les yeux tout simplement, qui est le « considérant » de l'article 199 de la loi 2010-788 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement qui impose « à tout établissement de vente au détail de plus de 2.500 mètres carrés proposant en libre-service des produits alimentaires et de grande consommation se dote, (ce qui vient d'être dit et qui était l'objet, je reviens à cette motion de juillet 2018), à la sortie des caisses, d'un point de reprise des déchets d'emballages issus des produits achetés dans cet établissement ».

Voilà pour le « considérant » que l'on demande d'insérer, rien d'extraordinaire, c'est le rappel de l'article, tout simplement.

Et, insérer dans le dispositif deux nouveaux alinéas ainsi rédigés :

DEMANDE aux grandes surfaces insulaires de respecter tout simplement le dit article 199.

Et, PROPOSE un partenariat avec un supermarché insulaire pour expérimenter un mécanisme de bons d'achats au profit des consommateurs vertueux utilisant des bornes de tri installées sur le parking, expérimentation

dans un temps limité donnant lieu à un bilan avant généralisation ou abandon, le cas échéant. Quelque part c'est une incitation et une récompense. Merci.

Mme Mattea CASALTA

Merci, cher collègue. Alors, comme de coutume, nous allons redonner la parole à Romain COLONNA qui a présenté la motion.

M. Xavier LACOMBE

Mme la Présidente, justement non, je crois que vous n'avez pas compris, c'est un pour, un contre, et ensuite on passe à l'Exécutif et on vote, c'est l'Exécutif qui doit prendre la parole, depuis tout à l'heure je vous le dis.

Mme Anne TOMASI

Le porteur de la motion doit donner son avis sur les amendements.

Mme Mattea CASALTA

Merci. M. TOMI étant là, juge de paix de cet hémicycle, il est normal de redonner la parole au porteur de la motion et ensuite de donner, bien évidemment, le dernier mot à l'Exécutif. Je vous remercie, M. LACOMBE.

M. Romain COLONNA

Avis favorable.

Mme Mattea CASALTA

Merci, donc l'avis de l'Exécutif.

M. François SARGENTINI

Je ne vais pas être long, je ne vais pas répéter ce que j'ai dit tout à l'heure. C'est un travail qui est en cours au niveau de l'office. Les points qui sont soulevés au niveau de cette motion, « la présentation d'un dispositif à la sortie des caisses, etc. », tout cela fait partie des discussions, comme font partie des discussions la consigne et la question d'arriver à supprimer l'utilisation des bouteilles plastiques, etc. Donc tout cela est en cours.

Par contre, comme nous l'avons dit et comme nous en avons convenu, nous votons les motions, ces motions ne peuvent faire que renforcer la discussion qui est en cours entre l'office et les différents partenaires et les différents industriels. Donc, ça ne fera que nous renforcer. Et, je vous propose aussi, puisque c'est un débat extrêmement important, et je sens que beaucoup veulent y participer, que nous mettions en place une commission ou l'ensemble des groupes sera représentée, pour renforcer le travail de notre Assemblée. Voilà.

Mme Mattea CASALTA

Merci. Nous allons donc passer au vote du premier amendement.

Qui est pour ? Qui et contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le premier amendement est adopté à l'unanimité.

Deuxième partie de l'amendement, puisque dans cet amendement il y avait deux parties, toujours avec l'avis favorable.

Qui est pou ? Qui et contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

La deuxième partie de l'amendement est adoptée à l'unanimité.

Nous allons passer à la motion ainsi amendée.

Qui est pour ? Qui et contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

La motion est ADOPTEE à l'unanimité.¹⁹

Absent : Le groupe « La Corse dans la République ».

Je vous remercie. Nous arrivons au bout, nous avons une dernière motion :

*** Motion n° 2019/E2/053 déposée par Mme Paola MOSCA au nom du groupe « Femu a Corsica » : situation des détenus Pierre ALESSANDRI et Alain FERRANDI.**

L'ensemble des groupes de cette Assemblée s'associe à cette motion.

¹⁹ Délibération N° 19 – 224 AC

Nous vous écoutons, Mme MOSCA.

Mme Paola MOSCA

La motion qui vous est proposée est déposée par l'ensemble des groupes de cette Assemblée, nous amène à nous prononcer au sujet du statut des détenus Alain FERRANDI et Petru ALESSANDRI.

Leur situation a été évoquée lors de la conférence de presse du collectif L'ora di u ritornu, à laquelle certains d'entre nous ont participé.

Pour rappel, ils sont incarcérés depuis 1999, ils ont purgé leur peine de sûreté de 18 ans depuis bientôt 3 ans, ils sont donc conditionnables au regard de la loi.

De plus, les différents rapports des services pénitenciers, des psychiatres, des psychologues, du centre national d'évaluation, et du SPIP de la centrale de Poissy s'accordent tous concernant leur exemplarité et leur comportement.

Malgré cela, le TGI de Paris n'a nullement tenu compte de ces rapports. La levée de leur statut de DPS leur a été une nouvelle fois refusée, et ce pour la 6^{ème} année consécutive, empêchant de facto leur projet de réinsertion dans le cadre de leur aménagement de peine. Les critères d'inscription au répertoire des Détenus Particulièrement Signalés sont liés au risque d'évasion et à l'intensité de l'atteinte à l'ordre public que celle-ci pourrait engendrer, ainsi qu'au risque de comportements violents en détention. Concernant ces prisonniers, le maintien de ce statut n'est fondé sur aucun argument juridique, cette décision faisant fi des différents rapports que je vous ai cités, ne se fonde sur aucun critère objectif, elle est en violation totale avec les droits français, européens, et les droits de l'homme et du citoyen.

Elle porte, à notre sens, le sceau du pouvoir politique, elle est marquée par une ingérence de l'état au sein des institutions judiciaires. Or entre ces deux institutions, il ne saurait y avoir de collusion afin de garantir l'indépendance fonctionnelle des juridictions. Dans un pays démocratique, où l'indépendance de la justice par rapport au pouvoir exécutif **est** garantie par la séparation des fonctions administratives et judiciaires, cette décision doit nous interpeller.

Nous appelons solennellement à la raison, il ne saurait y avoir au regard de notre histoire un blocage symbolique et uniquement dicté par une raison d'état. La recherche d'un dialogue constructif et apaisée avec le gouvernement ne peut se concevoir en éludant la question de tous les prisonniers politiques, dont le rapprochement en Corse doit être conçu comme le prélude à une réelle solution politique.

Ainsi, au regard de toutes ses considérations, cette motion propose à l'Assemblée de Corse de :

- De Demander que les personnes condamnées dans le cadre de la procédure de l'assassinat du Préfet Erignac se voient appliquer les mêmes droits et le même traitement que tout justiciable ;
- de Constater qu'une application normale du droit conduirait à rapprocher sans délai les personnes restant détenues en suite de leur condamnation dans le cadre de ladite procédure ;
- de demander la levée du statut de DPS les concernant ;
- de demander en toute hypothèse leur rapprochement immédiat, ainsi que celui de tous les condamnés corses incarcérés sur le Continent, conformément à ce que prévoient le droit français et européen ;

À ringrazià vi.

Mme Mattea CASALTA

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? M. ORSUCCI.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci, Mme la Présidente.

Je voudrais intervenir au nom de notre groupe pour dire que nous avons hier participé à cette réunion avec les deux associations qui étaient présentes dans cette enceinte.

Vous dire que notre point de vue ne varie pas beaucoup depuis que nous sommes dans cet hémicycle, et pour certains d'entre nous, depuis longtemps, même si nous appartenons à un mouvement qui a une existence récente et que nous sommes obligés, dans les positions qui ont été les nôtres par le passé, pour certains d'entre nous, de devoir, non pas y renoncer, mais attendre qu'elles soient davantage partagées par l'ensemble du parti auquel nous appartenons.

En revanche, ce que nous voudrions dire aujourd'hui, c'est que bien évidemment, nous sommes cosignataires de cette motion. Pour nous, il n'y a aucun doute à ce que le droit français s'applique de façon pleine et entière.

Mais nous voudrions aussi profiter de ce moment pour dire que nous battons notre coulpe sur le fait que des avancées, malgré tout depuis 18 mois, importantes, ont été obtenues en matière de rapprochement de prisonniers.

Quand je dis ça, je ne cherche pas à tirer la couverture à ce gouvernement, même si je dois quand même insister sur le fait que ça s'est passé sous ce gouvernement, c'est le fruit d'un travail collectif qui a commencé il y a déjà très longtemps. L'honnêteté intellectuelle oblige à dire que c'est un travail collectif qui a souvent été porté, poussé par la majorité territoriale. Mais, je le disais hier, lorsque la majorité territoriale obtient des résultats, lorsque ce gouvernement entend et fait avancer les dossiers, nous devons le dire et nous devons nous en féliciter.

Maintenant, si nous sommes en train d'évoquer une motion à l'heure actuelle, c'est parce que l'engagement qui avait été donné par le candidat MACRON lors de la réunion de Vescovato où j'étais personnellement présent, où des associations de prisonniers étaient présentes, cet engagement-là n'est pas totalement respecté.

Cet engagement, il était très clair, il écartait la question de l'amnistie, il écartait la question de prisonniers politiques, mais il actait de façon très claire que le droit français devait s'appliquer de façon pleine et entière pour tous les prisonniers, y compris pour le commando ERIGNAC.

On ne demande pas l'amnistie, et je fais quand même remarquer que notre pays a amnistié des gens qui ont collaboré avec l'état nazi, avec les fascistes, que notre pays a amnistié des membres de l'OAS, que notre pays a amnistié des gens qui militaient à l'extrême gauche et qui assassinaient sûrement plus que ce que nous avons connu en Corse. En l'espèce, on ne demande pas l'amnistie, on demande simplement l'application du droit voté au Parlement.

Aujourd'hui, bien évidemment, nous allons nous associer à cette motion. Bien évidemment, il n'est pas question pour nous, j'ai envie de vous dire que nous avons accepté d'évoquer la question de DPS. Mais sincèrement, elle est totalement secondaire la question de DPS. Les personnes dont nous parlons doivent être rapprochées, un point, c'est tout.

Aujourd'hui, nous le savons, c'est une double, voire une triple peine qui est appliquée aux familles, à des personnes âgées, à des sœurs, à des frères et cela n'est pas acceptable dans un état qui se dit démocratique dans notre pays, une des plus grandes puissances au monde, mère-patrie des droits de l'homme.

Aujourd'hui, il ne doit pas y avoir d'ambiguïté, le droit doit s'appliquer, y compris au commando ERIGNAC qui a accepté sa sanction, qui l'a assumée. Aujourd'hui, on demande tout simplement l'application du droit français.

Donc, notre groupe, dans ce droit-fil-là de ce qu'il a dit, et de ce qu'il répète à maintes reprises, et ce qu'il dit d'ailleurs à chaque fois qu'il a l'occasion de rencontrer des représentants au plus haut niveau, c'est l'application du droit de façon pleine et entière.

C'est pour cela, je le répète, que nous soutenons et que nous apporterons tout notre soutien dans le vote et dans la suite que doit avoir cette motion.

Le Président de l'exécutif l'a très bien dit hier, je crois que notre travail à tous, c'est de trouver tous les relais possibles pour que cette motion ne soit pas un acte purement symbolique au sein de cet hémicycle, même si les symboles, c'est important, c'est que derrière, on doit faire vivre cette motion dans les sphères et dans les réseaux qui sont les nôtres.

Je vous remercie.

Mme Mattea CASALTA

Je vous remercie. Y a-t-il une autre intervention ? Oui, M. CASALTA.

M. Jean-François CASALTA

Merci, Mme la Présidente.

Les justiciables commettent des infractions, ils sont condamnés, parfois à des peines extrêmement lourdes, les sanctions deviennent définitives, mais ces gens qui sont en prison sont toujours des êtres humains qui sont sujets de droits et de devoirs. Mais ils ont aussi des droits.

J'ai entendu l'intervention de notre collègue Jean-Charles ORSUCCI qui disait que des avancées avaient été obtenues et avaient été intéressantes ces derniers temps. Certes. Mais il faut que le processus se déroule jusqu'à bout parce que si le processus est arrêté en chemin, qu'est-ce que ça voudrait dire ? Qu'on sacrifie des personnes, ou alors que le droit peut s'appliquer, mais pas complètement, ou le droit peut s'appliquer, mais pas à tout le monde.

Les condamnés ont des possibilités de rapprochement, c'est le droit français. Ils ont des possibilités d'aménagement de peine, c'est le droit français. On ne voit pas pourquoi, dans telle ou telle affaire, ces personnes qui, encore une fois, ont été condamnées et qui sont en prison depuis de très longues années, on parle de vingtaine d'années, ne seraient pas susceptibles de se voir appliquer un droit qui, normalement, doit être appliqué à tous. Je le rappelle, la loi ne fait acception de personne.

Nous soutenons fermement le vote de cette motion.

Mme Mattea CASALTA

Merci. Mme PROSPERI voudrait intervenir également.

Mme Rosa PROSPERI

Un mot pour rappeler que, malheureusement, ce n'est pas la première fois, et je crains que ce ne soit pas la dernière fois, que l'Assemblée de Corse est amenée à se pencher, voter sur des motions déposées à propos de la situation des prisonniers que nous, nous avons toujours qualifiés de politiques.

Droit au rapprochement, droit à avoir un statut conforme et aux faits commis, et à la situation carcérale des individus.

Ce qui est quand même extraordinaire, c'est qu'on soit obligés de voter des motions dans lesquelles on demande l'application du droit français et européen. C'est quand même formidable.

Mais ce à quoi je ne pourrai jamais, enfin j'espère que nous ne pourrons jamais nous habituer, c'est d'être contraints de demander l'application non seulement du droit, mais l'application du droit pour tous et particulièrement en matière de crimes de sang.

Je crois que la chose la plus insupportable qui puisse exister, c'est qu'on tue un homme, mais que la valeur de celui qui est tué soit plus ou moins importante en fonction de son statut. Ça, c'est la chose la plus insupportable qui puisse exister. C'est malheureusement ce que vivent des gens, aujourd'hui incarcérés, ça a été rappelé depuis 1999, dont la situation carcérale est absolument exemplaire et auxquels on nie le droit d'être traités comme un condamné « normal » tout simplement parce que manifestement, les faits qui leur sont reprochés n'ont pas été commis au détriment d'un individu qualifié de « normal ».

Mme Mattea CASALTA

Merci. La parole est à Mme PEDINIELLI.

Mme Chantal PEDINIELLI

Je vous remercie. Nous rappelons que notre groupe s'associe également à cette motion. Nous avons participé devant l'Assemblée de Corse avec l'association « L'ora di u ritornu ». Donc, nous soutenons cette motion et nous insistons sur le fait de rapprocher, conformément à la loi, les détenus corses dans les prisons de Corse.

Je vous remercie.

Mme Mattea CASALTA

Tous les groupes se sont exprimés. La parole est à l'exécutif.

Le Président SIMEONI

C'est un moment forcément important qui arrive par définition comme toutes les motions en fin de session. Consacrons-y quand même les quelques minutes et la solennité qui sont nécessaires à notre décision qui est une décision, à mon sens, courageuse qui honore cette Assemblée et la Collectivité de Corse.

Je rappelle que nous nous apprêtons à voter dans un dossier qui est un dossier extrêmement douloureux, sans doute le plus douloureux, le plus lourd, le plus chargé au plan humain, bien sûr, au plan politique et au plan symbolique.

Nous nous apprêtons à le faire de façon unanime puisque la motion qui est présentée, l'était initialement au nom de « Femu a Corsica », mais

qu'elle va être présentée, suite à nos différents échanges, au nom de tous les groupes de l'Assemblée de Corse et avec le soutien et l'adhésion du Conseil exécutif de Corse.

C'est donc un moment important, d'abord du fait de cette unanimité et ensuite, parce que cette unanimité s'exprime dans un dossier qui est le plus grave.

Chacun de nos mots doit être pesé. Nous avons pesé chacun des mots qui figurent dans cette motion afin que tout le monde puisse la voter et la défendre sans aucune restriction ni réserve. Nous venons vers cette motion avec des histoires personnelles et collectives qui sont différentes, avec des trajectoires et des convictions personnelles et collectives qui sont différentes. Personne ne demande à personne de renier ses histoires et ses convictions. C'est important de le dire solennellement.

Nous avons eu l'occasion depuis longtemps de réfléchir sur la situation politique de la Corse de façon générale, sur la question des prisonniers, sur l'affaire de l'assassinat du Préfet ERIGNAC et ses suites. Pour la première fois nous nous apprêtons à voter ensemble et nous l'avons fait aussi parce que nous avons eu ce cheminement, beaucoup de contacts et qu'hier, il y a eu une rencontre avec l'association « l'ora di u ritornu » et la ligue des droits de l'homme qui sont venus ensemble nous saisir de la situation vécue par Pierre ALESSANDRI, Alain FERRANDI et leurs famille et proches.

Mais au-delà de ces deux hommes et de leur famille, ce que nous voulons dire s'exprime en termes de principe et c'est en cela que notre parole est forte parce que ces principes, nous avons trouvé un point d'accord, ça a été rappelé par Jean-Charles ORSUCCI, pour dire que le droit, tout le droit devait s'appliquer, y compris dans cette affaire. Nous savons bien, les uns et les autres, et il faut que cela soit dit publiquement, que si le droit était appliqué normalement dans cette affaire, les hommes qui restent détenus du fait de leur condamnation dans le cadre de ce dossier, les trois hommes qui restent détenus, et notamment et directement, Pierre ALESSANDRI et Alain FERRANDI dont nous avons évoqué la situation hier, si le droit était appliqué de façon normale, le statut de DPS serait levé, bien sûr, le rapprochement serait appliqué et effectif, bien sûr, et sans doute les juges qui, cette fois-ci, puisque le DPS, c'est une dimension administrative, les juges qui auraient à statuer sur leur demande d'aménagement de peine qui est un droit reconnu par la loi, un droit qui vise à préparer la réinsertion sociale des condamnés, eh

bien le regard porté par les juges sur leur dossier serait nécessairement différent.

Nous, ce que nous voulons dire aujourd'hui à travers cette motion, c'est écrit, je vais le dire, nous demandons ensemble que les personnes condamnées dans le cadre de la procédure de l'assassinat du Préfet ERIGNAC se voient appliquer les mêmes droits et le même traitement que tout justiciable.

Nous constatons ensemble qu'une application normale du droit conduirait à rapprocher sans délai ces personnes qui restent détenues dans leur condamnation dans le cadre de ladite procédure.

Nous demandons la levée du statut de DPS les concernant.

Et enfin, nous demandons et en toute hypothèse, puisque le maintien du statut de DPS apparaît comme une sorte de subterfuge qui permet d'écarter l'application du droit au rapprochement, indépendamment de ce discours-là, nous disons que le moment est venu de l'application loyale du droit français et européen, et que l'application de ce droit français et européen doit conduire au rapprochement immédiat de tous les condamnés au titre de l'affaire dramatique de l'assassinat du Préfet ERIGNAC, mais également parce que nous sommes en termes de principe, de tous les condamnés corses incarcérés sur le continent.

Mme Mattea CASALTA

Merci, M. le Président.

Nous allons voter cette motion avec beaucoup d'émotion. Oui, une intervention ?

M. François ORLANDI

En l'absence des membres du groupe, Pierre GHIONGA m'a confié un pouvoir. Je voulais juste m'assurer que le secrétariat général était bien en possession de ce pouvoir.

Mme Mattea CASALTA

Effectivement, ça a été noté par le secrétariat général, tout à l'heure.

Donc, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Tout le monde est pour et c'est heureux. Merci.

La motion est ADOPTEE à l'unanimité des présents.²⁰

Ont voté POUR :

Femu a Corsica : 18

Corsica libera: 13

PNC: 10

Andà per dumane : 6

La Corse dans la République : 3

Per l'avvene :10

La Corse dans la République : 3 absents

Sauf M. Pierre GHIONGA (POUVOIR à M François ORLANDI),

Mme Isabelle FELICIAGGI (POUVOIR à Chantal PEDINIELLI),

Mme Stéphanie GRIMALDI à Santa DUVAL

(Applaudissements)

Je vous souhaite bonne route pour ceux qui partent un petit peu loin et à très bientôt.

Bon week-end à tous, bona strada.

La séance est levée à 18 h 05.

²⁰ Délibération N° 19 – 225 AC

MOTIONS / MUZIONI

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

2^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019

27 ET 28 JUIN 2019

**EXPERIMENTATION
DE LA CONSIGNE EN CORSE**

(motion n° 51)

AMENDEMENT N° 1

DEPOSE PAR : LE GROUPE « ANDÀ PER DUMANE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Page 2

APRES « Considérant que le Premier Ministre » **SUPPRIMER** «Français».

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

ADOPTE

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

2^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019

27 ET 28 JUIN 2019

**PRODUCTION ET GESTION DES
EMBALLAGES PLASTIQUES DE/PAR
LA GRANDE DISTRIBUTION**

(motion n° 52)

AMENDEMENT N° 1

DEPOSE PAR : LE GROUPE « PER L'AVVENE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

1. INSERER un nouveau considérant ainsi rédigé :

Considérant que l'article 199 de la loi 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement impose « *à tout établissement de vente au détail de plus de 2.500 mètres carrés proposant en libre-service des produits alimentaires et de grande consommation se dote, à la sortie des caisses, d'un point de reprise des déchets d'emballages issus des produits achetés dans cet établissement* », sachant que dans les faits, peu de grandes surfaces se sont conformées à cette disposition législative pourtant utile, d'une part pour récupérer en amont des emballages superflus et d'autre part, pour permettre aux consommateurs de ne pas payer une seconde fois un packaging inutile via la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ;

2. INSERER dans le dispositif deux nouveaux alinéas ainsi rédigés :

DEMANDE aux grandes surfaces insulaires de respecter l'article 199 de la loi 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dit Grenelle 2, par l'implantation généralisée de plateformes de déballage sur site.

PROPOSE l'établissement d'un partenariat avec un supermarché insulaire pour expérimenter un mécanisme de bons d'achats au profit des consommateurs vertueux

utilisant des bornes de tri installées sur le parking, expérimentation dans un temps limité donnant lieu à un bilan avant généralisation ou abandon.

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**ADOpte
À L'UNANIMITE**

MOTION 52 – AMENDEMENT DU GROUPE PER L'AVVENE**1. INSERER** un nouveau considérant ainsi rédigé :

Considérant que l'article 199 de la loi 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement impose « *à tout établissement de vente au détail de plus de 2.500 mètres carrés proposant en libre-service des produits alimentaires et de grande consommation se dote, à la sortie des caisses, d'un point de reprise des déchets d'emballages issus des produits achetés dans cet établissement* », sachant que dans les faits, peu de grandes surfaces se sont conformées à cette disposition législative pourtant utile, d'une part pour récupérer en amont des emballages superflus et d'autre part, pour permettre aux consommateurs de ne pas payer une seconde fois un packaging inutile via la taxe d'enlèvement des ordures ménagères,

2. INSERER dans le dispositif deux nouveaux alinéas ainsi rédigés :

DEMANDE aux grandes surfaces insulaires de respecter l'article 199 de la loi 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dit Grenelle 2, par l'implantation généralisée de plateformes de déballage sur site.

PROPOSE l'établissement d'un partenariat avec un supermarché insulaire pour expérimenter un mécanisme de bons d'achats au profit des consommateurs vertueux utilisant des bornes de tri installées sur le parking, expérimentation dans un temps limité donnant lieu à un bilan avant généralisation ou abandon,